# INVASION DU CANADA

PAR

# LES AMERICAINS

# INVASION

DU

# CANADA

## COLLECTION DE MEMOIRES
## RECUEILLIS ET ANNOTES,

PAR

**M. L'ABBÉ VERREAU, Ptre.**

*Président de la Société Historique de Montréal, Membre correspondant de la Société des Antiquaires de Normandie, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.*



MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-EDITEUR
RUE SAINT-VINCENT, Nos 6, 8 ET 10.

1873

PRÉFAC

But de l
Cause d
Efforts p
Lettre d
Réponse
Efforts d
Envoyés
Juges de
Buste du
Pouvoirs
Carillon
Troupes
Un navir
Assembl
Retour d
Les volo
Carleton
Les milic
Etat-Maj
Imprude
James Pr
Carleton
Les Bosto
Grand co
Carleton
Il fait l'ou
Les Bosto
Expéditio
Les Cana
La maiso
Le Fort S
Aventure
Maison de
Conduite

# TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE .................................................... I

LE TÉMOIN OCULAIRE.

But de l'auteur de ces Mémoires .................... 1
Cause de la révolte américaine .................... 2
Efforts pour y entrainer les Canadiens .................... 2
Lettre du Congrès aux Canadiens .................... 4-18
Réponse de la Grande Bretagne au Congrès .................... 18
Efforts des marchands anglais pour soulever les Canadiens...... 19
Envoyés secrets du Congrès à Montréal .................... 21
Juges de paix nommés .................... 21-24
Buste du roi insulté à Montréal .................... 24
Pouvoirs des notaires continués .................... 26
Carillon et Crown Point pillés .................... 27
Troupes envoyées à St. Jean. Trahison de Benden .................... 29
Un navire chargé de poudre arrive à Montréal .................... 30
Assemblée des citoyens .................... 31
Retour des troupes envoyées à St Jean .................... 32
Les volontaires canadiens se rendent à St. Jean .................... 33
Carleton à Montréal .................... 33
Les milices sont mises sur pied .................... 34
Etat-Major. Mécontentement .................... 37
Imprudence du jeune La Corne .................... 38
James Price au Congrès .................... 39
Carleton fait prendre les armes aux sauvages .................... 40
Les Bostonnais ont des sauvages pour émissaires. Escarmouches 40
Grand conseil sauvage tenu à Montréal en présence de Carleton 41
Carleton descend à Québec .................... 41
Il fait l'ouverture du Conseil législatif .................... 42
Les Bostonnais envahissent le Canada de nouveau .................... 42
Expédition de M. de Longueuil .................... 43
Les Canadiens de Chambly prennent les armes .................... 44
La maison de M. Cherrier, curé de St. Denis, est attaquée..... 45
Le Fort St. Jean est bloqué .................... 45
Aventure de M. de Niverville .................... 45
Maison de M. Deschambault pillée .................... 46
Conduite singulière de Johnson .................... 46

Les rebelles sont maitres de la campagne du sud ............ 46
Etat de Montréal ............ 46
Proclamation de Cramahé ............ 47
La famille Livingston ............ 48
Th. Walker ............ 49
Allen essaie de surprendre Montréal ............ 49
Il est découvert ............ 50
Défense des citoyens ............ 50
Allen prisonnier ............ 50
Faute du général Carleton ............ 51
Officiers rebelles chez Walker, à l'Assomption ............ 51
St. Luc La Corne communique avec Montgomery ............ 51
Il est dénoncé à Carleton ............ 53
Les habitants des campagnes veulent prendre les armes ............ 53
Arrestation de Walker ............ 53
Zèle intempestif de M. Cuthbert ............ 54
L'empressement des Canadiens augmente ............ 54
Inaction blâmable du gouverneur ............ 55
Beau dévouement de plusieurs habitants de St. Ours ............ 56
Le gouverneur pourvoit aux travaux des champs ............ 57
Les ennemis circulent librement ............ 58
MacLean reçoit ordre de congédier son monde ............ 59
Carleton permet à quelques personnes de pousser une pointe à Longueil ............ 59
Murmures des citoyens contre l'inaction du gouverneur ...... 60-62
Les amis des rebelles agissent ouvertement à Montréal ............ 61
L'ennemi reçoit des renforts pour le siège de St. Jean ............ 61
Chambly attaqué ............ 62
Aventure de M. de Rigauville à Verchères ............ 63
Expédition du côté de Longueuil ............ 64-65
Communications avec St. Jean interrompues ............ 65
Le siége est pressé avec vigueur ; le fort se rend ............ 66
JOURNAL DU SIÉGE DU FORT ST. JEAN ............ 68
Montgomery arrive à Laprairie ............ 79
Il traverse à la Pointe St. Charles ............ 80
Montréal capitule ............ 81-84
Montgomery prend possession de la ville ............ 84
Les habitants des faubourgs lui écrivent ............ 85
La flotte de Carleton est arrêtée à Sorel ............ 86
Carleton s'échappe pendant la nuit ............ 87
Prescott met bas les armes devant les rebelles ............ 88
Montgomery descend à Québec ............ 88
Wooster, commandant à Montréal ; fait distribuer une lettre de Washington ............ 89
Les Canadiens murmurent contre les Bostonnais ............ 91
Les Sauvages promettent la neutralité ............ 92
Walker et les habitants de l'Assomption ............ 92
Canadiens persécutés par les Bostonnais ............ 92,95,96,97
Démarches des citoyens de Montréal ............ 93,96
Efforts des Bostonnais et de leurs amis ............ 94
Conduite du Clergé ............ 95
Désertion chez les Bostonnais ............ 96
Assemblée des citoyens ............ 97
Dévouement de MM. Papineau et Lamothe ............ 98

Le Congrès veut lever un régiment en Canada.................. 8
Sa lettre aux Canadiens .............................. 99
Cette lettre demeure sans effet ......................... 100
M. St Luc La Corne se rend à Philadelphie.................. 101
Nombre des ennemis venus en Canada ..................... 101
Lettre de l'auteur aux Canadiens.......................... 102
Wooster descend à Québec; remplacé à Montréal par Hazen... 105
Tentatives de M. de Beaujeu............................ 105
Messagers arrêtés..................................... 106
Arnold commande à Montréal............................ 106
Députés du Congrès à Montréal............................ 106
On apprend à Montréal que le siége de Québec est levé........ 107
M. Sanguinet se rend à Québec............................ 107
L'ennemi reçoit inutilement des renforts..................... 107

JOURNAL DU SIÉGE DE QUÉBEC.

Arnold arrive devant Québec............................. 109
Carleton arrive à Québec et fait sortir les traîtres............ 110
Promesses à ceux qui veulent prendre les armes.............. 111
Embargo sur les navires ................................ 111
Québec est mis en état de défense......................... 112
Montgomery arrive à Québec.............................. 113
Les rebelles s'emparent des faubourgs St. Roch et St. Jean..... 113
Lettre de Montgomery à Carleton.......................... 114
" " aux habitants.......................... 115
Carleton commence les hostilités.......................... 115
Les rebelles attaquent la ville............................ 116
Nouveau message de Montgomery........................... 116
Dévouement des citoyens................................. 116
Etat des forces des deux partis........................... 117
Arnold attaque Québec................................. 117-122
Les ennemis retraitent.................................. 122
Faubourgs incendiés.................................... 122
Wooster remplace Montgomery et continue le siége............ 123
MM. Lamothe et Papineau arrivent à Québec.................. 124
Les prisonniers cherchent à s'évader........................ 124
Embuches tendues inutilement aux ennemis.................. 125
Nouveaux efforts des ennemis............................. 125
La flotte anglaise arrive................................. 127
Les troupes débarquent et poursuivent les rebelles............ 127
M. Sanguinet arrive à Québec............................. 128
Dernières mesures prises après le départ des ennemis.......... 129

*Suite du* TÉMOIN OCULAIRE.

Affaire des Cèdres..................................... 131
Les Magasins de Montréal sont pillés....................... 132
Les Bostonnais s'enfuient de Montréal qu'ils tâchent d'incendier 132
Les troupes anglaises entrent dans Montréal venant des Cèdres. 133
Les ennemis veulent brûler Trois-Rivières; mais inutilement... 133
Carleton marche vers Montréal, où il entre.................. 134
Campagne du lac Champlain.............................. 134
Troupes logées chez les citoyens. Injustices.................. 135

Ordonnance qui règle les milices........................ 135-142
Campagne du printemps........................ 143
Formation de compagnies canadiennes........................ 143
M. McKay........................ 144
Bourgoyne se met en campagne........................ 144
Carleton revient à Québec—Manière injuste dont on traite les Canadiens........................ 145
Affaire de Bennington........................ 146
Affaire du Fort Stanwisx........................ 147
Mauvaise tactique de Bourgoyne........................ 148
Mouvements de Carleton et de Philipps—Mort de Fraser........ 149
Bourgoyne est obligé de se rendre........................ 149
Le Canada s'attriste de cette nouvelle........................ 150
Députés américains en Canada........................ 150
On se prépare à une nouvelle campagne........................ 151
On songe à payer les primes promises........................ 151
Fausse nouvelle de la marche des ennemis........................ 153
Mouvements de Carleton........................ 154
Affaire de Mascouche........................ 155
Divisions dans le Conseil législatif........................ 156
Intention de l'auteur........................ 156

JOURNAL DE BADEAUX.

*Explication de M. J. Viger.*

Préface de l'auteur........................ 163
Hazen annonce dans Trois-Rivières les attaques des ennemis... 164
Carleton se met en mouvement........................ 164
Proclamation et commission envoyées à Trois-Rivières........ 165
On demande aux Canadiens de prendre les armes : plusieurs paroisses résistent........................ 166
Affaire de M. de Longueuil........................ 166
Nouvelles du Fort St. Jean........................ 167
Affaire de la Longue-Pointe........................ 167
M. Badeaux monte la garde........................ 167
Prières publiques........................ 168
Les milices sont levées—Loyauté de Nicolet........................ 169
Les hommes de Trois-Rivières se rendant à Montréal, sont arrêtés en route........................ 170
Nouvelles........................ 171, 173
Arrivée du Colonel MacLean........................ 171
Ses efforts sont inutiles à Nicolet........................ 172
Défaite de Carleton à Longueuil........................ 173
Nouvelles du détachement de MacLean........................ 173,174
Le Fort St. Jean se rend........................ 174
Trois-Rivières songe à se rendre à Montgomery........................ 174
Carleton s'arrête à Trois-Rivières en descendant de Montréal.. 176
Les anglais veulent capituler à part........................ 177
Voyage de Badeaux à Montréal : entrevue avec Montgomery... 177,80
M. Price........................ 180
Loiseau et M. de Tonnancour........................ 181
Larose et M. Gugy........................ 181,193
Nouvelles du siége de Québec........................ 182

Conduite des Bostonnais et de leurs amis à Trois-Rivières...... 183
M. de Tonnancour refuse de remettre sa commission........... 184
Nouveaux officiers de Milice.................................185,186,188
On boit à la santé de Carleton chez le Commandant américain. 185
Affaire de Crevier.................................................. 187
Le voyage de MM. Papineau et Lamothe est connu de quelques personnes à Trois-Rivières.................................. 188
Nouvelles de Québec et de Montréal, 189, 190, 201, 204, 205, 207, [210,213,214,215,217
Fête de St. Patrice célébrée par les irlandais de l'armée ennemie 191
Les ennemis réduits à la famine.................................. 191
Les américains imposent des corvées et ne payent point........ 192
Conduite équivoque de Hazen................................... 193,199
Wooster s'arrête à Trois-Rivières en allant à Québec.......... 194
Affaire de l'abbé Bailly et de M. de Beaujeu.................. 195,197
Lettre envoyée de Montréal à Carleton.......................... 195
Les ennemis manquent d'argent................................... 196
Prisonniers faits à Québec par les Bostonnais.................. 197,198
Le découragement des Bostonnais augmente..............197,198,199
Price et Walker....................................................... 200
Québec doit être escaladé.......................................... 201
Arnold venant de Québec s'arrête à Trois-Rivières............ 201
Aventure de M. Courval.............................................. 202
On espère être délivré de l'ennemi—Prières publiques........... 203,205
Deux Montréalais entrent dans Québec............................ 205
Des secours pour l'ennemi sont annoncés......................... 206,208
Liste des royalistes................................................... 206
Bombes fabriquées à St. Maurice.................................. 207
Des renforts pour Québec passent à Trois-Rivières............ 208,209
Bâtiment anglais arrivé à Québec................................. 209
*Te Deum* chanté aux Ursulines.................................... 210
Les Bostonnais retraitent............................................ 210
Ils veulent piller...................................................... 211
Excès des Canadiens *congréganistes*............................... 212
Le général Thomas à Trois-Rivières............................... 213
Les Bostonnais abandonnent leurs prisonniers.................. 215
Affaire des Cèdres..........................................215,216,217
Les bâtiments anglais à Champlain............................... 216
Mouvement des Bostonnais......................................... 217,219
Affaire du Sr. Bélisle.................................................. 218
Bâtiments anglais à Trois-Rivières................................ 218
Carleton à Trois-Rivières............................................ 219
Diverses nouvelles.................................................... 219

## MÉMOIRE DE M. BERTHELOT.

Note explicative...................................................... 225
Chronologie des premiers événements............................ 227
Position critique du gouverneur.................................... 227
Affaire de Baker...................................................... 228
Belle conduite des Lorimier......................................... 228
St. Jean assiégé par Montgomery................................. 229
Prise de Chambly..................................................... 230
Tentatives infructueuses de MacLean ........................... 230

Affaire de Longueuil ........ 231
Conduite différente de MacLean et de Carleton ........ 231
Le Fort St. Jean se rend ........ 232
Voyage de Carleton, de Montréal à Québec ........ 233
Carleton se confie au capitaine Bouchette ........ 234
Sort de la flotte ........ 234
Arrivée d'Arnold devant Québec ........ 235
Conduite de M. Williams ........ 235
Affaire des Cèdres ........ 236
Sullivan tente d'attaquer Trois-Rivières ........ 238
Retraite des Américains ........ 239
Assassinat du capitaine Gordon ........ 240

## MES SERVICES.

### JOURNAL DE M. DE LORIMIER.

L'auteur offre ses services ........ 246
Divers voyages qu'il fait ........ 246
Affaire de Baker ........ 246
Les sauvages abandonnent le parti de l'Angleterre ........ 247
Lorimier pénètre dans St. Jean ........ 247
Montgomery repoussé ........ 248
Nouvelle mission de Lorimier ........ 249
St. Jean bloqué ........ 250
Lorimier sort du fort avec le prisonnier Hazen ........ 251
Rencontre inattendue ........ 253
Lorimier se rend à Montréal ........ 255
Il reçoit une nouvelle mission ........ 255
Il se rend au Sault St. Louis ; nouvelle aventure ........ 256
Lorimier part pour se rendre secrètement à St. Jean ........ 257
Il revient au Sault ........ 257
Nouvelle aventure ........ 258
Affaire de Longueuil ; part que Lorimier y prend ........ 261
Carleton gagne Québec ........ 262
Lorimier se retire à La Chine ........ 262
Question des commissions des officiers ........ 263
Lorimier devant Wooster ........ 264
Il sort secrètement de Montréal ........ 265
Son voyage jusqu'à *la Galette* ........ 267
Forster refuse ses services ........ 268
Lorimier parcourt les postes et revient aux Cèdres ........ 268
Dangers et aventures ........ 269
Il remonte à *la Galette* et en descend avec un parti ........ 270
Marche de ce parti ........ 271
Il arrive à la *Pointe-au-Diable* ........ 272
Lorimier court risque d'être trahi ........ 273
Danger auquel il est exposé ........ 274
Sortie inutile des Américains ........ 275
Les ennemis sont forcés de se rendre ........ 276
Les sauvages les dépouillent ........ 277
Un renfort ennemi veut attaquer Forster ........ 277
Sherburne est fait prisonnier ........ 278
Lorimier sauve la vie à quelques prisonniers ........ 278,279

Stratagème de Lorimier .................................... 280
Forster embarrassé de ses prisonniers.................................... 281
Echange des prisonniers .................................... 282
Forster retraite.................................... 283
Lorimier se rend de nuit à La Chine.................................... 283
Il retourne à St. Régis ; revient trouver Carleton à Longueuil.. 284
Nouvelle mission.................................... 285
Carleton pardonne aux sauvages du Sault St. Louis.......... 285
Campagne de Carleton sur le lac Champlain.................... 286
Le général Philipps envoie Lorimier vers le lac George........ 287
Nouveaux exploits de M. de Lorimier.................... 288
Il est employé par Bourgoyne, assiste à l'affaire de Bennington.. 289
Revient blessé à Montréal ; est renvoyé au Sault St. Louis..... 293
Suites de sa blessure.................................... 293
Nouvelle mission en 1780 .................................... 294
Difficultés.................................... 295
L'entreprise contre Corlear abandonnée.................... 296
Il se dirige contre le fort Stanwix.................... 297
Lorimier est envoyé à Québec, où il tombe malade.......... 298

## LETTRES.

### ECRITES PENDANT L'INVASION AMÉRICAINE.

### LETTRES NON OFFICIELLES.

### I

M. Pierre Guy à M. F. Baby.................................... 303
M. Baby à M. Guy.................................... 304
M. Guy à M. Baby.................................... 304
Mme Benoist à M. Baby.................................... 305
M. Baby à M. Guy.................................... 305
M. Guy à M. Baby.................................... 306
M. Beaubassin à M. Baby.................................... 307
Mme Benoist à M. Baby.................................... 307
M. Beaubassin à M. Baby.................................... 308
Mme Benoist à M. Baby.................................... 308
Mme Benoist à M. Baby.................................... 309
M. Guy à M. Baby.................................... 310
Mme Benoist à M. Baby.................................... 311
Mme Benoist à M. Baby.................................... 313
M. Baby à MM. Thomas et fils.................................... 314
M. De Lanaudière à M. Baby.................................... 315
Mme Benoist à M. Baby.................................... 316
M. De Lanaudière à M. Baby.................................... 318
M. Cramahé à MM. Baby et Cugnet.................................... 318
M. le Conte-Dupré à M. Baby.................................... 319
M. Juchereau Duchesnay à M. Baby.................................... 320
M. Sarault, Ptre. à M. Baby.................................... 321
M. Baby à M. Péchoslier, Londres.................................... 322
M. Baby à MM. Thomas et fils, Londres.................................... 323
M. Juchereau Duchesnay à M. Baby.................................... 324
" " " .................................... 325

M. Baby à M. Péchoslier .......... 325
M. C. Sanguinet à M. Baby .......... 326
Mme Benoist à M. Baby .......... 327
M. Jacques Thibaut à M. Baby .......... 327
M. Maisonbasse, Ptre. à M. Baby .......... 328
Mme Benoist à M. Baby .......... 328
M. Lernoult à M. Baby .......... 329

II

Lettre anonyme de Montréal .......... 331
" " .......... 333
M. Mabane au Lt.-Colonel P. Skene .......... 333
Lettre anonyme de Montréal à M. Finlay .......... 335
MM. Wales, Burr, Edwards à l'hon. W. William .......... 337
M. B. Watson à M. Livingston .......... 337
Lettre anonyme du Fort-George .......... 338
Lettre anonyme de Montréal .......... 339
Lettre anonyme de Québec .......... 339
Un officier Bostonnais à un ami .......... 340
" " " .......... 341
" " " .......... 343
Extrait d'une lettre datée de Londres .......... 345
Lettre anonyme de l'Ile-Aux-Noix .......... 345
" de Québec .......... 346
" " .......... 346
" de Ticonderoga .......... 347
" de Québec .......... 348
Un officier de l'armée continentale .......... 350
Lettre anonyme de Québec .......... 351
" " .......... 353
M. B. Watson au Major Shirreff .......... 355
M. B. Watson à M. B. Faneuil .......... 356
M. B. Watson à M. Butler .......... 358
Lettre anonyme datée de Québec .......... 360
" " .......... 361
" de Laprairie .......... 365
" de St. Jean .......... 366
" " .......... 368
" Québec .......... 370
" " .......... 372
" " .......... 374
" " .......... 376

FIN DE LA TABLE.

# AVERTISSEMENT

## I

Il y aura bientôt dix ans que les premières pages de cette collection ont été imprimées.

Il serait peu intéressant pour le lecteur, de connaître toutes les raisons qui peuvent justifier ce retard.

La principale est que je n'ai pu économiser, sur mes heures de repos, assez de temps pour terminer plus tôt mon travail, tel que je l'avais compris.

Placé à la tête d'une institution importante, chargé à la fois de la direction et d'une partie de l'enseignement, je n'étais pas libre de disposer de tous mes instants, même dans l'intérêt de la science.

Chacune des quatre cents pages de ce volume m'a coûté, en moyenne, plusieurs jours de recherches. Dans un pays comme le nôtre, où tant de choses sont à créer, sans archives publiques, ayant à peine une bibliothèque, ces recherches sont toujours longues et souvent très-pénibles.

Quelquefois les renseignements, dont l'absence mettait pour ainsi dire dans l'impossibilité, de passer outre, n'ont été obtenus qu'à la dernière heure, des Etats-Unis ou de l'Angleterre.

Bien souvent—je ne saurais m'en plaindre—on est venu m'interrompre, en faisant valoir des titres qu'il m'était impossible de méconnaître. On demandait une date, un renseignement, une étude sur un fait particulier, comme la chose la plus facile du monde. Il fallait s'exécuter et laisser attendre les imprimeurs.

Que les personnes étrangères à ces sortes de travaux ne soupçonnent pas toujours combien ils demandent de temps, on ne saurait en être très surpris. Ce qui étonne c'est de voir que ceux, dont le talent et les connaissances pourraient être utiles à notre histoire, sont les premiers à s'excuser sur leurs occupations pour ne rien faire. Cependant ils blâment vivement ce qu'ils appellent les lenteurs de leurs confrères, qui ont au moins le mérite de consacrer leurs rares loisirs à faire quelque chose.

Il en est d'autres—je ne puis les en louer—qui ont mis beaucoup d'empressement à publier certains documents originaux, mais sans aucun travail additionnel. Leur zèle, assez mal inspiré, sera plus nuisible qu'utile à la vérité historique.

Qu'on examine, par exemple, l'*Histoire du Montréal* et le *Journal de Badeaux* publiés dans une de nos revues. Un copiste négligent ou fantaisiste a coupé les phrases à sa guise, il a changé les dates et les noms sans le moindre scrupule (1). En un mot, il n'aurait pas fait pis, s'il avait voulu

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Mais le document a perdu sa valeur, en perdant son authenticité.

## II

Dans la publication des Mémoires qui composent ce volume, je me suis fait une loi de reproduire intégralement le texte des manuscrits originaux, avec leur orthographe et leur ponctuation plus ou moins défectueuses. Sans doute, les règles de la grammaire ont été souvent violées. Mais ce qui est parfois une faute contre les usages de la langue, ne laisse pas que d'être utile, et même nécessaire, à certains points de vue. Lorsque j'ai cru devoir introduire quelques signes de ponctuation, pour soulager le lecteur, je me suis servi du — afin de distinguer la pensée de l'auteur de mon interprétation personnelle. C'est pour la même raison que j'ai mis entre crochets

(1) C'est ainsi que dans le *Journal de Badeaux* on nous met un *Père Trident* parmi les Recollets de Trois-Rivières.

les mots qu'il était absolument nécessaire d'ajouter pour compléter le sens des phrases. Quant aux noms propres, j'ai presque toujours indiqué, au bas des pages, la véritable manière de les écrire.

Je dois ajouter cependant qu'il m'a été absolument impossible de reproduire l'orthographe de M. de Lorimier. Le lecteur n'y aurait trouvé aucun profit et beaucoup de difficultés. M. de Lorimier, en cela plus heureux que Bayard, savait non-seulement signer son nom, mais encore accoler les lettres les unes aux autres pour leur faire produire un son ; mais à cela se bornaient ses connaissances orthographiques. Aussi, il est plus facile de le comprendre à l'audition qu'à la lecture. Du reste, comme il avait été formé à la bonne société, sa phrase est presque toujours correcte, quoiqu'il fût obligé de parler habituellement le français, l'anglais, l'iroquois, l'algonquin et plusieurs autres langues sauvages.

III

Ce premier volume comprend :

Le Mémoire de Sanguinet, ou *Le Témoin Oculaire ;*

Le Mémoire de Badeaux, ou *Journal commencé aux Trois-Rivières le* 18 *May* 1775 ;

Des extraits du Mémoire de M. Berthelot ;

Le Mémoire de M. de Lorimier, intitulé : *Mes Services ;*

Un grand nombre de lettres que je range sous le titre de *Correspondance non-officielle.*

Le second contiendra : La suite de ces lettres ;

La correspondance officielle des deux parties belligérantes.

Le troisième volume sera consacré aux *Notes et Pièces justificatives.*

Le quatrième volume reproduira les Mémoires, déjà publiés, des officiers américains et anglais, tels que ceux de Mayer, Meigs, Henry, Lindsay ; de l'affaire des Cèdres, le Journal de Carroll, etc.

Le tout sera terminé par un aperçu sur l'invasion de 1775.

La matière est prête à peu-près, et elle sera bientôt livrée à l'impression.

Je préviens ici le reproche, que l'on pourrait me faire, d'avoir réuni les principales notes dans un volume séparé : de là, nécessité de porter souvent deux volumes avec soi. C'est un ennui qu'il était impossible d'épargner au lecteur. Chaque mémoire, en effet, forme un tout : il confirme ou réfute les autres ; il met sous les yeux les mêmes faits et les mêmes personnages. Sans cesse on éprouve le besoin de comparer un récit avec un autre, de se renseigner sur les hommes et les choses. Le lecteur aurait continuellement été

renvoyé à un autre volume, quelquefois sans en connaître d'avance le numéro. D'après l'arrangement que j'ai adopté, le volume qui contient les notes sera le complément obligé de tous les autres.

IV

Je dois à la complaisance de G. Baby, écuier, M. P., Membre de la Société Historique de Montréal, la correspondance si intéressante de l'Hon. Frs. Baby, et un journal d'enquête, qui me sera d'un grand secours. M. Baby, avec la courtoisie qui le distingue, s'est empressé de mettre à ma disposition ces documents, qui font partie de sa riche collection de manuscrits.

Presque tous les autres mémoires ont été recueillis par le Commandeur Viger, qui songeait, il y a plus de cinquante ans—à publier tout ce qu'il pourrait réunir sur *la guerre des Bostonnais*, comme on l'appelle encore dans nos campagnes. Je vois par ses notes, qu'il existait alors plusieurs autres Mémoires ou Journaux des événements de cette guerre. Il m'a été impossible de les retrouver, et je crois avoir acquis la certitude que deux n'existent plus. C'est à la suite de la guerre de 1812, où il servit avec honneur, que M. Viger avait formé le projet de commencer cette publication. Il y aurait eu d'après lui, matière à plus d'un rapprochement instructif entre la première

et la seconde invasion du Canada. Déjà à cette époque, il était à la hauteur d'une pareille entreprise par une étude particulière de notre histoire : de plus il avait pu interroger les contemporains des événements, comme M. Papineau, père, M. Foretier et un de ses oncles, qui avait fait Allen prisonnier.

Il connaissait, par conséquent, une foule de détails qu'il nous est impossible de trouver aujourd'hui.

C'est au commandeur Viger que doit revenir le principal mérite de cette publication.

Pour nous, il nous suffira d'avoir étendu et complété le plan primitif, d'avoir mis la dernière main à une œuvre qui sera comme le monument séculaire de l'invasion et de la délivrance du Canada.

V

J'offre ici mes remercîments : à l'imprimeur, M. Eusèbe Senécal, dont la patience et la bonne volonté ne se sont pas démenties : à MM. Ethier, Gervais, Danis, Godin et à plusieurs de mes anciens élèves, pour les services qu'ils m'ont rendus dans le cours de l'impression de ces volumes.

L'Islet, 15 Août 1873.

H. V.

N. B.—Il s'est malheureusement glissé quelques fautes d'impression dans ce volume. Les plus importantes seront corrigées dans un *Errata*

L'I

# TEMOIN OCULAIRE

DE

# L'INVASION DU CANADA

PAR

## LES BASTONNOIS.

**JOURNAL**

DE

M. SANGUINET.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE SAINT-VINCENT, Nos 6, 8 ET 10.
1870

BA

En
Baston
d'en d
et pour
de tou
m'instr
des con
pendan
veux r

1 Le n
temps, pa
le traité
du volum
comme on

# LE TÉMOIN OCULAIRE

DE LA GUERRE DES

# BASTONNOIS EN CANADA

DANS LES ANNÉES 1775 ET 1776.

En me proposant de faire le journal de la guerre des Bastonnois dans la province de Québec [1], mon dessein est d'en donner le détail aussy véridique qu'il est possible, et pour cet effet non seulement j'ai été témoin en partie de tout ce qui s'y est passé, mais encore j'ai eu soin de m'instruire des personnes les plus capables de me donner des connoissances sur les différents faits qui sont arrivés pendant cette guerre—et comme je suis impartial, je ne veux rien déguiser—au contraire je me suis proposé de

**But de l'auteur de ces Mémoires.**

1 Le nom et les limites du Canada avaient été changés en même temps, par la proclamation du Roi d'Angleterre, quelques mois après le traité de paix de 1763 (voir *Notes et pièces justificatives*, I, à la fin du volume). Il n'y eut plus alors que le " Gouvernement de Québec," comme on ne reconnut que " les anciens et les nouveaux sujets."

ne dire que la vérité ;—Cependant je suis obligé de parler souvent d'un homme [1] pour qui j'ai beaucoup de respect, et que j'estime à cause de ses belles qualités, mais cependant je blâme nécessairement sa conduite, parce qu'il auroit pu empêcher l'entrée des Bastonnois dans le Canada, s'il avoit voulu ; ce qui luy auroit été d'autant plus facile qu'il avoit des forces plus que suffisantes pour s'y opposer [2]—mais sans doute que des raisons de politique l'en ont empêché—Ce n'est point mon affaire.

**Cause de la révolution américaine. — Efforts pour y entrainer les Canadiens.**

La province de la baye Massachuset en la Nouvelle Angleterre s'étant révoltée contre la mère-patrie, pour un impôt sur le thé, employa différents moyens pour intéresser les autres provinces à se joindre avec elle ; en conséquence ils envoyèrent plusieurs personnes en Canada [3] pour solliciter les Canadiens à entrer dans leur conjuration,—Mais les Canadiens sourds à leurs propositions, préférant de garder la fidélité qu'ils doivent au Roy de la Grande Bretagne — refusèrent entièrement d'entrer dans leurs querelles, au contraire ils s'attachèrent plus que jamais à cultiver leurs terres et à augmenter leurs

1 Le Gouverneur Sir Guy Carleton. (J. V.)

2 Le gouverneur n'avait pas de forces suffisantes pour empêcher l'invasion des Américains. Le 26e régiment, le 7e ou *Royal Fusileers* et quelques cannoniers étaient à peu près tout ce qu'il pouvait leur opposer de troupes régulières. Les milices canadiennes n'avaient point encore été mises sur pied, et le mécontentement des Anglais se manifestait assez ouvertement (J. V.)

Toutefois, l'auteur de ces Mémoires fait voir, que si on avait voulu profiter du premier élan des Canadiens, il aurait été facile de rejeter les *Bastonnais* au delà des frontières.

3 Ces hommes étaient sans doute les envoyés de ce *Comité de correspondance* qui exerça une si grande influence sur la révolution américaine, et qui avait été établi à Boston, dans le mois de Novembre 1772, à l'instigation de Samuel Adams. L'historien des Etats-Unis, Bancroft, a pu consulter les papiers, même les plus secrets, de cette espèce de conseil législatif et exécutif : s'ils sont jamais publiés, on y trouvera sans doute des renseignements sur les espérances qu'on avait du côté du Canada et sur le rôle plus ou moins *annexioniste* qu'y ont joué certaines personnes. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas oublier, pour apprécier les dispositions des Canadiens en 1775, qu'on n'avait pas attendu le moment solennel de la crise pour chercher à les entrainer dans la cause commune de l'indépendance.

commerces à l'abri d'un acte du parlement de la Grande Bretagne qui leur assuroit la paisible possession de leurs biens—le libre exercice de leur religion, la participation aux employs civils et militaires—leurs anciennes loix rendues, exempts de payer aucunes taxes—les limites du Canada fixées, en un mot le titre de citoyen anglois,—Ces faveurs accordées par le Roy et le Parlement de la Grande Bretagne rendoient les Canadiens le plus heureux peuple de l'univers.

La province de la Nouvelle York—jalouse de l'étendue des limites données au Canada et de l'obstination où étoient les Canadiens de demeurer fidèles sujets au Roy de la Grande Bretagne—se joignirent avec les marchands anglois résidants en Canada pour faire des représentations au Parlement pour le rappel de l'acte [1], mais heureusement elles furent sans effet. Car leurs desseins étoient que les Canadiens fussent traités comme une nation conquise—sans pouvoir jouir des droits et des priviléges des sujets de la Grande Bretagne. D'ailleurs les habitants de la province de la Nouvelle York se voyoient frustrés—par les limites accordées à la province de Québec par l'acte du Parlement—d'une quantité de terre qu'ils espéroient réunir à la leur afin d'envahir le commerce des *pays d'en haut* au préjudice des Canadiens. N'ayant plus de ressources après toutes ces démarches—ils cherchèrent les moyens de tromper impunément les habitants du Canada—assurés de leur ignorance et de leur crédulité—Le congrès de Philadelphie leur écrivit une lettre insinuante qui fut adressée avec plus de deux cents copies à divers marchands anglois résidants en Canada pour la distribuer aux Canadiens, telle qu'il suit [2].

1 Voir *Notes et pièces justificatives* II.

2 Nous reproduisons cette lettre d'après la traduction imprimée à Philadelphie par l'ordre du Congrès. Les exemplaires en sont aujourd'hui très rares et c'est par une espèce de bonheur que nous avons pu en rencontrer un.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer tous les défauts de cette

Lettre du Congrès aux Canadiens.

*Lettre adressée aux habitans de la Province de Québec, ci-devant le Canada. De la part du Congrès Général de l'Amérique Septentrionale, tenu à Philadelphie* [1].

AUX HABITANS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

*Nos Amis & Concitoyens,*

" Nous, les *Délégués* des Colonies du nouveau Hampshire, de Massachusetts-Bay, de Rhode-Island & des " Plantations de Providence, de Connecticut, de la Nouvelle-York, du Nouveau-Jersey, de la Pennsylvanie, " des Comtés de New-Castle, Kent et Sussex sur le fleuve " de la Ware, du Maryland, de la Virginie & des Caro-" lines septentrionale & méridionale, ayant été députés " par les Habitans des dites Colonies pour les représenter " dans un Congrès général à Philadephie, dans la pro-" vince de Pennsylvanie, & pour consulter ensemble sur " les meilleurs moyens de nous procurer la délivrance [2] de " nos oppressions accablantes ; nous étant en conséquence " assemblés & ayant considéré très sérieusement l'état " des affaires publiques de ce continent, nous avons jugé " à propos de nous adresser à votre Province comme à " une de ses parties qui y est des plus intéressée [3].

" Lorsqu'après une résistance courageuse & glorieuse " le sort des armes vous eut incorporé au nombre des " sujets Anglais, nous nous réjouîmes autant pour vous " que pour nous d'un accroissement si véritablement " précieux ; & comme la bravoure & la grandeur d'âme

traduction ; nous nous contenterons de mettre en note le texte anglais des passages dont le sens n'a pas toujours été complètement saisi et les variantes que présentent les deux manuscrits. Pour les détails sur la rédaction de ce document, voir *Notes et pièces justificatives*, III.

1 Imprimé & publié par Ordre du Congrès, à Philadelphie, de l'imprimerie de Fleury Mesplets. M.DCC. LXXIV.

2 Redress. (*Texte anglais.*)

3 As a member therein deeply interested. (*T. a.*)

" sont jointes naturellement, nous nous attendions que " nos courageux ennemis deviendraient nos amis sincères, " et que l'Etre suprême répandrait sur vous les dons de " sa providence divine en assurant pour vous & pour " votre postérité la plus reculée les avantages sans prix " de la libre institution[1] du Gouvernement Anglais, qui " est le privilége dont tous les sujets Anglais doivent " jouir.

" Ces espérances furent confirmées par la déclaration " du Roi donnée en 1763, engageant la foi publique pour " votre jouissance complette de ces avantages.

" A peine aurions-nous pu alors nous imaginer que " quelques Ministres futurs abuseraient avec tant d'audace " & de méchanceté de l'autorité royale, que de vous pri- " ver de la jouissance de ces droits irrévocables auxquels " vous aviez un si juste titre.

" Mais puisque nous avons vécu pour voir le tems " imprévu, quand des Ministres d'une disposition corrom- " pue ont osé violer les pactes & les engagemens les plus " sacrés, & comme vous aviez été élevés sous une autre " forme de gouvernement[2], on a soigneusement évité que " vous fissiez[3] la découverte de la valeur inexprimable de " cette forme à laquelle vous avez à présent un droit si " légitime ; nous croyons qu'il est de notre devoir de vous " expliquer quelques-unes de ses parties les plus intéres- " santes, pour les raisons pressantes mentionées ci-après.

" ' Dans toute société humaine,' dit le célèbre Marquis " de Beccaria, ' il y a une force qui tend continuellement " à conférer à une partie le haut du pouvoir & du bon- " heur, & à réduire l'autre au dernier degré de faiblesse " & de misère. L'intention des bonnes loix est de *s'oppo-*

1 By securing...... the inestimable advantages of a free English constitution of government, &c. (*T. a.*)

2 And as you educated under another form of government, have artfully been kept from discovering, &c. (*T. a.*)

3 Les deux manuscrits ont copié : " Fassiez."

" *ser à cette force*, & de répandre leur influence *également* " *& universellement*.'

" Des Chefs incités par cette *force* pernicieuse, & des " sujets animés par le juste désir de lui opposer de bonnes " loix, ont occasionné cette immense diversité d'événe- " mens dont les histoires de tant de nations sont remplies. " Toutes ces histoires démontrent la vérité de cette simple " position [1], que d'exister au gré d'un seul homme, ou de " quelques-uns, est une source de misères pour tous.

" Ce fut sur ce principe comme sur un fondement " solide que les Anglais élevèrent si fermement l'édifice " de leur gouvernement [2] qu'il a résisté au tems, à la " tyrannie, à la trahison, & aux guerres intestines & " étrangères, pendant plusieurs siècles. Et comme un " Auteur illustre & un de vos compatriotes [3] cité ci-après, " observe. ' Ils donnèrent au peuple de leurs Colonies la " forme de leur gouvernement propre : & ce gouverne- " ment portant avec lui la prospérité, on a vu se former " de grands peuples dans les forêts même qu'ils furent " envoyés habiter.'

" Dans cette forme le premier & le principal droit, est, " que le peuple a part dans son gouvernement par ses " représentans choisis par lui-même, & est par conséquent " gouverné par des loix de son approbation, & non par " les édits de ceux sur lesquels il n'a aucun pouvoir. Ceci " est un rempart qui entoure & défend sa propriété, qu'il " s'est acquise par son travail & une honnête industrie ; " en sorte qu'il ne peut être privé de la moindre partie " que de son libre & plein consentement, lorsque suivant " son jugement il croit qu'il est juste & nécessaire de la " donner pour des usages publics, & alors il indique pré-

1 Proposition. (*T. a.*)

2 Reared up the fabric of their constitution (*T. a.*)

3 Le Baron de Montesquieu dans l'Esprit des Loix, Liv. 19. chap. 27. (Cette note n'a pas été copiée dans le manuscrit, et le texte anglais ne contient que le seul renvoi " Montesquieu.")

" cisément le moyen le plus facile, le plus économe & le
" plus égal de percevoir cette partie de sa propriété.

" L'INFLUENCE de ce droit s'étend encore plus loin. Si " des Chefs qui ont opprimé le peuple ont besoin de sub- " sides, le peuple peut les leur refuser jusqu'à ce que " leurs griefs soient réparés [1], & se procurer paisiblement, " de cette manière, du soulagement sans avoir recours à " présenter des requêtes souvent méprisées, & sans trou- " bler la tranquillité publique.

" LE second droit essentiel consiste, à être jugé par une " Jurée [2]. On pourvoit par là qu'un Citoyen ne peut per- " dre la vie, la liberté ou les biens, qu'au préalable " Sentence n'ait été rendue contre lui par douze de ses " égaux & compatriotes de mœurs irréprochables, sous " serment, pris dans son voisinage, qui [3] par cela même " on doit raisonnablement supposer devoir être informé " de son caractère & de celui des témoins, & cela après " des enquêtes suffisantes face à face, à huis ouverts, " dans la cour de justice, devant tous ceux qui voudront " se trouver présent, & après un jugement équitable. De " plus cette Sentence ne peut lui être préjudiciable, sans " injurier en même temps la réputation & même les inté- " rêts des Jurés qui l'ont prononcée.

" CAR le cas en question peut-être sur de certains points " qni ont rapport au bien public; mais s'il en était autre- " ment, leur Sentence devient un exemple qui peut servir " contre eux-mêmes s'ils venaient à avoir un semblable " procès.

" UN autre droit se rapporte simplement à la liberté " personnelle. Si un Citoyen est saisi & mis en prison, " quoique par ordre du gouvernement, il peut néanmoins " en vertu de ce droit, obtenir immédiatement d'un Juge

1 Are redressed. (*T. a.*)

2 Le mot *jury* n'avait pas encore été introduit dans la langue française.

3 que

" un ordre que l'on nomme *Habeas-Corpus*, qu'il est obligé " sous serment d'accorder, & se procurer promptement " par ce moyen une enquête & réparation d'une déten- " tion illégitime.

" Un quatrième droit consiste dans la possession des " terres en vertu de légères rentes foncières, & non par " des corvées rigoureuses & opprimantes qui forcent " souvent le possesseur à quitter sa famille & ses occupa- " tions pour faire ce qui dans tout état bien réglé, devroit " être l'ouvrage de gens loués exprès pour cet effet.

" Le dernier droit dont nous ferons mention regarde la " liberté de la presse. Son importance outre les progrès " de la vérité, de la morale & des arts en général, consiste " encore à répandre des sentimens généreux sur l'admi- " nistration du gouvernement, à servir aux Citoyens à se " communiquer promptement & réciproquement leurs " idées, & conséquemment contribue à l'avancement " d'une union entr'eux, par laquelle des supérieurs tyran- " niques sont induits, par des motifs de honte ou de " crainte, à se comporter plus honorablement & par des " voies plus équitables dans l'administration des affaires.

" Ce sont là ces droits inestimables qui forment une " partie considérable du système modéré de notre gou- " vernement, laquelle en répandant sa force équitable sur " tous les différens rangs & classes des Citoyens, défend " le pauvre du riche, le foible du puissant, l'industrieux " de l'avide, le paisible du violent, les vassaux des Sei- " gneurs, & tous de leurs supérieurs.

" Ce sont là ces droits sans lesquels une nation ne peut " être libre & heureuse, & c'est sous la protection & " l'encouragement que procure leur influence que ces " Colonies[1] ont jusqu'à présent flori[2] & augmenté si éton- " nément. Ce sont ces mêmes droits qu'un ministère

1 Citoyens (*Ms. No.* 2)

2 Fleuri (*Mss.*)

" abandonné [1] tâche actuellement de nous ravir à main " armée, & que nous sommes tous d'un commun accord " résolus de ne perdre qu'avec la vie. Tels sont enfin ces " droits qui *vous* appartiennent, & que vous devriez dans " ce moment exercer dans toute leur étendue.

" Mais que vous offre-t-on à leur place par le dernier " Acte du Parlement? La liberté de conscience pour " votre religion : non, Dieu vous l'avait donnée, et les " Puissances temporelles avec lesquelles vous étiez & " êtes à présent en liaison, ont fortement stipulé que " vous en eussiez la pleine jouissance : si les loix divines " & humaines pouvaient garantir cette liberté des ca- " prices despotiques des méchans, elle l'était déjà aupa- " ravant. A-t-on rétabli les loix Françaises dans les " affaires civiles ? Cela paraît ainsi, mais faites attention " à la faveur circonspecte des Ministres qui prétendent " devenir vos bienfaiteurs ; les paroles du Statut sont, " 'que l'on se réglera [2] sur ces loix jusqu'à ce qu'elles " aient été modifiées ou changées par quelques ordon- " nances du Gouverneur & du Conseil.'

" Est-ce que l'on vous assure pour vous & votre postérité, " la certitude [3] & la douceur de la loix criminelle d'Angle- " terre avec toutes ses utilités & avantages, laquelle on " loue dans le dit Statut, & que l'on reconnaît que vous " avez éprouvé très sensiblement ? Non, ces loix sont " aussi sujettes aux '*changemens*' arbitraires du Gouver- " neur & du Conseil, & on se reserve en outre très expres- " sement le pouvoir d'ériger ' telles Cours de judicature " *criminelle*, *civile* & *ecclésiastique* que l'on jugera néces- " saires.'

" C'est de ces conditions si précaires que votre vie & " votre religion dépendent seulement de la volonté d'un

1 Profligate. (*T. a.*)

2 Shall be the rule, &c. (*T. a.*)

3 The Certainty. (*T. a.*)

" seul [1]. La couronne & les ministres ont le pouvoir " autant qu'il a été possible au Parlement de le concéder, " d'introduire le tribunal de l'Inquisition même au milieu " de vous.

" Avez-vous une assemblée composée d'honnêtes gens " de votre propre choix sur lesquels vous puissiez vous " reposer pour former vos loix, veiller à votre bien-être, & " ordonner de quelle maniere & en quelle proportion " vous devez contribuer de vos biens pour les usages " publics ? non, c'est du Gouverneur [2] & du Conseil que " doivent émaner vos loix, & ils ne sont eux-mêmes que " les créatures du Ministre, qu'il peut déplacer selon son " bon plaisir. En outre, un autre nouveau Statut formé " sans votre participation vous a assujettis à toute la " rigueur d'un impôt sur les denrées que l'on nomme " *Excise*, impôt détesté dans tous les états libres. En " vous arrachant ainsi vos biens par la plus odieuse de " toutes les taxes, vous êtes encore exposés à voir votre " repos & celui de vos familles troublé par des collecteurs " insolens, pénétrans à chaque instant jusque dans l'inté " rieur de vos maisons, qui sont nommées les Forteresses " des Citoyens Anglais dans les livres qui traitent de " leurs loix.

" Dans ce même Statut qui change votre Gouvernement, " & qui paraît calculé pour vous flatter, vous n'êtes point " autorisés ' à vous cotiser pour lever et disposer d'aucun " impôt ou taxe, à moins que ce ne soit dans des cas de " peu de conséquence, tels que de faire *des grands chemins*, " de bâtir ou de réparer des *Edifices publics* ou pour quel- " qu'autres convenances *locales* dans l'enceinte de vos " villes & districts.' Pourquoi cette distinction humi- " liante ? Est-ce que les biens que les Canadiens se sont ac- " quis par une honnête industrie ne doivent pas être aussi

1 Such is the precarious tenure of mere will, by which you hold your lives and religion. (*T. a.*)

2 Gouvernement. (*Ms.* N° 1.)

" sacrés que ceux des Anglais ? L'entendement des Cana-
" diens seroit-il si borné qu'ils fussent hors d'état de
" participer à d'autres affaires publiques qu'à celle de
" rassembler des pierres dans un endroit pour les entasser
" dans un autre? Peuple infortuné qui est non-seule-
" ment lezé, mais encore outragé. Ce qu'il y a de plus
" fort, c'est que suivant les avis que nous avons reçus, un
" ministere arrogant a conçu une idée si méprisante de
" votre jugement & de vos sentimens, qu'il a osé penser,
" & s'est même persuadé que par un retour de gratitude
" pour les injures & outrages qu'il vous a récemment
" offert, il vous engagerait, vous nos dignes Concitoyens,
" à prendre les armes pour devenir des instrumens en
" ses mains, pour l'aider à *nous* ravir cette liberté dont sa
" perfidie vous a privée, ce qui vous rendrait ridicules &
" détestables à tout l'Univers.

" Le résultat inévitable d'une telle entreprise, supposé
" qu'elle réussit, seroit l'anéantissement total des espé-
" rances que vous pourriez avoir, que vous ou votre
" postérité fussent jamais rétablis dans votre liberté : car
" à moins que d'être entièrement privé du sens commun,
" il n'est pas possible de s'imaginer qu'après que vous
" auriez été employés dans un service si honteux ils
" vous traitassent avec moins de rigueur [1] que nous qui
" tenons à eux par les liens du sang.

" Qu'aurait dit votre compatriote l'immortel *Montesquieu*,
" au sujet du plan de Gouvernement [2] que l'on vient de
" former pour vous ? Écoutez ses paroles avec cette atten-
" tion recueillie que requiert l'importance du sujet. ' Dans
" un état libre, [3] tout homme qui est sensé avoir une ame
" libre [4], doit être gouverné par lui-même, il faudrait que

1 For idiocy itself cannot believe, that, when their drudgery is performed, they will treat you with less cruelty than they have us, &c. (*T. a.*)

2 Domination. (*T. a.*)

3 De l'Esprit des Loix. Liv. xi. ch. vi.

4 Who is supposed a free agent, &c. (*T. a.*)

" le peuple en corps eût la puissance législative; mais
" comme cela est impossible dans les grands états, & est
" sujet à beaucoup d'inconvéniens dans les petits, il faut
" que le peuple fasse, par ses représentans, tout ce qu'il
" ne peut faire par lui-même.'—' La liberté politique dans
" un Citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient
" de l'opinion que chacun a de sa sûreté; & pour qu'on
" ait cette liberté, il faut que le Gouvernement soit tel
" qu'un Citoyen ne puisse pas craindre un autre Citoyen.
" Lorsque dans la même personne ou dans le même corps
" de Magistrature, la puissance législative est réunie à la
" puissance exécutrice, il n'y a point de liberté [1]; parce
" qu'on peut craindre que le même Monarque ou le
" même Sénat ne fassent des loix tyranniques pour les
" exécuter tyranniquement.'

" ' La puissance de juger ne doit pas être donnée à un
" Sénat permanent, mais exercée par des personnes
" tirées du corps du peuple dans certains tems de l'année,
" de la maniere prescrite par la loi, pour former un
" tribunal qui ne dure qu'autant que la nécessité le
" requiert [2].'

" ' Les Militaires sont d'une profession qui peut-être
" utile, mais devient souvent dangéreuse.' ' La jouis-
" sance de la liberté [3] consiste en ce qu'il soit permis à cha-
" cun de déclarer sa pensée & de découvrir ses senti-
" mens.'

" Appliquez à votre situation présente ces maximes
" décisives, qui ont la sanction de l'autorité d'un nom
" que toute l'Europe révere. On pourrait avancer que

1 Et n'y ayant point de liberté, &c. (*Ms. N°* 1.)

2 The power of *judging* should be exercised by persons taken from *the body of the people*, at certain times of the year, and pursuant to a form and manner prescribed by law. *There is no liberty*, if the power of *judging* be not separated from the *legislative* and *executive* powers. (*T. a.*)

3 The enjoyment of liberty, and even its support and preservation, &c. (*T. a.*)

" vous avez un Gouverneur revêtu de la puissance *exécu-*
" *trice* ou des pouvoirs de l'*administration;* c'est en lui &
" en son Conseil qu'est placée la puissance *législative:*
" vous avez des *Juges* qui doivent décider dans tous les
" cas où votre vie, votre liberté, ou vos biens sont en
" danger, & effectivement, il semble qu'il se trouve ici
" une *distribution* & *répartition* [1], de diverses puissances en
" des mains *différentes* qui se repriment l'une l'autre, ce
" qui est l'unique méthode que l'esprit humain ait jamais
" imaginée pour contribuer à l'accroissement de la liberté
" & de la prospérité des hommes.

" Mais vous servant de cette sagacité si naturelle aux
" Français, & dédaignant d'être décens [2] par le faux
" brillant de cet extérieur, examinez la plausibilité de
" ce plan, & vous trouverez (pour me servir des paroles
" de la Sainte Ecriture) que ce n'est qu'un " *sépulchre*
" *blanchi.*" pour ensevelir votre liberté & vos biens avec
" votre vie.

" Vos Juges & votre (soit-disant) *Conseil Législatif dépen-*
" *dent* de votre *Gouverneur*, & lui-même *dépend* des servi-
" teurs de la Couronne, en Angleterre. Le moindre signe
" du Ministre fait agir ces puissances *législative*, *exécutrice*
" & celle *de juger.* Vos priviléges & vos immunités
" n'existent qu'autant que dure sa faveur, & son courroux
" fait évanouir leur forme chancellante [3].

" La perfidie a été employée avec tant d'artifice dans le
" Code des loix que l'on vous a récemment offert, que
" quoique le commencement de chaque paragraphe p
" raisse être plein de bienveillance, il se termine cepen-

1 Réparation. (*Ms. N°* 1.)

2 Les deux manuscrits ont copié *décens.* On voit cependant dans le N° 1 que l'écrivain a hésité: le papier a été gratté et le mot écrit ensuite. Le texte anglais porte: " But scorning to be illuded by a tinseled outside and exerting the natural sagacity of Frenchmen ", &c.

3 Privileges and immunities last no longer than his smiles. When he frowns, their feeble forms dissolve. (*T. a.*)

" dant d'une maniere destructive [1]; & lorsque le tout est " dépouillé des expressions flatteuses qui le décorent, il " ne contient autre chose, sinon, que la Couronne & ses " Ministres seront aussi absolus dans toute l'étendue de " votre vaste Province, que le sont actuellement les despotes de l'Asie & [2] de l'Afrique. Qui protégera vos biens " contre les Edits d'impôts & contre les rapines des supérieurs durs & nécessiteux [3] ? Qui défendra vos personnes " de Lettres de Cachets, de Prisons, de Cachots et de " Corvées fatigantes, votre liberté & votre vie contre des " Chefs arbitraires & insensibles? Vous ne pouvez, en " jettant vos yeux de tous côtés [4], appercevoir une seule " circonstance qui puisse vous promettre d'aucune façon, " le moindre espoir de liberté pour vous & votre postérité, si vous n'adoptez entiérement le projet d'entrer en " union avec nos colonies [5].

" Quel serait le conseil que vous donnerait cet homme " si véritablement grand, cet Avocat pour la liberté & " l'humanité [6], que nous venons de citer, fut-il encore " vivant & sçût[-il] que nous vos voisins puissans et nombreux, inspirés d'un juste amour pour nos droits envahis et unis par les liens indissolubles de l'affection et de " l'intérêt, vous auraient invités au nom de tout ce que " vous devez à vous-même & à vos enfans (comme nous " le faisons à présent) de vous unir à nous dans une " cause si juste, pour n'en faire qu'une entre nous, & " courir la même fortune pour nous délivrer d'une sub- " jection humiliante sous des Gouverneurs, Intendans &

1 Every sentence, beginning with a benevolent pretension, concludes with a destructive power, &c. (*T. a.*)

2 Of Asia or Africa. (*T. a.*)

3 From......the rapacity of necessitous and cruel masters? (*T. a.*)

4 We defy you,...... to discover, &c. (*T. a.*)

5 An entire adoption into the union of these Colonies. (*T. a.*)

6 That advocate of freedom and humanity. (*T. a.*)

" tyrans Militaires [1], & rentrer fermement dans le rang & " la condition de libres Citoyens Anglais, qui ont appris " de leurs ancêtres à faire trembler ceux qui osent [2] seu- " lement penser à les rendre malheureux.

" Ne serait-ce pas par un discours semblable qu'il " s'adresserait à vous ? Et dirait, ' saisissez l'occasion que " la Providence elle-même vous offre, votre conquête " vous a acquis la liberté [3] si vous vous comportez comme " vous devez, cet événement est son ouvrage [4] : vous n'êtes " qu'un très-petit nombre en comparaison de ceux qui " vous invitent à bras ouverts de vous joindre à eux ; un " instant de réflexion doit vous convaincre qu'il convient " mieux à vos intérêts & à votre bonheur, de vous pro- " curer l'amitié constante des peuples de l'Amérique " septentrionale, que de les rendre vos implacables enne- " mis [5]. Les outrages que souffre la ville de Boston, ont " alarmés & unis ensemble toutes les Colonies, depuis la " nouvelle Ecosse jusqu'à la Georgie, votre Province est " le seul anneau qui manque pour completter la chaîne " forte & éclatante de leur union. Votre pays est natu- " rellement joint au leur, joignez-vous aussi dans vos " intérêts politiques ; leur propre bien-être permettra " jamais qu'ils vous abandonnent ou qu'ils vous trahis- " sent : soyez persuadés que le bonheur d'un peuple " dépend absolument de sa liberté & de son courage pour " la maintenir. La valeur & l'étendue des avantages que " l'on vous offre est immense ; daigne le Ciel ne pas per- " mettre que vous ne reconnaissiez ces avantages pour le

1 To make common cause with us therein, and take a noble chance for emerging from a humiliating subjection under Governors, Intendants, and Military Tyrants, into the firm rank, &c. (*T. a.*)

2 Ont seulement pensé, &c. (*Ms. N*° 1.)

3 You have been conquered into liberty, &c. (*T. a.*)

4 This work is not of man. (*T. a.*)

5 Which will be most for your interest and happiness, to have all the rest of North America your inalterable friends, or inveterate enemies. (*T. a.*)

“ plus grand des biens que vous pourriez posséder, qu'a-
“ près qu'ils vous auront abandonnés à jamais[1].'

“ Nous connaissons trop bien la noblesse de sentiment
“ qui distingue votre nation, pour supposer que vous
“ fussiez retenus de former des liaisons d'amitié avec
“ nous par les préjugés que la diversité de religion pour-
“ rait faire naître [2]. Vous sçavez que la liberté est d'une
“ nature si excellente qu'elle rend, ceux qui s'attachent à
“ elle, supérieurs à toutes ces petites foiblesses [3]. Vous
“ avez une preuve bien convaincante de cette vérité dans
“ l'exemple des Cantons Suisses, lesquels quoique com-
“ posés d'états Catholiques & Protestans, ne laissent pas
“ cependant de vivre ensemble en paix & en bonne intel-
“ ligence, ce qui les a mis en état depuis qu'ils se sont
“ vaillamment acquis leur liberté, de braver & de repous-
“ ser tous les tyrans qui ont osé les envahir.

“ S'IL se trouvait quelques uns parmi vous (comme
“ cela est assez fréquent dans tous les états,) qui préfére-
“ raient la faveur du Ministre & leurs intérêts particuliers
“ au bien-être de leur patrie, leurs inclinations intéressées
“ les porteront à s'opposer fortement à toutes les mesures
“ tendantes au bien public, dans l'espérance que leurs
“ supérieurs les recompenseront amplement pour leur
“ services honteux & indignes : mais nous ne doutons pas
“ que vous ne serez en garde contre de telles gens, &
“ nous espérons que vous ne ferez point un sacrifice de
“ la liberté & du bonheur de tous les Canadiens [4], pour
“ gratifier l'avarice & l'ambition de quelques particuliers.

“ Nous ne requérons pas de vous dans cette adresse
“ d'en venir à des voies de fait contre le Gouvernement

1 Heaven grant you may not discover them to be blessings after they have bid you an eternal adieu. (*T. a.*)

2 To imagine that difference of religion will prejudice you against a hearty amity with us. (*T. a.*)

3 Low minded infermities, &c. (*T. a.*)

4 Of the whole Canadian people and their posterity, &c. (*T. a.*)

" de notre Souverain, nous vous engageons seulement à " consulter votre gloire & votre bien-être, & à ne pas " souffrir que des Ministres infâmes vous persuadent & " vous intimident jusqu'au point de devenir les instru- " mens de leur cruauté & de leur despotisme. Nous " vous engageons aussi à vous unir à nous par un pacte " social, fondé sur le principe libéral d'une liberté égale, " & entretenu par une suite de bons offices réciproques [1], " qui puissent le rendre perpétuel. A dessein d'effectuer " une union si désirable, nous vous prions de considérer " s'il ne serait pas convenable que vous vous assembliez " chacun dans vos villes & districts respectifs, pour élire " des députés de chaque endroit qui formeraient un Con- " grès Provincial, duquel [2] vous pourriez choisir des " Délégués pour être envoyés, comme les représentans " de votre [3] Province, au Congrès général de ce continent " qui doit ouvrir ses séances à Philadelphie, le 10 de Mai " 1775.

" DANS le présent Congrès qui a commencé le 5 du " mois passé, & a continué jusqu'à ce jour, il a été résolu " unanimement & avec une satisfaction universelle, que " nous regarderions la violation de vos droits, opérée par " l'acte pour changer le Gouvernement de votre Province, " comme une violation des nôtres propres, & que nous " vous inviterions à entrer dans notre confédération, " laquelle n'a d'autres objets en vue que la parfaite assu- " rance des droits civils & naturels de tous les membres " qui la composent, & la préservation d'une liaison heu- " reuse & permanente avec la Grande Bretagne, fondée " sur les principes fondamentaux & salutaires que nous

1 And cemented by such an exchange of beneficial and endearing offices as to render it perpetual. (*T. a.*)

2 Who afterwards meeting in a provincial congress, may chuse delegates to represent your province in the continental Congress, &c. (*T. a.*)

3 Leur (*Ms. N° 1.*)

" avons expliqués ci-devant. C'est pour parvenir à ces " fins que nous avons fait présenter au Roi, une Requête " humble & loyale, le suppliant de vouloir bien nous dé- " livrer de nos oppressions. Nous avons aussi formé un " accord, par lequel nous suspendons l'importation de " toutes sortes de marchandises de la Grande Bretagne & " de l'Irlande, après le premier de Décembre prochain. " Comme aussi nous nous engageons à ne rien transpor- " ter de chez nous dans ces Royaumes ou aux Isles de " l'Amérique, après le dixième de Septembre prochain, " si nous n'avons pas encore obtenu, dans ce temps là, la " réparation de nos griefs.

" QUE le Tout-Puissant daigne vous porter d'inclina- " tion à approuver nos démarches justes & nécessaires, " & à vous joindre à nous, & que lorsque l'on vous offrira " quelques injures que vous serez résolus de ne point " souffrir, à ne pas faire dépendre votre sort du peu d'in- " fluence que pourrait avoir votre seule Province mais " des puissances réunies de l'Amérique septentrionale ; & " qu'il veuille accorder à nos travaux unis, un succès aussi " heureux que notre cause est juste, est la fervente prière " de nous, vos sincères & affectionnés Amis & Concitoyens.

" *Par ordre du Congrès,*

" 26 Octobre 1774.

" HENRY MIDDLETON [1], *Président.*"

**Réponse du peuple de la Grande-Bretagne à l'Adresse du Congrès.**

Qui auroit jamais cru que le Congrès après avoir écrit une lettre aussy amicale aux habitants de la province de Québec, ne cherchoit que le moyen de leur tendre des embûches et des piéges ? Car le fanatisme des Bastonnois est connu partout,—il n'a pas épargné le paisible Quaker ;

1 Henry Middleton était un des députés de la Caroline du Sud. Il ne présidait le Congrès que depuis le 22 Octobre, à la place de l'Hon. Peyton Randolph, retenu par la maladie. Arthur Middleton, qui joua un rôle si brillant dans la révolution américaine et qui fut un des signataires de l'indépendance, était son fils.

pardonneroit-il aux Catholiques Romains ? qui professent une religion qui—selon leur lettre du 5e Septembre 1774, adressée au peuple d'Angleterre—a semé la persécution, la bigoterie, inondé leurs isles de sang et qui a porté partout le meurtre et la rébellion [1],—Ce qui ne prouve que trop des vues remplies d'artifice—ainsy qu'il se voit par l'adresse du peuple de la Grande Bretagne aux habitants de l'Amérique en réponse de leur lettre du 5e Septembre 1774, conçue en ces termes [2].

" Nous avons vu les trois adresses de votre Congrès, la " première desquelles nous est adressée, la seconde à " vous-même,et la troisième à Sa Majesté,—Nous souhaite-" rions ajouter que nous n'avons pas vu l'adresse aux habi-" tants françois de Québec, parce qu'elle les flatte pourvu " qu'ils adoptent les projets du Congrès avec la protection " d'une religion que le Congrès dans l'adresse qu'il nous " a faite, taxe d'impiété, de bigoterie—de persécution, de " meurtre et de rébellion, se plaignant du Parlement de " ce qu'il a protégé [3] un peuple dont le génie et le gouverne-" ment sont incompatibles avec la liberté. Nous ne vous " imputons point les vices de cette adresse, mais nous les " imputons à ceux qui l'ont dressée, car à des hommes " généreux et sincères, comme vous êtes, la droiture des " intentions doit correspondre aux nôtres. Nous [ne] nous " permettrons pas de vous imputer des vues remplies " d'embûches, et l'art de tendre des piéges [4]. Nous vous " rendons plus de justice parce que nous espérons que " vous nous la rendrez, &c."

En moins de quinze jours cette lettre du Congrès adressée aux habitants du Canada fut distribuée de l'extrémité de la province à l'autre—Plusieurs marchands anglois

Menées des marchands anglais pour soulever les Canadiens.

1 *Notes et pièces justificatives*, IV.

2 *Notes et pièces justificatives*, V. La traduction de ce passage de l'adresse est sans doute de Mtre Sanguinet.

3 Because it proposes a social compact with a people whose genius, &c. (*T. a.*)

4 To impute insidious views or insidious arts. (*T. a.*)

parcouroient toutes les campagnes sous prétexte d'acheter du bled des habitants afin de leur lire cette lettre et [de] les exciter à la rébellion [1],—Ils leur ajoutoient encore que si les Canadiens ne se joignoient point aux Provinces Unies, qu'ils alloient devenir malheureux, qu'ils étoient au moment de payer des taxes pour fournir aux dépenses de la province, que le juge en chef avoit quinze cents louis d'appointements, les conseillers, chacun cent louis—les juges de la cour des plaidoyers communs, cinq cents louis chacun, que les appointements du gouverneur étoient au moins de dix mille louis et que tous les autres officiers civils étoient payés à proportion [2],—en outre que le gouverneur avoit plus de pouvoir que le Roy ; qu'ils ne seroient plus les maîtres de leurs biens, que le gouvernement et la loy françoise alloient avoir lieu, qu'ils seroient menés en esclaves, que le temps des lettres de petit cachet étoit arrivé, que tout étoit perdu pour eux, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celuy de se joindre aux Provinces Unies. Quelques marchands anglois dans les villes chez qui les habitants alloient pour acheter de la marchandise, leur répétoient le même langage—que la seule ressource pour eux, étoit de laisser venir les Bastonnois dans la province de Québec—qui n'y venoient que pour les rendre heureux, et les remettre en liberté,—que c'étoit le seul moyen de les tirer de l'oppression et de la tyrannie où ils étoient exposés, et qu'ils ne devoient pas ignorer que c'étoient les Provinces Unies qui leur avoient fait ôter le papier timbré qui avoit emporté aux Canadiens au moins quatre mille louis [3],—Ce discours fit beaucoup d'impression sur l'esprit des habitants des campagnes,—Ils perdirent la confiance qu'ils avoient toujours eue jusqu'alors dans les personnes des villes capables de les dé-

1 *Notes et pièces justificatives*, VI.

2 *Notes et pièces justificatives*, VII.

3 *Notes et pièces justificatives*, VIII.

tromper, et la mirent dans des mauvais sujets qui agissoient de concert avec le Congrès,—Cela vint à un point où les honnêtes gens fidèles à leur Roy furent obligés de se taire et le crime se montroit la tête levée sans être puni.

**Février 1775. Envoyés du Congrès et espions à Montréal.**

Que dans le mois de Février le Congrès envoya des députés *incognito*—pour conférer avec les marchands des villes de Québec et [de] Montréal, pour entrer dans la conspiration —sous prétexte d'acheter des chevaux [1],—Il y eut une assemblée à Montréal, les choses s'y passèrent secrètement. Les députés auroient désiré que les Canadiens eussent été de l'assemblée, mais il n'en fut pas un seul, et les marchands anglois de Montréal leur dirent qu'ils sçavoient que les Canadiens ne vouloient point entrer dans l'union proposée ;—Effectivement le plus grand nombre prit le parti de la neutralité—sous prétexte qu'ils avoient fait serment de ne point prendre les armes contre les anglois,—Il étoit de la politique de les entretenir dans cette opinion—c'est à quoy les mauvais sujets ne manquoient pas.

Par l'impunité de toutes ces démarches nocturnes—la ville de Montréal fut bien vite remplie d'espions qui avoient correspondance avec plusieurs marchands anglois de Montréal et [de] Québec. Enfin ils combinèrent à faire leur entreprise sur la province de Québec—il leur étoit d'autant moins difficile qu'ils étoient assurés de la disposition de la plus grande partie des habitants, ils sçavoient en outre tout ce qui se passoit dans la province, le peu de troupes qui y étoit. Un grand nombre de marchands anglois se montrèrent publiquement dévoués en faveur des Bastonnois par leurs discours et cherchoient à soulever le peuple et [à] mettre la confusion.

**Le Gouverneur nomme des Juges-à-paix.**

Le Général Guy Carleton fit une proclamation pour nommer et établir des Juges-à-paix—ainsy qu'il suit [2] :

1 *Notes et pièces justificatives*, IX.

2 Nous avons suivi, pour ce document, la copie officiele du Commandeur Viger.

" PAR SON EXCELLENCE GUY CARLETON, Capitaine Général et Gouverneur en chef de la Province de Québec et Territoires en dépendants en l'Amérique, Vice-Amiral d'icelle, Garde du Grand Sceau de la dite Province et Major-Général des Troupes de Sa Majesté, Commandant le département septentrional, &c., &c., &c.

## "PROCLAMATION.

" Comme pour les raisons déduites dans un Acte passé " dans la 14e année du règne de Sa présente Majesté, inti- " tulé ' Acte qui règle plus solidement le gouvernement " de la Province de Québec en l'Amérique Septentrionale, " toutes commissions, ordonnances et autorités concer- " nant la présente administration de la justice en cette " Province cessent et sont annulées, à compter depuis et " après le premier jour de May 1775, comme aussy l'im- " portance et la conséquence de l'établissement des cours " convenables pour administrer à l'avenir la justice en la " dite province demandent beaucoup de temps et de déli- " bération, ce qui ne permet pas de les établir immédiate- " ment; et comme il pourroit arriver dans l'intervalle " beaucoup de malheurs et d'inconvénients au préjudice " du public, si quelques personnes convenables n'étoient " point autorisées dans cette Province à rendre dociles à " justice tous contrevenants aux loix, ainsy que les mau- " vais débiteurs, en les obligeant de comparoître aux " cours, lesquelles seront établies, pour y répondre alors " sur les accusations qui seront présentées contre eux; " J'ai, à ces causes, jugé à propos de publier cette Procla- " mation, pour donner connoissance à toutes personnes " résidants en cette Province et tous autres qui pour- " roient y être intéressés,—qu'en vertu des pouvoirs et " autorités qui me sont attribués par les commissions de " Sa Majesté données sous le grand sceau de la Grande

" Bretagne, à Westminster, le 27e jour de Décembre, " dans la 15e année de son règne et publiées à Québec le " 24e jour de ce mois d'Avril, j'ai constitué et nommé " Adam Mabane, Thomas Dunn, Jean Fraser et Jean " Marteilhe, Ecrs Juges de Sa Majesté dans les cours des " Plaidoyers communs des Districts de Québec et de " Montréal en cette Province, Hertel de Rouville, de " Montréal, et Jean Claude Panet, de Québec, Ecuyers, " deux d'entr'eux ou plus que deux d'entr'eux, pour à " compter depuis et après le premier jour de May pro- " chain et par la suite, durant mon plaisir, ou jusqu'à ce " que les cours convenables de judicature puissent être " établies dans les dits Dictricts, en qualité de Gardiens " de la Paix dans iceux, qui auront tous les pouvoirs et " autorités nécessaires à cet effet et autres susdits d'agir " et d'éxécuter conformément aux loix, et aussy pour, à " compter depuis et pendant le dit temps, en qualité de " commissaires, commencer le procès civil & faire mettre " leurs ordres à exécution dans les dits districts dans la " forme donnés par les loix et ainsy qu'il leur est prescrit " par leurs commissions. Il est par ces présentes ordonné " à tous les sujets de Sa Majesté en cette province d'aider " et d'assister, lorsqu'ils en seront requis, les cy-dessus " nommés Gardiens de la Paix et Commissaires, dans " l'exécution de leurs dits offices. Comme il est aussy " jugé inutile de nommer, quant à présent, de nouveaux " Baillis pour les dits districts de Québec et de Montréal, " j'ai jugé à propos de les continuer dans leurs dits " offices, et de leur prescrire par ces présentes de con- " tinuer de les exercer jusqu'à nouvel ordre. Il leur " est en conséquence ordonné, et à tous ceux qui peu- " vent y être intéressés, d'y faire attention et de s'y con- " former.

" Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, " au château St. Louis, dans la ville de Québec, le 26e " jour d'Avril 1775, dans la 15e année du règne de Notre " Souverain Seigneur George Trois, par la grâce de Dieu

" Roy de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande,
" Défenseur de la Foy, &c., &c., &c.

(Signé) " GUY CARLETON.

" Par ordre de Son Excellence,

(Contresigné) " GEO ALLSOPP, D. Secrétaire [1].

" Traduit par ordre de Son Excellece.

T. J. CUGNET, S. F.

" VIVE LE ROY."

1er mai 1775. Buste du Roi insulté à Montréal.

Le premier May 1775,—les mauvais sujets commencèrent à insulter le buste de Sa Majesté qui étoit sur la place de la haute ville à Montréal—On trouva le matin le buste barbouillé de noir avec un chapelet de patates passé dans le cou et au bout une croix de bois avec cette inscription—VOILA LE PAPE DU CANADA ET LE SOT ANGLOIS. Aussitôt le Général Guy Carleton—Gouverneur de la Province à Québec—fut instruit de l'insulte faite au buste de Sa Majesté—Les Canadiens indignés et mortifiés d'une telle insulte—à quoy ils ne s'attendoient pas—eurent quelques difficultés avec plusieurs anglois à ce sujet. Monsieur de Belestre—ancien capitaine et chevalier de St. Louis [2] fut frappé par un nommé Frinke [3], et le Sr Lepailleur par le nommé Solomon. Il y avoit quelques indices que c'étoient des Juifs et des mauvais sujets anglois qui avoient commis cette insulte—sans qu'on ait pu découvrir les criminels,—Cependant le Général Guy Carleton fit une proclamation pour découvrir les coupables, conçue en ces termes :

1 M. Allsopp n'était que le député d'un M. Roberts, parent de lord Clive, et qui ne vint pas en Canada. (*Masères*, *Quebec Papers*, p. 44.) Plusieurs charges dans le gouvernement du Canada avaient été ainsi données en sinécures à des personnes qu'on voulait récompenser. Voir *Notes et pièces justificatives*, X.

2 *Notes et pièces justificatives*, XI.

3 Franks.

" Par Son Excellence GUY CARLETON, Capitaine Général et Gouverneur en chef de la Province de Québec, et Territoires en dépendants en l'Amérique, Vice Amiral d'icelle et Major Général des troupes de Sa Majesté, Commandant le Département septentrional, &c., &c., &c.

## " PROCLAMATION

" Quelques personnes méchantes et mal intentionnées " ayant, dans la nuit du 30 Avril au 1er May dernier, " défiguré impudemment et méchamment le Buste de " Sa Majesté, en la ville de Montréal, en cette Province, " et ayant de plus affiché un libelle diffamatoire et scan- " daleux, tendant à diminuer le respect que luy doivent " ses sujets, à affoiblir son gouvernement et à élever de " la défiance entr'Elle et son peuple, j'ai, à ces causes, " jugé à propos de faire publier cette Proclamation ; afin " de connoître toutes telles méchantes et mal-intention- " nées personnes et les traduire en justice, et d'offrir par " icelle une récompense de deux cents piastres avec le " pardon de Sa Majesté même à une partie coupable ou à " qui que ce soit,—excepté la personne qui a réellement " défiguré le dit buste et affiché le dit libelle,—qui dé- " noncera les personnes coupables de la dite injure, qui " luy seront payées par le Receveur-Général de Sa Majesté " en cette Province, après la conviction d'un ou plusieurs " des coupables.

" Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au " château St. Louis, dans la ville de Québec, ce huitième

4

" jour de May, dans la quinzième année du règne de Sa " Majesté, et dans l'année de Notre Seigneur mil sept " soixante et quinze.

(Signé) " GUY CARLETON.

" Par ordre de Son Excellence,

(Contresigné) " GEO. ALLSOPP,

" faisant fonction de Secrétaire.

" Traduit par ordre de Son Excellence,

" F. J. CUGNET, S. F.

" VIVE LE ROY." [1]

**Pouvoirs des notaires continués.**

Comme—par l'Acte du Parlement pour la province de Québec—toutes les commissions concernant les officiers de justice étoient annulées à compter depuis et après le premier jour de May 1775—le Général Guy Carleton fit une commission générale qui fut déposée au Bureau du Secrétariat de la Province concernant les Notaires—de la manière suivante.

" BUREAU DU SECRÉTARIAT.

Le 29 Avril 1775.

" Province de<br>" Québec.

" Ces présentes sont pour informer toutes les personnes " intéressées, qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur " de cette Province, par une commission générale à cet " égard, déposée en ce Bureau, de nommer, à compter " depuis et après le premier jour de May de cette présente " année 1775, pour le temps et espace de six mois, ou du- " rant son plaisir, les mêmes personnes pour exercer l'of- " fice de notaires dans les différentes parties de cette Pro-

1 *Notes et pièces justificatives* XI.

" vince, qui y travaillent actuellement, et de les revêtir " de tous les pouvoirs et autorités nécessaires pour exécu- " ter légalement [1] leurs dits offices.

" Par ordre de Son Excellence,
(Signé) " GEO. ALLSOPP, D. Secrétaire.

" Traduit par ordre de Son Excellence,
" F. J. CUGNET, S. F."

Les forts de Carillon, de la Pointe-à-la-Chevelure et de St. Jean surpris et pillés par Arnold.—La nouvelle en est donnée à Montréal et à Québec.

Au commencement du mois de May 1775, les habitants de la province de la Nouvelle York—au nombre d'environ deux cents—se transportèrent auprès du fort de Carillon [2] et firent entrer quelques hommes dans le fort avec du rhum pour enivrer la garnison—et dans la nuit suivante, ce détachement s'approcha du fort pour le surprendre;—Le nommé Arnold [3] qui commandoit ce party fit cogner à la porte en disant que c'étoit un courrier qui apportoit des ordres pour le commandant; alors le sergent de garde fit avertir le capitaine de Laplace [4] qui avoit quarante-cinq hommes de garnison,—L'ordre fut donné d'ouvrir la porte—A l'instant les deux cents hommes des colonies entrèrent dans le fort—firent le commandant prisonnier et la garnison, sans tuer un seul homme et s'emparèrent du fort, de l'artillerie, des vivres, et de tous les effets du Roy.

Cette entreprise quoique hardie, fut d'autant moins difficile que la garnison se trouva yvre par le moyen des habitants des colonies qui avoient entré la veille avec du rhum dans le fort pour faire boire la garnison—afin de

1 Egalement. (*Ms. N° 2.*)

2 *Notes et pièces justificatives* XII.

3 *Notes et pièces justificatives* XIII.

4 De la Place. (J. V.) Delaplace. (Sparks, *Library of Ameri: Biog:* vol. 1, p. 275, N. Y. 1839.) C'est ainsi que s'appelait l'officier qui commandait à Carillon. L'orthographe, plus que capricieuse des manuscrits, aidée d'ailleurs du sens assez naturel de la phrase, aurait pu faire croire qu'il s'agissait de la qualité, plutôt que du nom de cet officier.

réussir dans leur entreprise,—que [1] la prise de ce fort fut d'autant plus préjudiciable au Canada que, si le capitaine de La Place ne se fût pas laissé surprendre—il y a tout lieu de penser que jamais les habitants de la Nouvelle York n'auroient entrepris d'entrer dans la province de Québec. Le commandant du fort fut envoyé prisonnier avec sa garnison dans la province de la Nouvelle York. Le nommé Arnold laissa dans le fort une petite garnison et partit avec le reste de son monde pour venir au fort St. Jean, à neuf lieues de Montréal. Devant leur départ ils furent à l'habitation du Major Askine [2]—le pillèrent, et luy prirent une petite barque, après l'avoir fait prisonnier et sa famille. De là ils firent route pour St. Jean—En passant à la Grande-Pointe [3] ils firent prisonniers un sergent et six soldats des troupes du Roy—qui gardoient quelques effets—et arrivèrent à St. Jean le dix-sept du mois de May de grand matin,—Ils s'emparèrent de la barque [4] du Roy et de tous les effets qui étoient dans le fort, firent prisonniers douze hommes de troupes, et s'en retournèrent sur les dix heures du matin [5],—Aussitôt leur départ, M. Moïse Hazen [6]—officier réformé qui demeuroit près de St. Jean, partit pour apporter cette nouvelle à Montréal—de là pour Québec [7],—Dans le moment la ville de Montréal fut alarmée—et les mauvais sujets ne cherchoient

Mercredi, 17 mai.

1 M. Viger a remplacé avec raison *que* par *et* dans sa copie manuscrite.

2 Skeen. (J. V.) Skene (Sparks.) Voir *Notes et pièces justificatives* XIV.

3 Pointe-à-la-Chevelure, que les anglais appelaient *Crown Point*. (J. V.)

4 Cette barque, qui portait le nom de *George*, n'était armée que de 7 hommes et de deux canons de cuivre de six. (J. V.)

5 Pour ces premiers succès qui signalèrent l'entrée des *Bastonnois* dans le Canada, voir *Notes et pièces justificatives* XV.

6 *Notes et pièces justificatives* XVI.

7 Cf. *Journal commencé aux Trois-Rivières* &c., [18 ?] May &c.

qu'à mettre la confusion. Le Lieutenant Colonel Templere [1] qui y commandoit fit partir aussitôt environ cent quarante hommes de troupes pour le fort St. Jean sous le commandement du Major Preston [2],—A peine les troupes étoient-elles parties de Montréal qu'il arriva à St. Jean environ quatre-vingts hommes des Bastonnois sous le commandement du nommé Allein [3] qui venoient—à ce qu'ils disoient—pour glaner. Le nommé Bindon [4] marchand de Montréal—traversa dans un bateau avec les troupes du Roy qui partoient de Montréal pour St. Jean—Sitôt qu'il fut rendu à Longueuil—il monta à cheval pour se rendre en diligence à St. Jean, pendant que les troupes alloient à pied,—Il y arriva le même jour à huit heures du soir, y trouva le nommé Allein avec quatre-vingts hommes des Colonies—Il leur raconta qu'on avoit appris à Montréal la prise des forts de Carillon et de St. Jean, et qu'il venoit cent quarante hommes des troupes du Roy pour prendre possession de St. Jean—et passa la nuit avec eux. Dans l'instant Allein fit embusquer ses quatre-vingts hommes dans le bois—le long du chemin, pour attendre et surprendre les troupes du Roy, mais heureusement que le Major Preston fit halte dans le bois en attendant le jour, —Mais les rebelles qui virent qu'ils ne seroient attaquées qu'au petit jour—prirent la fuite, et donnèrent une lettre à Bindon adressée aux marchands anglois de Montréal—par laquelle Allein demandoit pour cinq cents louis de vivres, munitions et rhum,—Bindon partit de St. Jean avec sa lettre pour Montréal,—Il rencontra le Major Preston avec les troupes du Roy à une demie lieue du fort St.

**Troupes envoyées à St. Jean.—Trahison d'un Sr. Bindon, marchand anglais.—Alarme et confusion à Montréal.**

**Jeudi, 18 mai.**

1 Templer. Il commandait le 26e régiment, et, dans ce moment, la garnison de Montréal (J. V.)

2 M. Preston était major dans le 26e régiment. (J. V.)

3 Le célèbre Ethan Allen. (J. V.) Voir *Notes et pièces justificatives* XVII.

4 Benden. C'était un marchand de Montréal, grand partisan du Congrès, comme on disait alors. Il quitta le Canada avec les *Bastonnois* (J. V.)

Jean—et dit au Major qu'il y avoit beaucoup de Bastonnois qui l'attendoient, pour sans doute intimider les troupes—puisque les Bastonnois étoient repartis de St. Jean dans le même instant que luy. Alors le Major Preston voulut le ramener à St. Jean, afin que s'il se passoit quelque chose d'extraordinaire, d'en donner avis au Colonel Templere, mais Bindon luy répondit qu'il portoit une lettre de conséquence pour Montréal et qu'il avoit donné sa parole d'honneur de se rendre en diligence,—Le Major Preston luy dit;—"Au moins restez icy—attendez un moment et vous verrez ce qui va se passer, et comme vous êtes à cheval, vous serez à même de donner des nouvelles à Montréal,"—Mais comme Bindon sçavoit bien que le Major Preston ne trouveroit plus de Bastonnois à St. Jean, puisqu'ils en étoient partis dans le même moment que luy, sitôt que le Major Preston fut éloigné en continuant sa route devers St. Jean, au lieu d'attendre, il revint à course de cheval à Montréal, avec sa lettre et rapporta qu'il avoit entendu soixante décharges de coups de fusils,—L'on crut que toutes les troupes du Roy étoient tuées—Ce qui mit la ville de Montréal en alarme et même dans la confusion,—Les traîtres rioient et ne cherchoient qu'à augmenter le mal,—Bindon se promenoit dans les rues avec plusieurs de ses amis en publiant cette nouvelle, lesquels ne cherchoient qu'à intimider le public.

**Un navire chargé de poudre arrive à Montréal.**

**Vendredi, 19 mai.**

Ce même jour [1], il arriva un navire de Londres au port de Montréal,—Le Colonel Templere donna ordre d'arrêter toutes les charrettes, qu'il fit conduire par des soldats—la bayonette au bout du fusil—pour décharger les poudres qui étoient à bord du navire. Positivement ce jour

1 Ce doit être le lendemain, ou le 19. Ce navire en effet paraît être arrivé à Montréal *le jour du marché*, qui se tenait ordinairement le vendredi; et si le 20 Mai 1775 était un samedi, comme il est dit formellement quelques lignes plus loin, il doit s'ensuivre que le jour précédent était à la fois un *vendredi* et le 19 Mai. (J. V.) Il est possible aussi que le navire soit arrivé le 18 au soir et qu'on ait attendu au jour suivant pour le décharger, afin de profiter des voitures des habitants de la campagne.

se trouva celuy du marché,—la plus grande partie des charrettes des habitants des campagnes furent arrêtées, les autres se sauvèrent pour aller porter l'alarme dans leurs différentes paroïsses,—La terreur étoit si grande qu'ils abandonnoient leurs femmes et leurs denrées en chargeant leurs amis de les ramener. Le Colonel Templere dans cette confusion fit battre un ban [1] pour avertir les citoyens de Montréal de s'assembler le même jour —à trois heures après-midy dans l'église des Récollets —pour délibérer sur le party qu'il y auroit à prendre dans une telle circonstance—Les citoyens de la ville et des faubourgs s'y trouvèrent—il fut convenu unanimement de prendre les armes pour se défendre. Pendant l'assemblée le Colonel Templere reçut une lettre du Major Preston—qui fut lue à l'assemblée—qui luy marquoit qu'en arrivant à St. Jean il avoit trouvé les Bastonnois traversés la rivière—qu'ils avoient été avertis par Bindon—marchand de Montréal—de sa marche—que même les Bastonnois s'étoient embusqués dans le bois pour l'attendre avec les troupes du Roy—sur l'avis que leur en avoit donné Bindon—lequel étoit présent à l'assemblée et qui pâlit à la lecture de cette lettre.

Assemblée des citoyens dans l'église des Récollets.—Trahison de Bindon dévoilée.

Le Colonel Templere renvoya l'assemblée au lendemain —à dix heures du matin—dans la plaine [de] Ste. Anne—Tout le monde s'y trouva—il fut proposé par le Colonel Templere que les citoyens se formeroient par compagnies de trente hommes et que chaque compagnie nommeroit son capitaine et ses officiers [2], et pour cet effet il fut nommé huit députés par le peuple, qui étoient Messieurs Dufy-Desauniers, de Longueuil, Panet, St. George Dupré, Mézière, Sanguinet, Guy, et Lemoine Despins père [3], pour faire le recensement et les rôles des citoyens.

Samedi, 20 mai. Les citoyens s'assemblent dans la plaine de Ste. Anne.

1 *Notes et pièces justificatives*, XVIII.

2 Les miliciens Canadiens, sous le régime français, se choisissaient leurs officiers. (J. V.) Voir *Notes et pièces justificatives*, XIX.

3 *Notes et pièces justificatives*, XX.

**Retour du major Preston, ses soldats veulent pendre Bindon,—menées des traîtres.**

Le même jour à une heure après-midy—les troupes du Roy arrivèrent de St. Jean à Montréal,—Le Major Preston et les officiers les conduisirent dans la cour des casernes, —Dans l'instant—les soldats fâchés de ce que Bindon leur avoit fait manquer un coup glorieux et de les avoir exposés à les faire égorger dans le bois de St. Jean—la compagnie des troupes légères se détacha pour aller punir Bindon de sa trahison,—Ils le trouvèrent sur la galerie de Richard Dobie et le menèrent sur la place du marché auprès du pilori [1],—Il paroit que leur dessein étoit de le pendre, mais les échelles arrivèrent trop tard, car les officiers le retirèrent d'entre leurs mains,—Il en fut quitte pour la peur. Cependant il fut obligé de donner des cautions devant un magistrat pour répondre aux plaintes que l'on avoit contre luy,—Il s'accusoit volontairement coupable d'imprudence, mais les honnêtes gens pensoient bien différemment et la suite le prouvera.

Le même jour Samedy—le vingt de May—plusieurs mauvais sujets firent faire une assemblée au café chez Chanderlant [2]—où ils firent venir toute la populace sans distinction—pour délibérer sur l'aventure arrivée à Bindon,—Celuy qui porta la parole à l'assemblée commença à insinuer au peuple que les plus honnêtes citoyens n'étoint point en sureté, que l'insulte faite à Bindon par les troupes pouvoit arriver à tous autres,—de toute nécessité il falloit délibérer si l'on poursuivroit les soldats qui avoient insulté Bindon en loy, ou si l'on porteroit la plainte au Lieutenant Colonel Templere—Après quelques débats, il fut envoyé des députés au Colonel Templere qui répondit qu'il rendroit justice, mais le lendemain—dimanche—quelques honnêtes gens—anglois et canadiens—furent trouver le Colonel et demandèrent grâce pour les soldats—ce qui luy fit beaucoup de plaisir—ainsy qu'au Major Preston qui étoit présent—attendu qu'ils n'avoient

**Dimanche, 21 mai.**

1 *Notes et pièces justificatives*, XXI.

2 Sutherland (J. V.)

pas tout le tort que l'on leur imputoit et que Bindon pouvoit s'en attribuer la faute—A dire le vray, les honnêtes gens regardoient Bindon comme un homme suspect et la démarche qu'il avoit faite ne le prouvoit que trop.

Cinquante volontaires canadiens, sous le lieutenant McKay, partent pour St. Jean.

Après le retour du Major Preston à Montréal avec sa troupe—il partit environ cinquante volontaires canadiens sous le commandement du Lieutenant Samuel Makaye [1], officier de distinction pour prendre possession du fort St. Jean—qui l'ont gardé jusqu'à ce qu'il y eût été envoyé des troupes de Québec, pour y faire des retranchements.

Dispositions prises par le Général Carleton.

La première démarche que fit le Général Guy Carleton —après avoir appris que les Bastonnois étoient venus à St. Jean—fut de faire partir de Québec les troupes qui y étoient avec deux bâtiments chargés d'artillerie et [de] munitions—pour construire un fort à St. Jean [2],—Il envoya un détachement de troupes à la rivière Chatigan [3], un autre à St. François, et fit partir trente hommes de troupes pour La Galette [4] avec des ouvriers pour réparer le fort—et donna ordre également d'envoyer des charpentiers pour construire des navires à St. Jean—Ensuite de quoy il donna ordre aux troupes des Trois-Rivières ainsy que de Montréal de se rendre à St. Jean sous le commandement du Major Preston,—Le Général partit luy-même pour Montréal où il arriva le vingt-six de May, au grand contentement de toute la ville [5].

Vendredi, 26 mai.

Les citoyens s'assemblèrent et furent luy faire une visite en corps qu'il reçut froidement—sans en sçavoir la cause—Il est vray qu'il pouvoit avoir quelques sujets de mécontentement contre quelques-uns qui se comportoient mal, mais le plus grand nombre s'étoient montrés bons et fidèles sujets, et ils l'étoient effectivement,—

1 McKay. (J. V.) Voir *Notes et pièces justificatives*, XX.

2 *Notes et pièces justificatives*, XXI.

3 Satigan. (J. V.) Voir *Notes et pièces justificatives*, XXII.

4 *Notes et pièces justificatives*, XXIII.

5 Cf. *Journal tenu*, &c., 20 et 26 May; *Gazette de Québec*, 25 mai 1775.

Les milices sont mises sur pied d'après le conseil de Mtre Sanguinet.

Les huit députés nommés par le peuple pour faire le recensement de la ville et [des] faubourgs de Montréal, et les rôles des compagnies de milice, furent rendre compte de leur mission au Général Guy Carleton,—Comme ils avoient trouvé le peuple mal disposé et même que quelques-uns d'entr'eux avoient essuyé quelques désagréments—surtout les deux qui avoient été envoyés dans le faubourg St. Laurent où les femmes vouloient les lapider—M. Sanguinet—l'un des députés—dit au Général qu'il convenoit mieux dans la circonstance présente de rétablir les milices sur l'ancien pied—autrement il seroit difficile de faire mouvoir les Canadiens—et qu'il seroit à même de luy procurer l'ancien rôle des milices,—Le Général adopta cette opinion et donna ordre que les Canadiens dans toute la province de Québec seroient incorporés dans les milices—En sortant de chez le Général, les autres députés se fâchèrent contre M. Sanguinet de ce qu'il avoit donné cet avis au Général Guy Carleton, et luy dirent qu'il seroit la cause de beaucoup de troubles,—Il leur répondit qu'il ne l'avoit fait que par un bon motif, et qu'il pensoit que les circonstances présentes l'exigeoient,—Les choses furent poussées si loin que M. Sanguinet fut obligé de laisser les députés et de prendre une autre rue pour revenir chez luy,—Alors il commença à craindre que le public sçût qu'il étoit l'auteur que la milice étoit mise sur pied, mais heureusement personne n'en sçut rien, et les députés eurent la discrétion de n'en rien dire—D'ailleurs malgré la mauvaise humeur de ces Messieurs, ils y trouvèrent chacun leur compte, car M. de Longueuil fut nommé Inspecteur des milices avec deux cents louis d'appointements par année, M. Dufy-Desauniers fut fait Colonel, M. St. George-Dupré Major et Commissaire des corvées pour les milices avec deux cents louis par an—et les autres députés furent établis commissaires de la paix—Quoiqu'il en soit—le Général Guy Carleton fit une proclamation pour mettre les milices sur pied, ainsy qu'il suit [1].

1 *Notes et pièces justificatives*, XXIV.

" PAR SON EXCELLENCE GUY CARLETON, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans toute la province de Québec et Territoires en dépendants en Amérique, Vice-Amiral, (1) Commandant le Département septentrional, &c., &c., &c.

Proclamation du Gouverneur pour rétablir les milices, du 9 juin.

" PROCLAMATION.

" L'esprit de rébellion s'étant manifesté dans plusieurs " des Colonies de Sa Majesté en Amérique, et particulièrement dans quelques cantons voisins de cette Province, et plusieurs des dits rebelles ayant fait à main " armée des incursions dans cette province ; où ils ont " attaqué et enlevé une partie [2] des troupes de Sa Majesté " avec différents effets et une barque appartenant au " Roy, et comme ils continuent encore leurs hostilités " traîtresses et tâchent de pénétrer dans cette province à " la grande consternation des bons sujets de Sa Majesté " et au mépris manifeste des loix et du gouvernement, " prenant faussement et malicieusement pour prétexte " de leur conduite qu'ils n'ont d'autres vues que de mettre " les habitants de cette province à l'abri des taxes et de " l'oppression du gouvernement, ce qu'ils tâchent d'insinuer par eux-mêmes et par leurs fauteurs, en y ajoutant plusieurs autres rapports également faux et séditieux, tendant à indisposer l'esprit des peuples et à les " détacher de l'obéissance qu'ils doivent au Roy :—Afin " donc de repousser promptement et efficacement une " invasion si criminelle et perfide, et de se mettre en état

1 Maréchal des Camps et armées de Sa Majesté. (*Gazette de Québec*, 15 Juin 1775.

2 Un parti. (*Ibid.*)

" de punir, comme ils le méritent, les auteurs de cette sé-
" dition et leurs adhérents, et pour rétablir la paix et la
" tranquillité publique dans toute l'étendue de cette pro-
" vince, ce qu'il n'est pas possible dans les circonstances
" présentes d'exécuter par le cours ordinaire des loix
" civiles :—J'ai jugé à propos de publier la présente Pro-
" clamation, par laquelle je déclare qu'en attendant qu'on
" puisse exécuter ce qui est propre [1] cy-dessus, en vertu
" des pouvoirs et autorités que j'ay reçus de Sa Majesté,
" j'ai résolu d'employer le secours des loix militaires dans
" toute l'étendue de cette Province, et d'ordonner en con-
" séquence qu'on mette incessamment sur pied les milices
" de la dite Province. Mais comme il n'est pas possible
" d'expédier sur le champ un nombre suffisant de com-
" missions pour tous les officiers qui doivent être em-
" ployés, je fais sçavoir en même temps à tous ceux qui
" ont eu cy-devant quelques grades dans la milice par
" des commissions reçues de l'Honorable Thomas Gage,
" de l'Honorable Jacques Murray, de Ralph Burton et
" Frédéric Haldimand, Ecuyers et cy-devant Gouver-
" neurs pour Sa Majesté dans cette Province [2], d'exécuter
" ce qui leur étoit enjoint par les dites commissions, et
" de faire usage des pouvoirs qui leur étoient donnés,
" jusqu'à nouvel ordre de ma part. Et moi en consé-
" quence, et au nom de Sa Majesté, je commande et
" ordonne à tous les sujets du Roy dans cette Province
" et à tous ceux qu'il appartiendra, sous peine de déso-
" béissance, de donner aide et secours, en tout ce qui
" peut concerner le service du Roy, à tous les dits offi-
" ciers pourvus des dites commissions ou de celles qu'ils
" pourroient recevoir de ma part.

" Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à
" Montréal, ce 9e jour de Juin 1775, dans la 15e année

1 Proposé. (*Gazette de Québec*, 15 juin 1775.)

2 *Notes et pièces justificatives*, XXV.

" du règne de Notre Souverain Seigneur George Trois, " par la grâce de Dieu Roy de la Grande-Bretagne, de " France et d'Irlande, Défenseur de la Foy, &c., &c., &c.

" GUY CARLETON." [1]

En conséquence de cette proclamation—M. Dufy-Desauniers fut nommé Colonel, M. Neveu-Sevestre Lieutenant Colonel, et M. St George-Dupré Major des milices du district de Montréal—à qui il donna les pouvoirs de rétablir la milice et de nommer les officiers—Ces trois Messieurs commencèrent à faire des injustices—par favoriser leurs familles et leurs amis—de manière que les anciens Lieutenants de milice, ils en firent des Enseignes, et des personnes qui n'avoient jamais été dans les milices—des Capitaines, et laissèrent plusieurs anciens officiers qui n'eurent point de places—Cela fit nombre de mécontents —Toute la ville de Montréal murmuroit, et pour comble de malheur la populace refusoit de se mettre en milice—sous prétexte que le Colonel Templere leur avoit promis qu'ils se formeroient en compagnies de trente hommes, et qu'ils auroient la liberté de nommer leurs officiers,—Tout ceci se passoit sous les yeux du Gouverneur,—Malgré les représentations qui luy furent faites, il ne voulut y avoir aucun égard—au contraire il fit expédier les commissions pour ceux qui avoient été nommés par Messieurs Dufy-Desauniers, Neveu-Sevestre et St. George-Dupré. A Québec, Messieurs Voyer, Colonel ; Dumont, Lieutenant-Colonel, et Dupré l'aîné, Major. [2]

Etat major des milices nommé à Montréal et à Québec.—Celui de Montréal abuse de ses pouvoirs. —Mécontentements qu'il excite.

Dans ce moment critique—les mauvais sujets n'épargnoient point leurs peines pour indisposer le peuple et y mettre la confusion,—Ils répétoient continuellement

1 Par son Excellence,
H. T. CRAMAHE.
VIVE LE ROI. (*Gazette de Québec*, &c.)

2 L'état major des milices de Québec ne fut nommé que plusieurs semaines après celui de Montréal. Cf. *Gazette de Québec*, Nos du 6 juillet et du 7 septembre 1775.

qu'ils avoient eu raison de prévenir les Canadiens, qu'ils auroient le gouvernement françois, et qu'ils seroient sujets aux lettres de petit cachet—Cependant le Général Guy Carleton n'ignoroit point tous ces discours séditieux, mais il ne fit aucune démarche ny punition pour en arrêter les progrès,—Il fit envoyer des ordres dans les campagnes pour rétablir la milice, et mettre les habitants en compagnies,—Il s'y commit également des injustices et la majeure partie des habitants se trouvèrent mécontents—et même plusieurs paroisses ne vouloient point recevoir leurs officiers—Si les milices eussent resté sur l'ancien pied lors de la conquête du Canada au lieu d'avoir fait des Baillis [1]—il y auroit eu beaucoup moins de difficultés—En outre—plusieurs marchands anglois qui étoient à Montréal refusèrent de se former en compagnie et de servir comme miliciens, mais William Hey—Ecuyer—Juge en chef [2]—qui étoit à Montréal depuis peu de jours—leur f' une remontrance qui fit un bon effet, comme étant obligés de donner l'exemple aux Canadiens,—Alors il se soumirent la plus grande partie,—Le Général passa les milices de la ville en revue—où les Canadiens luy témoignèrent avoir beaucoup de satisfaction de servir sous ses ordres, et ils paroissoient bien disposés à remplir leurs devoirs, et à repousser les Bastonnois, s'ils faisoient une nouvelle tentative dans la province [3].

Imprudence du jeune M. de Lacorne.

Le Général envoya dans les campagnes plusieurs jeunes gens—plus étourdis que sages—pour passer les milices en revue—Le Sr Lacorne [4] fut envoyé à Terrebonne pour cet effet—Tous les habitants assemblés témoignèrent de la répugnance à se mettre en milice, parce qu'un d'entr'eux leur avoit lu la lettre du Congrès en date du 26 Octobre 1774.

1 *Notes et pièces justificatives*, XXVI.

2 *Notes et pièces justificatives*, XXVII.

3 *Notes et pièces justificatives*, XXVIII.

4 *Notes et pièces justificatives*, XXIX.

Alors le Sr Lacorne les menaça de les faire mettre en prison et aux fers, et qu'il enverroit les troupes du Roy pour les faire châtier—de manière que son zèle le poussa si loin qu'il parla avec un ton de maître et frappa deux ou trois habitants—surtout un vieillard—et partit en colère pour porter ses plaintes au Général—en leur disant qu'il reviendroit avec cent hommes de troupes pour les piller—Aussitôt son départ plusieurs habitants des paroisses de Terrebonne, Lachenaye, la Mascouche, de Repentigny s'assemblèrent au nombre d'environ trois ou quatre cents—et se transportèrent au passage de Lachenaye pour s'opposer au passage des troupes que leur avoit annoncées le Sr Lacorne, mais le Général blâma entièrement la conduite du Sieur Lacorne, et envoya un officier des troupes qui tranquillisa les esprits—et [ils] s'en retournèrent paisiblement chacun chez eux.

Un marchand de Montréal, J. Price, se fait l'émissaire du Congrès—Ses menées.

James Price [1] qui étoit un marchand de Montréal et qui y avoit fait sa fortune—étoit parti dès le printemps pour la Nouvelle Angleterre—sans doute pour conférer avec ses amis sur le plan qu'il conviendroit pour attaquer le Canada—Il arriva à Montréal après la prise de Carillon et de la barque à St. Jean,—Il assura les Canadiens que le Congrès étoit mortifié de l'insulte qu'Arnold et Allein avoient faite au Canada, que le Congrès les avoit mandés pour les faire punir,—il apporta une lettre du Congrès pour tranquilliser les Canadiens [2],—Tout ceci n'étoit qu'un jeu et que pour mieux tromper les Canadiens—puisque les Provinces-Unies levoient des troupes dans ce temps, pour faire une expédition dans la province de Québec. Le Général interrogea James Price pour tâcher de connoître la vérité, mais il fut également trompé,—Il obtint la permission pour descendre à Québec, où il resta quelque temps, après s'être assuré de la

1 *Notes et pièces justificatives*, XXX.

2 *Notes et pièces justificatives*, XXXI.

disposition des mauvais sujets de la province et [avoir] pris toutes les connoissances qu'il désiroit—il déserta et se rendit à Boston et de là au Congrès où il rendit compte de sa mission et de l'état où il avoit laissé la province de Québec.

**M. Carleton fait prendre les armes aux sauvages.**

Après que le Général Guy Carleton eut établi les milices dans la province, il invita les Sauvages domiciliés à prendre les armes contre les Bastonnois,—Ils s'y portèrent avec zèle à l'exception des Iroquois du Sault St. Louis qui firent quelques difficultés—sous prétexte que leur village étoit exposé, mais la véritable cause étoit qu'il y avoit plusieurs Bastonnois adoptés dans leur village dont une partie étoit chef [1],—Cependant après quelques débats ils prirent la hache comme les autres nations. Il invita les Sauvages d'aller à la découverte, mais il leur défendit absolument de tirer sur les Bastonnois, lesquels venoient souvent en découverte du côté de St. Jean, et les Canadiens et [les] Sauvages alloient du côté de la Grande Pointe,—Ils paroissoient s'éviter de part et d'autre alors—attendu que les Royalistes avoient défense du Général Guy Carleton de tirer, et que les Bastonnois tiroient sur les Royalistes sitôt qu'ils les rencontroient—de manière qu'ils étoient obligés d'essuyer le premier feu devant de se défendre,—ce qui paroîtra sans doute bien extraordinaire,—

**Sauvages, émissaires des *Bastonnois*, arrêtés.**

M. Makaye—qui commandoit les volontaires canadiens au fort St. Jean [2]—arrêta deux Sauvages qui venoient des Colonies avec des colliers des Bastonnois pour les Iroquois du Sault St. Louis afin de les engager à demeurer neutres et [à] ne point se mêler dans la querelle,—

**Escarmouches entre des sauvages népissingues et quelques soldats *bastonnois*.**

Quelques jours après [3] il fut envoyé quatre Sauvages Népissingues en découverte dans le lac Champlain—Ils découvrirent une berge sur la terre du Sud,—ils la

1 *Notes et pièces justificatives*, XXXII.

2 *Notes et pièces justificatives*, XXXIII.

3 22 août. (J. V.)

prirent et en s'en revenant à St. Jean, ils trouvèrent le Capitaine Beker [1], et plusieurs Bastonnois—en passant auprès d'une pointe,—Beker leur demanda la berge, les Sauvages la lui refusèrent,—alors Beker les menaça de tirer sur eux,—Les Sauvages luy répondirent que s'il tiroit qu'ils tireroient aussy; Beker leur répondit qu'il sçavoit bien qu'ils n'avoient point ordre de tirer, et à l'instant il fit feu sur les Sauvages, et les Sauvages ripostèrent, et tuèrent le Capitaine Beker avec un autre,—Le lendemain le Commandant de St. Jean envoya un détachement de troupes et de Sauvages à l'endroit où ce petit combat fut donné,—on trouva le Capitaine Beker mort—une commission de capitaine des Bastonnois dans sa poche et autres papiers [2].

**Grand conseil de différentes nations sauvages tenu à Montréal.**

Les Colonels Jamson [3], Surintendant des Sauvages, et Clause [4] arrivèrent à Montréal avec environ trois cents Sauvages des Cinq Nations,—Il fut tenu un Grand Conseil [5] avec les Sauvages domiciliés formant un nombre d'environ cinq à six cents Sauvages,—Le résultat du conseil fut que tous les Sauvages prendroient la hache (cela veut dire les armes) contre les Bastonnois, même qu'ils ne tireroient point sur eux sans avoir une permission expresse du Général Guy Carleton qui étoit présent au conseil,—Le lendemain le Général Guy Carleton repartit pour Québec—pour établir le Conseil Législatif—Il descendit par le sud du fleuve St. Laurent pour passer en revue les milices depuis Longueuil jusqu'à Sorel,—Sitôt son arrivée à Québec [6] il donna ordre aux conseillers de s'assembler.

1 Baker. C'était un marchand anglais qui s'était mis au service des rebelles. (J. V.)

2 *Notes et pièces justificatives*, XXXIV.

3 Johnson (J. V.) } *Notes et pièces justificatives*, XXXV.
4 Claus (J. V.) }

5 Dans l'église des Récollets (J. V.) Cf. *Gazette de Québec*, 3 août 1775.

6 Il arriva à Québec le 2 août, à sept heures du soir. (*Ibid.*)

Jeudi, 17 août. Le Conseil Législatif est réuni ; mais il est bientôt obligé de se séparer.

En conséquence le 17 d'Août 1775, les membres de l'honorable Conseil Législatif de cette province s'assemblèrent au Château St. Louis—dans la ville de Québec —en conformité des ordres émanés de Son Excellence le Gouverneur Guy Carleton à ce sujet, en conséquence de de la commission du Roy, qui nomme et constitue les Messieurs suivants, lesquels prêtèrent serment et prirent leurs places à la table, sçavoir :

L'Honorable H. T. Cramahé,[1] Lieutenant-Gouverneur,
William Hey, Ecuyer, Juge en Chef,

| | |
|---|---|
| Hugh Finlay, | Charles François Lanaudière, |
| Thomas Dunn, | George Pownall, |
| James Cuthbert, | George Allsopp, |
| Colin Drummond, | St. Luc de Lacorne, |
| François Levêque, | Joseph G. Chaussegros de Léry, |
| Edward Harrison, | Alexander Johnston, |
| John Collins, | Conrad Gugy, |
| Adam Mabane, | Picotté de Belestre, |
| Pécaudy de Contrecœur, | Des Bergères de Rigauville, |
| Roch St. Ours Lechaillons, | John Fraser.[2] |

Quand il fut question de travailler à l'arrangement de la province de Québec suivant l'acte du Parlement, William Hey—Ecuyer—Juge en chef—fit naître plusieurs difficultés,—Ils restèrent trois semaines en débats, sans pouvoir rien conclure,—ils y seroient peut-être encore—si au commencement du mois de Septembre environ douze cents Bastonnois ne furent point arrivés à l'Ile-aux-Noix, près du fort St. Jean—[ce] qui fit dissoudre le Conseil et repartir le Général pour Montréal incontinent.

Septembre. Les *Bastonnois* envahissent de nouveau le Canada.

[7 septembre]

Il vint un parti de Bastonnois à deux milles de St. Jean, pour sans doute examiner les retranchements faits à St. Jean—Il fut environ quatre-vingts Sauvages à leur rencontre qui leur livrèrent bataille, tuèrent et blessèrent plusieurs Bastonnois. Du côté des Sauvages, il y eut

Premières escarmouches—Conduite des Canadiens et des Anglais.

2 Ecuier. (*Ms. N*° 1.)

2 *Notes et pièces justificatives*, XXXVI,

quatre de tués—un officier et trois Sauvages blessés [1],—Le Brigadier Prescot [2] qui étoit resté commandant à Montréal,—n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il envoya des ordres dans les campagnes pour commander quinze hommes par compagnie, mais les habitants qui étoient mal disposés restèrent tranquilles,—Cependant il partit de Montréal pour St. Jean environ cent vingt volontaires de la ville, tous canadiens sous le commandement de M. de M. de Longueuil [3],—Dans le nombre il y avoit plusieurs négociants riches qui abandonnèrent leurs familles et leur commerce. Les marchands anglois refusèrent d'y aller nettement. Alors la milice montoit la garde régulièrement dans la ville de Montréal—et les bourgeois qui n'étoient point dans la milice avoient formé une compagnie de volontaires et pris leur corps de garde à la porte du Château et les marchands anglois à la porte du marché [4] : un jour à cette garde toutes les pierres des fusils furent ôtées dans la nuit sans savoir par qui.

Quand M. Longueuil fut rendu à St. Jean, il eut ordre d'aller passer la nuit à deux milles du fort avec trente des volontaires,—Les Bastonnois—qui s'étoient retirés à l'Ile-aux-Noix après le combat avec les Sauvages—revinrent cette même nuit en berges pour prendre possession des retranchements qu'ils avoient faits quelques jours auparavant à l'endroit même où M. de Longueuil et les trente volontaires étoient logés, — Ils crurent qu'ils ne pourroient point soutenir aux Bastonnois. Etant trop peu de monde — ils les abandonnèrent. Mais par réflexion les Sieurs Perthuis [5], de la Bruaire [6], Campion, et un sauvage

1 Cf. *Gazette de Québec*, 14 septembre, 1775. Voir *Notes et pièces justificatives*, XXXVII.

2 *Notes et pièces justificatives*, XXXVIII.

3 *Notes et pièces justificatives*, XXXIX,

4 *Notes et pièces justificatives*, XL.

5 *Notes et pièces justificatives*, XLI.

6 De la Bruère. (J. V.) Voir *Notes et pièces justificatives*, XLII.

abénakis, entrèrent dans une petite maison qui étoit dans les retranchements, pour y faire du feu pour se chauffer. Messieurs de Boucherville [1] et [de] la Magdeleine [2] restèrent dehors de la maison en faction, et le restant des volontaires [s']embarquèrent dans un bateau pour faire en sorte de découvrir les Bastonnois, mais ils étoient sur leurs talons sans qu'ils s'en apperçussent,—car la maison étoit investie quand le Sr Perthuis et les autres voulurent en sortir. Le Sr Perthuis—interprète des Iroquois—fut tué, avec le sauvage abénakis,—le Sr de la Bruaire eut les bras cassés et le Sr Campion se sauva sans aucun mal [3],—Les volontaires qui étoient dans le bateau voulurent aller leur donner du secours, mais ils furent fusillés par les Bastonnois, sans qu'il y eût personne de tué ny blessé—Après cette petite action les Bastonnois—au nombre de douze à quinze cents—vinrent se camper auprès des retranchements de St. Jean, pour l'assiéger [4];—Dès lors les Sauvages se retirèrent dans leur village.

Camp d'insurgés canadiens au bassin de Chambly—Allen devient leur chef—Leur conduite.

James Livingston [5], Jerémie Dugand [6] perruquier, et Loizeau forgeron, qui demeuroient dans la Rivière Chambly—firent révolter quelques habitants de la Pointe-Olivier [7], et se déclarèrent leurs chefs—et formèrent un petit camp à cette pointe—vis-à-vis du fort Chambly—d'environ quarante à cinquante hommes. Le Général Guy Carleton leur envoya une amnistie, s'ils vouloient rentrer dans leur devoir, par le Sr Jean Orillac [8] marchand de Montréal—et Léveillé—qui avoient déjà été volontaires à

1 *Notes et pièces justificatives,* XLII.

2 *Notes et pièces justificatives,* XLIII.

3 Cf. *Journal tenu,* etc., 12 septembre.

4 *Notes et pièces justificatives,* XLIV.

5 *Notes et pièces justificatives,* XLV.

6 Dugan. (J. V.) Voir *Notes et pièces justificatives,* XLVI.

7 *Notes et pièces justificatives,* XLVII.

8 Orillat. (J. V.)

St. Jean [1]—Mais les Bastonnois vinrent au point du jour, cernèrent la maison de Mr Cherrier Curé de la paroisse St. Denis [2] — firent prisonniers les Sieurs Orillac et Léveillé et tuèrent la servante de la maison, d'un coup de fusil tiré par une fenêtre de la maison — Tout le monde auroit cru que le Général auroit envoyé un détachement pour punir ces séditieux, mais il n'en fit rien. Au contraire on les vit augmenter en nombre sans difficulté,—Ils furent au Camp des Bastonnois devant St. Jean—par le moyen de Moïse Hazen, et ils ramenèrent avec eux vingt hommes des colonies au travers des bois — pour joindre leur petit camp de la Pointe-Olivier, dont Allein fut nommé le chef,—Alors ils commencèrent à prendre et arrêter les bateaux qui passoient par Sorel pour aller au fort Chambly porter des munitions, vivres, &c., au fort St. Jean —firent même quatre canonniers—qui étoient sortis du fort Chambly—prisonniers, et empêchèrent la communication — Quelque temps après ils abandonnèrent leur camp et commencèrent à courir dans les campagnes du Sud comme des brigands;—Ce fut alors que les retranchements de St. Jean furent bloqués par les Bastonnois—dans lesquels il y avoit environ cinq cents hommes de troupes, cent cinquante volontaires canadiens et quatre-vingts femmes et enfants des soldats. Le Général Guy Carleton regardoit tous ces désordres d'un œil serein et ne fit aucuns mouvements pour en arrêter le cours [3].

Le fort St. Jean est bloqué par les *Bastonnois*.

Le Sieur Niverville [4] fut envoyé à LaPrairie de la Magdeleine—avec quarante Sauvages et quelques habitants—pour aller au fort St. Jean,—Il vit arriver environ soixante Bastonnois qui le firent sauver à Montréal—avec son petit détachement sans tirer aucun coup de fusil, et les Bas-

1 Cf. *Journal tenu*, etc., 22 septembre.

2 Ils s'acheminèrent par le sud du fleuve pour gagner la rivière Chambly, et se rendirent d'abord à St. Denis, chez le curé, M. Cherrier. (Je tiens ces détails de M. J. Papineau. J. V.)

3 *Notes et pièces justificatives*, XLVIII.

4 *Notes et pièces justificatives*, XLIX.

tonnois prirent la charge de dix charrettes de vivres—et firent un sergent des troupes prisonnier qui alloit à St. Jean.

Quelques jours après, les Bastonnois de la Pointe-Olivier vinrent à Longueuil et pillèrent la maison de Mr Déchambault [1], et emportèrent tout ce qu'il y avoit de meilleur—ils firent même piller une tannerie à Boucherville—qui appartenoit à Mr de la Bruaire.

Conduite, assez singulière en apparence, du Colonel Guy Johnson.

Les sauvages Iroquois du Sault St. Louis—qui avoient témoigné tant de mauvaise volonté — firent la paix avec les Bastonnois, et leurs fournissoient même quelques rafraîchissements — Le Colonel Johnson qui étoit leur Surintendant tint une conduite assez singulière, car il avoit tant de peur qu'il ne se croyoit pas en sureté de coucher dans la ville de Montréal, — il couchoit toujours à bord d'une frégate mouillée devant la ville de Montréal —et ne voulut jamais aller à St. Jean où les Sauvages le demandoient absolument,—ce qui les auroit engagés à rester aux retranchements de St. Jean [2]. Le peu de Sauvages qui étoit à Montréal se retira et la ville ne resta, qu'avec les citoyens qui montoient la garde aussy régulièrement que les troupes réglées,—Toutes les campagnes du sud étoient à la disposition des Bastonnois qui passoient les milices en revue et même leur faisoient monter la garde pour eux, et même qui tiroient des habitants tous les secours nécessaires en vivres fraîches et voitures.

Les rebelles se trouvent maîtres des campagnes du sud.

Les Bastonnois mirent un camp au fort de La Prairie de la Magdeleine et un autre au fort de Longueuil [3].—Par ce moyen ils avoient la facilité de courir toutes les campagnes du sud jusqu'à Sorel,—Malgré l'invasion des Bastonnois dans toutes les côtes du sud, tout paroissoit aussy tranquille à Montréal que si nous eussions été dans une profonde paix—Cependant les citoyens de Montréal voyoient

Etat de la ville de Montréal.

1 *Notes et pièces justificatives*, L.

2 Voir la *Note* XXXV, vers la fin.

3 *Notes et pièces justificatives*, LI.

avec douleur que le Général faisoit embarquer—dans les navires qui étoient mouillés devant la ville — tous les vivres du Roy, le bagage des troupes qui étoient à St. Jean. Tout étoit disposé à partir pour Québec à la première alerte,—Il n'y avoit plus de communication dans les campagnes du sud, et même on ignoroit ce qui s'y passoit,—L'on vit la ville se remplir d'étrangers qui arrivoient tous les jours sous le titre de marchands—quoiqu'ils fussent réellement des officiers des Bastonnois qui avoient bloqué les retranchements à St. Jean—qui étoient conséquemment autant d'espions [1]. Le Général fit une Proclamation le 16 Septembre 1775, pour les examiner [2].

PAR L'HONORABLE HECTOR THÉOPHILE CRAMAHÉ, Écuyer, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, &c., &c., &c.

Proclamation concernant les étrangers.

PROCLAMATION.

" Comme il peut arriver de grands malheurs et incon-
" vénients, et qu'il en est probablement arrivé de per-
" mettre à des étrangers qui peuvent être dans les intérêts
" des Rebelles de venir dans la Ville de Québec, pour y
" avoir des intelligences et en donner des connoissances
" qui peuvent être infiniment préjudiciables au service
" de Sa Majesté :

" J'ordonne et je commande rigoureusement par ces
" présentes à toutes personnes qui ne sont point censées
" être habitants de cette place, qui sont arrivées dans la
" Ville de Québec depuis le trente-unième jour du mois

1 *Notes et pièces justificatives*, LII.

2 *Notes et pièces justificatives*, LIII.

" d'Août dernier, ou qui y arriveront par la suite, de paroître immédiatement en personne, ou de déclarer devant un des Conservateurs de la paix, ou devant telles personnes qui seront dans aucun temps nommées à cet effet, leurs noms, le lieu de leur demeure, et les raisons pour lesquelles ils sont venues en cette Ville ; sous peine d'être regardées et traitées comme espions, si elles y demeurent l'espace de deux heures sans paroître en personne, ou donner les connoissances cy-dessus.

" Et j'ordonne et commande aussy rigoureusement à tous hôteliers, cabaretiers, et à toutes personnes qui recevront aucuns étrangers quelconques, après la publication de cette Proclamation, de donner les noms, le lieu des demeures, &c., de tous tels étrangers, de la même manière, à l'une ou à l'autre des personnes cy-dessus mentionnées, dans deux heures de l'arrivée de tels étrangers, sous les peines et dangers cy-dessus exprimés.

" Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à Québec, ce seizième jour de Septembre, dans la quinzième année du règne de Sa Majesté, en l'année de Notre Seigneur 1775, dans l'absence et par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur.

(Signé) " H. T. CRAMAHÉ.

" Traduit par ordre du Lieutenant-Gouverneur.

" F. J. CUGNET, S. F.

" VIVE LE ROY."

**La famille Livingston dans les intérêts des rebelles.**

Le Sieur Livingston, père, qui demeuroit près du faubourg des Récollets avoit une correspondance exacte avec les Bastonnois par le moyen des Sauvages,—et qui leur apprenoit tout ce qui se passoit à Montréal. Son fils qui commandoit un parti bastonnois entraîna ses deux autres frères— du consentement de leur père—dans son parti. L'on voyoit aussy tous les jours plusieurs marchands an-

glois de Montréal qui alloient tenir leur congrès chez le vieux Livingston [1]—Tout conspiroit à notre perte sans que le Général Guy Carleton y fît la moindre attention—On auroit dit que tout cela ne l'intéressoit point, quoiqu'il y eût une quantité de mauvais sujets dans la province—qui faisoient tout le mal possible, — il y avoit aussy beaucoup de marchands et autres sujets anglois très affectionnés au service du Roy.

Thomas Walker aussi.

Thomas Walker —marchand de Montréal qui demeuroit à l'Assomption—employa tous les moyens pour faire révolter les habitants tant de cette paroisse que de celles voisines. Il fit pour cet effet plusieurs assemblées, il avoit mis beaucoup de confusion dans cette partie — il avoit même des correspondances avec les Bastonnois, — Il fut même intercepté plusieurs lettres qu'un nommé Charland et Menard luy apportoient du camp des Bastonnois. Son commis fut même arrêté à la Longue-Pointe par le Major Hugues [2].

Dimanche, 24 septembre. Allen, avec 150 hommes, essaie de surprendre Montréal.

Nous étions dans cette situation au 24 Septembre 1775, quand Allein—un chef des Bastonnois — avec environ cent cinquante hommes du camp de la Pointe-Olivier — traversèrent de Longueuil au Courant Ste. Marie près Montréal à dix heures du soir—Il se logea chez plusieurs habitants, — Dans la nuit Allein, Loizeau et Dugand, vinrent dans plusieurs maisons du faubourg de Québec [3]—particulièrement chez Jacques Roussain [4] qui étoit passager de la ville à Longueuil — qui leur prêta des canots pour leur aider à traverser une partie des Bastonnois qui étoient encore au fort de Longueuil,—Il fut même les voir à Ste. Marie avec sept ou huit autres. Le Général Guy Carleton—ainsy que les citoyens de la ville—ignoroit que les Bastonnois fussent si près de la ville, jusqu'au vingt-

Lundi, 25 septembre.

1 *Notes et pièces justificatives*, LIV.

2 Hughes. (J. V.) *Notes et pièces justificatives*, LV.

3 Faubourg Québec. (J. V.)

4 *Notes et pièces justificatives*, LVI.

cinq, à neuf heures du matin, qu'un nommé Deshotel[1], qui alloit à sa terre à la distance d'une lieue plus bas que Montréal, qui vit les Bastonnois dans plusieurs maisons, alors il revint aussitôt par les champs pour avertir la ville,—Dans l'instant l'on ferma les portes et l'on fit battre la générale—Aussitôt les citoyens canadiens et anglois de la ville se rendirent dans le Champ-de-Mars avec leurs armes, et de là à la cour des casernes pour prendre des balles et de la poudre pour aller repousser l'ennemi. Cette démarche se fit d'eux-mêmes—sans avoir reçu d'ordre, ny même de permission du Général,—Pendant ce temps l'on vit plusieurs personnes — et surtout le Colonel Jamson, Surintendant des Sauvages, Clause et toutes les femmes et enfants des officiers qui—avec leur bagage —s'embarquèrent dans les navires qui étoient mouillés devant la ville.

Les citoyens sortirent de Montréal au nombre d'environ trois cents canadiens et trente marchands anglois. Le reste des marchands anglois ne voulurent point y aller. C'est là où on reconnut le plus ouvertement les traîtres, — Il sortit aussitôt [2] de la ville environ trente hommes de troupes. Les Bastonnois se replièrent dans une maison et une grange, et commencèrent à tirer. Le feu fut vif de part et d'autre. Des Canadiens cernèrent les Bastonnois du côté du bois, et leur coupèrent chemin, — Il fut fait prisonniers dans cette action environ trente-six bastonnois avec Allein qui étoit leur chef — Il y en eut plusieurs de blessés et tués et le reste prit la fuite — Nous eûmes le Major Carden — qui fut blessé—et le Sr Alexandre Paterson[3], marchand de distinction qui sont morts de leurs blessures—un soldat et un ouvrier tués et un manchonnier blessé,—Pendant le combat, le Général Guy Carleton et le Brigadier Prescot

Allen est fait prisonnier.

1 Desautel. (J. V.) *Notes et pièces justificatives*, LVII.

2 Aussy (*Ms. N°* 1.)

3 *Notes et pièces justificatives*, LVIII.

restèrent dans la cour des casernes avec environ quatre-vingt et quelques soldats, lesquels avoient leurs havresacs sur le dos et leurs armes—prêts à s'embarquer dans les navires—si les citoyens de la ville étoient repoussés,—mais tout le contraire heureusement arriva—car ils revinrent victorieux avec leurs prisonniers que l'on mit à bord des navires,—Sitôt leur retour, les citoyens proposèrent au Général que s'il vouloit, il partiroit quatre-vingts ou cent citoyens à cheval et en calèche pour poursuivre les fuyards bastonnois, mais il les refusa. Cependant il étoit facile de tous les prendre, car une partie s'étoit sauvée à la coste St. Léonard et dans les bois,—Il n'étoit question que d'aller s'emparer des canots qui étoient le long de la Longue-Pointe et de la Pointe-aux-Trembles, par ce moyen ils n'auroient pas pu traverser du côté du sud, ce qu'ils firent pendant la nuit suivante, mais non pas sans crainte [1].

Faute du Général Carleton.

Le même jour de l'action qui se passa entre les citoyens de la ville et les Bastonnois—près de Montréal—il traversa de grand matin deux officiers rebelles de Varennes à la Pointe-aux-Trembles, lesquels furent menés par le nommé Déchamp [2] chez Thomas Walker à L'Assomption,—Leur dessein étoit de se faire joindre par plusieurs habitants pour se rendre sous les ordres d'Allein—mais n'ayant pu réussir ils furent obligés de s'en venir jusqu'à la Pointe-aux-Trembles—où ils apprirent qu'Allein et son parti avoit été défaits—et se firent retraverser bien vite à Varennes pour rejoindre le reste des fuyards.

Deux officiers des rebelles vont à l'Assomption.

Quelques jours avant cette action—Mr St. Luc Lacorne envoya chercher les chefs du village des Iroquois du Sault St. Louis,—A leur arrivée chez luy—il tint un conseil avec eux en la présence de quelques chefs népissingues

M. St. Luc Lacorne communique avec le Général Montgomery.—Suite de cette démarche.

1 *Notes et pièces justificatives*, LIX. Cf. *Journal tenu*, &c. 26 sept., *Gazette de Québec*, Nos du 5 et du 19 oct., *Allen's captivity*, Walpole N. H. 1807, pp. 27 etc.

2 Deschamps (J. V.) *Notes et pièces justificatives*, LX.

et algonkains [1], — il y avoit aussy sept à huit autres personnes de ses amis,—Il dit aux Sauvages,—" Mes Frères, " vous savez, quand votre père Monsieur Devaudreuil [2] " (dernier Gouverneur françois) est parti du Canada, il " vous recommanda—ainsy qu'à nous—de vivre ensemble " comme des frères et de ne jamais nous abandonner,— " En conséquence voilà un collier de porcelaine que je " fais présent aux Iroquois—que je prie d'accepter et de " porter ma parole à Mr Montgomery [3]—le chef des Bas- " tonnois qui est à St. Jean." Il tira dedans un sac plusieurs branches de porcelaine et leur dit — " Vous " porterez cela au chef bastonnois—vous luy direz de " ma part—et de celle des Messieurs présents et même " de la noblesse de la ville de Montréal—que dès ce " moment nous laissons tomber la hache (cela veut dire " —nous faisons la paix) — et que nous ne nous mêle- " rons plus de rien, et que nous les prions d'oublier " le passé comme nous avons fait." Les chefs sauvages partirent aussitôt et se rendirent au village des Iroquois —En arrivant ils firent le cri pour apprendre à leur nation que Mr St. Luc Lacorne et plusieurs autres—au nombre de sept à huit—vouloient faire leur paix avec les Bastonnois. [4] Sans doute ils se félicitèrent d'avoir fait la leur— Cela produisit un très mauvais effet, car la jeunesse sauvage vouloit toujours faire la guerre, et cette démarche les arrêta. Les Sauvages partirent du Sault St. Louis au nombre de dix à douze chefs — tous à cheval — pour se rendre à l'armée des Bastonnois qui étoit à St. Jean A leur arrivée ils présentèrent les branches de porcelaine à Mr Montgomery qui les accepta avec plaisir,—Mr Montgomery renvoya les chefs Sauvages avec une lettre qu'il écrivit en réponse à Mr St. Luc Lacorne — où il luy mar-

1 Algonquins.

2 De Vaudreuil. (J. V.) *Notes et pièces justificatives*, LXI.

3 *Notes et pièces justificatives*, LXII.

4 Le Ms. N° 1 met entre parenthèse tout ce qui suit jusqu'à *arrêta*.

quoit qu'il avoit reçu sa parole — qu'il pouvoit être tranquille—ainsy que les autres Messieurs, qu'ils ne seroient point pillés, — Mais dans l'intervalle les affaires avoient changé de face,—Il y avoit déjà beaucoup d'habitants des campagnes entrés dans la ville—quand les Sauvages rapportèrent la réponse de Mr Montgomery à Mr St. Luc, — Il se trouva très-embarrassé — il prit la lettre et la porta au Général Guy Carleton, lequel fit venir un tambour, faute de bourreau—luy fit donner plusieurs coups de pied sur la lettre en la présence des Sauvages—et la fit jeter au feu—ce qui les surprit beaucoup, après la démarche que leur avoit fait faire Mr St. Luc Lacorne — Cependant quelques personnes avoient prévenu le Général de la démarche de Mr St. Luc, mais il voulut garder le silence, et continua toujours d'avoir la même confiance en luy [1].

Mardi. 26 septembre. Les habitants des campagnes veulent prendre les armes contre les rebelles.

L'action qu'il y avoit eu entre les citoyens de la ville de Montréal et les Bastonnois réveilla les habitants des campagnes de leur assoupissement, car dès le lendemain, vingt-six Septembre—il vint en ville quinze habitants de la côte St. Léonard s'offrir au Général pour la défense du pays—Il en arrivoit à tout instant des différents endroits dans les mêmes sentiments—ce qui fit que plusieurs personnes prièrent le Général d'envoyer des ordres dans les campagnes pour faire venir les habitants et de profiter de leur bonne disposition, — Il donna pour toute réponse — qu'ils avoient méprisé les ordres du Brigadier Prescot et qu'il n'en donneroit point,—Cependant il dit à Mr Dufy-Desauniers—Colonel des Milices à Montréal—d'en envoyer signés de luy et de faire commander quinze hommes par compagnie,—L'on vit venir en peu de jours à Montréal—de toutes les côtes du nord—beaucoup d'habitants—à la grande satisfaction des citoyens de Montréal [2].

Arrestation de Walker.

Le Général donna ordre à quarante hommes canadiens et soldats d'aller prendre prisonnier Thomas Walker qui

1 *Notes et pièces justificatives,* LXIII.

2 Cf. *Journal tenu,* &c. 8 octobre.

étoit à L'Assomption [1]. Ils cernèrent la maison de Walker —lequel se mit en défense dans sa maison avec son épouse et trois domestiques,—Il fut tiré de dedans la maison plusieurs coups de fusil et de pistolet. Le S^r^ Magdonel [2], Officier du *Royal Emigrant*—fut blessé au bras—Ils ne purent prendre Walker qu'en mettant le feu à sa maison, —Ils le prirent par une fenêtre avec sa femme et les amenèrent prisonniers à Montréal— La femme fut mise en liberté et Walker confiné dans les prisons des cazernes [3]— Alors les habitants du nord du fleuve S^t^ Laurent abondèrent de toutes parts à Montréal. Il n'y eut que la paroisse de Berthier qui refusa — après avoir montré de la bonne volonté — par une difficulté qu'ils eurent avec M^r^ Cuthbert [4] — seigneur de cette paroisse, car il y avoit déjà quinze hommes par compagnie assemblés — au moment de partir pour Montréal — mais M^r^ Cuthbert, qui arriva dans le moment de Québec où il avoit été en qualité de conseiller, voulut que tous les habitants de la paroisse se rendirent à Montréal, — ce qui fit qu'ils refusèrent et qu'il n'en vint pas un seul, — au contraire, ils se sont montrés depuis très mal disposés [5].

Zèle intempestif de M. Cuthbert.

L'empressement des Canadiens ne fait qu'augmenter.

Les habitants des campagnes se montrèrent si zélés qu'il vint à Montréal quarante-deux hommes de S^te^ Anne, à dix-huit lieues de Québec [6]. Les habitants de la paroisse de Varennes se distinguèrent plus qu'aucune autre — qui est située au sud du fleuve S^t^ Laurent — dans laquelle les Bastonnois passoient et repassoient tous

1 Et qui faisoit tout son possible pour engager les habitants à la révolte et de prendre le parti des Bastonnois. Ce petit détachement arriva au point du jour à L'Assomption. (*Ms. N*° 1.)

2 McDonell. Le *Royal Emigrant* était un corps de troupes levées en Canada par le Colonel McLean. (J. V.) Voir plus loin la note au sujet de cet officier. Cf. *Gazette de Québec*, 12 juillet 1775.

3 *Notes et pièces justificatives*, LXIV.

4 *Notes et pièces justificatives*, LXV.

5 Cf. *Journal tenu*, etc., 12 oct.

6 *Notes et pièces justificatives*, LXVI.

les jours, — il en arriva à Montréal plus de trois cents de cette paroisse — avec la meilleure volonté du monde. Alors plusieurs paroisses des environs de Montréa' 'offrirent à marcher contre les Bastonnois de bonne volonté — Il se trouva, au commencementdu mois d'octobre dans la ville de Montréal plus de douze cents habitants des campagnes — joints à plus de six cents de la ville — des faubourgs et de la banlieue de Montréal — ce qui auroit fait une petite armée respectable, - Il auroit été facile de traverser au sud du fleuve S[t] Laurent et [de] se camper auprès du fort de Longueuil, — Il arriva aussy à Montréal cent sauvages du Lac-des-Deux-Montagnes et de S[t] Régis.

Inaction blâmable du Gouverneur.

Tout ce monde, en laissant une garnison dans la ville — auroit formé — joint aux paroisses de Boucherville et de Longueuil — un camp d'au-moins deux mille cinq cents hommes, — En outre — la quantité d'habitants des paroisses du nord — qui vouloient se joindre au camp de Longueuil — si le Général donnoit ordre de traverser — auroit été plus que suffisante pour faire lever le siége que les Bastonnois fesoient à S[t] Jean. D'ailleurs ils n'ignoroient point que les habitants s'assembloient à Montréal — En conséquence ils avoient fait embarquer tous leurs effets dans des bateaux pour décamper à la première nouvelle qu'ils auroient que cette petite armée seroit en marche [1], — Tout paraissoit riant à Montréal. Le Général fit distribuer aux habitants les fusils que le Roy pouvoit avoir, — Tout le monde se flattoit que le Général donneroit ordre de traverser au fort Longueuil, le contraire arriva — Tout ce monde resta en ville — pendant trois semaines — à manger les vivres du Roy — Fatigués d'attendre — les habitants de Varennes furent les premiers à prier le Général de les laisser traverser à Longueuil — qu'ils craignoient que les Bastonnois — qui passoient et repassoient dans leurs paroisses tous les jours

1 *Notes et pièces justificatives*, LXVII.

— ne fissent brûler leurs maisons et leurs granges pleines de grains — que d'ailleurs ils pouvoient maltraiter leurs femmes et leurs enfants, — Le Général leur répondit, — qu'il n'étoit pas encore temps, mais que bientôt ils traverseroient. Ils luy répliquèrent,— que les habitants du nord du fleuve étoient aussy bien disposés qu'eux et qu'ils se joignoient ensemble pour le prier de les laisser traverser au sud — et qu'ils espéroient que — sous huit jours — qu'il n'y auroit pas un seul Bastonnois à St. Jean—que si quelques-uns d'eux étoient tués—que leurs femmes et leurs familles n'en feroient point de reproches à Son Excellence — puisque c'étoit de leur propre mouvement qu'ils vouloient y aller,—qu'ils sçavoient que les habitants de Boucherville et de Longueuil se joindroient à eux — Mais pour toute réponse — le Général leur dit, qu'il ne vouloit point perdre de monde, que le temps n'étoit pas encore venu pour traverser. —

**Beau dévouement de plusieurs habitants de St. Ours.**

Dans ce temps plusieurs habitants de St. Ours dans la Rivière Chambly vinrent à Montréal — malgré les menaces que leur faisoient les Bastonnois [1] de brûler leurs granges et maisons, — Rien ne put déterminer le Général à traverser du côté du sud. Les habitants des campagnes — au bout de trois semaines — commencèrent à s'ennuyer à Montréal — Le temps de labourer la terre arrivoit. Tout le monde pensoit qu'il ne falloit pas plus de huit jours pour repousser les Bastonnois — St Jean auroit été dégagé ; aussy tous les jours le Général étoit-il importuné par les citoyens de la ville et les habitants de la campagne pour traverser à Longueuil ; mais le Général refusa toujours —au grand mécontentement de tout le peuple et l'on crut alors qu'il avoit des ordres secrètes pour tenir cette conduite [2].

Le Général fit une Proclamation pour que les Capi-

1 que les Bastonnois leur faisoient. (*Ms. N°* 1.)

2 *Notes et pièces justificatives*, LXVIII.

taines de milice des campagnes fissent faire les travaux —par corvées—des habitants qui étoient à Montréal pour le service du Roy—conçue en ces termes :

14 octobre. Proclamation qui pourvoit aux travaux des champs pour ceux qui étaient sous les armes.

" Par Son Excellence GUY CARLETON, Capitaine Général et Gouverneur en chef dans toute la Province de Québec et Territoires en dépendants en Amérique, Vice-Amiral d'icelle, Maréchal des camps et armées de Sa Majesté, Commandant le Département septentrional, &c., &c., &c.

" A tous les Capitaines et autres Officiers commandants " les milices dans la Province de Québec, &c.

" Vu qu'un nombre considérable de fidèles sujets de " Sa Majesté qui se sont rendus près de nous, pour don- " ner des preuves de leur zèle et fidélité envers sa dite " Majesté, ont laissé beaucoup de travaux imparfaits chez " eux, et qu'il ne seroit pas juste que de tels sujets souf- " frissent pour s'être distingués, et qu'il est d'ailleurs " très-intéressant pour le bien général de cette Province " que les ouvrages de la campagne soient faits avant la " mauvaise saison :

" A ces causes, nous vous ordonnons de faire faire, " chacun dans vos districts respectifs, par les habitants " qui sont restés chez eux, et ce par corvées que vous " réglerez avec équité et conduirez avec exactitude, tous " les ouvrages et travaux que les dits habitants de vos " dits districts—qui servent près de nous ou ailleurs par " nos ordres—n'ont pu et ne peuvent faire : faucher les " foins, couper les avoines ou autres grains, serrer & en- " granger le tout bien conditionné, faire les guérets et " labours, réparer et mettre les bâtiments en état d'hiver- " nement.

" Nous vous déclarons que, faute par vous de tenir la " main à l'exécution du présent ordre, vous nous en serez " personnellement responsables, et que nous ferons payer

" et rembourser par les contrevenants toutes pertes ou " dommages que pourroient souffrir les fidèles sujets du " Roy qui ont généreusement préféré son service et la " tranquillité de cette Province à leurs intérêts parti- " culiers.

" Nous vous mandons et ordonnons de faire immédia- " tement publier, tant à la porte des églises dans vos " districts respectifs que partout ailleurs où besoin sera, " notre dit présent ordre, et d'en certifier à Messieurs les " Colonels des milices, chacun dans leurs districts, aux- " quels il est par les présentes ordonné d'en rendre " compte, sçavoir :—pour les paroisses de Québec à notre " Lieutenant Gouverneur, et pour celles des Trois-Rivières " et de Montréal à nous, ou, en notre absence, à l'officier " commandant.

" Donné à Montréal, le 14e Novembre [1], 1775.

" Guy Carleton."

Les ennemis circulent librement. Les habitants découragés regagnent leurs foyers.

L'on voyoit tous les jours passer le long de la paroisse de Longueuil—au sud du fleuve St. Laurent—vis à-vis de Montréal—dix, quinze et vingt Bastonnois qui alloient du fort de La Prairie de la Magdelaine au fort de Longueuil, et même jusqu'à Verchères—qui se moquoient de la ville —il y a tout lieu de croire qu'ils avoient raison. Il s'offrit plusieurs personnes pour aller faire des prisonniers du côté de Longueuil afin de sçavoir des nouvelles, mais le Général s'y est toujours opposé,—Les habitants des campagnes voyant une telle menée, murmuroient tout haut, plusieurs demandèrent au Général à aller voir leurs familles, ils obtenoient la permission facilement,—d'autres partoient sans la demander,—Les citoyens de Montréal voyoient avec déplaisir que le nombre des habitants

1 Ce doit être une erreur du copiste, car au 14 novembre, Montréal était depuis deux jours au pouvoir de Montgomery. (J. V.) En effet cette proclamation porte la date du 14 octobre. Cf. *Gazette de Québec* du 19 octobre 1775.

diminuoit tous les jours. L'on auroit dit que le Général s'en réjouissoit.

Le Lieutenant Colonel Maclean reçoit ordre de congédier son bataillon.

Le Lieutenant Colonel McKlene [1]—des *Emigrants*—forma à Sorel une petite armée de sept à huit cents hommes dont la plus grande partie Canadiens, et dirigea sa route par la rivière Chambly—pour se rendre au fort Chambly,—Après deux ou trois jours de marche—il reçut ordre du Général Guy Carleton de se reployer à Sorel, de congédier son monde, et de se rendre à Québec avec le peu de troupes qu'il avoit,—Quand cette nouvelle parvint à Montréal l'on ne vit partout que tristesse, car tout le monde s'étoit flatté que le Général auroit fait traverser à Longueuil toutes les milices qui étoient à Montréal. pour faire la jonction avec celles que commandoit le Colonel McKlene—joint aux troupes qui étoient dans le fort St. Jean, ce qui auroit formé une armée d'environ quatre mille hommes,—Il n'en falloit pas tant pour battre les Bastonnois qui étoient à St. Jean au nombre d'environ de quinze à dix-huit cents au plus.

Le Gouverneur permet enfin à quelques Canadiens de pousser une pointe du côté de Longueuil.

Le Général Guy Carleton permit à soixante Canadiens et douze soldats de troupes, sous le commandement du Capitaine McCloude [2] d'aller au fort de Longueuil,—Ils n'y trouvèrent aucun Bastonnois, qui en étoient partis le matin—Ils prirent soixante à quatre-vingts pains, sept à huit cents livres de farine, et quelques barils de balles et poudre dans un hangar—qu'ils partagèrent ensemble de l'agrément du Général,—Ce petit succès encouragea les habitants,—ils continuèrent toujours à demander au Général de traverser à Longueuil et d'y faire un camp, plus particulièrement dans ce moment—puisque les Bastonnois avoient abandonné le fort, mais le Général refusa constamment,—Cepenant pour les désennuyer, il permit à deux cents d'embarquer dans sept à huit bateaux pour

1 McLean. Marshall et d'autres écrivent *Maclean*. (J. V.) Pour l'historique du bataillon et de la campagne de cet officier. voir *Journal tenu*, &c., du 14 octobre au 8 novembre, *Notes et pièces justific.*, LXIX.

2 McLeod.

aller se promener à Boucherville,—ils arrêtèrent en passant à Longueuil où ils ne trouvèrent aucuns Bastonnois. Le Général permit de temps en temps aux habitants d'aller se promener en bateau le long des côtes de Longueuil —avec défense expresse de tirer sur les Bastonnois.

Un jour la garde des volontaires qui étoit devant le château [1] vit passer avec une longue vue onze Bastonnois le long de Longueuil—il donna ordre au Major Hugues et à un autre officier de prendre quarante soldats en [2] deux bateaux—et d'aller près le rivage de Longueuil, avec défense de tirer ny de débarquer à terre. Les onze Bastonnois s'arrêtèrent [3] vis-à-vis des deux bateaux où étoient les troupes du Roy et leur dirent des injures et se moquèrent d'eux,—Les troupes s'en revinrent en ville avec leur petit bonheur. Tout le monde [4] gémissoit et murmuroit contre une telle conduite, et se persuadoit que le Général avoit des ordres de la cour d'Angleterre afin d'épargner le sang de ses sujets—dans l'espérance que les Bastonnois rentreroient dans leur devoir, — en conséquence un chacun faisoit ses efforts auprès du Général pour le déterminer à traverser au sud—pour aller dégager les retranchements de St. Jean qu'étoient toujours assiégés.

Murmures des citoyens—suites de cette inaction.

L'on murmuroit ouvertement contre Messieurs St. Luc Lacorne et Niverville, deux anciens capitaines canadiens et chevaliers de St. Louis—qui étoient suspects au peuple, en qui il paraissoit que le Général avoit mis sa confiance.

L'on voyoit clairement que si le Général ne faisoit pas faire quelques mouvements—que St. Jean seroit pris et conséquemment la ville de Montréal courroit de grands risques. Les mauvais sujets se moquoient des royalistes

1 *Notes et pièces justificatives,* XL.

2 et (*Ms. N°* 1.)

3 Ce mot manque dans Ms. N° 2.

4 Tout le peuple (*Ms. N°* 1.)

—pour les intimider ils disoient qu'il y avoit à St. Jean quarante mille hommes bastonnois—A dire le vray—on en ignoroit à Montréal le nombre, puisqu'on ne pouvoit avoir aucunes nouvelles des costes du sud—La ville étoit pleine d'espions étrangers—sans compter les domiciliés, —Les citoyens montoient la garde régulièrement—autant pour se préserver des incendies [1] que de la surprise par les Bastonnois. Les faubourgs refusoient d'y monter la garde—depuis que Jacques Price les avoit gagnés en son dernier voyage à Montréal—et d'ailleurs, il avoit laissé assez d'amis pour les entretenir dans la neutralité—Les mauvais sujets, qui étoient en nombre avoient le soin de répéter tous les jours aux Canadiens, qu'ils ne pouvoient prendre les armes sans être rebelles—attendu qu'ils avoient fait serment—à la conquête du Canada—de ne point prendre les armes contre les Anglois et que le meilleur parti pour eux étoit de rester neutres—malgré cela il y en eut un grand nombre qui prirent les armes en faveur du Roy [2].

Les amis des rebelles agissent ouvertement à Montréal.

Le Général fit revenir du fort de la Galette environ quarante soldats qu'il y avoit envoyés le printemps,—Ce petit secours ne nous fut pas de grande utilité—puisque le Général étoit déterminé à ne vouloir point aller secourir les troupes dans les retranchements de St. Jean.

Quelques soldats arrivent de la Galette.

L'armée des Bastonnois qui faisoit le siége de St. Jean —et qu'ils avoient été au moment d'abandonner plusieurs fois d'eux-mêmes—malgré que l'on les laissât faire tranquillement et sans opposition—reçut six cents hommes de renfort—Ils en avoient grandement besoin parce qu'une partie de leur petite armée étoit tombée malade par la pluie continuelle qu'il fit dans ce temps—et diminuée à un point qu'ils n'avoient pas plus de huit cents hommes en état de porter les armes.

L'ennemi reçoit des renforts pour le siége de St. Jean.

Le Général Montgomery envoya environ cent cin-

18 Octobre.

1 *Notes et pièces justificatives*, LXX.

2 *Notes et pièces justificatives*, LXXI.

Le fort de Chambly se rend aux *Bastonnois.*

quante hommes—le 18 d'octobre—pour attaquer le fort Chambly—avec une pièce de canon de douze et une autre de quatorze—Pendant ce petit siége les Bastonnois venoient à Longueuil—vis-à-vis de la ville—battoient du tambour et jouoient du fifre et même tiroient quelques coups de fusil—sans doute pour se moquer et [1] [pour] intimider les esprits,—mais il est certain que le commandant du fort Chambly—avec sa garnison au nombre d'environ soixante hommes—se rendirent aux Bastonnois après quelques coups de canon—sans perdre un seul homme de part ny d'autre. Les Bastonnois trouvèrent dans ce fort cent trente trois barils de poudre, cent cinquante quarts de farine, dix pierriers, cinq mortiers, deux pièces de canon, trois cents bombes et les drapeaux des troupes qui étoient dans les retranchements de St. Jean,—Ils avoient grandement besoin de ces articles, car ils manquoient tellement de tout [2],—On n'apprit cette nouvelle à Montréal que huit jours après, encore parce que ce fut M. Montgomery qui envoya [3] un de ses soldats en apporter la nouvelle au Général Guy Carleton,—Cette nouvelle affligea toute la ville de Montréal—et les citoyens reconnurent plus que jamais que si le Général avoit voulu faire un camp au fort de Longueuil—qui n'est qu'à quatre lieues de celuy de Chambly—il est certain qu'il n'auroit point été pris, ny même attaqué—car en moins de deux heures l'on pouvoit luy donner des secours.

On continue à murmurer contre M. Carleton.

Les habitants des campagnes restoient constamment à Montréal et murmuroient—ainsy que les citoyens de la ville de Montréal—de voir que le Général s'obstinoit à ne point vouloir traverser du côté du sud—pour aller repousser l'ennemy,—Les habitants menaçoient de s'en retourner chez eux—ils s'ennuyoient de ne rien faire,—Plusieurs demandoient la raison pourquoy le Général ne

1 ou (*Ms. N° 1.*)

2 *Notes et pièces justificatives,* LXXII.

3 encore ce fut parce que M. Montgomery envoya, &c. (*Ms. N° 1.*)

vouloit point les laisser aller mettre un camp à Longueuil —d'autres leur répondoient que le gouvernement n'avoit point de confiance dans les Canadiens—leur réponse étoit,—que pour en juger il falloit les mettre à l'épreuve. Le Général envoya environ deux cents habitants dans les paroisses de Lachine, la Pointe-Claire, Ste Anne du bout-de-l'isle d'en-haut de Montréal, Ste Geneviève—pour inviter les habitants de ces paroisses à venir en ville—ils amenèrent 15 hommes par compagnie[1].

Mission de M. de Rigauville à Verchères; son imprudence.

Le Général envoya huit bateaux chargés de Canadiens, sous le commandement de Mr Rigauville à Verchères—du côté du sud—pour inviter également les habitants de cette paroisse à venir à Montréal—En arrivant dans cette paroisse—il trouva cinquante hommes prêts à marcher—Mr Rigauville envoya dans la deuxième et troisième concessions pour chercher un homme qui se trouva absent alors,—Il envoya prendre la femme et les enfants de cet homme avec une garde, mais les habitants—surpris d'un tel procédé—crurent que Rigauville avec son détachement étoient venus pour leur faire la guerre—Alors ils refusèrent de venir en ville—Il partit huit habitants de cette paroisse pour chercher les Bastonnois, qui étoient revenus à Longueuil—pour les secourir.—Dans l'instant Mr de Rigauville fut averti, il fut même prévenu qu'il y avoit cinquante hommes de Contrecœur armés contre luy et que les Bastonnois ne tarderoient pas à arriver pour l'attaquer,—Il répondit, qu'il les attendroit de pied ferme, et qu'il ne craignoit rien. Il mit une garde avancée chez un nommé Quintal, et le reste de son détachement il l'étendit dans toutes les maisons—dans la distance d'une demi lieue, soupa splendidement et se coucha yvre—Dans la même nuit à onze heures, les Bastonnois arrivèrent dans le chemin du Roy et quelques habitants de Verchères le long du bord de l'eau—Le factionnaire de la garde avancée de M. Rigauville tira son coup de fusil

1 *Notes et pièces justificatives*, LXXIII.

et tua un Bastonnois,—La garde se reploya près de l'église, où étoit logé M. Rigauville—espérant le trouver avec son détachement,—Quelle surprise pour eux de trouver M. de Rigauville hors de raison—yvre et tout son monde épaillé dans les maisons — pendant une demi lieue de chemin,—La garde fut obligée d'aller cogner à toutes les portes, pour réveiller le détachement,—Deux hommes prirent M. de Rigauville par dessous les bras pour l'emmener—ils ne le purent jamais. Le détachement [s']embarqua avec confusion dans les bateaux et traversa dans une île—il n'y eut que M. de Rigauville et un habitant faits prisonniers par les Bastonnois,—Comme il y eut quelques coups de fusils tirés entre les Bastonnois et les habitants de Verchères par méprise, et qu'il y eut quelques hommes de tués de part et d'autre, les Bastonnois crurent que les habitants de Verchères leur avoient joué le tour, ils se sauvèrent avec diligence à Longueuil—Il fut tué dans ce petit combat le $S^r$ Lespérance, âgé de soixante quinze ans—de la Longue-Pointe, — que $M^r$ Rigauville avoit invité d'aller avec luy—Il étoit logé chez un nommé Quintal son amy,—on ne sçoit si c'est par les habitants de Verchères ou par les Bastonnois [1]. Cette affaire découragea les citoyens de Montréal et particulièrement les habitants des campagnes, qui commencèrent à s'en retourner chez eux—puisque le Général ne vouloit point traverser du costé du sud, pour chasser environ quarante hommes qui étoient dans le fort de Longueuil.

Nouvelle promenade en face de Longueuil.

Cependant un jour le Général partit, sur les quatre heures après-midy avec trois cents Canadiens dans les bateaux—pour s'aller promener devant Longueuil—et donna ordre à trois cents autres Canadiens, qui étoient dans la cour des casernes—d'aller le rejoindre dans le cas que l'envie luy prît de descendre à Longueuil—Il ne fit que se promener avec les trois cents hommes en bateaux au milieu de la rivière, et revint à Montréal,

1 *Notes et pièces justificatives*, LXXIV.

tout le monde étoit aux abois de voir une telle conduite et l'on voyoit clairement que le public étoit amusé—et le Général disoit souvent, que les affaires étoient infiniment mieux qu'elles n'avoient été jusqu'alors,—Personne n'étoit dupe—et le Brigadier Prescot disoit toutes les fois qu'il mouilloit—(ce qui arrivoit souvent)—que ce temps nous valoit quatre mille hommes. Cependant les plus clairvoyants s'appercevoient que notre perte devenoit certaine.

Communications avec St. Jean interrompues.

Le mois d'octobre se passa sans avoir eu aucune nouvelle de St Jean,—Cependant il en sortit quelques personnes que les habitants de la paroisse [1] St. Philippe firent prisonniers pour les Bastonnois [2].

Dernière tentative du gouverneur du côté de Longueuil.

Enfin le lundi trente octobre—le Général Guy Carleton annonça qu'il avoit envie d'aller débarquer à Longueuil—Dans le moment il se trouva environ huit cents hommes canadiens, cent trente hommes de troupes et quatre-vingts sauvages qui [s']embarquèrent dans quarante bateaux, berges et chaloupes,--cette petite armée s'assembla dans la cour des casernes à Montréal, à qui on distribua de la poudre et des balles,—Le Général assembla quelques officiers dans une chambre, et leur donna l'ordre de la marche qu'il falloit tenir. En suite de quoy cette petite armée partit, les bateaux traversèrent tout droit à Longueuil,—Ils arrivèrent près de terre à trois quarts de lieue au-dessus du fort, ils n'y trouvèrent qu'une garde de dix hommes,—qui fut au moment de se sauver, mais comme l'on fit signe aux bateaux les plus près de terre de se retirer au large, la garde des Bastonnois tira sur eux,—Ensuite les bateaux se promenèrent devant Longueuil—comme les jours précédents—hors de portée de fusil—Pendant ce temps les Bastonnois qui étoient dans le fort de Longueuil [3] vinrent rejoindre la garde au nombre de

1 de. (*Ms. No 1.*)

2 Entre autres le Capitaine Robinson, MM. de Richerville, Rainville. Voir le journal du Chevalier de Lorimier, *Mes services*, 1775, IX.

3 *Notes et pièces justificatives*, LXXV.

cent quatre hommes—et trente qui étoient restés dans le fort,—Enfin, fatigué de se promener—le Général descendit dans l'île S^te^ Hélène—et quelques Canadiens avec les sauvages mirent pied à terre sur des battures et commencèrent à fusiller sur les Bastonnois qui ripostèrent—tout le reste fut spectateur. M. Montigny [1], l'aîné, qui conduisoit un des bateaux sur lequel il y avoit un canon—demanda au Général ce qu'il falloit faire ; il luy répondit qu'il falloit aller souper en ville,—Sur les cinq heures du soir les Bastonnois amenèrent une pièce de canon—qu'ils avoient reçue le matin du fort Chambly, qui commença à tirer sur notre petite armée,—Alors le Général revint en ville avec tout son monde,—Les sauvages et quelques Canadiens qui étoient avec eux sur les battures se distinguèrent dans ce petit combat,—Il y eut trois sauvages de tués et deux fait prisonniers—le sieur Jean-Baptiste Lemoine et un nommé Lacoste—perruquier—furent aussy faits prisonniers [2].

Le siége du fort St. Jean pressé avec vigueur. Il se rend.

Les Bastonnois—qui avoient trouvé tant de secours dans le fort Chambly—se ranimèrent et commencèrent à tirer de nouveau sur les retranchements de S^t^ Jean. Le 1^er^ novembre—ils envoyèrent huit cents quarante boulets et cent vingt bombes—avec la poudre qu'ils avoient trouvée dans le fort Chambly,—Après un feu si violent les assiégés commencèrent à perdre courage,—Les Bastonnois envoyèrent un parlementaire pour leur annoncer qu'ils ne devoient plus attendre de secours,—que le Général Guy Carleton ayant voulu faire une descente à Longueuil—il avoit été défait avec son armée et que pour preuve ils leur envoyoient le nommé Lacoste, qui avoit été fait prisonnier dans le combat—Alors les sieurs de Belestre et de Longueuil—qui étoient dans les retranchements avec environ cent cinquante volontaires canadiens—dirent qu'ils connoissoient Lacoste, mais qu'il étoit

1 *Notes et pièces justificatives*, LXXVI.

2 *Notes et pièces justificatives*, LXXVII ; Cf. *Mes services*, 1775, X.

sujet à avoir l'esprit timbré,—Alors les Bastonnois leur répondirent, qu'ils pouvoient envoyer quelques-uns à leur camp, qu'ils y verroient le S$^{r}$ Jean-Baptiste Lemoine, qui étoit prisonnier,—Ils envoyèrent un officier [1], à qui le S$^{r}$ Jean-Baptiste Lemoine raconta la manœuvre qui se passoit à Montréal ;—En conséquence, le lendemain, les troupes du Roy—ainsy que les Canadiens qui étoient dans les retranchements de S$^{t}$ Jean—capitulèrent et se rendirent à environ dix-huit cents Bastonnois.

Le Capitaine William [2]—de l'artillerie—avec quatre officiers vinrent à Montréal en apprendre la nouvelle au Général, et pour chercher le bagage des troupes qui étoient à S$^{t}$ Jean,—ce qui mit la ville de Montréal dans la consternation — à l'exception de ceux qui avoient des intelligences avec les Bastonnois—qui se réjouissoient ouvertement — et si le Général eut voulu donner du secours aux retranchements de S$^{t}$ Jean, nous aurions évité bien des malheurs que nous avons essuyés.

[L'auteur, sans autre transition que le titre placé en haut de la page suivante, intercale ici une relation plus détaillée de la prise du fort St. Jean. M. le Commandeur Viger avait rejeté cette relation à la fin de sa copie annotée, parce qu'elle vient interrompre, d'une manière désagréable, l'ensemble du récit. Pour nous, nous avons cru devoir respecter l'ordre des deux manuscrits. Nous renvoyons aux *Notes et pièces justificatives*, LXXVIII, les remarques que nous avons à faire sur ce journal particulier et les éclaircissements qu'il demande. Nous croyons, toutefois, faire plaisir aux lecteurs en plaçant au bas de chaque page, un autre *Journal* tenu par un officier des assiégeants : il a été publié par le *Remembrancer*, part 1, 1776, page 126.]

1 Le Cap$^{e}$ Stewart, du 26$^{e}$. *Voir Journal of the Siege, etc.*

2 Ed. Williams, capitaine lieutenant, de la compagnie du capitaine Philips. (*American Archives*, 4th series, vol. III, col. 1427).

### SIÉGE FAIT PAR LES BASTONNOIS DES RETRANCHEMENTS A SAINT JEAN, EN 1775.

Comme les Bastonnois arrivèrent à St. Jean au nombre d'environ mille hommes—dans deux barques et des berges—le Major Preston— qui commandoit ce poste envoya
18 septembre. le dix-huit de septembre, environ trente hommes de troupes—canadiens—pour chercher les bêtes à cornes qui étoient dans le bois près de St. Jean—Un instant après il fut averti par un Canadien qu'il y avoit deux ou trois cents Bastonnois au de là d'un pont à une demy lieue de St. Jean qui se retranchoient—lesquels avoient pris quatre charettes chargées de provisions pour St. Jean et les bêtes à cornes qu'il envoyoit chercher—et que le pont étoit déjà démanché, conséquemment la communication de St. Jean à la Prairie de la Magdelaine coupée par l'ennemi,—A l'instant le Major Preston fit sortir des retranchements cent soldats sous le commandement du capitaine Stron [1] avec cent volontaires canadiens et une pièce de canon, pour donner la chasse à l'ennemi,—Ce détachement se rendit à l'endroit où étoient les Bastonnois,—Le feu fut vif de part et d'autre, et dura environ une demy heure, —L'ennemi quitta le champ de bataille et fut poursuivi pendant quelque temps. Les Srs Moïse Hazen et Toker et le domestique du Sr Hazen—qui étoient avec les Bastonnois—furent faits prisonniers et amenés aux retran-

JOURNAL OF THE SIEGE OF ST. JOHN'S.

*Sept.* 17, 1775. The army at Ticonderoga having received orders to proceed to Canada, and lay siege to St. John's, embarked.

*Sept.* 18. The enemy threw bombs, but did no damage. We returned the salute; struck a batteau and an armed schooner. Received intelligence that Major Brown had had an engagement with the enemy, and had taken eight waggons laden with provisions for St. John's.

1 Strong. (J. V.)

chements. Le Sr Beaubien Desauniers—volontaire canadien—fut tué et un soldat du 26e régiment et un autre soldat dangéreusement blessé—Pendant cette action l'artillerie des retranchements ainsy que de la barque ne cessa point de jouer sur l'ennemi pendant trois heures—lesquels répondirent de la leur avec la même chaleur.

Le 19—le Sr Monin—avec deux volontaires canadiens furent envoyés à la découverte au sud de la Rivière St. Jean, où ils ne rencontrèrent rien. 19 septembre.

Le 20 dans la nuit—il passa à la dérive, au sud de la rivière, deux bateaux des Bastonnois—Il fut tiré dessus un coup de canon et quelques décharges de mousqueterie,—On envoya quelques hommes pour les arrêter,—Il fut trouvé dedans cinq quarts de lard, un quart de farine, un quart de biscuits et un Bastonnois qui étoit endormi et qui ne se réveilla qu'au bruit du feu de la mousqueterie,—Cet homme rapporta que dans l'affaire du dix-huit—arrivée au pont—il leur avoit été tué sept hommes et sept autres blessés—qu'ils étoient sept cents Bastonnois qui formoient le camp, lesquels faisoient des retranchements et des batteries pour battre les deux forts de St. Jean—qu'ils avoient trois mortiers et seize pièces de canon. 20 septembre.

Le 22 de septembre—il déserta à midy un soldat ennemi qui se rendit à nos retranchements le fusil sur le dos, qui nous confirma que les rebelles établissoient une batterie 22 septembre.

*Sept.* 19. Both sides quiet.

*Sept.* 20. A batteau sent out by the enemy as a spy, driven back by Capt. Douglass. Three horned and forty sheep taken by our troops at Chamblee. A sergeant of the enemy going through the country in disguise, taken by three *Women*, and brought to the camp in a cart. Proves to be a spy. Smart fire at night.

*Sept.* 21. A party of the enemy repulsed in attempting to take some cattle and hogs near Major Brown's camp. Four prisoners made. Another party of the enemy repulsed, and fixteen waggons laden with provisions, rum, brandy, &c. for the garrison, taken Smart firing all night. Finished our lines of circumvallation.

*Sept.* 22 and 23. Continual firing.

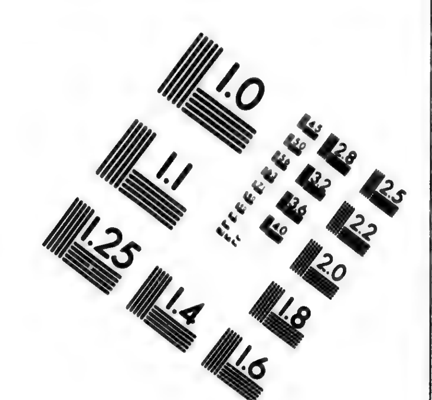
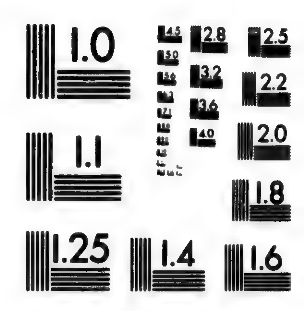


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





à une grosse pointe, pour tirer sur nous—qu'il n'y avoit en tout de Bastonnois que trois cents hommes à leur camp—cinq cents qui bloquoient nos retranchements, et deux cents répandus dans les campagnes, ce qui formoit mille hommes,—Il rapporta aussy qu'ils manqoient de vivres, et qu'il étoit le premier déserteur, mais que sous peu il y en auroit beaucoup d'autres,—Sitôt son arrivée—notre fort pendant plus d'une heure a fait feu du canon et de la bombe.

A quatre heures après-midy tous les volontaires avec Messieurs Makaye et Monnin furent détachés pour aller jeter à bas trois maisons près du premier fort—pour empêcher l'ennemi de s'y embusquer—Pendant cet ouvrage une partie des volontaires étoit en faction dans le bois tandis que l'autre travailloit à les jeter bas,—On envoya aussy soixante soldats à la maison de Moïse Hazen, au sud de la rivière pour prendre ses moutons pour la subsistance des deux forts—Le domestique du Sr Hazen—qui avoit été fait prisonnier le dix-huit avec son maître—fut envoyé avec ce détachement pour montrer l'endroit où étoient les moutons—mais il déserta pour se réfugier au camp des Bastonnois et le [1] détachement fut obligé de s'en revenir sans moutons, personne n'ayant voulu leur enseigner où ils étoient,—ils amenèrent au fort le fermier du Sr Hazen—sa femme et leur fils.

Les deux forts tiroient continuellement sur le camp des ennemis.

23 septembre. Le vingt-trois, il arriva un second déserteur Bastonnois—qui dit que la maladie de dyssenterie régnoit parmi eux, que leur nombre diminuoit, qu'ils ne voyoient plus de Canadiens parmi eux ny Sauvages, que cependant il leur en venoit quelques-uns de temps à autre par curiosité—qui s'en retournoient tout de suite—et qu'aucun d'eux ne vouloit prendre les armes en leur faveur, que le dessein de M. Montgomery—qui commandoit les Bas-

1 ce (*Ms. No 2.*)

tonnois—étoit d'attaquer nos retranchements qu'il croyoit simples—et non deux forts tels qu'ils étoient—que plusieurs Bastonnois du camp se proposoient de déserter et que M. Montgomery leur avoit appris que le Major Preston faisoit pendre tous les déserteurs qui paroissoient. Ce jour là, il fut tiré beaucoup de bombes et du canon sur l'ennemi.—Il fut donné ordre à M. Makaye et à plusieurs volontaires et quinze soldats pour poster des gardes à l'entrée du bois, afin de faciliter le transport des débris de plusieurs maisons qui avoient été démolies—en bateau—pour former une ligne de communication d'un fort à l'autre—Pendant cette manœuvre—on apperçut deux femmes en canot qui avoient peine à aborder au fort, il fut envoyé cinq hommes en bateau au-devant d'elles,—C'étoient deux femmes qui demeuroient chez M. Hazen, où les Bastonnois s'étoient rendus et qui s'emparèrent des animaux,—M. Hazen fut envoyé à Montréal et conduit par le Chevalier de Lorimier [1]—sur sa parole d'honneur et le cautionnement de tous ses biens pour se justifier auprès du Général Guy Carleton de s'être trouvé avec les Bastonnois dans l'affaire du dix-huit.

Les Bastonnois firent quelques fusillades sur le bateau d'observation—lequel leur riposta avec son canon de douze—L'ennemi pointa deux pièces de canon sur la barque,—du premier coup il emporta un hauban et enleva un éclat du mât—du second coup son entrave fut brisée, et d'un troisième la barque fut percée à son vibord à quatre pieds en avant. Ce bâtiment se retira aussitôt à terre ; l'ennemi, témoin de sa confusion, se mit à crier cinq ou six fois *hourra !*

Le vingt-six, il arriva un déserteur bastonnois qui nous assura qu'il ne restoit plus au camp que six cents hommes—y compris deux compagnies de soixante-et-dix hommes 26 septembre.

*Sept.* 24, 25, 26, 27. The same. Had only two men killed.

1 Cf. *Mes services*, VI, 1775.

chacune, arrivées depuis deux jours de la Nouvelle-York, qu'ils n'avoient plus que quelques bombes qui ne s'adonnoient point aux mortiers—qu'ils n'avoient que deux canons de montés, et qu'il y avoit de l'eau jusqu'aux genoux dans leur camp, qu'ils avoient beaucoup de misère n'ayant point de couvertes pour se couvrir, que M. Montgomery avoit reçu une lettre du Congrès par laquelle on luy mandoit de se dépêcher, s'il voyoit jour à faire quelque chose, sinon d'abandonner son entreprise,—que les Bastonnois étoient fort incommodés par les bombes qui leur étoient envoyées—que la veille l'alarme étoit si grande en leur camp que chacun quitta son poste pour se retirer dans le bois, qu'il ne resta personne à la garde de leur artillerie pendant la nuit—pourquoy le capitaine de l'artillerie fut mis à la garde du camp—prisonnier.

27 septembre. Le vingt-sept—il fut envoyé de notre fort sur l'ennemi plusieurs bombes et boulets—on nous répondit avec vivacité—nous eûmes un soldat du 26e régiment blessé.

28 septembre. Le vingt-huit—il arriva deux déserteurs Bastonnois, qui rapportèrent que M. Montgomery restoit à la Grosse-Pointe—que la batterie qui faisoit journellement feu sur nous n'étoit que de deux pièces de canon et de deux mortiers; qu'il n'y avoit que deux canons sur chacune de leurs barques et sur chacune de leur batteries flottantes—que ce même jour M. Montgomery avoit fait partir dix-sept bateaux pour aller chercher des vivres à la Grande-Pointe et un gros mortier à Carillon.—Il annonça qu'Allein avoit été fait prisonnier à la Longue-Pointe, près Montréal, par les bourgeois de la ville, avec une partie de son détachement et mis dans une frégate prisonnier.

Le vingt-huit—à dix heures—il arriva six sauvages à notre fort, sans armes, un peu yvres—ils nous confir-

*Sept.* 28. Received an account that Colonel Allen had engaged a body of the enemy near Montreal, was defeated, and made prisoner. Firing slackens.

*Sept.* 29. Firing increased.

mèrent la prise d'Allein avec une partie de son détachement.

Le premier d'octobre, l'ennemi envoya beaucoup de boulets et bombes dans les deux forts—Il nous vint deux sauvages, qui s'en retournèrent peu de temps après. 1 octobre

Le deux d'octobre—on commença à retrancher la ration de moitié, et dans la nuit, on entendit le bruit de plusieurs bateaux ennemis, et nonobstant nos veilles il en passa deux devant les forts—sans qu'on s'en apperçût. 2 octobre.

Le quatre—il parut plusieurs Bastonnois du côté du sud, près la maison de Moïse Hazen,—L'on tira plusieurs coups de canon, auxquels l'ennemi répondit du sien. Sur les cinq heures, M. Monnin—officier de distinction—sortit du fort pour aller chercher huit vaches qui parurent le long du bois, il en amena six à la faveur des coups de fusils de l'ennemi qu'il évita en caracolant,—le Sieur Moquin—volontaire fut chercher les deux autres—ce qui donna un peu de rafraîchissement. 4 octobre.

Le cinq, il partit du camp ennemi deux vaches qui vinrent en droiture se joindre aux premières qui avoient été prises,—Ce même jour, il sortit du fort dans la nuit, avec le consentement du Major Preston, un nommé Chénier et deux Leduc pour venir apporter des nouvelles au Général Guy Carleton. 5 octobre.

*Sept.* 30. No firing on either side.

*Oct.* 1, 2, 3. Very little firing.

*Oct.* 4. A party of French, who had greatly assisted us, entrenched themselves on the east side of the lake; the enemy perceiving this entrenchment, sent an armed sloop with troops to drive them away; but the French attacked the sloop with such vigour, they killed twenty of the men on board, and in a shattered condition obliged her to return to St. John's.

*Oct.* 5, 6, Firing as usual.

*Oct.* 7. The same.—Nothing material till the 28th, when the main body of the army decamped from the South, and marched to the North side of the fort under the command of General Wooster. We were joined in the evening by General Montgomery, and the same night we began to throw up a breast work (on an eminence which entirely commanded the enemy's works) in order to erect a battery of cannon and mortars. This battery they kept continually pelting at with grape shot and shells, but without doing us the least injury.

6 octobre. Le six s'est passé sans qu'il y eut rien d'extraordinaire.

9 octobre. Le neuf d'octobre, M. Makaye fut envoyé avec M. Monnin et vingt volontaires canadiens à la découverte au camp de M. Montgomery, pour faire quelques prisonniers —Ils rencontrèrent une découverte de huit hommes ennemis—Il y eut un petit combat dans lequel quelques Bastonnois furent tués et un fait prisonnier, lequel rapporta que les déserteurs sortis de nos forts le 27 septembre et le 7 du présent mois étoient prisonniers au camp de l'ennemi—Il assura qu'il [n']y avoit en tout que mille Bastonnois dans leurs différents camps—y compris ceux qui étoient répandus dans les campagnes du sud—avec quelques Canadiens—et aux retranchements près la maison de M. Hazen. Le Major Preston fit sortir du fort dans la nuit M. Richerville et le Sr Leduc, pour aller à Montréal chargés d'une lettre pour donner avis au Général Guy Carleton de la position où étoit le fort St Jean.

10-14 octobre. L'ennemi—le dix—canonna beaucoup et fit partir dix-neuf bateaux—chargés de malades au nombre de deux cents avec un colonel, pour la Grande-Pointe.

Depuis le dix jusqu'au quatorze, il ne se passa rien d'extraordinaire—sinon beaucoup de feu d'artillerie tiré de part et d'autre,—M. Freeman, lieutenant du septième régiment, reçut un boulet de canon dans le dos—qui l'étendit mort par terre au milieu de la cour.

14-17 octobre. Depuis le quatorze jusqu'au dix-sept, le feu continua de part et d'autre et les maisons de notre fort furent beaucoup endommagées. Messieurs Robertson, Rainville et Antoine Dupré partirent le dix-sept dans la nuit, pour porter des lettres au Général Guy Carleton.

20 octobre. Le vingt, M. Montgomery envoya au fort un officier accompagné d'un tambour—pour apprendre au Major Preston que, le dix-huit du présent mois, le fort Chambly s'étoit rendu à l'ennemi après un jour et demy de siége, et qu'il avoit été assiégé le premier jour avec un seul canon et la demy journée avec deux et qu'ils avoient pris dans le fort treize mille trois cents livres de poudre,

cent cinquante quarts de farine et les drapeaux des régiments qui étoient à St. Jean, sans qu'il y eût personne de tué ny blessé de part ny d'autre—ce qui est bien extraordinaire—d'autant plus que le fort n'avoit point été endommagé—Le commandant du fort Chambly fit prier le Major Preston de laisser passer devant le fort 10 bateaux pour le transport [1] de la garnison et des femmes et enfants qui étoient prisonniers, cę qui luy fut accordé à condition que ces bateaux côtoyeroient la côte du sud. Il y avoit dans le fort de Chambly lorsqu'il s'est rendu dix pierriers, cinq mortiers, deux canons de quatre, trois cents bombes,—On ne sçait pourquoi le commandant s'est rendu sans faire une plus grande résistance [2].

Ce même jour, M. Lacorne—officier canadien—mourut à quatre heures et demie [3]. On diminua nos rations à une demie livre de pain et un quartron de lard par jour.

Le vingt-neuf octobre, Messieurs Makaye et Monnin avec vingt volontaires sortirent du fort, au petit jour pour aller à la découverte au camp de l'ennemi. Ils firent un prisonnier qui rapporta que le Général Guy Carleton avoit voulu faire une descente à Longueuil, **29 octobre.**

1 du bagage (*Ms. N° 1.*)

2 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXVIII.

3 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXIX.

*Oct.* 29. I went in the evening with 200 men, and completed a battery within 250 yards of the fort. The fort kept a continual fire upon us all night.

*Oct.* 30. Four guns and six mortars were mounted in the battery.

*Oct.* 31. The army busily employed in preparing for a cannonade, and an assault if necessary. This day we received news that 700 of our men, near Longue Geel, about eighteen miles from hence, had repulsed Governor Carleton, who intended to raise the siege of St. John's, with 800 men. Our Green Mountain Boys did this business. The Governor lost 25 men killed, and 50 wounded, besides several prisoners, among whom are two Indians. Carleton retreated to Montreal.

mais qu'il avoit été repoussé et que M. Montgomery espéroit—par le moyen des secours des vivres, munitions et artillerie qu'il avoit trouvés dans le fort Chambly—prendre les forts de St. Jean sous peu.

**1er novembre.** Le feu continua toujours de part et d'autre à l'ordinaire, mais le 1er novembre à 9 heures du matin, l'ennemi découvrit une nouvelle batterie qui avoit été masquée jusqu'alors—faite en bas de nos forts—et commencèrent un feu des plus violents, lequel dura sans relâche jusqu'à quatre heures après-midy. Il fut tiré par l'ennemi huit cent quarante coups de canon et cent vingt bombes—Pendant ce feu, il y eut plusieurs personnes de blessés, après quoi M. Montgomery envoya aux forts un parlementaire, avec le nommé Lacoste—perruquier à Montréal qui fut fait prisonnier dans l'affaire de Longueuil—avec une lettre adressée au Major Preston conçue en ces termes :

" Monsieur,

" C'est avec le plus grand regret du monde que je vois une troupe aussy vaillante et de si bons patriotes si obstinés à répandre leur sang et à défendre une place qui n'est point soutenable par aucun endroit. J'ai appris par un de vos déserteurs que vous perdiez vos munitions et vos instruments de guerre,—une telle conduite pourroit me forcer dans la suite à jurer devant mon armée que je serois excusable des extrémités auxquelles se pour-

*Nov.* 1. Our gun and mortar battery on this side, and the four gun batteries on the East side, kept an incessant fire all day on the garrison, the garrison kept up a very brisk fire. In the evening General Montgomery sent a flag into the fort, with a letter to Major Preston, by one of the prisoners taken at Longue Geel, informing him of Carleton's defeat, and that he had now no longer any reason to flatter himself with relief from that quarter, and that therefore to prevent the farther effusion of blood, which a fruitless and obstinate defence would cause, he recommended to him a surrender of the fort. Major Preston, in return to General Montgomery's letter, sent Capt. Stuart of the 26th, with a drum into our camp, that the General should have a full answer to his letter in the morning, that in the mean time hostilities should cease on both sides.

roient porter mes soldats—Faites je vous prie vos réflexions à ce sujet."

Le capitaine Stron retourna avec le parlementaire, pour demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain à midy.

Le deux de novembre, le capitaine William—de l'artillerie,—fut au camp ennemi avec des propositions de capitulation et revint trois heures après,—M. André—Lieutenant du 7e régiment,— fut à la barque de l'ennemi, avec la permission de M. Montgomery—accompagné d'un tambour—pour savoir du Sr J. Bte Despins—qui avoit été fait prisonnier aussy à Longueuil—si ce que Lacoste avoit dit au Major Preston étoit vray, & la suspension d'armes fut continuée toute la journée, et le soir, le Major Preston signa la capitulation avec M. Montgomery [1]. Il fut accordé que quelques officiers iroient à Montréal pour chercher quelques hardes et linges pour les prisonniers, —En conséquence quelques officiers des troupes avec Messieurs J. B. Hervieux et la Magdelaine partirent pour cet effet. 2 novembre.

Le trois, à dix heures du matin, on fit rendre les armes aux troupes et aux Canadiens qui avoient été pris dans les deux forts, devant deux compagnies de Bastonnois,— 3 novembre

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXX.

*Nov.* 2. Capt. Stewart and Capt. Williams, of the Train, came about eight o'clock in the morning, with a flag into our camp, with an answer from Major Preston to General Montgomery's letter of yesterday, requesting of the General to wait four days, to see whether no relief could come to the garrison in that time, if not, that then they would make proposals for a surrender. The General returned in answer, that from the advanced season of the year, he could not give the garrison the time it requested, and that they must immediately surrender prisoners of war, otherwise that if any fatal consequences should ensue, from their needless défence in the weak state they were in, they must charge themselves with it.

The General also referred them for the truth of Carleton's defeat, to another prisoner on board of our sloop, whom they might have access to examine; and that whenever they chose to renew hostilities, they should give a signal, by firing a cannon without ball. In the evening the above gentleman returned into our camp, from the fort, with the ......... articles of capitulation.

cependant le Général Montgomery laissa les épées aux officiers.

Pendant le siége de St. Jean, qui a duré quarante-cinq jours, il n'y a eu que quatorze hommes de tués et morts de leurs blessures, dix-sept ou dix-huit d'estropiés et bras coupés et environ soixante de blessés légèrement.

## [SUITE DE L'INVASION DU CANADA.]

### PRISE DE MONTRÉAL.

Quelques jours après que M. Montgomery eût fait passer les troupes qu'il avoit fait prisonniers à St. Jean en la Nouvelle-Angleterre, il vint camper avec sa petite armée au fort de Laprairie de la Magdelaine,—Le Général Guy Carleton alors fit enclouer les canons qui étoient sur la citadelle de la ville de Montréal, renvoya les habitants de la campagne chacun chez eux, ainsi que les Sauvages, fit bûcher les bateaux et fit charger à bord des vaisseaux toutes les munitions, vivres, bagage, &c.

Le 11e novembre, sur les dix heures du matin, les Bastonnois commencèrent à traverser dans l'île St. Paul, à la distance d'une lieue de Montréal—et, le même jour, sur les cinq heures du soir, le Général s'embarqua, avec environ 130 hommes de troupes et plusieurs officiers, dans les navires—il y en avoit trois d'armés en guerre—et partirent pour Québec—Plusieurs personnes furent accompagner le Général jusqu'au bord de l'eau. Ce départ avoit l'air d'un enterrement des plus tristes—Alors la ville resta avec ses citoyens sans aucune ressource, et, pour comble de malheur, les Bastonnois qui étoient dans la ville se montrèrent ouvertement et laissèrent leurs fusils en disant, qu'il y avoit assez longtemps qu'ils faisoient la grimace. Les habitants des faubourgs ne voulurent point entrer dans la ville, l'on ferma les portes, et tous les 11 novembre.

bons sujets restèrent sous les armes. Le soir même, Haywood, associé de James Price, avec un nommé Minson sortirent de la ville par une embrâsure où Bindon étoit en faction, pour aller trouver les Bastonnois dans l'île St. Paul et leur apprendre la position où étoit la ville.

12 novembre. Le lendemain, qui étoit le Dimanche, à neuf heures du matin, on vit les Bastonnois traverser de l'Ile St Paul à la Pointe St. Charles, à deux milles de Montréal,—Les citoyens de la ville s'assemblèrent incontinent, et envoyèrent quatre députés audevant de M. Montgomery, qui étoit à la tête d'environ trois à quatre cents hommes, pour lui demander quel étoit son dessein de venir armé comme il étoit,—Il fit réponse qu'il venoit en ami et donnoit quatre heures pour dresser les articles de la capitulation—Les députés luy répondirent de ne point approcher de la ville; il répliqua que son monde avoit beaucoup de froid, et il envoya à l'instant 50 hommes dans le faubourg des Récollets. La capitulation fut dressée et les députés de la ville la portèrent à M. Montgomery, qui dit qu'il l'examineroit et que, sous peu, il enverroit la réponse. A quatre heures après-midi, les Bastonnois s'avancèrent jusque dans le faubourg des Récollets et se cantonnèrent dans les maisons. Toute la ville fut en agitation: quelques-uns vouloient tirer sur les Bastonnois, mais les plus prudents en empêchèrent. D'ailleurs, les habitants des faubourgs avoient été audevant d'eux à la Pointe St. Charles et on les savoit mal disposés. Il ne restoit dans la ville qu'environ trois à quatre cents citoyens, sans vivres ni munitions. A sept heures du soir M. Montgomery envoya trois députés en ville, dont James Price étoit du nombre. Quoique citoyen de la ville et que sa femme y fût encore, il fit tous ses efforts pour empêcher l'effet de la capitulation et la rendre la plus dure qu'il lui étoit possible. Le débat dura jusqu'à minuit, sans s'arranger, et les députés de la ville furent obligés d'aller trouver M. Montgomery, qui étoit dans le faubourg des Récollets, qui signa le traité: mais, avant

de le signer, il dit aux députés que M. St. Luc Lacorne n'étoit point compris dans cette capitulation ; car après avoir fait la paix avec lui il l'avoit trahi.

" ARTICLES de Capitulation faits et accordés entre Richard Montgomery, Ecuyer, Brigadier-Général de l'armée du continent, et les Citoyens et Habitants de la Ville de Montréal, représentés par les soussignés John Porteous, Pierre Panet, John Blake, Pierre Mezière, James Finlay, St. George Dupré, James McGill, Louis Carignant, Richard Huntly, François Malhiot, Edward Wm. Gray et Pierre Guy, dûment élus à cet effet. Montréal capitule.

" ARTICLE PREMIER.

" Que les citoyens et habitants de la ville de Montréal, tant les individus que les ordres religieux, hopitaux et communautés, sans exception d'aucuns, seront maintenus dans la libre profession et jouissance de leurs droits, marchandises, effets, meubles et immeubles de quelque nature qu'ils puissent être.

" ARTICLE DEUXIÈME.

" Que les habitants françois et anglois seront maintenus dans le libre exercice de leurs religions.

" ARTICLE TROISIÈME.

" Que le commerce en général, tant dans l'intérieur de la Province que dans les pays d'en haut et autres endroits au delà de la mer, sera fait librement comme ci-devant, et que les passeports seront accordés pour cet effet.

" ARTICLE QUATRIÈME.

" Que les passeports seront aussi accordés à ceux qui les demanderont pour les différents endroits de cette Province, ou ailleurs, pour leurs affaires légitimes.

" ARTICLE CINQUIÈME.

" Que les citoyens et habitants de la ville de Montréal ne seront point obligés, sous quelques prétextes que ce soit, de prendre les armes contre la mère-patrie, ni de contribuer en aucune manière à porter les armes contre elle.

" ARTICLE SIXIÈME.

" Que les habitants et citoyens de la ville de Montréal, faubourgs ou d'aucune partie de la Province qui ont pris les armes pour la défense de leur Province et qui sont actuellement prisonniers, seront mis en liberté.

" ARTICLE SEPTIÈME.

" Que les cours de justice seront établies pour la décision de toutes affaires civiles, et que les juges des dites cours seront élus par le peuple.

" ARTICLE HUITIÈME.

" Que les habitants de la ville de Montréal ne seront pas obligés de loger les troupes.

" ARTICLE NEUVIÈME.

" Qu'il ne sera pas permis à aucun habitant des campagnes ou Sauvages d'entrer dans la ville, jusqu'à ce que le commandant ait pris possession de la ville et qu'il ait pourvu à sa sureté.

" A Montréal, 12e novembre, 1775.

(Signé)

" JN. PORTEOUS. PIERRE PANET.
R. HUNTLY. MALHIOT.
J. BLAKE. L. CARIGNANT.
ED. WM. GRAY. MÉZIÈRE.
JAMES FINLAY. ST. GEORGE DUPRÉ.
JAMES MCGILL. GUY."

Réponse de M. Montgomery.

" Je certifie que les articles cy-dessus m'ont été présentés, auxquels j'ai fait la réponse suivante :

" La ville de Montréal n'ayant ny munitions, artilleries, troupes, ny provision, et n'étant pas au pouvoir des citoyens de remplir aucun article de traité, ne sauroit prétendre à la moindre capitulation.

" L'armée du Continent ayant un dédain généreux d'aucun acte d'oppression ou violence, est venue exprès pour accorder la liberté et la sureté,—c'est pourquoi le Général engage son honneur de maintenir les individus et communautés religieuses de la ville de Montréal dans la paisible possession de leurs propriétés, de quelque nature que ce soit.

" Les habitants, soit anglois, françois ou autres, seront maintenus dans le libre exercice de leur religion.

" La malheureuse division qui règne présentement entre la Grande-Bretagne et ses colonies luy ôte le pouvoir de s'engager pour la liberté du commerce avec la mère-patrie. Il ne peut faire de promesse en général pour accorder des passeports--Autant comme cela pourra se concilier avec le bien des troupes et le bien public, il sera heureux de protéger et augmenter le commerce et pour cet effet il promet d'accorder des passeports pour les pays d'en haut, quand il en sera requis.

" Le Général espère qu'une vertueuse convention provinciale entrera avec zèle dans aucunes mesures qui puissent contribuer à assurer et mettre les droits de cette province, et de ses sœurs les colonies, sur une fondation permanente,—Il promet pour luy-même qu'il ne forcera point les habitants de la ville de prendre les armes contre la mère-patrie et de contribuer aux frais de la présente guerre.

" L'armée du continent est venue dans cette province pour la protéger : c'est pourquoy il ne peut considérer ceux qui sont opposés comme prenant les armes pour sa défense.

" Il n'est pas au pouvoir du Général de s'engager pour

le retour des prisonniers ; cependant des motifs d'humanité l'engageront à se servir de ses intérêts [1] pour leur retour à leurs familles—pourvu que cela puisse se faire sans exposer la sureté publique.

" Les mesures les plus promptes seront employées pour établir les cours de justice sur le plan le plus généreux, conformément aux constitutions britanniques.

" Les habitants ne seront obligés à loger les troupes que dans le cas de nécessité, duquel cas le Général sera juge.

" Les habitants des campagnes ainsy que les Sauvages n'entreront point dans la ville que les gardes en soient postées.

" Demain matin—à neuf heures—les troupes du Continent prendront possession de la partie [2] des Récollets.

" Les officiers se trouveront à neuf heures à la Porte-des-Récollets pour délivrer les clefs des magasins publics au Quartier-Maître général.

" Il est entendu et déclaré que le présent engagement sera observé par tous les commandants des troupes du continent qui me succèderont à l'avenir dans ce district.

" Daté à Montréal, le 12e novembre 1775.

(Signé) " RICHARD MONTGOMERY, [3]

" *Brigadier Général de l'armée du Continent.*"

**13 novembre. Montgomery prend possession de Montréal.**

Le treize Novembre, 1775, les Bastonnois entrèrent dans la ville de Montréal et en prirent possession,—Les gardes furent relevées,—Les canadiens de la ville qui étoient de garde s'en retournèrent chacun chez eux—la bayonnette au bout de leurs fusils — tous consternés,—Et l'on fit loger la plus grande partie de la ville et particulièrement les royalistes qui eurent la préférence.

1 des intérêts. (*Ms. N° 2.*),...*use his interest for their return, &c.* (Version anglaise.)

2 *de la porte.* (Version anglaise.)

3 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXXI.

Les habitants des trois faubourgs de Montréal qui ne s'étoient pas montrés trop bons sujets écrivirent une lettre à M[r] Montgomery conçue en ces termes :

Lettre d'adhésion des faubourgs.

" A Monsieur Richard Montgomery Brigadier Général " des forces du Continent—Les habitants de trois fau- " bourgs de Montréal.

" *Monsieur*,

" Les ténèbres dans lesquelles nous étions ensevelis " sont enfin dissipées—le jour nous luit, nos chaînes sont " brisées, une heureuse liberté nous rend à nous-mêmes,— " liberté depuis longtemps désirée et dont nous avons au- " jourd'huy pour témoigner à nos frères des colonies " représentés par vous, Monsieur, la satisfaction réelle " que nous ressentons de notre union.

" Quoique les citoyens de la ville de Montréal nous " ayent méprisés, et nous méprisent encore tous les jours, " nous déclarons que nous avons en horreur leur con- " duite envers nos frères et nos amis—Nous disons que " la capitulation par eux offerte est un traité entre deux " ennemis, et non un pacte de société et d'une union fra- " ternelle.

" Ces mêmes citoyens nous ont toujours regardés et " nous regardent encore comme rebelles,—Nous ne som- " mes point offensés de cette dénomination puisqu'elle " nous est commune avec nos frères des colonies, mais en " dépit d'eux, et suivant notre inclination — nous accep- " tons l'union ainsy que nous l'avons acceptée dans nos " cœurs dès le moment que l'adresse du 26[e] Octobre 1774 " nous est parvenue, à laquelle nous aurions pu répondre " si nous eussions osé — Vous n'ignorez pas, Monsieur, " que depuis cette date le silence même étoit suspect et " que la récompense de celui qui osoit penser et dire ce " qu'il pensoit étoit la prison, les fers, et pour le moins le " mépris et l'indignation des citoyens.

" Nous regardons aujourd'huy ces mêmes citoyens " comme un peuple conquis — et non comme un peuple

" uni,—Ils nous traitent d'ignorants, il est vray que nous " avons passé pour tels, le despotisme nous absorboit. " Nous sommes ignorants — disent-ils — mais comment " peuvent-ils nous connoître et décider ce que nous som- " mes, puisque le vray mérite, l'homme à talent, n'ap- " procha pas même l'antichambre [1],—Il est inutile, nous " croyons, monsieur, de faire à Votre Excellence un détail " des oppressions et une énumération des auteurs—il " viendra un temps plus favorable.

" Tout ignorants et rebelles que l'on nous dit être— " nous déclarons—et prions Votre Excellence de com- " muniquer au Congrès des colonies notre déclaration, " nous déclarons, disons-nous—que nos cœurs ont tou- " jours désiré l'union—que nous avons regardé et reçu " les troupes de l'union comme les nôtres,—en deux mots " —que nous acceptons la société à nous offerte par nos " frères des colonies—que nous n'avons jamais pensé être " admis dans une société, et profiter des avantages de " cette même société sans contribuer à la mise. Si nous " sommes ignorants—nous sommes raisonnables, mêmes " loix, mêmes prérogatives, contribution par proportion, " union sincère, société permanente, voilà nos résolu- " tions conformes à l'adresse de nos frères."

Cette lettre fut écrite par un nommé Valentin Jautard, et signée par environ quarante personnes des faubourgs de Montréal [2].

18 novembre. La flotte de Carleton arrêtée à Sorel.

Tous les honnêtes gens à Montréal se flattoient que le général Guy Carleton se rendroit à Québec avec les onze navires dans lesquels il y avoit environ trois cents hommes—compris les officiers—les troupes du Roy—et l'équipage des onze bâtiments—Tout le contraire arriva, car ils se rendirent à une demy-lieue au-dessus de Sorel—le dix-huit novembre 1775, à quatre heures après midy—Au lieu de passer tout droit—il arrêta,—Il y avoit

1 leur antichambre (?).

2 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXXII.

environ deux cents Bastonnois à Sorel qui furent surpris de voir mouiller les bâtiments, —ils crurent que le Général alloit faire une descente, en conséquence ils se sauvèrent dans les champs et dans les bois, et laissèrent quelques personnes pour examiner ce qui se passeroit,—Quand ils virent que le Général restoit à bord des navires avec son monde ils revinrent le soir avec deux pièces de canon qu'ils mirent à la pointe de Sorel—en barbette sur la grêve—et le lendemain au matin—voyant les bâtiments mouillés encore au même endroit—les Bastonnois firent sortir de la rivière de Sorel une berge—qui avoit été construite à S[t] Jean aux dépens du Roy—sur laquelle il y avoit une pièce de canon—pour aller tirer sur les bâtiments—A l'instant les navires qui avoient environ trente pièces de canon, levèrent l'ancre et se sauvèrent à leur tour jusqu'à LaValtrie—à sept lieues au-dessus de Sorel, où ils restèrent quatre à cinq jours—et la berge voyant fuir les bâtiments—les poursuivit pendant trois à quatre lieues et s'en retourna à Sorel, mais les Bastonnois s'apercevant que le Général Guy Carleton restoit constamment à bord—dans une saison aussy rude—firent faire—pendant ce temps—trois petites batteries de canon—dont il y en avoit une sur [1] l'isle S[t] Ignace vis-à-vis de Sorel—pour faire en sorte d'empêcher de passer les navires—Cependant il n'étoit pas difficile de faire passer les navires devant Sorel, l'on ignore la raison pourquoi ils ne passèrent point,—Les Bastonnois fatigués de la constance du Général—luy envoyèrent demander s'il vouloit capituler—on n'a pas sçu la réponse, mais dans la nuit le Général Guy Carleton partit dans une petite chaloupe—avec cinq ou six hommes—pour se rendre à Québec [2], et le lendemain—le brigadier Prescott qui resta à bord envoya un officier à Sorel pour faire la capitulation [3]—Pendant ce temps il fit jeter toutes les

**Le Général Carleton s'échappe ; la flotte capitule.**

1 dans (*Ms. N°* 1).

2 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXXIII.

3 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXXIV.

poudres à l'eau, ensuite les Bastonnois prirent possession des onze navires, avec tous les vivres, artillerie, munitions, ustensiles de guerre etc., après quoy ils profitèrent d'un vent de nord-est pour revenir à Montréal où ils arrivèrent le 22e de novembre,—Aussitôt le Brigadier Prescott envoya un officier à Mr Montgommery qui étoit dans la ville pour le prévenir de son arrivée,—Alors Mr Montgommery luy écrivit de se rendre le lendemain à dix heures du matin sur la grève devant la porte du marché —avec sa troupe pour mettre bas les armes—et donna ordre que Mr St Luc Lacorne qui étoit à bord resteroit jusqu'à ce qu'il eût décidé de son sort—parcequ'il l'avoit trahy après avoir fait la paix avec luy,—Il l'envoya quelques jours après prisonnier à Boucherville sans l'avoir voulu laisser entrer en ville[1]—Effectivement le lendemain—le Brigadier Prescott avec les troupes du Roy qui étoient à bord descendirent à terre et mirent les armes bas devant soixante Bastonnois dont la plus grande partie étoit des enfants de quatorze à quinze ans. Thomas Walker qui avoit été pris dans les bâtiments—que le Général Carleton emmenoit aux fers à Québec—vint là pour être témoin de la confusion des troupes, et même il fit plusieurs gestes insolentes auprès du Brigadier Prescott pour l'humilier davantage.—Les troupes du Roy embarquèrent incontinent pour aller à Chambly avec le Brigadier Prescott et les officiers, à l'exception de quelques-uns qui restèrent à Montréal et d'autres à Boucherville.

**Prescott met bas les armes devant les troupes rebelles, à Montréal.**

**Montgomery descend à Québec sur les vaisseaux capturés.**

Mr Montgomery profita des bâtiments qui avoient été pris pour descendre à Québec avec quatre ou cinq cents hommes ainsy que tout ce qui étoit dedans appartenant au Roy—qui luy fournirent un grand secours de toutes les espèces,—Il trouva dans sa route—au pied du Richelieu deux frégates pour le Roy. Aussitôt qu'elles aperçurent cette petite armée—elles levèrent l'ancre et se sauvèrent à Québec,—Il est certain que si les onze navires n'avoient

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXXV.

point été pris—qu'il n'auroit point pu aller à Québec, parce qu'il auroit manqué de tout, et de toute nécessité il auroit fallu que les Bastonnois s'en fussent retournés chez eux,—il est même surprenant que les deux frégates qui étoient au bas du Richelieu se soient sauvées à Québec sans avoir livré un combat—d'autant plus qu'elles étoient plus fortes—mais tout conspiroit à notre perte.

Wooster commande à Montréal.

Le Sieur David Wooster qui commandoit les Bastonnois à Montréal après le départ de Mr Montgomery pour Québec fit faire et distribuer plus de trois cents copies de la lettre suivante dans la province de Québec :

Il fait distribuer une lettre de Washington.

*Lettre du Général Georges Washington écrite au peuple du Canada.*

PAR SON EXCELLENCE GEORGES WASHINGTON, Commandant en Chef des Armées des Provinces Unies de l'Amérique Septentrionale.

AU PEUPLE DU CANADA.

" *Amis et Frères*,

" La conteste dénaturée entre la colonie américaine et " la Grande Bretagne est arrivée au point que les armes " seules peuvent la décider—Les colonies se fiant à la " justice de leur cause et à la pureté de leurs intentions— " sont obligées de s'adresser à cet Etre qui règle tous les " évènements humains—Jusques ici, il a béni leurs ver- " tueux efforts, la main de la tyrannie est arrêtée dans le " cours de ses ravages, et les armes britanniques qui ont " brillé avec tant d'éclat dans toutes les parties du monde " sont ternies, disgraciées et frustrées, des généraux de " de la plus haute expérience et qui se sont vantés de " subjuguer ce grand continent se trouvent resserrés en- " tre les murailles d'une seule ville et de ses faubourgs, " souffrent toute la honte et la détresse d'un siége, tandis " que les enfants de l'Amérique animés par l'amour de " la patrie et le principe de la liberté générale s'unissent " de plus en plus chaque jour—se perfectionnent en dis-

" cipline, repoussent avec courage les attaques et mépri" sent tous les dangers,—Nous nous réjouissons surtout" que nos ennemis [se] sont trompés à votre égard,—" Ils se sont flattés—ils ont osé dire que les peuples du" Canada ne furent nullement capables de distinguer en-" tre les douceurs de la liberté et les misères de la servi-" tude,—qu'on n'auroit qu'à flatter la vanité d'un petit" nombre de votre noblesse pour éblouir les yeux des" Canadiens. Ils ont cru par cet artifice, vous rendre" faciles à toutes leurs vues.—Mais ils se sont heureuse-" ment trompés,—Au lieu de trouver en vous cette bas-" sesse d'âme, et pauvreté d'esprit, ils voyent avec un" chagrin égal à notre joie que vous êtes hommes éclai-" rés, généreux, et vertueux, que vous ne voulez ny re-" noncer à vos propres droits, ny servir en instrument" pour en priver les autres.

" Venez donc, mes chers confrères, unissons-nous dans" un nœud indissoluble, courons ensemble au même but" —Nous avons pris les armes en défense de nos biens," de notre liberté, de nos femmes et de nos enfants—" Nous sommes déterminés de les conserver ou de mou-" rir—Nous regardons avec plaisir ce jour peu éloigné" (comme nous l'espérons) quand tous les habitants de" l'Amérique auront le même sentiment et goûteront les" douceurs d'un gouvernement libre.

" Incité par ce motif et encouragé par l'avis de plu-" sieurs amis de la liberté chez vous—le grand Congrès" américain a fait entrer dans votre province un corps de" troupes sous les ordres du Général Schuyler, non à" piller mais à protéger, pour animer et mettre en action" les sentiments libéraux que vous avez fait voir et que" les agents du despotisme s'efforcent d'éteindre par tout" le monde—Pour aider à ce dessein et pour renverser" le projet horrible d'ensanglanter nos frontières par le" carnage des femmes et des enfants—j'ai fait marcher le" Sieur Arnold Colonel avec un corps de l'armée sous" mes ordres pour le Canada—Il [lui] est enjoint—et je

" suis certain qu'il se conformera à ses instructions —de " se considérer et agir en tout comme dans le pays de ses " patrons et meilleurs amis. Les nécessaires et muni- " tions de toutes sortes que vous luy fournirez, il recevra " avec reconnoissance et en payera la pleine valeur,—Je " vous supplie donc—comme amis et frères—de pourvoir " à tous ses besoins, et je vous garantis ma foy et mon " honneur pour une bonne et ample récompense—aussy " bien que votre sureté et repos.

" Que personne n'abandonne sa maison à son approche " —que personne ne s'enfuye—la cause de la liberté et de " l'Amérique est la cause de tous vertueux citoyens améri- " cains—quelle que soit sa religion, quel que soit le sang " dont il tire son origine,—Les colonies unies ignorent " ce que c'est que la distinction hors celle-là que corrup- " tion et l'esclavage peuvent produire.

" Allons donc, chers et généreux citoyens—rangez-vous " sous l'étendard de la liberté générale que toute la force " et l'artifice de la tyrannie ne soient jamais capables " d'ébranler.

G. Washington.

Cette lettre ne produisit point l'effet que les Bastonnois en attendoient, car les habitants du Canada restèrent tranquilles, au contraire, il leur déplaisoit fort de voir les Bastonnois dans leur province—ce qui les faisoit murmurer,—Cependant il s'en trouvoit quelques-uns dans le nombre qui paraissoient affectionnés aux Bastonnois, surtout ceux qui avoient de mauvaises affaires et qui étoient menacés par leurs créanciers—qui espéroient que le changement de gouvernement raccommoderoit leurs affaires. **Lettre sans effet. Les Canadiens murmurent. Efforts des rebelles.**

Cependant les Bastonnois—qui connoissoient les mauvaises dispositions des habitants à leur égard, cherchoient les moyens par leurs discussions de les entretenir dans la neutralité, de crainte que les Canadiens vinssent à prendre les armes contre eux—et même le 22 du mois le décembre le Sr David Wooster—qui commandoit les Baston- **22 décembre.**

nois à Montréal—envoya chercher les chefs des Sauvages iroquois du Sault St Louis pour les prier de tenir la neutralité qu'ils leur avoient promise et même payée, et leur dit—que s'il arrivoit que les Bastonnois voulussent s'en retourner—de ne point leur barrer le chemin,—Les Sauvages luy promirent tout ce qu'il voulut, car alors les Bastonnois désespéroient de pouvoir prendre la ville de Québec et ils pensoient qu'ils seroient obligés de retourner chez eux.

**Walker et les habitants de l'Assomption.**

Quelque temps après que Thomas Walker fût de retour à Montréal—ayant été mis en liberté par la prise des onze navires—quelques habitants de l'Assomption envoyèrent des députés pour le complimenter sur sa délivrance, et l'inviter à les aller voir. Walker leur promit et leur fixa le jour.—Aussitôt les habitants firent couper un may et le planter à l'endroit où Walker devoit arriver dans leur paroisse—et mirent au pied une quantité de bois pour faire un feu de joie,—Le jour et l'heure fixés que Thomas Walker devoit arriver—ils mirent le feu au bûcher et commencèrent à boire,—Etant yvres ils virent un ruban qu'ils avoient mis au bout [1] du may qui n'avoit point brûlé, ils crièrent *miracle*, coupèrent le may et portèrent le ruban dans l'église de l'Assomption—au grand scandale de toute la paroisse,—Mais Walker n'y fut pas ce jour-là, il n'y fut que quelques jours après—avec quelques Bastonnois pour engager les partisans de Walker à prendre les armes pour aller à Québec secourir les Bastonnois qui ne faisoient aucun progrès, mais aucun des habitants ne voulut marcher—au contraire ils restèrent chez eux tranquillement.

**Canadiens persécutés.**

Les Bastonnois persécutèrent plusieurs citoyens de Montréal—et envoyèrent plusieurs personnes affectionnées au service du Roy prisonniers dans les colonies. Walker retourna à l'Assomption avec Jacques Price pour désarmer les habitants parce qu'ils ne vouloient point

1 Au haut. (*Ms. N°* 1.)

prendre les armes pour les Bastonnois, mais ils n'ôtèrent les fusils qu'à trois ou quatre personnes, les autres les ayant cachés.

Les habitants de la Pointe-Claire, Ste Geneviève, du Sault-au-Récollet et de quelques autres paroisses portèrent des plaintes au Sieur Wooster—qui commandoit les Bastonnois à Montréal—contre leurs capitaines de milice qui furent casés avec injustice—parce que les capitaines vouloient les tenir dans les bornes de la subordination.

Janvier 1776. Wooster fait désarmer quelques citoyens.

Après que les Bastonnois qui avoient voulu entrer à Québec par la basse-ville eurent manqué leur coup le 31e Décembre 1775, et que la nouvelle en fût parvenue à Montréal—le Sieur Wooster envoya à l'instant le major de la place de Montréal avec vingt cinq ou trente soldats bastonnois pour désarmer MM. Pierre Panet, Simon Sanguinet, Edward William Gray, Christophe Sanguinet, St Disier[1] Joseph Sanguinet, Laurent Ermatinger, St George Dupré et deux autres personnes qui étoient reconnues pour de bons royalistes, à qui les Bastonnois ne cherchoient que les moyens de les trouver en faute pour les envoyer prisonniers dans leurs colonies. Les Bastonnois nommoient les royalistes *Torys*—comme soutenant avez zèle le parti du Roy, et les Bastonnois s'appeloient *Whigs* comme défendant avec zèle la liberté,—les deux partis étoient entièrement opposés l'un à l'autre—et même dans les familles où les sentiments étoient partagés, il y avoit une animosité extraordinaire qui leur causoit souvent de grandes disputes—au point de se battre entre eux,—L'on voyoit les pères et les enfants en divorce.

16 janvier.

Le seize de janvier 1776—le Sieur Wooster envoya chercher MM. Hertel de Rouville et Edward William Gray pour les envoyer prisonniers dans la Nouvelle-Angleterre. Les citoyens de Montréal s'assemblèrent et furent chez le Sieur Wooster pour luy représenter que cette démarche étoit contre le traité fait avec Mr Mont-

Démarches des citoyens de Montréal contre les prétentions de Wooster.

1 Dixier (*Ms. No 1*). Il signait *St. Dizier*.

gomery. Alors il promit qu'il laisseroit les citoyens tranquilles, quoiqu'il eût fait faire une liste de soixante-quatre citoyens pour les envoyer prisonniers dans les colonies. —Le même jour, il envoya désarmer les trois faubourgs de Montréal qui se repentoient des démarches indiscrètes qu'ils avoient faites en faveur des Bastonnois et de la lettre qu'ils avoient écrite.

Les Bastonnois perdant tout espoir de prendre Québec et craignant que les habitants des campagnes prirent les armes contre eux—ainsy qu'ils en étoient menacés,—d'ailleurs leur bled étant tombé à un prix très-modique, et les marchandises renchéries—les Bastonnois commencèrent à faire courir le bruit que si les canadiens ne se joignoient point à eux pour prendre Québec—qu'ils étoient tous perdus—que leurs maisons seroient brûlées par les troupes du Roy,—Mais ces raisonnements ne firent aucun effet sur l'esprit des canadiens—au contraire ils restèrent toujours tranquilles à l'exception de quelques coquins qui s'envolèrent avec les Bastonnois,—Le plus grand nombre étoient des soldats françois qui avoient resté dans le Canada à la conquête.

Efforts des partisans du Congrès.

Edouard Antil qui étoit avocat, et Moyse Hazen officier réformé partirent de Montréal pour le Congrès pour porter la nouvelle de la défaite des Bastonnois à Québec, et Jacques Price partit à l'instant pour se rendre à Québec avec l'espoir de lever des habitants de campagne pour réparer leurs pertes et secourir les Bastonnois qui étoient aux abois d'avoir manqué leur coup—Mais sa démarche fut en vain, car aucun ne voulut prendre les armes—ils se contentèrent de rester dans la neutralité.

Plusieurs marchands anglois à Montréal s'empressèrent de fournir des marchandises aux Bastonnois pour habiller leurs troupes et une quantité de rhum qu'ils envoyèrent à l'armée près de Québec, et quelques-uns se donnèrent du mouvement pour leur fournir des munitions.

Les Bastonnais firent désenclouer les canons que le Général Guy Carleton avoit laissés sur la citadelle à

Montréal, et les firent descendre à Québec—joints à ceux qui avoient été pris dans les onze navires—[ils] formoient une certaine quantité.

18 janvier. Wooster continue ses persécutions.

Le Sieur Wooster recommençant encore à vouloir troubler les citoyens de Montréal, il donna ordre le dix-huit à M. Hertel de Rouville de se préparer à partir pour les colonies. Les citoyens s'assemblèrent encore de nouveau et furent le trouver pour luy faire des représentations à ce sujet.—Il répondit qu'il regardoit tous ceux qui étoient présents comme des ennemis et des coquins [1] et que dans quelque temps les choses iroient autrement.

Conduite du clergé.

Les habitants des campagnes commencèrent à porter des plaintes au Sieur Wooster contre leurs curés de ce qu'ils leur refusoient l'absolution parce que quelques-uns d'eux avoient voulu prendre les armes pour les Bastonnois.—Il en fut deux avec James Price qui se trouvoit partout, au Séminaire pour parler à M. Montgolfier, supérieur ecclésiastique du district de Montréal, lequel fut envoyé chercher par le Sieur Wooster qui avoit dessein de l'envoyer prisonnier avec plusieurs prêtres dans la colonie,— Mais l'épouse de James Price fut demander leur grâce,—Il est certain que le clergé du Canada s'est distingué et que les prêtres ont rendu de grands services au Roy de la Grande Bretagne dans cette circonstance—ce qui leur attira beaucoup de persécutions de la part des Bastonnois.—Car plusieurs furent envoyés chercher avec des gardes, et menés au camp des Bastonnois—et au moment d'être envoyés prisonniers dans les colonies,—Il est vray aussy que l'Evêque de la province de Québec avoit envoyé un mandement à tous les curés de la province au commencement des troubles d'exhorter les habitants de prendre les armes pour le Roy et de se montrer bons et fidèles sujets à Sa Majesté [2].

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, LXXXVI.

2 Voir *Notes et pièces justificatives*, LVXXII.

Désertions parmi les Bastonnois.

Comme les Bastonnois commencèrent à être fatigués de faire la guerre dans une saison aussi rude et que le peu de succès les décourageoit beaucoup—ils commencèrent à déserter. En conséquence, le Sieur Wooster fut obligé d'envoyer une forte garde à St Jean pour arrêter les déserteurs qui se sauvoient de toutes parts. Alors le Sieur Wooster qui commandoit à Montréal fit publier une espèce de proclamation pour empêcher le public de parler de leurs affaires, et de tenir le silence—sous peine d'être envoyé prisonnier dans les colonies,—Effectivement elles étoient si mauvaises qu'il étoit impossible qu'ils puissent rester en Canada sans le consentement tacite des habitants qui commençoient à revenir de leur erreur, et de voir que sept à huit cents hommes bastonnois qui étoient dans tout le Canada leur faisoient la loi.

Nouveaux efforts de Wooster.

Le Sieur Wooster qui ne se trouvoit point en sureté commença à chercher les moyens de mettre la division entre les canadiens afin de les faire quereller entre eux, pour qu'ils fermassent les yeux—comme ils disoient[1]—sur les affaires des Bastonnois,—Il leur ordonna que tous les officiers de milice de la ville luy remettroient leur commission,—Ils refusèrent dans le moment en luy disant que s'ils étoient obligés de se retirer du Canada—qu'ils les laisseroient partir avec son monde, sans le poursuivre ny faire aucune démarche au préjudice des Bastonnois,—Alors le Sieur Wooster leur répondit qu'il étoit content du sentiment pacifique de la ville—que cependant plusieurs officiers des campagnes luy avoient rendu leurs commissions,—Ils repliquèrent à cela que c'étoit la ville qui donnoit le ton à la campagne.

Canadiens arrêtés. Conduite des citoyens.

Quelques jours après, Mr Dufy Desaunier, colonel des milice, Neveu Sevestre—lieutenant colonel, St George Dupré, major Edward William Gray aussy major des milices angloises furent arrêtés—avec ordre d'aller prisonniers au fort Chambly—Alors plusieurs personnes

1 Il faut lire sans doute : *comme il disoit.*

convoquèrent une assemblée ponr chercher les moyens de trouver la tranquillité pour les citoyens de la ville de Montréal,—L'assemblée se fit le premier février 1776 dans l'église des Récollets à trois heures après-midy,—James Price qui se trouvoit partout avec plusieurs Bastonnois s'y rendirent—et pour empêcher qu'il n'y fût rien proposé ny délibéré—il commença à parler, et dit qu'il falloit que les officiers de milice rendirent leurs commissions—Il s'éleva plusieurs disputes à cette occasion et l'assemblée se sépara sans avoir rien fait ny voulu,—Le lendemain les officiers de milice anglois et canadiens s'assemblèrent chez le Sr McGill pour délibérer entre eux sur le parti qu'il y avoit à prendre à l'occasion de leurs commissions, —Ils furent d'avis de les aller rendre au Sr Wooster—ce qu'ils firent incontinent—Mais il y en eut plusieurs qui gardèrent la leur dans leur poche—en disant aux autres qu'ils l'avoient rendue, et se trichèrent entre eux—En sortant de chez le Sieur Wooster plusieurs officiers bastonnois qui étoient présents à cette cérémonie se moquèrent d'eux et leur crièrent à la *hou* [1] et leur firent huée, confusion qu'ils méritoient d'autant plus que plusieurs officiers de milice de la campagne à qui ils devoient donner le ton—ainsy qu'ils l'avoient dit—avoient refusé de rendre la leur et préféré d'être envoyés prisonniers dans les colonies.

1 février.

Le cinq de février 1776—les marchands voyageurs firent une autre assemblée dans l'église des Récollets pour obtenir des permis pour monter dans les pays d'en haut de bon printemps—Leur dessein étoit de nommer douze députés moitié anglois et canadiens pour les envoyer au congrès pour cet effet, mais les meilleurs sujets en empêchèrent.

**5 février. Assemblée des commis-voyageurs.**

Le six de février, Messieurs Dufy-Desauniers, Neveu-Sevestre, St George-Dupré, Edward William Gray partirent prisonniers pour Chambly—à qui le Sr. David Wooster

**6 février. Citoyens envoyés prisonniers à Chambly**

1 C'est sans doute le mot anglais *hue*, en français *huée*, comme l'auteur semble le traduire ici même, et non pas le mot français *hou* employé pour parler aux chiens de chasse.

demanda devant leur départ leurs commissions d'officiers de milice, mais qu'ils ne voulurent point donner,—Jusqu'alors les Bastonnois avoient agi avec précaution, et il sembloit qu'ils ne vouloient point s'écarter du traité fait avec M. Montgomery, mais ils commencèrent à violer tout, malgré qu'ils n'avoient pas plus de mille hommes dans tout le Canada—y compris ceux qui étoient devant Québec—sur lesquels il y avoit plus de deux cents malades;—Quoiqu'il n'y eût qu'environ cinq cents hommes devant Québec, ils tinrent la ville bloquée tout l'hiver jusqu'au six de May—dans laquelle il y avoit près de deux mille hommes [1] sous les ordres du Général Guy Carleton, qui y restèrent [2] renfermés sans oser sortir de la ville.

**Mensonges des Bastonnois.**

Dans ce temps, les Bastonnois s'exerçoient à faire courir mille mensonges, on ne pouvoit plus sçavoir un mot de vérité,—Ils annonçoient qu'il alloit leur arriver vingt mille hommes de renfort; les royalistes furent obligés de sortir de leurs maisons le moins qu'il leur étoit possible,—ils n'osoient parler.—Les habitants des campagnes étoient commandés—à tour de rôle, pour faire des corvées,—Le Sr. Wooster envoya à Québec plusieurs traînes chargées de vivres, ainsi que les canons qui avoient été pris sur la citadelle de Montréal,—Les Sieurs Lamotte [3] et Papineau partirent de Montréal pour Québec où ils arrivèrent heureusement [4].

**Corvées.**

**MM. Papineau et Lamothe se rendent à Québec.**

**28 février. Le Congrès veut lever un régiment en Canada.**

Le vingt-huit de février 1776—Moïse Hazen—qui étoit un officier réformé—revint des Colonies avec une commission de Colonel pour les Bastonnois, et Edward Antill—Lieutenant-Colonel—avec ordre de former un régiment en Canada. Ils apportèrent une lettre du Congrès adressée aux Canadiens ainsy qu'il suit:

**Lettre aux Canadiens.**

1 *Notes et pièces justificatives*, LXXXVIII.

2 restoient. (*Ms. N°* 2.)

3 Lamothe.

4 *Notes et pièces justificatives*, LXXXIX.

" AUX HABITANTS DE LA PROVINCE DU CANADA.

" *Amis et Compatriotes*,

" Notre précédente adresse vous a démontré nos droits, nos griefs, et les moyens que nous avons en notre pouvoir et dont nous sommes autorisés par les constitutions britanniques à faire usage pour maintenir les uns et obtenir justice des autres.

" Nous vous avons aussy expliqué que votre liberté, votre honneur et votre bonheur sont essentiellement et nécessairement liés à l'affaire malheureuse que nous avons été forcés d'entreprendre pour le soutien de nos priviléges.

" Nous voyons avec joie combien vous avez été touchés par les remontrances justes et équitables de vos amis et compatriotes qui n'ont d'autres vues que celle de fortifier et d'établir la cause de la liberté.

" Les services que vous avez déjà rendus à cette cause commune méritent notre reconnoissance et nous sentons l'obligation où nous sommes de vous rendre le réciproque.

" Les meilleures causes sont sujettes aux événements, les contre-temps sont inévitables, tel est le sort de l'humanité,—Mais les âmes généreuses qui sont éclaircies et échauffées par le feu sacré de la liberté, ne seront pas découragées par de tels échecs et surmonteront tous les obstacles qui pourront se trouver entre eux et l'objet précieux de leurs vœux.

" Nous ne vous laisserons pas exposés à la fureur de vos ennemis et des nôtres—Deux bataillons ont reçu ordre de marcher en Canada—dont une partie est déjà en route, on lève six autres bataillons dans les Colonies-Unies pour le même service—qui partiront pour votre province aussitôt qu'il sera possible, et probablement ils arriveront en Canada avant que les troupes du Ministère sous le Général Guy Carleton puissent recevoir des secours,—En outre,

nous avons fait expédier les ordres nécessaires pour faire lever deux bataillons chez vous.—Votre assistance pour le soutien et la conservation de la liberté américaine nous causera la plus grande satisfaction,—nous nous flattons que vous saisirez avec zèle et empressement l'instant favorable de coopérer au succès d'une entreprise aussi glorieuse—Si des forces plus considérables sont requises—elles vous seront envoyées.

" A présent vous devez être convaincus que rien n'est plus propre à assurer nos intérêts et vos libertés que de prendre des mesures efficaces pour combiner nos forces mutuelles—afin que par cette réunion de secours et de conseils nous puissions éviter les efforts et l'artifice d'un ennemi qui cherche à nous affoiblir en nous divisant,—Pour cet effet, nous vous conseillons et vous exhortons d'établir chez vous des associations en vos différentes paroisses de la même nature que celles qui ont été si salutaires aux Colonies-Unies, d'élire des députés pour former une assemblée provinciale chez vous, et que cette assemblée nomme des délégués pour vous représenter en ce Congrès.

" Nous nous flattons de toucher à l'heureux moment de voir disparoître de dessus cette terre l'étendard de la tyrannie—et nous espérons qu'il ne trouvera aucune place dans l'Amérique Septentrionale.

Signé au nom et par ordre du Congrès.

" A Philadelphie, le 24 Janvier, 1776. } " JOHN HANCOCK, Président."

Cette lettre demeure sans effet.

Cette Lettre ne fit pas l'effet sur l'esprit des Canadiens que le Congrès en attendoit, car ils ne voulurent point faire d'assemblée—encore moins envoyer des députés au Congrès—Au contraire, ils étoient si mécontents de voir les Bastonnois dans le Canada que—s'ils eussent eu quelques chefs pour les conduire—ils auroient pris les armes pour les chasser—ce qui auroit été d'autant [1] moins difficile qu'ils n'étoient point en grand nombre.

1 Ce mot a été passé dans le *Ms. N°* 1.

Depuis le premier février 1776, jusqu'au dix-sept — il arriva une quantité de traînes d'Albanie, chargées de rhum, sucre, café, chocolat, &c., et retournèrent chargées de marchandises, que les marchands de Montréal vendirent à ceux d'Albanie, à raison de cinquante pour cent. 17 février.

Monsieur S[t] Luc Lacorne revint de Boucherville à Montréal par le moyen de M[r] Hazen qui logeoit chez luy avec son épouse—lequel s'étoit rendu caution—et partit pour Philadelphie le dix-huit, où M[r] Hazen luy avoit procuré un bon logement,—Il auroit même resté à Montréal — si plusieurs de ses amis ne luy eussent point conseillé de partir—de crainte de se faire quelques mauvaises affaires—car il paroissoit être devenu bon amy avec les Bastonnois — depuis la mort de M[r] Montgomery, lesquels avoient beaucoup d'égards pour luy — ce qui prouve que trop qu'il ne leur avoit pas nuy—et que ce qui avoit été dit sur son compte n'étoit que trop vray, — Thomas Walker, James Price et James Bonfield partirent aussy pour Philadelphie. 18 février. M. de St. Luc se rend à Philadelphie.

Le onze de mars 1776 — il partit pour Québec trois pièces de canon de S[t] Jean, et six de Montréal qui avoient été enclouées au départ du Général Guy Carleton. 11 mars. Canons envoyés à Québec.

Depuis le vingt-cinq janvier 1776 — qui furent les premiers Bastonnois qui arrivèrent en Canada depuis la prise des retranchements de S[t] Jean, jusqu'au dix-huit du mois de Mars suivant — il n'arriva que douze cent treize hommes—suivant et conformément la liste cy après, Nombre des Bastonnois en Canada.

Sçavoir :

| | |
|---|---|
| Le 25 janvier—1776, vingt-sept hommes, cy | 27 |
| Le 27 " | 57 |
| Février, le 4 | 66 |
| Le 14 | 80 |
| Le 15 | 70 |
| Le 18 | 60 |
| Le 19 | 20 |
| Le 19 | 27 |

| | |
|---|---|
| Le 19 | 17 |
| Le 20 | 32 |
| Le 20 | 35 |
| Le 21 | 12 |
| Le 24 | 70 |
| Le 25 | 70 |
| Le 26 | 66 |
| Le 28 | 30 |
| Le 2 de Mars | 26 [1] |
| Le 3 | 89 |
| Le 5 | 75 |
| Le 8 | 60 |
| Le 9 | 36 |
| Le 10 | 42 |
| Le 10 | 36 |
| Le 13 | 15 |
| Le 15 | 80 |
| Le 18 | 15 |
| Total | 1213 |

Que ces douze cent treize hommes arrivèrent à Montréal par petits détachements et dans les différents jours qui sont mentionnés ci-dessus, dont une partie tomba malade par les fatigues qu'ils essuyèrent pendant la route dans une saison aussy rude—A fur et à mesure qu'ils arrivoient à Montréal l'on faisoit partir ceux qui n'étoient point malades incontinent pour Québec ou d'autres postes—pour remplacer les morts et les malades des différentes garnisons.

**Lettre adressée par l'auteur aux Canadiens.**

La lettre suivante fut écrite par l'auteur du journal [2] à

1 Le *Ms* N° 1 porte 25 ; le N° 2 a été corrigé ; il y avait d'abord 25.

2 Le *Ms*. N° 1 portait : *par M. Sanguinet ;* mais ces mots ont été soigneusement raturés, et remplacés à la marge par ceux qu'on vient de lire.

ses concitoyens—dans le mois de Mars 1776—qui porta l'effet qu'il en attendoit.

" *Habitants du Canada*,

" Il est temps que vous fassiez réflexion sur votre con-
" duite qui attirera sur vous et vos enfants la punition
" que vous méritez—si vous y persistez,—Vous n'avez
" point de temps à perdre pour éviter le châtiment qui
" vous menace, par vous laisser tromper impunément et
" manquer de fidélité envers votre légitime Souverain,
" qui vous a comblés de bienfaits,—Tremblez—peuple
" ingrat—le glaive est déjà suspendu sur vos têtes,—sera-t-
" il possible—Canadiens—que vous porterez écrit sur vos
" fronts le nom de *rebelles* [?] et que vous attendrez d'un
" sang-froid le courroux d'un Souverain si justement
" irrité par luy avoir manqué de fidélité pour vous sou
" mettre à des rebelles qui vous tyrannisent [?] Non—il
" n'est pas possible de demeurer davantage parmi un peu-
" ple insensible aux maux qui l'accablent par le pouvoir
" tyrannique que les Bastonnois exercent sur vous—sans
" qu'il se trouve personne qui s'y oppose,—On vous pille,
" et vous le souffrez, on vous outrage et vous vous taisez !
" Leur audace a passé jusqu'à expatrier devant vos yeux
" vos proches parents et vos amis—qui n'étoient ny con-
" damnés—ny même accusés—et vous l'avez aussy enduré
" et vous n'osez pas seulement témoigner que votre cœur
" en est touché. Vit-on jamais une plus cruelle tyrannie [?]

" Mais pourquoi vous plaindre en secret de ceux qui
" exercent ce pouvoir tyrannique plutôt que de vous,
" puisqu'ils ne l'ont usurpé que parce que vous avez eu
" si peu de cœur que de le souffrir [?] Qui vous empêchoit
" d'exterminer les Bastonnois, quand ils ont voulu entrer
" dans votre Province, et lorsqu'ils étoient en si petit nom-
" bre après l'affaire du 31 Décembre dernier [?] Et n'est-ce
" pas à votre lâcheté qu'ils doivent leur accroissement [?]
" Au lieu de prendre les armes pour les dissiper—vous les
" avez tournées contre vous-mêmes, et les avez enhardis

" dans votre propre pays, voyant que nul de vous ne se " mettoit en état de les chasser,—Etes-vous donc résolus " de demeurer toujours dans une si longue léthargie [?] " Dites-moi—je vous prie—quels sont vos pensées et vos " sentiments [?] Attendez-vous qu'ils vous mettent le pied " sur la gorge et qu'ils vous fassent payer des impôts pour " les indemniser des dépenses qu'ils ont faites pour venir " dans votre pays vous molester [?] Ne ressentez-vous pas " déjà que votre bled a diminué de beaucoup de son prix " ordinaire [?] Ne vous fatiguez-vous pas de faire des " corvées *gratis*—et des commandements despotiques qui " vous font aller ça et là pour rien [?] Et si malheureuse- " ment la ville de Québec étoit prise—vous deviendriez " des esclaves à vendre sur les marchés avec vos femmes " et vos enfants—ainsy qu'il n'est que trop commun parmi " eux,—

" Ne vous réveillerez-vous donc jamais d'un tel assou- " pissement [?] Et serez-vous plus insensible que les *Bêtes* " qui, regardant leurs plaies, s'animent contre ceux qui les " ont blessées [?] Il semble que l'amour de la liberté hon- " nête—qui est la plus forte et la plus naturelle de toutes " les affections—est éteinte dans votre cœur—et que celui " de la servitude a pris sa place,—comme si nos ancêtres " nous avoient inspiré avec la vie le désir d'être assujettis " à des rebelles,—Au contraire—vous n'ignorez pas qu'ils " ont soutenu tant de guerres contre les habitants des " Colonies—qu'ils les ont contraints de demeurer tran- " quilles sur leurs terres, et même ils [ne] s'étoient rendus " redoutables à cette troupe de brigands qui vous " tyrannisent aujourd'hui, que pour conserver des biens " qu'ils ont défrichés avec tant de peine.—Convenez donc " que vous avez bien dégénéré de la valeur de vos Pères· " Quoi ! vous paroissiez si contents d'avoir pour maître " un Roy débonnaire, et vous souffrez d'avoir pour tyrans " de votre propre nation une bande de hinquis [1]. Il

1 Le lecteur a ici sous les yeux un exemple de l'orthographe et des efforts de prononciation de l'auteur de nos manuscrits.

" n'appartient qu'à des lâches et des gens sans honneur
" d'obéir volontairement à ces méchants qui vous ont
" trompés impunément, par leurs discours empoisonnés,
" —Ils ne doivent qu'à votre lâcheté leurs avantages,—ils
" vous rendront captifs si vous différez encore à prendre
" une généreuse résolution pour les chasser de votre
" pays,—Leur audace croîtra peut-être jusqu'au point de
" brûler et piller vos maisons, parce qu'ils ne trouveront
" rien qui leur résiste, et si nous marchons hardiment
" contr'eux, ils n'oseront point nous attendre, notre seule
" vue leur fera perdre courage. Vous ne manquerez pas de
" bons conseils pour vous conduire avec prudence dans
" cette entreprise, et ce n'est pas seulement par des paroles
" mais en m'exposant aux plus grands périls—que je pré-
" tends de vous y animer par mon exemple."

Le vingt mars 1776—le Sieur David Wooster—qui commandoit à Montréal—partit pour Québec et laissa pour Commandant à sa place le Sieur Moïse Hazen.

**20 mars 1176. Wooster quitte Montréal.**

Le vingt cinq mars—il se forma un party de Canadiens Royalistes—dans les campagnes du sud en bas de Québec —au nombre d'environ trois cent cinquante hommes— commandés par M^r Beaujeu—ancien capitaine canadien —Il fit avancer une avant garde de cinquante hommes jusque dans la paroisse S^t Pierre—commandée par le Sieur Couillard—pour favoriser sa marche jusqu'à la Pointe-Lévy—vis-à-vis Québec pour entrer dans la ville —s'il étoit possible—afin de donner du secours. Mais il s'assembla un autre party d'habitants de différentes paroisses, avec environ cent cinquante hommes des Bastonnois, qui cernèrent la maison où étoit l'avant-garde des Royalistes, les attaquèrent vivement & les firent prisonniers,—Dans ce combat il y eut trois habitants royalistes de tués, dix de blessés avec M^r Bailly, prêtre, qui étoit avec eux—Ils auroient tous été tués, après s'être rendus prisonniers—si les Bastonnois ne l'eurent empêché—Il fut envoyé dix huit prisonniers à Montréal—des principaux—le reste renvoyé chez eux, avec promesse

**Tentative de Mr. de Beaujeu dans les paroisses du sud.**

de ne plus prendre les armes,—Mr Beaujeu fut obligé de congédier sa petite armée et de se cacher de crainte d'être fait prisonnier—L'on vit dans cette affaire les pères se battre contre leurs enfants et les enfants contre leurs pères—ce qui paroîtra sans doute bien extraordinaire [1].

19 mars 1776. Messagers envoyés à Québec arrêtés en route.

Le dix neuf de mars—Mr Simon Sanguinet fit partir de Montréal le jeune Charles Réaume—son beau frère—avec deux autres jeunes gens, pour aller à Québec porter les nouvelles au Général Guy Carleton,—mais étant rendus dans la paroisse St Nicolas—près de Québec—ils furent arrêtés et faits prisonniers—et renvoyés aux fers à Montréal—où ils restèrent en prison longtemps.

19 avril. Arnold commande à Montréal.

Le dix neuf avril—le Sieur Arnold—qui avoit commandé à Québec les Bastonnois—après la mort de Mr Montgomery—arriva à Montréal et prit le commandement.

Quelques jours après—il descendit de La Galette trois bateaux dans lesquels il y avoit des troupes—pour chercher des vivres aux Cèdres,—ils chargèrent leurs bateaux chez le Sr Denis—marchand aux Cèdres—s'en retournèrent au poste de La Galette où ils étoient en garnison.

21 avril.

Le vingt-et-un d'avril—Arnold—qui commandoit à Montréal—qui apprit cette nouvelle—envoya environ deux cents hommes aux Cèdres—de crainte qu'il ne s'élevât quelque détachement contr'eux dans cette partie.

29 avril. Le Congrès envoie des députés à Montréal.

Il arriva à Montréal le vingt-neuf avril—trois députés du Congrès avec un Jésuite, pour faire quelques arrangements à Montréal—Mais ils trouvèrent les affaires des Bastonnois en si mauvais état—qu'ils prirent le party de s'en retourner—Mais, avant leur départ—ils donnèrent des passeports aux marchands-voyageurs, qui les désiroient depuis longtems—pour monter avec leurs effets dans les *pays d'en haut*. Mr Franklin—qui étoit un des députés—partit le premier jour pour les Colonies, et les deux autres restèrent quelque temps après luy [2].

1 *Notes et pièces justificatives*, XC.

2 *Notes et pièces justificatives*, XCI.

9 mai. On apprend à Montréal que le siége de Québec est levé — effet de cette nouvelle.

Le neuf de may—l'on apprit à Montréal que les Bastonnois avoient levé le siége le six devant Québec. Aussitôt, la terreur se mit parmi les Bastonnois—Ils commencèrent à évacuer Montréal—de manière que le douze il ne restoit qu'environ cent cinquante hommes. Ce même jour il partit une quantité de marchands anglois—qui étoient domiciliés dans la Province—qui avoient pris le party des Bastonnois et qui n'avoient pas peu contribué à tromper les habitants canadiens par leurs discours empoisonnés, lesquels craignoient les châtiments qu'ils avoient mérités.

13 mai. Mtre. Sanguinet se rend à Québec.

Le treize may, Mr Simon Sanguinet partit de grand matin pour Québec—pour aller instruire le Général Guy Carleton de ce qui se passoit à Montréal—Il amena avec luy Madame Welles sa belle-sœur, (dont son mary étoit parti de la ville avec les autres marchands), pour luy faciliter sa descente jusqu'à Québec—dans la crainte où il étoit d'être fait prisonnier dans sa route—comme son beau-frère qu'il avoit envoyé dans le mois de mars[1].

Renfort inutile que reçoivent les ennemis.

Quelques jours après le départ de Mr Sanguinet pour Québec—il arriva à St Jean environ quatre à cinq mille Bastonnois des Colonies[2] pour presser le siége de Québec—mais à leur arrivée le siége étoit levé—alors, le général bastonnois fit répandre son monde dans les différents postes de la Province – depuis les Trois-Rivières jusqu'aux Cèdres.

1 Le *Ms. N°* 1 renferme ici un passage qui a été raturé et dont il n'y a aucune trace dans le Ms. N° 2. Voici ce passage :

" Il rencontra les Bastonnois qui se sauvoient grand train, sans luy dire un mot, et il passa les derniers le quatorze à Champlain, et arriva à Québec le quinze à six heures du soir—Il informa le Général Guy Carleton de tout ce qui s'étoit passé à Montréal—luy apprit aussy que les Bastonnois avoient abandonné Déchambault et Jacques Cartier, où ils s'étoient retranchés après avoir laissé Québec, pour favoriser leur retraite. Le Général Guy Carleton le reçut poliment. Toute la ville de Québec fut bien contente d'apprendre des nouvelles de Montréal dont ils n'avoient eu aucune nouvelle depuis le mois de février."

2 Ce mot manque dans *Ms. N°*1.

DE

Da
à la P
homm
le Sau
à-vis d
les ca
rafraîc
sère qu
ser pe
travers

Le jo
quelqu
Lieuter
les Bas
puisqu'
pendan
avec vi
—" Bar
[il] s'am
aucunes
jointe à

1 Notes

2 Notes

# SIÉGE DES BASTONNOIS

## DEVANT LA VILLE DE QUÉBEC, ET TOUT CE QUI S'Y EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE PENDANT LE SIÉGE.

Octobre 1775. Arnold arrive devant Québec.

Dans le mois d'octobre 1775, le Colonel Arnold arriva à la Pointe de Lévy avec environ quatre cent cinquante hommes qu'il avoit amenés de Boston par la Beauce ou le Sault-à-la-Chaudière [1]—Il vint à la Pointe de Lévy vis-à-vis de la ville de Québec—ensuite il se répandit dans les campagnes du sud avec son monde, pour les faire rafraîchir et les laisser reposer des fatigues et de la misère qu'ils avoient essuyées pendant la route,—Il fit ramasser pendant ce temps les bateaux et canots qu'il put, pour traverser au nord, du côté de Québec.

Arnold traverse le fleuve—Québec demeure tranquille.

Le jour étant fixé, il traversa avec sa petite armée, à quelque distance au-dessus de Québec, — Mr Cramahé, Lieutenant-Gouverneur dans la ville—n'ignoroit point que les Bastonnois fussent si près de la ville de Québec,—puisqu'il en avoit donné avis au Général Guy Carleton pendant son séjour à Montréal. Mais livré à ses plaisirs avec vingt-quatre citoyens de la ville qu'il avait établis —" Barons de la Table-ronde " [2] depuis quelques années—[il] s'amusoit et passoit le temps à se divertir—sans prendre aucunes précautions contre l'ennemi — Cette conduite jointe à une quantité d'amis qu'avoient les Bastonnois

1 *Notes et pièces justificatives*, XCII.

2 *Notes et pièces justificatives*, XCIII.

dans la ville, leur firent prendre le parti— le quatorze de Novembre, de s'approcher de la ville,—Effectivement Arnold parut avec sa petite armée, à une heure après-midy, sur la hauteur proche de la Porte St. Louis, sur les Côtes d'Abraham et fit montre de ses troupes tout près de la ville que les citoyens eurent le temps d'examiner à loisir, sans penser à fermer les portes—et si Arnold eût été assez hardy pour entrer dans la ville—ou plutôt s'il n'avoit pas eu ordre d'attendre Mr Montgomery—il y a tout lieu de croire qu'il n'y auroit point trouvé d'oppositions,—Par conséquent une telle conduite de la part du Lieutenant-Gouverneur mettoit la ville en risque d'être prise, sans s'en apercevoir d'autant plus que les Bastonnois avoient beaucoup d'amis dans la ville,—Mais Arnold se retira et se replia jusqu'à laPointe-aux-Trembles, parce que ses soldats n'avoient pour toute munition qu'un coup de fusil à tirer chacun—D'ailleurs, tous ces soldats n'avoient plus que des haillons, ayant usé leurs hardes à passer dans les bois, pendant leur route de Boston à Québec.

14 novembre.

19 novembre. Carleton arrive à Québec—Mesures qu'il prend.

La ville resta en combustion, le désordre y régnoit partout et les traîtres agissoient librement, jusqu'au dix-neuf de novembre que le Général Guy Carleton arriva dans la ville—entre quatre et cinq heures du soir. Son arrivée fit naître la joie dans tous les cœurs des vrais royalistes — elle fut aussy un grand sujet de tristesse pour une quantité de traîtres qui espéroient qu'il auroit été fait prisonnier dans les navires qu'il avoit abandonnés au-dessus de Sorel,—Ils insinuoient au bas peuple de ne point prendre les armes, et tous les citoyens de la ville paroissoient découragés. D'ailleurs, ils n'avoient point une grande confiance dans le Lieutenant-Colonel McKlene qui étoit arrivé de Sorel à Québec depuis quelque temps,—Il n'y avoit point de batteries érigées pour la défense de la ville. Le Lieutenant-Gouverneur Cramahé avoit tout négligé—Mais l'arrivée du Général Guy Carleton changea tout—Il fit publier une proclamation par laquelle il étoit ordon-

né à tous les traîtres de sortir de la ville, au commencement du mois de Décembre 1775. Il fit aussy chasser plusieurs personnes qui déjà vouloient capituler, disant qu'il n'y avoit pas assez de vivres et de bois dans la ville, pour soutenir un siége [1].

Promesses faites par le Gouverneur à ceux qui veulent prendre les armes.

Dès que tous les traîtres furent sortis—le Général Guy Carleton exhorta les citoyens à soutenir le siége, il promit à tous les artisans et autres personnes qui n'avoient point de vivres de les nourrir aux dépens du Roy—leurs femmes et enfants, pendant tout le siége,—outre cela, il leur dit que chacun d'eux auroit par jour vingt-huit coppes et qu'ils seroient vêtus aux dépens du Roy, à l'exception des Bourgeois qui pourroient s'en passer,—Il ajouta, qu'il espéroit que tous ceux qui étoient assez riches auroient assez de générosité pour ne pas exiger ces avantages—Tout le monde acquiesça de bon cœur à tout ce qu'il voulut—Il sut par son air affable et sa douceur, gagner les cœurs des citoyens—quoiqu'ils prévissent la misère et les fatigues pénibles d'un siége qu'il falloit soutenir dans une saison rigoureuse.

Embargo mis sur les navires.

Le Général Guy Carleton avoit déjà fait arrêter plusieurs navires chargés de bled pour l'Europe, suivant la Proclamation ci-après.

"Par L'Honorable HECTOR THÉOPHILE CRAMAHÉ, Ecuyer, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, &c., &c., &c.

"PROCLAMATION.

"Comme par une Proclamation en date du 28e jour du mois de Septembre dernier, il a été défendu à tous les vaisseaux étant dans les ports de cette Province d'en sortir jusqu'au 20e jour d'Octobre, et qu'il est encore nécessaire pour la défense de cette Province que cette prohibition soit prolongée; il est par ces présentes ordonné qu'elle continuera jusqu'au quatrième jour de Novembre prochain inclusivement, et il est commandé à tous les offi-

1 *Notes et pièces justificatives*, XCIV.

ciers employés dans les douanes de Sa Majesté de ne point délivrer d'expédition à tous vaisseaux dans cette Province pour sortir hors de ses limites, qu'après le dit temps.

" Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à Québec, ce vingtième jour d'Octobre, dans la quinzième année du règne de Sa Majesté et de l'année de Notre Seigneur 1775.

" Dans l'absence et par ordre de Son Excellence le Gouverneur.

" H. T. CRAMAHÉ."

" Traduit par ordre du Lieutenant Gouverneur,

" F. J. CUGNET, S F."

" VIVE LE ROY."

Québec mis en état de défense.

Par le moyen de cette Proclamation la ville de Québec fut fournie pour la défense de six cent cinquante matelots—dont cinquante savoient bien tirer du canon. Le nombre de miliciens ajouté à soixante hommes de troupes—deux cent quatre-vingts recrues faites quelques mois avant le siége—avec tous les citoyens de la ville tant anglois que canadiens—composa une milice de dix-neuf cent quatre-vingt-dix hommes—y compris la compagnie des *Invalides* (on l'appella ainsy parce qu'elle n'étoit composée que de vieillards et de quelques personnes d'un foible tempérament). Le Général Guy Carleton fit entrer les vivres qui étoient dans les navires. La ville fut munie par ce moyen d'une grande quantité de molues, d'anguilles et d'autres poissons,—D'ailleurs les magasins du Roy étoient assez fournis de bled—Il y avoit outre cela dans la ville deux cents grosses pièces de canon, cinquante pièces de campagne, huit mortiers, quinze obusiers, et assez de bombes, de boulets et surtout de poudre pour tirer sans ménagement pendant huit mois,—D'ailleurs la ville étant fortifiée par des murs de trente pieds de haut et de douze pieds d'épaisseur—avoit en belle à se défendre—Il n'y avoit en tout que le Saut-au-Matelot et Près-

de-ville qui pouvoient fournir à l'ennemi un passage très étroit—Aussy l'on fit faire plusieurs fortes barrières dans ces deux postes et l'on y braqua une grande quantité de canons—On fit faire outre cela des barricades—tous les canons furent braqués de tous côtés en peu de temps—Cela ne contribuoit pas peu à augmenter le courage des citoyens.

Décembre.—Montgomery arrive à Québec.

Il étoit alors temps que tous les postes fussent bien fortifiés, car le Sr Montgomery arriva à Québec au commencement du mois de décembre, à la tête d'environ sept cents hommes,—Il fit camper sa petite armée à Ste Foy et à Lorette—à trois lieues de la ville, et s'étant joint au colonel Arnold qui avoit environ quatre cent cinquante hommes, il fit disperser dans les campagnes voisines de Québec des gardes pour maintenir les habitants dans la neutralité et les empêcher d'apporter des vivres en ville.

5 décembre.—Les rebelles s'emparent des faubourgs.

Le cinq décembre, les Bastonnois s'emparèrent des maisons du faubourg St Roch et de celles du faubourg St Jean.—Le nommé Dugand, cy-devant perruquier et alors major dans l'armée des Bastonnois, vint pendant la nuit à la tête d'environ vingt hommes dans ces faubourgs et désarma tous ceux qui les habitoient.

6 décembre.—Montgomery écrit à Carleton et aux habitants de Québec.

Aussitôt l'arrivée de Mr Montgomery devant la ville de Québec, il écrivit au Général Guy Carleton la lettre suivante

A LA MAISON D'HOLLANDE

6 Décembre 1775.

" Monsieur,

" Malgré l'injure personnelle que j'ai soufferte de votre " part, malgré la cruauté avec laquelle vous avez traité mes " malheureux prisonniers qui sont tombés entre vos " mains, les sentiments d'humanité m'engagent à prendre " cette voye pour vous sauver de la ruine prochaine qui " menace votre malheureuse garnison—Permettez-moy " de vous dire que votre situation m'est très bien con- " nue. En outre un vaste contour de murailles qui de

" leur nature sont incapables de défense, pour garnison
" un mélange de matelots dont la plupart sont nos amis,
" de bourgeois dont le plus grand nombre souhaite de
" nous voir dans ces murs, et d'une poignée d'une plus
" chétive levée qui ne soit jamais parée du nom de soldat,
" sans espérance de ressource, avec une entière certitu-
" de que vous ne manquerez à manquer des choses les
" plus nécessaires—D'ailleurs nous nous contentons de
" vous tenir bloqués—Tout cela démontre l'absurdité
" d'une impuissante résistance. Or—telle est exacte-
" ment votre position—Quant à moy, je suis, Dieu mercy,
" à la tête d'une armée accoutumée au succès, sûre de la
" bonté de la cause qu'elle a entreprise—faite au danger
" et aux fatigues, et si indignée de vos cruautés et de vos
" mauvais procédés et des moyens bas et honteux dont
" vous vous servez pour prévenir contre nous les esprits
" des Canadiens—attendant que mes batteries soient dres-
" sées, j'ai bien de la peine à contenir mes gens à qui de
" foibles murailles à franchir offrent une belle occasion
" de se procurer une ample vengeance—Vous avez fait
" faire feu sur les pavillons de trêve—ce qui avoit été
" jusqu'ici sans exemple, même parmy les barbares,—Je
" crois de vous faire parvenir ici l'expression de mes sen-
" timents en la manière ordinaire—Néanmoins, je veux à
" quelque prix que ce soit acquitter ma conscience—ne
" vous avisez point de détruire les magasins d'aucunes
" provisions, appartenant soit aux particuliers—soit au
" public—comme vous avez fait à Montréal et en rivière,
" car si vous le faites, je prends le ciel à témoin qu'il n'y
" aura pas de quartier pour vous, Carleton."

Signé, RICHARD MONTGOMERY.

Brigadier Général des troupes du Continent.

Par la même occasion Mr Montgomery écrivit la lettre suivante aux citoyens de la ville de Québec en ces termes :

" Mes Frères et Amis,

" La malheureuse nécessité de déloger les troupes

" ministérielles me force à faire le siége de votre ville
" maintenant—C'est avec une extrême douleur que je me
" vois réduit à des mesures qui peuvent vous être très
" funestes. Votre ville en proie aux flammes dans cette
" saison, un assault général donné à de mauvaises mu-
" railles défendues par une plus mauvaise garnison, la
" confusion, le carnage, le pillage—suite inévitable dans
" les assaults,—ces idées me remplissent d'horreur,—Je
" vous conjure de faire tout ce qui dépend de vous pour
" me procurer une entrée pacifique—Sans doute vous
" n'ajouterez pas foy aux calomnies bassement répandues
" à notre désavantage par les valets à gage du Ministre.
" Les armées du continent n'ont jamais été ternies par
" aucun acte de violence ou d'inhumanité—Nous fai-
" sons profession de venir chez vous pour y déraciner la
" tyrannie—pour y donner la liberté et la jouissance pai-
" sible de ses biens à cette province opprimée, ayant tou-
" jours respecté, comme sacrée parmi nous, la propriété
" des particuliers—Vous avez ci-incluse ma lettre au Gé-
" néral Carleton parce qu'il a toujours adroitement
" évité de vous laisser prendre aucune connoissance qui
" fût propre à vous ouvrir les yeux sur vos véritables
" intérêts. S'il s'obstine et si vous le laissez persister à
" vous envelopper dans une ruine qu'il désire peut-être
" pour couvrir sa honte, ma conscience ne me reprochera
" pas d'avoir manqué à vous avertir de votre danger."

Signé, RICHARD MONTGOMERY,

Brigadier des troupes du Continent. [1]

*Carleton commence les hostilités.*

Ces lettres ne firent [pas] grand effet sur l'esprit du Général Guy Carleton et des citoyens de la ville de Québec—d'autant plus que les mauvais sujets avoient été mis hors de la ville—par conséquent qu'il n'y avoit plus de correspondance avec les Bastonnois. Au contraire, le Général Guy Carleton fit canonner et bombarder les fau-

[1] *Notes et pièces justificatives,* XCXV.

bourgs S[t] Roch et S[t] Jean—après avoir ordonné à ceux qui les habitoient d'entrer dans la ville sous peine d'être traités comme rebelles,—Il y eut quelques personnes qui y entrèrent et le reste gagna les campagnes—Le Général voyant les Bastonnois si près de la ville fit augmenter les gardes pendant la nuit, et pour éprouver la bonne volonté des citoyens, il donna exprès une fausse alarme, il fit sonner toutes les cloches de la ville, battre la générale,—Tout le monde s'assembla aussitôt sur la place d'armes devant la maison des Recollets,—Le Général Guy Carleton dit alors aux citoyens qu'il étoit charmé de voir avec quel zèle et quel courage ils se préparoient à combattre,—qu'ils n'avoient rien à craindre—que c'étoit une fausse alarme—Mais que dans peu on devoit s'attendre à une véritable—Il ne se trompa point, car le jour suivant, le dix de décembre 1775, à trois heures du matin, les Bastonnois au nombre d'environ trois cents vinrent près de la ville et tirèrent cent cinquante coups de fusil,—La ville tira sur eux six coups de canon qui leur donnèrent la fuite. Les Bastonnois tirèrent sur la ville cette même nuit vingt huit petites bombes de dix-huit livres chaque. La ville leur fit réponse par cent cinquante coups de canon et tira sept grosses bombes de deux cents et de deux cent cinquante livres sur les maisons des faubourgs dans lesquelles se refugioient les Bastonnois.

*9 décembre. Fausse alarme pour éprouver les citoyens.*

*10 décembre. Les rebelles attaquent la ville*

Le quinze de décembre, M[r] Montgomery envoya un de ses officiers avec un pavillon blanc et suivy d'un tambour pour parler au Général Guy Carleton, afin de savoir s'il n'avoit point reçu une lettre et en même temps pour parlementer touchant un sujet important. Le Généray Carleton donna ordre de le faire retirer sans vouloir luy parler—en luy faisant dire que si quelques rebelles venoient à la ville une autre fois, qu'il feroit faire feu sur eux—à moins qu'il n'en vînt quelques-uns supplier le pardon. La ville se tint plus que jamais sur ses gardes surtout pendant la nuit—Chaque citoyen se fit un plaisir d'être tous les deux jours de garde, ou de piquet ou de

*15 décembre. Nouveau message de Montgomery.*

*Généreux dévouement des citoyens.*

corvée—Ces fatigues pénibles surtout dans une saison rigoureuse et pour des personnes accoutumées à coucher mollement désiroient que les Bastonnois vinssent à s'en retourner—Plusieurs parmy eux auroient désiré qu'il eût été fait une sortie pour se délivrer promptement de tant d'embarras — Mais le Général Guy Carleton, qui connoissoit bien que sa garnison n'étoit pas composée de troupes réglées, qui d'ailleurs ne vouloit point exposer les citoyens de la ville de Québec, résolut de se défendre dans la ville, à la faveur de ses murs et de son artillerie considérable, qui le mettoit en état de se défendre avec deux mille hommes qui étoient dans la ville—contre environ onze cents Bastonnois qui étoient aux environs de la ville de Québec. D'ailleurs, l'artillerie des Bastonnois ne se montoit qu'à cinq ou six pièces de canon, quelques obusiers, et n'ayant que très peu de poudre. La ville ne couroit aucun risque et ne pouvoit être ravagée. On craignoit si peu leur artillerie que les femmes et les enfants restèrent en ville et se promenoient dans les rues et sur les ramparts à l'ordinaire.

Etat des forces des deux partis.

La résolution étant prise de ne point sortir de la ville contre l'ennemi, les Bastonnois canonnèrent et bombardèrent la ville avec de petites bombes pendant sept jours. Alors Mr Montgomery, voyant qu'il dépensoit inutilement sa poudre, et qu'il étoit au moment d'en manquer, pendant que la ville faisoit un feu continuel, prit la résolution de donner une escalade pendant une nuit obscure —persuadé qu'il avoit beaucoup d'amis dans la ville qui luy faciliteroient son entreprise—On en fut averti par un déserteur,—On fit en conséquence bonne garde ce jour-là, mais l'attaque ne se fit point au temps fixé par le déserteur,—On se douta que les Bastonnois attaqueroient le jour suivant, et l'on ne se trompa point, car le trente un de Décembre 1775, à cinq heures du matin, les Bastonnois au nombre d'environ trois cent cinquante—ayant à leur tête le Général Montgomery—vinrent pour escalader Près-de-ville, et en même temps cinq cent cinquante

31 décembre. Montgomery et Arnold attaquent Québec.

Affaire du Sault-au-Matelot.

ayant à leur tête Mr Arnold, pour attaquer le Sault-au-Matelot. Le capitaine McCloude du *Royal Emigrant* qui [...] de garde à ce poste, malgré qu'il fût averti par les [fact]ionnaires de l'approche des Bastonnois, feignit de [n]e vouloir rien croire. La garde voulut prendre les armes, mais il s'y opposa—de manière que les Bastonnois montèrent les palissades, s'emparèrent des canons qui étoient sur un quay. Alors les factionnaires se rendirent à la garde et les Bastonnois prirent toute la garde sans tirer un seul coup de fusil et s'emparèrent de toutes les maisons du Sault-au-Matelot — Alors le capitaine McCloude qui commandoit la garde fit le saoul, il se fit porter par quatre hommes. Il y avoit tout lieu de croire qu'il avoit quelqu'intelligence avec les Bastonnois. Il fut mis aux arrêts jusqu'au printemps après le départ des Bastonnois de devant Québec,—Quelques écoliers qui étoient à cette garde vinrent donner l'alarme à la Haute-ville [1]—A l'instant l'on fit sonner toutes les cloches et battre le tambour, tout le monde se réveilla et chacun courut à la place d'armes — Les écoliers et plusieurs citoyens qui étoient de piquet ce jour-là, se rendirent les premiers au Sault-au-Matelot, à la garde de ce poste, ne croyant pas que les Bastonnois étoient dans cette partie, mais la surprise fut grande quand ils se trouvèrent parmi les Bastonnois qui leur présentoient la main en disant: VIVE LA LIBERTÉ ! Les écoliers à ces mots—s'apercevant qu'ils étoient au milieu de leurs ennemis—se trouvèrent dans un triste embarras—Plusieurs d'entre eux commencèrent à s'évader, mais les Bastonnois voyant leur dessein lès désarmèrent,—Cependant, plusieurs montèrent promptement à la Haute-ville, sur la place d'armes où toute la garnison étoit assemblée, en criant de toutes leurs forces que les ennemis étoient dans le Sault-au-Matelot—qu'ils avoient pris la garde et une batterie ;—Comme c'étoit des jeunes gens, on eut peine à les croire—Cependant le Général Guy Carleton donna aussitôt ordre au Colonel Mc-

1 *Notes et pièces justificatives*, XCVI.

Clene de courir à la Basse-ville afin de connoître la vérité —Il revint un instant après en criant — Oui par Dieu, c'est bien vrai que les ennemis sont dans le Sault-au-Matelot—Alors le Général Carleton dit aux citoyens que c'étoit le temps de se signaler et de montrer leur courage — Il donna ordre à deux cents hommes d'aller au Sault-au-Matelot,—Quand ils furent près de l'ennemi, ils se trouvèrent saisis de crainte et surpris du grand progrès que les Bastonnois avoient fait, car ils avoient déjà posé trois échelles sur la troisième barrière—qui étoit la plus foible et la dernière à franchir—L'alarme augmenta et tout étoit en combustion—le désordre régnoit partout et ceux qui devoient commander ne se pressoient pas d'avancer —la crainte s'empara davantage de l'esprit des meilleurs royalistes qui entendirent crier les Bastonnois,—*Mes amis*, en nommant le nom de plusieurs citoyens de la ville, *êtes-vous là* [?] On s'aperçut alors par ces paroles qu'il y avoit plusieurs traîtres dans la ville, et c'est qui fit trembler les bons citoyens,—Qu'importe [?] Un nommé Charland — canadien aussy fort qu'intrépide, tira par dessus la barrière les échelles de son côté—Il y avoit alors plusieurs Bastonnois tués le long de la barrière—parce que l'on commençoit à se fusiller de part et d'autre—Les Bastonnois avoient pour se distinguer un papier cacheté sur le sommet de la tête, où étoit écrit : *Vive la liberté !* —d'autres, où étoit écrit : *Mors aut Victoria*,—Alors les Bastonnois abandonnèrent le dessein d'escalader cette dernière barrière et se retirèrent dans les maisons—ouvrirent les fenestres et tirèrent de tous côtés, et approchoient du côté de la Basse-ville de maison en maison, et s'ils n'eussent été arrêtés, ils seroient parvenus facilement à celle qui faisoit le coin de la Barrière,—Mais Mr Alexandre Dumas[1] qui étoit un capitaine, ordonna de s'emparer de cette maison—Dans l'instant le Sieur Dambourgès monta par une fenestre, par le moyen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs canadiens—[Ils] défon-

1 *Notes et pièces justificatives*, CXVII.

cèrent la fenestre du pignon de la maison—Il y trouva déjà plusieurs Bastonnois—Après avoir tiré son coup de fusil, [il] fonça avec la bayonnette et entra dans la chambre avec plusieurs Canadiens qui le suivoient—animés du même courage—jettèrent la frayeur parmy les Bastonnois qui se rendirent prisonniers.

Sur ces entrefaites—le Général Guy Carleton fit sortir deux cents hommes par la porte du Palais, commandés par Mr Lasse [1] afin de couper le chemin aux Bastonnois, s'ils vouloient s'en retourner et les mettre entre deux feux—On en donna aussitôt avis aux citoyens qui avoient arrêté les Bastonnois dans le Sault-au-Matelot—ce qui augmenta leur courage,—Mr Lasse se rendit avec ses deux cents hommes à l'autre bout du Sault-au-Matelot, ayant sorti par la porte du Palais et entra dans une maison où étoient tous les officiers Bastonnois qui tenoient conseil sur le parti qu'ils avoient à prendre,—Alors plusieurs officiers Bastonnois tirèrent leurs épées pour le tuer, mais il leur dit qu'il avoit douze cents hommes qu'il commandoit, et que s'ils ne se rendoient à l'instant—qu'ils seroient tous tués sans miséricorde—Quelques-uns des officiers regardèrent par la fenestre,—il leur parut effectivement y avoir beaucoup de monde—quoiqu'il [n']y eût que deux cents hommes—Alors ils traitèrent plus favorablement Mr Lasse et se rendirent prisonniers—Cette ruse luy conserva la vie.

Comme les Canadiens étoient à l'extrémité du Sault-au-Matelot—du côté de la Basse-ville—qui tiroient continuellement sur les Bastonnois, ils entendirent une voix qui crioit—*Ne tirez plus, Canadiens, car vous allez tuer vos amis*,—L'on crut d'abord que c'étoit une feinte de la part des Bastonnois et comme l'on continuoit à fusiller, on entendit encore proférer les mêmes paroles—On cessa alors de faire feu, reconnoissant la voix de plusieurs des nôtres qui avoient été faits prisonniers à la garde—En

1 Lawse.

même temps les Bastonnois demandèrent quartier, en disant qu'ils se rendoient prisonniers—Les uns jettèrent leurs armes par les portes et les fenestres des maisons où ils étoient logés, et les autres, saisis de frayeur se cachèrent dans des caves, des greniers et la plus grande partie présenta la crosse de leurs fusils,—Le combat dura environ deux heures — Nous n'eûmes dans ce combat que six hommes tués et cinq blessés, et les Bastonnois—environ vingt ou trente tués et autant de blessés.

Le S^r Arnold qui commandoit ce détachement, fut blessé à la jambe et fut porté à l'Hôpital Général—et il fut fait deux cent quatre-vingts à trois cents prisonniers—y compris trente-deux officiers.

Affaire de Près-de-Ville.

Pendant ce combat, il s'en livra un autre en même temps à Près-de-Ville ; M^r Montgomery—général des Bastonnois—attaqua ce poste à la tête d'environ trois cent cinquante hommes, parce que pour s'y rendre le chemin est extrêmement étroit—La garde qui étoit à ce poste—au nombre de quarante-cinq hommes—virent les Bastonnois escalader la première barrière et se ranger en ordre de bataille sur un quay—Mais comme dans ce poste il y avoit une batterie masquée—dans le pignon d'une maison—de neuf pièces de canons, ils laissèrent avancer M^r Montgomery avec son monde jusqu'à quarante pieds de là—Alors le S^r Chabotte et le S^r Alexandre Picard qui commandoient ce jour-là la garde—donnèrent ordre de mettre le feu aux canons chargés à mitraille—A l'instant les Bastonnois prirent la fuite et la garde en fit autant de son côté et se sauva jusqu'à la Basse-Ville—Alors le poste resta sans être gardé ; mais quelques-uns de la garde ayant eu honte de leur fuite proposèrent aux autres de retourner, n'entendant aucun bruit—Effectivement ils arrivèrent à leur poste et trouvèrent les Bastonnois décampés—et s'aperçurent qu'il y avoit plusieurs Bastonnois qui avoient été tués par la décharge des neuf coups de canons, ils trouvèrent trente-six hommes tués dont M^r Montgomery étoit du nombre—

16

et quatorze blessés, sans compter ceux qui se noyèrent en se sauvant—Il n'y eut aucun des nôtres de tué ni blessé parce que les Bastonnois furent surpris de la décharge des canons—à quoy ils ne s'attendoient pas—Ils ignoroient même qu'il y eût une batterie à ce poste,—que si Mr Montgomery n'eût point été tué et Mr Arnold blessé, il est certain que la ville de Québec auroit été prise—Le poste qui fut attaqué par Mr Montgomery étoit le plus difficile à prendre—parce qu'il falloit l'attaquer à la face des canons—dans un chemin qui ne pouvoit contenir que deux ou trois hommes de front.

Les ennemis retraitent, puis reviennent bloquer la ville.

Les Bastonnois furent obligés de se reployer à Ste Foye et à l'Hôpital Général et aux environs—Ils croyoient à tout moment que le général Carleton feroit une sortie avec les deux mille hommes qu'il avoit dans la ville ; mais ils furent très-surpris de voir qu'on les laissoit tranquilles—Alors Sr Arnold prit le party de bloquer la ville avec environ quatre cent cinquante hommes qui lui restoient après ce combat, le reste étant tombé malade, fait prisonnier et blessé—Le colonel McClene sortit de la ville avec un détachement ; il fut dans le faubourg St Roch et s'empara de quatre obusiers, d'un mortier et d'autres munitions de guerre que les Bastonnois y avoient laissées—On fit lever les corps des Bastonnois et tous furent enterrés sans cercueil, à l'exception de Mr Montgomery qui fut enterré seulement accompagné à sa sépulture par neuf à dix matelots, et son corps fut enterré avec celui de son aide-de-camp devant la porte du Bourreau [1].

Janvier 1776.

Faubourgs St. Jean et St. Roch incendiés.

Les Bastonnois qui restèrent à bloquer la ville de Québec—au nombre d'environ quatre cent cinquante hommes—firent brûler au commencement de janvier 1776 un grand nombre de maisons dans les faubourgs St Jean et St Roch—et le général Guy Carleton donna ordre de brûler et démolir celles qui étoient les plus

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, CXVIII.

près de la ville—afin de diminuer la disette de bois—de manière que ces deux faubourgs, composés de plus de deux cents maisons furent entièrement ruinés — Les vivres ne manquoient pas dans Québec, la ville en étoit pourvue suffisamment—A la fin de janvier, il fut fait un moulin à cheval et personne ne manqua de pain pendant tout le siége.

Quelques prisonniers ennemis s'enrôlent parmi les Anglais.

Le général Guy Carleton permit au colonel McClene—des *Émigrants*—d'enrôler dans son régiment quatre-vingt quinze des prisonniers Bastonnois qu'on fit le trente-un Décembre — Les citoyens de la ville en murmurèrent beaucoup—Ils se comportèrent assez bien pendant quelques jours — mais plusieurs commencèrent à déserter, alors on les mit en prison.

Wooster remplace Montgomery et continue le siége de Québec.

Le Sr David Wooster—qui succéda à Mr Montgomery —fit ériger une batterie à la Pointe-Lévy—une autre au passage contre la rivière St Charles et une troisième à la butte à Neveu – il fit canonner & bombarder avec des petites bombes la ville inutilement,—Mais le feu continuel de la ville obligea les Bastonnois de défaire leurs batteries et de traîner leurs canons de peur qu'ils ne fussent mis en pièces—Les Bastonnois se trouvèrent dans un si mauvais état qu'il est extraordinaire qu'ils ayent poussé la constance à rester aux environs de Québec—il est même plus extraordinaire de voir que les Bastonnois ayent gardé et tenu renfermés dans la ville de Québec deux mille hommes comme un troupeau de moutons—sans que les citoyens de la ville ayent fait aucun mouvement pour les chasser—ce qui étoit d'autant moins difficile — joint au petit nombre de Bastonnois, qu'ils étoient dans la dernière des misères—manquant même de quoy vivre—et sans espoir d'aucun renfort ny secours—puisque depuis le 25 janvier jusqu'au dix-huit de mars suivant—il n'est venu dans cette province que douze cent treize hommes—ce qui n'étoit pas suffisant à beaucoup près pour remplacer les morts et les malades qu'ils

avoient dans les différents postes de la province de Québec.

Mars. MM. Lamothe et Papineau arrivent à Québec.

Dans le mois de mars 1776 — Les Srs Lamothe et Papineau partirent de Montréal et se rendirent heureusement dans la ville de Québec—et informèrent le général Guy Carleton de tout ce qui se passoit dans cette partie et de la triste situation des Bastonnois [1].

31 mars. Les prisonniers américains tentent de s'évader.

Le trente-un mars 1776—pendant la nuit les Bastonnois qui avoient été faits prisonniers le trente-un décembre—et qui étoient dans les casernes dauphines—firent tous leurs efforts pour en sortir—Ils avoient projeté de tuer la garde composée de douze vieillards et d'égorger ensuite la garde de la porte St Jean, afin que—s'emparant de ce poste—ils pussent se sauver ou de faciliter l'entrée des Bastonnois dans la ville—Quelques jours avant—un d'entre eux trouva le moyen de déserter des casernes, et porta une lettre adressée au Sr Arnold, dans laquelle ces deux cent cinquante prisonniers disoient qu'ils étoient en état de se délivrer de leur captivité et de luy faciliter la prise de la ville, attendu qu'il n'y avoit que douze hommes de garde—qu'ils les désarmeroient facilement par le moyen de dix pistolets et de quelques sabres qu'un *quidam* de la ville leur avoit procurés—qu'une fois cette garde désarmée, ils s'empareroient de la porte St Jean—très-proche des casernes où ils étoient en prison—et que pour s'y rendre, il n'y avoit aucun obstacle et qu'ils espéroient égorger la garde de la porte St Jean composée de trente-cinq à quarante hommes—qu'une fois dans ce poste ils seroient les maîtres d'une partie des ramparts et d'une forte batterie—et que s'ils pouvoient réussir ils feroient brûler trois maisons pour les avertir qu'ils seroient alors maîtres de ce poste—Ce complot fut découvert la veille qu'il devoit s'accomplir—car la nuit du trente-un mars le Sr Robin—qui étoit de garde aux casernes où étoient renfermés les prisonniers—entendit limer les pentures de la porte qui

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, CXVIX.

devoit les mettre en liberté—Il fit sa déclaration au Sr Cugnet qui étoit le capitaine de cette garde ; on fit la visite dans les casernes, et l'on trouva non-seulement des armes, mais encore des limes et autres instruments propres à lever les pentures—Trois complices avouèrent tout et le général Guy Carleton fit mettre les prisonniers aux fers—Ayant sçu que cette lettre étoit parvenue au Sr Arnold—il ordonna de feindre le combat le premier d'avril 1776—à deux heures après minuit que les prisonniers avoient projeté—de faire trois grands feux afin de persuader que les prisonniers étoient maîtres de la porte St Jean —et d'engager par ce stratagème Arnold et sa troupe à venir attaquer—On fit sonner toutes les cloches de la ville et le tambour pour faire accroire aux Bastonnois que la ville étoit alarmée—Tout le monde de la ville étoit déjà les armes à la main et entouroit les ramparts—On fit semblant de combattre ; on tira douze coups de canon—et plusieurs décharges de fusils se firent à la porte St Jean ; l'on cria plusieurs fois "hourra" comme si les Bastonnois eussent eux-mêmes poussé ces cris de joie—Ce stratagème ne put réussir—On avoit eu soin de charger tous les canons à mitraille, toutes ces précautions devinrent inutiles —Le même jour—un déserteur du camp ennemi nous assura que le Sr Arnold voulut venir, croyant de bonne foy que ses compagnons étoient vainqueurs—[il] en fut empêché par le Sr David Wooster, général des Bastonnois qui étoit rendu alors à l'Hôpital-Général—lequel sçut maintenir les habitants dans leur neutralité par leur faire accroire que la ville de Québec seroit prise dans peu—et pour mieux les persuader—il fit faire une grande quantité d'échelles, de fascines, etc., qui ne servirent à rien.

**1 avril. Embûches tendues inutilement aux ennemis.**

Il n'y a point de ruses et de mensonges qu'ils n'aient employés—A la fin d'Avril—un déserteur du camp ennemi assura que dans peu les Bastonnois devoient envoyer un brûlot afin de mettre le feu à soixante et quelques navires qui étoient tout près les uns des autres dans le Cul-de-Sac à la Basse-ville—En conséquence de cette

**Nouveaux efforts des ennemis. — Brûlot dirigé contre les assiégés.**

nouvelle—on redoubla les gardes de ces navires et on prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher un tel accident—La navigation commençant alors à devenir libre—on arma deux bateaux et plusieurs chaloupes de petites pièces de canon pour faire la patrouille sur le fleuve—Quelques jours après—un déserteur du camp ennemi vint se rendre à la ville et déclara que dans quelques jours les Bastonnois devoient envoyer leur brûlot—il ne se trompa point—on ajouta foy à sa déclaration, car le trois de may 1776, sur les sept heures du soir—les Bastonnois profitèrent alors d'un bon vent du nord-est et envoyèrent leur brûlot—Dès qu'on l'aperçut venir sur la ville à pleine voile—on crut d'abord que c'étoit un vaisseau armé en guerre qui venoit annoncer la flotte que nous attendions—Tout le monde fit retentir l'air de ces cris de joie que fait ordinairement pousser une bonne nouvelle—Déjà la ville avoit tiré plusieurs coups de canon, fait sonner les cloches et battre le tambour par réjouissance—tout le monde courut sur la grève à la Basse-ville et sur les remparts—L'on voyoit arriver avec joie cette prétendue frégate en criant—*Navire*, *Navire*—Cependant la ville étoit prévenue que l'ennemi devoit envoyer un brûlot sous peu de jours—Mais la joie fut vaine et d'autant plus courte que le vent soufflant avec impétuosité dans les voiles de ce bâtiment, il s'approcha promptement plus près de la ville, alors la crainte, la frayeur et la tristesse succédèrent tout à coup à cette joie lorsque l'on vit partir de ce navire une grande quantité de fusées et voler du côté de la ville—On reconnut alors que c'étoit le brûlot en question—tous les canonniers coururent aux batteries afin de couler à fond ce bâtiment enflammé—car il étoit à une petite distance du Cul-de-Sac et auroit pu mettre le feu à tous les navires qui y étoient—suivant le projet, sans opposition, dans la confiance où étoit tout le monde de la ville que c'étoit un navire d'Europe—A l'instant l'air se trouva infecté par l'odeur de la poudre, du souffre, du goudron et d'autres matières combustibles—Mais heu-

3 mai. La ville croit que c'est un navire ami.

reusement les personnes qui le conduisoient s'étant jetées dans une chaloupe pour traverser à la Pointe-Lévy—ce brûlot commença à gagner le large et fut conduit par la marée sur la batture de Beauport—où il acheva de brûler et de lancer ses grenades, ses fusées, ses bombes, etc.—L'on pensoit que les Bastonnois approcheroient de la ville pendant ce spectacle, mais ils n'en firent rien.

Le six de may 1776, entre quatre et cinq heures du matin—les citoyens de Québec avoient été si frappés du brûlot qu'ils crurent voir encore un autre brûlot—mais ils furent bien vite détrompés par la décharge de vingt coups de canon—et l'on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre—La joie augmenta quand on en vit paroître un autre et même un troisième—Tout le monde ne savoit comment exprimer la joie qu'il ressentoit—on fit réponse à ces vaisseaux par la décharge de plusieurs canons. Les citoyens coururent sur la place d'arme pour saluer les troupes.

**6 mai. La flotte anglaise arrive avec des renforts —Joie des assiégés.**

Le général Guy Carleton fit débarquer la compagnie des grenadiers et cinq autres compagnies—Les grenadiers demandèrent au général Carleton la permission d'aller contre les Bastonnois, il leur accorda facilement —il fut charmé de voir leur zèle — En même temps le général Guy Carleton donna ordre à neuf cents hommes de milice de sortir avec les troupes au nombre d'environ trois cents—ce qui composoit une armée de de douze cents hommes et se mit à leur tête—Dès que les Bastonnois les virent sortir de la ville, ils commencèrent à se sauver à grands pas sans tirer un seul coup de fusil et abandonnèrent tous leurs bagages—artillerie—munitions—valises et leurs fusils pour mieux courir—Le général fit mettre le feu à quelques maisons d'habitants où avoient logé les Bastonnois pendant l'hiver ; de sorte que le siége de Québec—ou plutôt le blocus fut levé le six de may 1776.

**Les troupes débarquent et poursuivent les rebelles — Le siége est levé.**

Ce même jour et les jours suivants—le général envoya dans les campagnes plusieurs détachements qui firent

**Les ennemis sont poursuivis.**

trente et quelques Bastonnois prisonniers—qui s'étoient cachés—Les uns ayant la picotte et les autres estropiés qui n'avoient pu se sauver—On fit prisonniers quelques habitants des campagnes et des faubourgs qui avoient pris les armes et assisté les Bastonnois—on entra en ville trois cents voitures chargées de vivres—valises et du bagage des officiers et soldats bastonnois et huit pleines charrettes chargées de fusils—On en trouva beaucoup dans les champs que les Bastonnois avoient cassés ; on délivra plusieurs personnes que les Bastonnois avoient mises en prison—Il leur fut pris dans cette sortie trois pièces de canon, deux obusiers, des bombes &c. qui étoient le restant de leur artillerie—Quelques jours après, il arriva sept vaisseaux chargés de troupes—le général en fit partir deux pour aller au pied du Richelieu [1].

15 mai. Mtre. Sanguinet arrive à Québec—Donne des détails de la fuite des ennemis.

Le quinze may 1776, M. Sauguinet, avocat arriva à Québec à six heures du soir—(toute la ville fut bien content d'apprendre des nouvelles de Montréal dont il n'avoit eu aucune nouvelle depuis le mois de février). Il étoit parti de Montréal le treize ; il informa le général Guy Carleton de tout ce qui se passoit dans cette partie, et que les Bastonnois—et les Anglois de la province qui les avoient assistés—étoient déjà partis pour se sauver dans les colonies et qu'il ne restoit plus qu'une garde à Montréal d'environ cent cinquante hommes. Il lui apprit aussy que les Bastonnois avoient abandonné Deschambault et Jacques-Cartier—où ils s'étoient retranchés après avoir laissé Québec pour favoriser leur retraite—et qu'il avoit rencontré les derniers Bastonnois qui se sauvoient de Québec—la veille—à Champlain à quatre heures après-midy—il assura Son Excellence de l'air qu'ils alloient qu'ils étoient déjà rendus aux Trois-Rivières—Il informa aussi le général Guy Carleton que le capitaine Foster qui commandoit à la Galette avoit des intelligences avec plusieurs royalistes de Montréal pour attaquer les retran-

1 *Notes pièces justificatives*, C.

chements que les Bastonnois avoient aux Cèdres, et qu'il y avoit beaucoup de personnes qui devoient se joindre au Capitaine Foster—Il prévint aussi Son Excellence qu'il avoit amené avec luy Madame Wells—quoique son mary se fût sauvé avec les Bastonnois-pour luy faciliter la route de crainte d'être fait prisonniers par les Bastonnois—Le général la reçut poliment et l'invita à dîner pour le lendemain—Mais plusieurs personnes de la ville de Québec qui s'étoient imaginé que le Général leur donneroit toutes les marchandises de ceux qui avoient pris le parti des Bastonnois et qui avoient été mis hors de la ville au commencement du siége—dont M. Wells étoit du nombre—pour les gratifier et les dédommager des peines qu'ils avoient eues pendant le siége, s'assemblèrent pour demander au Général de mettre Madame Wells hors de la ville—Mais comme Mr Sanguinet en arrivant avoit prévenu le Général de la raison pourquoi il l'avoit amenée, Son Excellence n'en voulut rien faire ; au contraire il envoya à la considération de Mr Sanguinet, qui étoit bon royaliste, un ordre dans l'instant à Madame Wells de rester dans la ville de Québec.

Prévoyance de Mtre. Sanguinet.

Le seize may—le général Guy Carleton fit partir une frégate pour l'Angleterre pour apprendre le succès du siége de la ville de Québec et de ce qui se passoit dans la province.

16 mai. Nouvelles expédiées en Angleterre.

Le vingt-trois may 1776—tous les citoyens et la milice de la ville de Québec furent remerciés à onze heures du matin sur la place d'armes par le colonel McClene du Royal-Emigrant ; alors la troupe commença à monter la garde dans cette place—Le vingt-sept de may, une partie de la flotte où étoient les troupes, arriva à Québec et continuèrent leur route pour Montréal—Pendant le siége de Québec, il n'y eut que deux matelots de blessés et un enfant de huit ans de tué par un boulet—Les Bastonnois [ne] tirèrent sur la ville pendant le siége depuis le mois de décembre 1775—jusqu'au six de may 1776, que sept cent quatre-vingts coups de canon et cent quatre-vingts petites

23 mai. Les citoyens et la milice sont remerciés.

27 mai. Nouveaux vaisseaux avec des troupes.

Nombre de coups de canon tirés pendant le siége.

bombes de dix-huit livres, 15, 20, 25 et 30 livres—à l'exception de cinq ou six de 50 à 60; presque tous leurs boulets n'étoient que de neuf livres—Pendant le même temps, la ville tira, y compris les coups pour souffler les canons, dix mille quatre cent soixante-et-six coups, neuf cent quatre-vingt-seize bombes—les unes de 30, 40, 50 jusqu'à cent trente livres—et les autres de 160, 176, 200 et quelques-unes de trois cents livres et six pots à feu—qui brûlèrent quatre maisons dans le faubourg St. Roch.

**22 mai. Voyages du Gouverneur.**

Le général Guy Carleton partit de Québec dès le vingt-deux de may dans plusieurs navires avec les régiments 29 et 47 pour Montréal; il ne fut que jusqu'à Champlain; il y resta huit à dix jours—Mais pendant ce temps la flotte avec les troupes du Roy arrivèrent à Québec, et le Général redescendit et n'en repartit pour Montréal qu'après que toutes les troupes furent arrivées à Québec et qu'il les eût fait partir pour Montréal.

---

SUITE DE

# L'INVASION DU CANADA.

[RETRAITE DES BASTONNOIS.]

Affaire des Cèdres.

Comme plusieurs personnes de Montréal royalistes avoient des intelligences avec le capitaine Foster qui commandoit la garnison de la Galette—il partit de ce poste avec trente-six hommes de troupes et environ cent cinquante sauvages pour venir attaquer les Bastonnois qui étoient retranchés aux Cèdres, où il se rendit environ deux cent cinquante Canadiens pour se joindre à luy—Ils attaquèrent les Bastonnois qui avoient reçu, quelques jours devant, un renfort d'environ trois cents hommes et deux pièces de canon—Après avoir tiré sur les retranchements pendant deux jours, les Bastonnois se rendirent à discrétion [1]. L'on apprit à l'instant qu'il étoit traversé cent vingt Bastonnois à Vaudreuil pour secourir les retranchements—Le Sr Montigny avec environ soixante Canadiens furent au-devant, les attaquèrent et les firent prisonniers—Il y eut quelques personnes de tuées et de blessées de part et d'autre—Il fut fait prisonniers cinq cents et quelques Bastonnois dans les deux affaires—qui

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, CI.

furent renvoyés dans les Colonies pour changer cinq cents des prisonniers qui avoient été faits dans les retranchements de St Jean dans le mois de Novembre dernier. Après cette petite réussite,—le Capitaine Foster partit des Cèdres avec sa petite armée pour venir à Montréal—qui se grossissoit tous les jours par les Canadiens—Mais quand il fut rendu à La Chine, il apprit que le Colonel Hazen passoit par Châteauguay avec trois cents Bastonnois pour luy couper chemin—et qu'Arnold partoit pour La Chine avec douze à quinze cents hommes pour l'attaquer, ce qui le fit retourner aux Cèdres—congédier sa petite armée—et se retira à la Galette avec les quarante hommes de troupes, quoique sa petite armée fût augmentée de sept à huit cents hommes—Alors le Sr Arnold qui se rendit à La Chine fit piller les marchandises, vivres et canots des marchands-voyageurs pour les pays d'en haut—qui étoient à La Chine, après quoi il revint à Montréal avec son monde.

Les magasins de Montréal sont pillés.

Quand le Sr Arnold fut rendu à Montréal de La Chine il fit prendre de force—chez les marchands de Montréal [1] une quantité de marchandises—En conséquence il y avoit une garde de soixante hommes pour faire défoncer les portes des magasins—toute la ville de Montréal étoit en confusion; il y avoit alors tant à Montréal qu'aux environs quatre à cinq mille Bastonnois, qui étoient arrivés à la fin du mois de may.

15 juin. Les Bastonnois prennent la fuite à l'approche de l'armée anglaise.

Le quinze juin 1776, les navires qui transportoient les troupes du Roy sous le commandement du général Guy Carleton, arrivèrent en partie à Varennes—Les Bastonnois qui en eurent nouvelle abandonnèrent dans l'instant Montréal pour se sauver à St Jean—de crainte de voir le chemin coupé par les troupes du Roy—Cette fuite se fit au grand contentement de la ville de Montréal, car s'ils y avoient resté encore quelques heures et s'ils n'eussent point été surpris, ils auroient volé et pillé une partie de

1 *Notes et pièces justificatives*, CII.

la ville—Ils avoient mis le feu à deux tas de bois considérables pour la faire brûler, mais les citoyens l'éteignirent et montèrent la garde jusqu'à ce que les troupes du Roy eussent pris possession de la ville.

Ils tâchent de faire brûler la ville

Le lundy, dix-sept de juin—sur les dix heures du matin, il arriva à Montréal environ cinq cents hommes tant Ecossois, que Canadiens et Sauvages—qui venoient du côté des Cèdres, lesquels entrèrent dans Montréal—Ce même jour, l'après-midy, les troupes du Roy y entrèrent aussy.

17 juin. Les troupes rentrent dans Montréal.

Comme les troupes montoient lentement de Québec à Montréal dans les navires—par le manque du vent de nord-est, le général Guy Carleton en fit descendre une partie à terre à dix lieux au-dessus de Québec, lesquels marchèrent jusqu'aux Trois-Rivières où elles restèrent quelques jours.

L'auteur reprend le récit de la marche des troupes.

Le huit de juin, il traversa de Nicolet à la Pointe-du-Lac- dans plusieurs berges—environ dix-huit cents Bastonnois commandés par le Sr Thompson, dans la nuit—pour aller brûler la ville des Trois-Rivières—parce qu'on leur avoit dit qu'il n'y avoit pas plus que trois cents hommes de troupes du Roy—Ils parurent à la pointe du jour au bord du bois, à une demi-lieue des Trois-Rivières—Mais comme la veille il étoit arrivé environ quatre mille de troupes et qu'ils furent avertis de la démarche des Bastonnois, toutes ces troupes furent à leur rencontre—L'avant-garde qui étoit à une petite distance de la ville des Trois-Rivières avec un détachement de troupes—furent attaquer incontinent les Bastonnois—lesquels voyant tant de monde se sauvèrent dans les bois; ils eurent environ cinquante hommes de tués et cent hommes prisonniers—Les troupes du Roy avancèrent jusqu'à Machiche, à six lieues au-dessus de Trois-Rivières et coupèrent le chemin aux Bastonnois—qui étoient dans les bois sans vivres, parce que les berges qu'ils avoient amenées, traversèrent à l'instant à Nicolet—Se voyant dans une si triste position et n'ayant point d'espoir de se sauver, beaucoup se rendirent prisonniers aux troupes du Roy et même le Sr Thompson et un colonel

8 juin. Les Américains veulent brûler les Trois-Rivières.

Ils sont forcés de se sauver ou de se rendre.

qui les commandoit,—Mais le général Guy Carleton qui arriva ce même jour à sept heures du soir aux Trois-Rivières, donna ordre au genéral Fraser qui étoit avec les troupes à Machiche—de revenir aux Trois-Rivières pour faciliter les Bastonnois de se sauver, sans doute par humanité, car ils auroient tous péri dans les bois ou [été] faits prisonniers, si le général Guy Carleton n'eût point rappelé les troupes—ce détachement de Bastonnois étoit parti de Sorel.

Bourgoyne sur la Rivière Richelieu.

Le Général Guy Carleton continua sa route jusqu'à Montréal sans rencontrer aucun Bastonnois, car ils fuyoient devant les troupes. Il fit passer à Sorel deux mille hommes de troupes sous les ordres du général Bourgoygne—pour monter dans la rivière Chambly jusqu'à St Jean—avec une quantité de Canadiens volontaires. Mais les Bostonnois abandonnèrent le fort Chambly qu'ils brûlèrent devant leur départ et se sauvèrent à St Jean, dans l'Ile-aux-Noix,—Par conséquent, le dix-huit de juin, le Canada se trouva délivré des Bastonnois, et le vingt, le général Guy Carleton fit son entrée à Montréal [1] qu'il avoit abandonné le onze novembre 1775 : ce qui fait que les rebelles ont resté à Montréal sept mois et sept jours.

18 juin. Canada évacué.

20 juin. Carleton fait son entrée à Montréal.

Corvées qui pèsent sur le peuple.

L'armée du Roy se campa au fort Chambly et à St Jean ; aussitôt le général Guy Carleton donna ordre de commander les habitants avec leurs voitures pour charroyer les vivres, les bagages des troupes, etc.—En conséquence il y avoit tous les jours environ douze cents hommes qui travailloient par corvée—gratis—pour faire les chemins—charroyer dans les bateaux,—L'armée passa l'été à Chambly et à St Jean—il fut construit une quantité de bateaux, et l'on fit passer par terre quatre barques de Chambly à St Jean dans des voitures, pour naviguer dans le Lac Champlain,—Pendant le séjour de l'armée à Chambly et à St Jean, il fut mangé quinze à seize mille bœufs.

Campagne assez courte du

A la fin du mois de septembre, l'armée se disposa pour entrer en campagne—alors il se présenta au moins deux

1 *Notes et pièces justificatives*, CIII.

mille hommes canadiens pour aller volontaires—mais le général Guy Carleton n'en accepta qu'environ la moitié. Cinq ou six cents Sauvages suivirent aussy l'armée—ou plutôt marchèrent à la tête avec les Canadiens,—Il y eut un combat naval sur le lac Champlain et les navires des Bastonnois furent entièrement détruits, et l'armée fut camper à la Grande-Pointe dont les Bastonnois en étoient partis de la veille—L'armée y resta plusieurs jours et le général Guy Carleton se borna à ce petit succès sans vouloir aller attaquer Carillon qui auroit été infailliblement pris, mais c'auroit été faire trop d'ouvrage dans une campagne.

côté du Lac Champlain.

L'armée revint à la fin d'octobre à Montréal pour prendre son quartier d'hiver dans la ville et les campagnes, chez tous les habitants. Les citoyens de la ville furent maltraités et molestés militairement sans obtenir justice—Un des citoyens de Montréal, qui avoit été certainement un bon royaliste, qui logeoit deux soldats,—un officier voulut s'emparer de sa chambre—malgré qu'il fût malade et son épouse—qu'il refusa—Il fut envoyé dans sa maison vingt-quatre soldats avec des tambours et fifres avec ordre de danser toute la nuit—Ce qui parut toujours extraordinaire, c'est que le général Guy Carleton n'a jamais voulu faire aucune distinction des bons et fidèles sujets de Sa Majesté d'avec les mauvais—Au contraire, il les a confondus ensemble et les bons sujets ont été les plus maltraités, sans doute que cela a été pour quelques raisons de politique, mais je crois bien mal entendue—et ceux qui se sont les mieux distingués et qui ont exposé leur vie et leurs biens pour le service du Roy—non-seulement ils n'ont point été récompensés, mais il semble que l'on s'attachoit à leur donner du désagrément. Si quelques personnes portoient leurs plaintes au général Guy Carleton, il n'y avoit presque jamais de réponse.

Octobre. Les troupes logées chez les habitants.—Injustice criante.

Dans le mois de mars, le Conseil législatif fit une ordonnance pour les milices de la province de Québec, conçue en ces termes ;

Mars 1777. Ordonnance sur les Milices.

## ORDONNANCE

*Qui règle les milices de la province de Québec et qui les rend d'une plus grande utilité pour la conservation et la sureté d'icelle.*

Comme Son Excellence, le Capitaine Général et Gouverneur en chef de cette province, est, en vertu des commissions de Sa Majesté, données sous le grand Sceau de la Grande Bretagne, autorisé à lever, armer, incorporer, commander et employer tous les résidants dans cette province, et lorsqu'il en sera besoin, de les faire servir, marcher et transporter d'une place à une autre, à l'effet de résister et s'opposer à tous ennemis pirates et rebelles, tant par terre que par eau, lesquelles commissions en l'absence du Capitaine Général, le Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en chef de la province, est autorisé d'exécuter; et comme le bon ordre et la discipline des dites milices peuvent être à l'avenir d'un grand service pour préserver et sauver la province de tous ennemis usurpateurs :

Il est statué par le Capitaine général et Gouverneur en chef de la province, de l'avis et consentement du Conseil Législatif d'icelle ce qui suit que :

### ARTICLE 1.

Tous particuliers tant dans les villes que dans les campagnes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, sont obligés de servir dans la milice de la paroisse où ils sont domiciliés ; et du jour et après la publication de cette ordonnance, tous particuliers (excepté ceux cy-après exceptés) qui refuseront de servir ou qui négligeront de venir s'enrôler sous les officiers nommés par Son Excellence le Capitaine-Général et Gouverneur en chef, dans les différentes paroisses, encourront l'amende de cinq livres—et pour un second refus, ils seront, en outre et par-dessus une pareille amende de cinq livres, privés, pour second refus, du privilége de garder et de porter aucune arme à feu quelconque sous peine de la même

amende de cinq livres ou d'un mois de prison pour chaque fois qu'ils seront convaincus de s'être servi ou d'avoir gardé de telles armes à feu.

ARTICLE 2.

Tous les miliciens dont la vie et la conduite seront prouvées indignes et deshonorantes au corps, en seront chassés et également privés du privilége de garder et de porter aucunes armes à feu, sous les peines mentionnées au précédent article, et tant ceux qui auront refusé ou négligé de s'enrôler, que ceux qui en seront chassés, fourniront des traînes et autres voitures pour le service du Roy, lorsqu'ils en seront requis, doublement que leurs voisins de leur paroisse qui auront diligemment et de bon cœur fait leur devoir comme miliciens et pour la moitié du prix, pourvu qu'après l'expiration d'une année, tout homme qui aura commis quelques-unes des contraventions ci-dessus mentionnées, et souffert les peines infligées par cet article et le précédent, et qui fera sa soumission au capitaine de milice, en présence des plus notables habitants de la paroisse à la porte de l'église un dimanche ou quelques autres jours de fête, sera, après le rapport qui en aura été fait au colonel des milices du district et approuvé par le Capitaine Général ou en son absence par le Lieutenant-gouverneur ou le Commandant en chef, rétabli au corps, en aura les priviléges et agira comme s'il n'avoit pas commis telle contravention.

ARTICLE 3.

Tous capitaines de milice dans chaque paroisse, enverront—vingt jours après la publication de la présente ordonnance, ou plus tôt s'il est possible—aux colonels des milices ou inspecteurs, lorsqu'ils seront nommés pour les différents districts, un rôle du nombre d'officiers et miliciens en état de servir dans leurs différentes compagnies, comme aussy un état de ceux qui pourront avoir refusé de s'enrôler ou qui auront désobéi aux ordres de leurs

officiers supérieurs et à l'avenir tels rôles avec les changements qui auront pu arriver dans le dernier douzième mois, seront envoyés par les capitaines aux colonels des milices ou inspecteurs, lorsqu'ils seront nommés, dans le dixième ou quinzième jour du mois de mars au plus tard dans chaque année.

ARTICLE 4.

Tous particuliers appartenant à une compagnie de milice à laquelle ils sont attachés, ne pourront quitter leurs domiciles ordinaires sans en avertir leur capitaine ou officier commandant ainsy que du lieu où ils entendent s'établir, et tous ceux qui iront ainsy s'établir dans une autre paroisse en avertiront le capitaine ou officier commandant de la paroisse où ils s'établiront, sous peine d'une amende de quarante chelins pour la première contravention et d'une pareille somme en cas de récidive et d'un mois de prison.

ARTICLE 5.

Les capitaines ou les officiers commandant les milices, assembleront les deux derniers dimanches du mois de juin et les deux premiers dimanches du mois de juillet leurs compagnies dans le lieu le plus commode dans leurs différentes paroisses, pour visiter leurs armes, les faire tirer au blanc et les instruire de leurs devoirs, et ceux qui désobéiront ou qui ne paraîtront point dans ces jours d'exercices ou dans les autres temps, que les colonels des milices, les inspecteurs ou autres autorisés à faire la revue ou à les exercer, par ordre exprès du Capitaine général ou en son absence, du Lieutenant Gouverneur ou Commandant en chef, l'ordonneront, encourront l'amende de dix schellings pour chaque faute, à moins qu'ils n'ayent premièrement demandé et obtenu la permission de s'absenter sur quelques bonnes raisons.

ARTICLE 6.

En temps de guerre, de rébellion, ou en autres cas urgents, suivant que les circonstances l'exigeront, des officiers, des sergents et miliciens ainsy que l'ordonnera le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur ou le Commandant en chef, seront tirés des différentes compagnies pour marcher de leurs différentes paroisses à l'endroit, qui leur sera commandé et serviront—quoique toujours comme milice, conjointement avec les troupes de Sa Majesté, sous la conduite et inspection des officiers qu'il plaira au Commandant en chef de nommer à cet effet; et à la fin de la campagne ou du service qui leur aura été ordonné, ils retourneront chez eux; mais non pas avant qu'ils en ayent été dûment congédiés. Tous ceux qui refuseront d'obéir à tels ordres, qui se cacheront ou qui ne paraîtront pas au lieu ordonné, encourront le double de l'amende infligée par le premier article de cette ordonnance, et quiconque quittera le service, lorsqu'il aura été incorporé, sera en outre chassé du corps, et il ne luy sera jamais permis d'y entrer, et quiconque achètera des armes, munitions, ou équipements, délivrés des magasins de Sa Majesté, aux milices incorporées, ou quelques munitions sorties des dits magasins, pour exercer la dite milice, encourra l'amende d'une somme de cinq livres pour chaque contravention, qui sera prélevée sur le serment d'un témoin digne de foi, pardevant un des commissaires de la paix dans le district où telle contravention aura été commise.

ARTICLE 7.

Tous habitants au-dessus de soixante ans qui auront un domestique ainsy que tous autres tenant terre en roture et qui n'en sont point exempts par cette ordonnance, fourniront chacun à leur tour sur les ordres du gouvernement et à la requisition des capitaines de milice, des charettes,

traînes, ou autres voitures pour le service du Roy, qui seront payées par jour au prix qu'en fixera le Commandant en chef, et si quelqu'un d'eux néglige ou refuse de les fournir, déserte ou quitte le service sans en avoir été dûment déchargé, il encourra pareillement les amendes ordonnées par le premier article.

ARTICLE 8.

Les capitaines et autres officiers de milice qui n'obéiront point à leurs supérieurs ou qui seront convaincus d'avoir agi avec partialité, d'avoir exempté quelqu'un, sans y avoir été pleinement autorisé ou qui en commanderont d'autres hors de leur tour soit par pique ou ressentiment, seront privés de leurs commissions et obligés de servir comme simple milicien.

ARTICLE 9.

Les capitaines et autres officiers de milice arrêteront tous déserteurs, soit soldats ou matelots, tous vagabonds ou tous autres voyageurs dans leurs différentes paroisses, soupçonnés d'être espions des Colonies rebelles, de leur porter des nouvelles ou d'entretenir correspondance avec elles. Tous hommes semant de faux rapports au préjudice du gouvernement, ou quittant la province sans un passe-port du Capitaine Général, ou en son absence du Lieutenant-Gouverneur ou du Commandant en chef, et qui que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, qui logera ou cachera des déserteurs, vagabonds ou autres gens suspects tels que dessus, ou qui aidera et assistera quelqu'un quittant la province sans un passeport, sans en donner immédiatement connoissance aux capitaines de leurs différentes compagnies dans les campagnes et dans les villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, aux colonels ou officiers commandants ou autres officiers nommés à cet effet, encourra pour la première fois, si c'est un domicilié dans les villes, l'amende de dix

livres et un mois de prison, et si c'est un habitant des campagnes, celle de cinq livres et le même temps de prison, et en cas de récidive—le double de la somme et de la prison—ainsy pour chaque autre contravention de telle nature.

ARTICLE 10.

Dans tous les cas où la façon de poursuivre les amendes infligées par cette ordonnance n'a point été ordonnée, lorsque l'amende imposée n'excédera point la somme de quarante schellings, un officier-major des milices ou l'inspecteur quand il sera nommé, du district où la contravention aura été commise, qui sera commissaire de la paix, et lorsque l'amende excédera la somme de quarante schellings et qu'il y aura peine d'emprisonnement contre le contrevenant, deux officiers de l'état-major ou un des dits officiers ou l'inspecteur comme il est dit cy-dessus, étant du district dans lequel la contravention aura été commise, ou deux autres commissaires de la paix du dit district, est et sont par ces présentes autorisés sur une information faite pardevant eux, d'en prendre connoissance, et d'entendre sommairement toutes contraventions commises contre le sens de cette ordonnance pour infliger les peines et prélever les amendes par un ordre sous son ou leurs seings et sceaux, et de remettre tout l'argent que proviendra au Receveur-Général de la province, qui sera appliqué ainsy qu'autre argent public au profit de Sa Majesté, sujet néanmoins, dans le cas où l'amende excédera dix livres, et où le contrevenant seroit condamné à la prison pour plus de temps qu'un mois ou qu'il soit chassé de la milice, à un appel devant le Gouverneur ou en son absence, le Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en chef, et cinq des Membres du conseil de Sa Majesté (excepté les commissaires de la paix qui auront entendu et donné la sentence) qui sont par ces présentes constitués une cour d'appel à cet effet et autorisés à l'entendre et déterminer définitivement.

ARTICLE 11.

Les membres du conseil de Sa Majesté, les juges et autres officiers du gouvernement civil, les seigneurs qui sont ici nommés seigneurs primitifs, la noblesse qui étoit comme sous l'ancien gouvernement du pays, les officiers à demi payés ou réformés, le clergé, les étudiants des Séminaires de Québec et de Montréal, et les particuliers employés dans les offices utiles au public, sont exempts de servir dans les milices ou de fournir des voitures pourvu toujours que rien dans cette ordonnance ne puisse s'étendre à exempter les seigneurs ou la noblesse de rendre les services personnels suivant l'ancien usage et ceux auxquels ils sont tenus par la tenure de leurs terres, toutefois et quand le Gouverneur, ou en son absence, le Lieutenant-Gouverneur ou le Commandant en chef jugera nécessaire de les en requérir.

Cette ordonnance sera en force pendant deux années et en outre jusqu'à la fin de la séance du Conseil Législatif de cette province qui se tiendra dans l'année mil sept cent soixante dix-neuf.

(Signé)

GUY CARLETON.

Statué et ordonné par la susdite autorisation et passé en Conseil sous le grand sceau de la province au Château St Louis en la ville de Québec, le vingt-neuvième jour du mois de mars dans la dix-septième année du règne de notre Souverain Seigneur Georges III, par la grâce de Dieu, Roy de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, defenseur de la foy, &c., &c., &c., et de l'année mil sept cent soixante et dix-sept.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé)

J. WILLIAMS, C. L. C.

Traduit par ordre de Son Excellence,

F. S. CUGNET, S. F.

*Par suite de cette ordonnance, des excations sont commises.*

En vertu de cette ordonnance, les habitants ont payé des sommes considérables au gouvernement, surtout ceux qui étoient commandés pour faire les corvées dans l'automne—pour transporter les vivres et autres effets en bateaux—à l'Isle aux Chevreuils[1] située dans le lac Kirié[2], à plus de cent lieues de Montréal—parce que dans cette saison—surtout dans le mois de Novembre—où ils se formoient beaucoup de glaces et tomboit beaucoup de neige, ils abandonnoient les bateaux pour s'en revenir chez eux,—Aussitôt ils étoient poursuivis chacun pour payer la somme de cinq livres d'amende, quoiqu'il parût souvent impossible de continuer la route à cause de la saison trop rigoureuse.

*La campagne ne commence pas au printemps.*

Dans le cours de l'hiver, il fut construit plusieurs navires à St Jean pour former une marine respectable dans le lac Champlain,—Chacun se flattoit de voir entrer dès le mois d'avril 1777, l'armée en campagne, mais il fallut attendre des nouvelles de Londres. Le général Bourgoyne arriva à Québec le six de may—on apprit alors qu'il commandoit l'armée,—Il fallut commencer à faire les préparatifs pour la campagne qui dura jusqu'aux environs du vingt de juin.

*6 mai. Bourgoyne est chargé des opérations militaires.*

*Prisonniers rendus par les rebelles.*

A la fin de may, il arriva à Québec tous les prisonniers qui avoient été faits en Canada par les Bastonnois—dans lesquels il y avoit plusieurs personnes de distinction.

*Compagnies de Canadiens formées.*

Le général Guy Carleton donna ordre de former trois compagnies de Canadiens de cent hommes chacune—M. Samuel MacKaye—qui étoit un des capitaines—recevoit à Montréal les miliciens à fur et à mesure qu'ils arrivoient et les faisoient mettre dans le couvent des Récollets—à Montréal avec défense d'en sortir sans permission—comme s'ils eussent été prisonniers—Cette conduite si extraordinaire déplut si fort aux Canadiens qu'ils cherchoient l'occasion de s'évader, avec ce qu'on leur faisoit entendre qu'ils étoient engagés comme soldats,—Le général donna

1 *Notes et pièces justificatives*, CIV.

2 Erié.

ordre de commander deux hommes mariés à la place de chaque garçon qui avoit déserté. Les trois compagnies furent bien vites complètes—Deux passèrent avec l'armée par le lac Champlain et la troisième par Chouagatsy [1] avec le colonel St Léger.

M. S. McKoy.

Mr Samuel MacKaye qui étoit un des capitaines, laissa sa compagnie pour aller volontaire dans l'armée du général Bourgoyne parce que le général Guy Carleton ne voulut point luy donner de commission, ce qui luy causa beaucoup de désagrément, car il n'eut plus d'emploi [2]. Cependant, c'étoit un très-brave officier—qui avoit été fait prisonnier dans les retranchements de St Jean par les Bastonnois—et qui se sauva d'avec eux après avoir été maltraité—Le général Guy Carleton l'avoit envoyé dans le mois de février dernier avec vingt-cinq Canadiens et Sauvages dans les Colonies—pour y faire des prisonniers avec toujours ordre de ne point tirer,—Ils attaquèrent, quand ils furent rendus près d'Albanie, vingt-huit à trente Bastonnois—dont ils en firent vingt-deux prisonniers—qu'ils amenèrent à Montréal après s'être battus avec eux à coup de crosse de fusil et de sabre,—ils en tuèrent sept à huit—pour exécuter les ordres du général, car il n'y a jamais eu d'exemple de faire la guerre sans tirer des coups de fusil ; on ignore encore pourquoi cet ordre de ne point tirer sur les Bastonnois a été donné ; on ne peut penser que ce [n']étoit que pour épargner le sang.

20 juin. Bourgoyne se met en marche. — St. Léger chargé d'une expédition.

Le général Bourgoygne étant parti le vingt de juin pour commander l'armée et entrer dans les Colonies, le général Guy Carleton fut jusqu'à St Jean ou l'Isle-aux-Noix pour luy livrer le commandement des troupes du Roy—et se séparèrent pas trop contents l'un de l'autre.

Le Colonel St Léger fut nommé commandant d'une petite armée d'environ huit cents hommes de troupes, une compagnie de cent hommes canadiens et environ

1 *Notes et pièces justificatives*, CV.

2 *Notes et pièces justificatives*, CVI.

cinq cents Sauvages pour passer par la Galette et Chaougatsy pour prendre le fort Stanix [1].

Il sera [ne] parlé que peu et légèrement dans ce journal des armées du général Bourgoyne et du Colonel S[t] Léger parce que les faits les plus remarquables se sont passés hors la province de Québec,—Il ne sera rapporté seulement ce que l'on en disoit en Canada.

Le général Bourgoyne se rendit à Carillon sans trouver aucun ennemi à sa rencontre. Sitôt que les Bastonnois le virent arriver devant Carillon avec son armée, ils abandonnèrent les forts et les retranchements remplis de provisions, d'artilleries, de munitions et d'ustensiles de guerre—et laissèrent un grand pont qui communiquoit depuis la terre du sud jusqu'à Carillon par où ils se sauvèrent—qui facilita beaucoup les troupes du Roy à poursuivre les Bastonnois,—Le major Grant fut envoyé après eux pour les poursuivre avec cinq à six compagnies de troupes légères et grenadiers : il les rattrapa à une petite distance et les attaqua, et soutint le feu des Bastonnois jusqu'à ce que les troupes allemandes furent arrivées, qui les mirent en fuite [2]. Le major Grant fut tué dans cette action avec quelques officiers, et il y eut environ trois cents Bastonnois faits prisonniers. L'armée du Roy continua sa route jusqu'au fort la Reine où il y eut encore une petite action—ensuite jusqu'au fort de Edward que les Bastonnois abandonnèrent et brûlèrent pour se sauver à Albanie [3].

Carleton revient à Québec.—Manière injuste dont on traite les Canadiens.

Le général Carleton, après avoir livré le commandement au général Bourgoygne, revint à Montréal, et repartit quelques jours après pour Québec.—Dès le printemps, les Canadiens, depuis l'extrémité de la province du Canada à l'autre, ne cessèrent point d'être commandés pour les corvées—tant avec leurs voitures à deux chevaux que

1 Stanwix.

2 *Notes et pièces justificatives*, CVII.

3 *Notes et pièces justificatives*, CVIII.

pour conduire les bateaux, pour transporter les troupes, vivres, munitions, bagages, etc., aux deux armées, sans être payés,—On les transportoit quelquefois jusqu'à soixante et quatre-vingts lieues de leur famille, et ceux qui refusoient de marcher—on les faisoit mettre en prison. On envoyoit même des troupes à discrétion dans leurs maisons, qui tuoient les moutons, vaux, volailles, et même souvent voloient leurs hardes — tout cela étoit comme autorisé, et le général Guy Carleton à qui l'on portoit des plaintes, souffroit tout cela sans y mettre aucunes oppositions. Si les Canadiens ont montré de la mauvaise disposition à prendre les armes contre les Bastonnois en 1775, ils l'ont bien payé par les mauvais traitements qu'ils ont reçus depuis[1]—Il est à observer que les Anglois résidants en Canada n'ont jamais fait aucune corvée—Pour quelles raisons ? C'est ce que j'ignore. Cependant il ne devoit point avoir de distinction sans injustice,—Nonobstant toute la peine que les Canadiens avoient pour les corvées qu'ils faisoient gratis, ils logeoient encore les troupes chez eux—où il se commit plusieurs viols,—Il falloit encore que les Canadiens vinssent à fournir aux officiers qui étoient en garnison dans les campagnes, plusieurs voitures et chevaux de selle tous les jours d'ordonnance—soit pour les promener—ou à autres services, et tout cela gratis.

14 août. Affaire de Bennington.

Le quatorze août 1777, le général Bourgoyne envoya un détachement de troupes, Canadiens, Sauvages et Royalistes des Colonies, qui formoit environ sept à huit cents hommes—à Bennington pour prendre tous les bœufs et chevaux qu'ils pourroient amener au camp. En arrivant dans cet endroit—ils s'empârèrent d'un magasin rempli de vivres et de toutes sortes d'outils — avec quarante ou cinquante hommes bastonnois qui y étoient de garde. Ce détachement resta trois jours à ramasser les bœufs et chevaux—Pendant ce temps, les Bastonnois s'assemblèrent

1 Le *MS.* N° 2 porte *Deplus* : il faudrait alors changer la ponctuation.

au nombre d'environ trois ou quatre mille hommes, et le seize cernèrent le détachement et l'attaquèrent si vivement à l'heure qu'ils y pensoient le moins, qu'ils furent presque tous tués et faits prisonniers avec deux pièces de canon de quatre qu'ils avoient. Quelques heures après, il arriva un renfort des troupes du Roy d'environ neuf cents hommes avec deux pièces de canon de six—que le général Bourgoyne avoit envoyé pour secourir le premier détachement,—Mais les Bastonnois les attaquèrent incontinent, les mirent en déroute avec une perte considérable, et furent obligés, pour se sauver, de laisser leurs deux pièces de canon, quoique les troupes se fussent bien défendues,—Il y avoit de l'imprudence d'envoyer si loin, dans le centre des habitations, si peu de troupes—qui étoient toujours exposées, par le grand nombre des Bastonnois—à être défaites. Cette défaite découragea l'armée du général Bourgoyne qui donna ordre de reculer deux lieues, et sans doute encouragea beaucoup les Bastonnois. 16 mai.

L'on fit courir le bruit à Montréal que le Colonel St Léger avoit eu une action avec les Bastonnois au fort Stanix où il y avoit eu quatre cents Bastonnois de tués dans le combat, et que le fort se rendit après quelques jours de siége,—Le bruit de cette victoire réjouit tout le monde. Mais la joie ne fut pas de longue durée, car le premier septembre 1777, nous apprîmes que le Colonel St Léger, au lieu d'avoir pris le fort Stanix, qu'il avoit bloqué effectivement avec sa petite armée, espérant qu'il capituleroit, eut avis qu'il venoit un renfort considérable contre luy.—L'épouvante se mit dans son armée—et donna ordre de lever le siége pour se sauver avec confusion—et laissa les canons, les vivres, tentes, bagages, etc., pendant que les Sauvages étoient allés au devant du renfort où il y eut un petit combat, et les Sauvages furent très-surpris à leur retour au camp devant le fort Stanix de trouver l'armée avoir levé le siége, donnèrent après et dirent beaucoup d'injures au Colonel St Léger de sa déroute, car les Sauvages craignoient les Bastonnois qui étoient voi-

Affaire du fort Stanwix.

1 septembre. On apprend que St. Léger avait levé précipitamment le siége.

sins de leur village--Pour se dédommager, ils furent à un hangard où étoit une partie du bagage de l'armée et le pillèrent, conséquemment emportèrent les hardes des officiers et soldats, et se chargèrent de tout ce qu'ils purent emporter.

Le Colonel St Léger avec son armée, revint jusqu'à Chouagatsy chargé de honte et de confusion,—Les Sauvages retournèrent au bout de sept jours au camp du Colonel St Léger devant le fort Stanix, ils y trouvèrent encore les tentes tendues et tous les effets dans le camp,—Les Bastonnois du fort Stanix n'avoient pas osé sortir de leur fort, craignant que ce ne fut une feinte, les Souvages pillèrent et enlevèrent tout ce qu'ils purent [1].

Mauvaise tactique de Bourgoyne.

Le général Bourgoyne qui avoit fait reculer son armée de deux lieues, prouva par cette démarche aux Bastonnois qu'il n'étoit pas à son aise,—D'ailleurs les habitants des Colonies ayant fini leurs récoltes s'assembloient en grand nombre auprès de l'armée du général Bourgoyne—Comme ils le tenoient bloqué dans les retranchements, les Bastonnois envoyèrent à la fin du mois de septembre un détachement de cinq à six cents hommes au fort Georges; ils prirent deux compagnies de troupes qui gardoient les effets que le général Bourgoyne avoit laissés, avec une quantité de bateaux,—Delà ils vinrent à Carillon, ils prirent une redoute et deux autres compagnies de troupes, quelques Canadiens et plusieurs marchands qui suivoient l'armée avec une quantité de marchandises, et s'en retournèrent chargés d'effets,—Ils attaquèrent, en s'en retournant, une isle dans le lac George où il y avoit une compagnie de troupes avec plusieurs marchands—mais ils ne purent la prendre et même ils eurent plusieurs blessés. Quand cette nouvelle parvint à Montréal, l'on craignit beaucoup pour le fort Carillon,—Le général Guy Carleton partit de Québec et se rendit incontinent à St

1 *Notes et pièces justificatives*, CIX.

Jean ; il fit partir le brigadier McClene avec environ deux cents hommes pour se rendre à Carillon.

Le cinq octobre, le général Guy Carleton arriva à Montréal, revenant de St Jean et repartit pour Québec le sept du même mois. **5 octobre. Carleton se rend de St. Jean à Québec.**

Nous apprîmes à Montréal que le dix-neuf septembre, le général Philipps qui commandoit l'artillerie dans l'armée du général Bourgoyne, avoit voulu aller avec un détachement de troupes près le camp des Bastonnois—Il y eut une action très-vive où les troupes du Roy eurent peu d'avantage, et que le sept octobre—le général Fraser fut pour reconnoître le camp des Bastonnois avec les troupes légères et grenadiers, mais les Bastonnois sortirent de leur camp et les cernèrent,—Les troupes du Roy furent obligées de se faire un passage, la bayonnette au bout du fusil,—Le général Fraser eut le malheur d'être tué dans ce combat[1]. **19 septembre. Action du général Philipps.— 7 octobre. Mort de Fraser.**

Les Bastonnois poursuivirent les troupes du Roy jusque dans un retranchement qui étoit près de l'armée du général Bourgoyne, qu'ils emportèrent d'assault malgré les troupes qui le défendoient, et y mirent leur pavillon.

Alors le général Bourgoyne résolut de faire sa retraite pour le Canada—en conséquence il envoya environ cent bateaux chargés de vivres pour faciliter son armée à traverser la rivière de Sarasto[2] qui arrivèrent le soir même. Mais le lendemain, de grand matin, les Bastonnois s'emparèrent des bateaux et des vivres, et bloquèrent si bien l'armée du général Bourgoyne qu'il ne fut pas possible d'avancer ny reculer,—Dès le douze d'octobre—le général Bourgoyne commença à entrer en composition avec le général Gates qui commandoit les Bastonnois, et enfin il capitula le seize octobre, ce qui procura aux Bastonnois la plus belle artillerie que l'Amérique n'avoit jamais vue. **Bourgoyne veut retraiter. 16 octobre. Il se rend au général Gates.**

1 *Notes et pièces justificatives,* CX.

2 *Notes et pièces justificatives,* CXI.

Le général Bourgoyne fut envoyé prisonnier à Boston avec sa troupe qui se montoit environ à trois mille six cents hommes, sans y comprendre les matelots, ouvriers, chartiers, femmes et enfants qui étoient en grand nombre.

Impression que produit cette nouvelle en Canada.

Aussitôt que l'on eut appris cette nouvelle en Canada, la tristesse se répandit parmi tout le peuple, et l'on craignoit que les Bastonnois—enflés de leurs victoires—voulussent faire quelques tentatives sur le Canada—En conséquence, le général Carleton donna ordre au brigadier McClene—qui étoit à Carillon—de faire brûler le fort du mont de l'Indépendance, le fort de Carillon et toutes les maisons qui étoient aux environs, ainsy que toutes les maisons qu'ils trouveroient le long du lac Champlain des deux côtés, et de se reployer avec la troupe à l'Isle-aux-Noix et à St Jean, de manière que depuis Albanie jusqu'à St Jean—qui est à neuf lieues de Montréal,il ne resta plus de forts ny maisons, à l'exception de l'Isle-aux-Noix—qu'il est à souhaiter qui nous serve de barrière pour empêcher l'invasion des Bastonnois dans le Canada—et que la conduite soit meilleure qu'elle n'a été précédemment pour la gloire et l'intérêt du Roy.

Novembre. Butin enlevé par les Bastonnois.

Après la prise de l'armée du général Bourgoyne—l'on fit ramasser à Carillon les bœufs et chevaux pour les ramener en Canada--L'on les fit partir de ce poste au commencement du mois de novembre—sous une escorte d'environ soixante hommes, pour les conduire par le nord du lac Champlain ; mais quand ils furent rendus vis-à-vis de la Rivière à la Loutre [1], un party de Bastonnois traversa au nord, firent prisonniers les soixante hommes et s'emparèrent de tous les animaux—Cependant il n'auroit pas été difficile de les reprendre—mais le brigadier McClene ne donna point d'ordre pour cet effet—c'étoit sans doute la suite de la mauvaise conduite d'alors.

Décembre. Députés Américains en Canada.

Dans le mois de décembre 1777, le Sr Singleton, lieutenant dans le régiment de Mr Jamson—qui avoit été fait

1 *Notes et pièces justificatives*, CXII.

prisonnier au fort Stanix, revint des Colonies—avec deux députés qui avoient des lettres pour le général Guy Carleton—ils furent envoyés à Québec pour luy remettre—Plusieurs pensoient que ces deux députés se servoient de ce prétexte pour voir ce qui se passoit en Canada.

1778. On se prépare pour une nouvelle campagne.

Quelque temps après—on apprit à Montréal—par deux hommes qui y arrivèrent des Colonies—que le général Gates avoit resté à Albanie et qu'il faisoit faire une quantité de traînes et de grands préparatifs pour venir, dans l'hiver, attaquer le Canada—En conséquence, le général Guy Carleton—dans le mois de janvier 1778, fit passer toutes les troupes—du costé du sud du fleuve St Laurent et cantonner depuis Sorel jusqu'à St Jean,—Il fut envoyé plusieurs détachements à la découverte du costé d'Albanie, et il fut fait quelques prisonniers qui ne voulurent pas parler—Cependant l'on craignoit toujours quelques invasions des Bastonnois dans le Canada—ce qui n'arriva pas,—Dans le mois de février, le général Guy Carleton donna ordre à Mr Neveu Sevestre, colonel des milices à Montréal—de faire tenir les milices prêtes à partir au premier ordre, et de payer les corvées que les Canadiens avoient faites en 1776 et 1777, ainsy que de donner quatre piastres à ceux qui avoient été volontaires ou commandés pour servir dans l'armée du général Bourgoyne—et de donner aux veuves de ceux qui avoient été tués—à chacune quarante piastres—en conformité de la lettre circulaire écrite par Mr H. T. Cramahé, lieutenant-gouverneur aux capitaines de milices—ainsy qu'il suit :

Février. On songe à payer les primes accordées aux Canadiens.

A Québec, le 31e Janvier 1778.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être chargé de la part de Son Excellence, monsieur le Gouverneur-Général Commandant en chef les troupes de Sa Majesté—de vous assurer qu'il compte beaucoup sur votre zèle à servir votre province et votre patrie en cas que les rebelles vinssent à tenter une

nouvelle invasion de cette province—et qu'il est très persuadé que ceux qui se sont les plus écartés de leurs devoirs, seroient les premiers à s'opposer qu'elle subît le joug des rebelles—et qui ne pourroit être pour tous ses habitants qu'une ruine totale et irréparable.

En conséquence vous vous tiendrez prêts à marcher au premier ordre que vous en recevrez de la part du général.

Monsieur le Gouverneur Général prend cette occasion d'exhorter les capitaines, officiers et autres à remplir exactement ce qui leur est commandé et enjoint par les ordonnances de la province, de saisir et arrêter toutes les gens inconnus ou sans aveu, toutes les personnes venant ou passant aux Colonies sans être munies de passeports de Son Excellence—et en général tous ceux qui parlent ou agissent contre les intérêts de Sa Majesté et de son gouvernement—Les officiers auront attention que les chemins et ponts publics soient bien entretenus et que les bois nécessaires pour la réparation de ces derniers, soient tirés des bois avant la fonte des neiges—Vous verrez aussy à ce que les habitants fassent réparer et entretenir en bon ordre les voitures d'hiver et d'esté en cas qu'on en aye besoin pour le service.

Comme Son Excellence a trouvé à propos de gratifier ceux qui ont servi à l'armée—les compagnies de 1776 et 1777, de la manière qui suit à sçavoir :

Pour ceux qui ont servi en qualité de sergent, seize piastres ;

Pour ceux qui ont été blessés, douze piastres ;

Pour ceux qui ont porté les armes, huit piastres ;

Pour ceux qui ont été en corvées, quatre piastres ;

Pour les veuves de ceux qui ont été tués, quarante piastres ;

Pour les femmes de ceux qui ont été faits prisonniers et qui n'ont pas été renvoyés, seize piastres et un équipement consistant en une couverte, une paire de souliers françois, une paire de mitaines, une verge de drap, trois verges et demie de toile.

Et les dépôts d'équipement et caisses étant à Montréal et Québec, les capitaines qui auront dans leur compagnie des personnes qui ont suivi comme de l'autre part mentionnée, et n'ont pas encore reçu cette gratification et l'habillement en question, s'adresseront à Mr le colonel Sevestre à Montréal, autorisé à les donner pour les paroisses d'en haut, depuis les Trois-Rivières au Nord et Bécancourt au Sud inclusivement, et depuis le Cap la Magdeleine au Nord et St. Pierre les Becquets au Sud, jusqu'aux paroisses d'en bas—à Mr le major Baby aussy dûment autorisé à cet effet.

Persuadé que vous exécuterez les ordres de Son Excellence avec toute l'exactitude possible, je suis avec considération,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. T. Cramahé.

A M. le Capitaine, les officiers et
milices de la paroisse de......

Monsieur,

Je vous adresse la présente suivant qu'il m'est ordonné —J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Neveu Sevestre,
Colonel.

A Montréal, le 15 Février 1778.

**2 mars. Nouvelle fausse de la marche des ennemis.**

Le deux de mars—les Sauvages amenèrent à Montréal deux prisonniers qu'ils avoient été faire près d'Albanie, lesquels rapportoient que les Bastonnois étoient en marche pour le Canada,—En conséquence, le lieutenant-colonel Campbell[1] fut faire des présents aux Sauvages des différentes nations pour aller en guerre sitôt qu'ils en seroient requis—Dans ce temps, les Canadiens paraissoient bien disposés à prendre les armes contre les Bastonnois, s'ils

1 *Notes et pièces justificatives*, CXIII.

eussent voulu faire une invasion dans le Canada—Le brigadier Powell qui commandoit à Montréal, sur cette nouvelle, fit partir dans le moment un courrier pour avertir le général Guy Carleton qui étoit à Québec, qui partit dix minutes après son arrivée et se rendit à St Jean le cinq de mars au soir—Il envoya, en passant à Berthier, un ordre au colonel Neveu Sevestre de faire commander un tiers de toutes les compagnies de milices pour partir au premier commandement.

5 mars. Carleton accourt à St-Jean.

6 mars.

Mais les Sauvages firent deux autres prisonniers qui arrivèrent à Montréal le six de mars—qui rapportèrent que les Bastonnois avoient relâché chez eux, ne s'étant pas trouvés assez de monde pour entreprendre une invasion dans le Canada—et qu'ils s'en étoient retournés du fort de Carillon après avoir ramassé les ferrailles qui avoient resté après que le fort fût brûlé dans l'automne par le brigadier McClene.

8 mars. Carleton à Montréal.

Le huit—le général Guy Carleton après avoir donné ses ordres dans les postes avancés, revint à Montréal où tous les citoyens furent l'assurer de leurs respects et combien ils étoient déterminés à s'opposer aux Bastonnois.

Le général Guy Carleton qui [?] avoit envoyé plusieurs découvertes du côté de Carillon—Un détachement de quarante-cinq hommes que conduisoit un officier de la garnison de la Pointe-au-Fer, fut attaquer une redoute dans la Rivière-à-la-Loutre, dans laquelle il y avoit environ soixante hommes Bastonnois. Il y eut deux officiers tués avec le Sr Lorimier, Canadien, un Sauvage, dans l'action, et en tout dix-neuf hommes tant tués que blessés —sans pouvoir forcer les Bastonnois,—Cet officier fut attaquer cette redoute sans ordre et fut tué dans l'action.

19 mars. Carleton retourne à Québec.

Le dix-neuf mars, le général Guy Carleton, voyant que la saison étoit trop avancée pour que les Bastonnois pussent venir en Canada, repartit pour Québec de grand matin—où il se rendit le vingt au soir.

Affaire de Mascouche.

Dans le même mois de mars—plusieurs habitants de la Mascouche, derrière Terrebonne—qui refusèrent d'obéir à

leur capitaine, furent mis en prison au nombre de trente-deux—par une difficulté qu'ils eurent avec leur capitaine de milice qui étoit un yvrogne, et qui étoit taxé d'avoir fait quelques injustices dans sa compagnie, lequel vint porter ses plaintes au commandant de Montréal, qui y envoya un détachement de troupes qui pillèrent presque toutes les maisons et violèrent plusieurs filles et femmes,—Quelque temps après, l'on renvoya les habitants chez eux—qui trouvèrent leurs femmes et filles déshonorées, châtiment terrible qui ne se fait pas parmi les Barbares, et le général Guy Carleton ne fit aucun exemple—Cependant, il n'est pas croyable que cela se fit par ses ordres, connaissant son humanité—Comment veut-on que les Canadiens après un traitement si rigoureux soiênt disposés à prendre les armes [?] Au contraire, ne devoit-on pas supposer et se persuader même qu'une telle conduite envers les Canadiens ne pouvoit que les indisposer [?] Cependant il y en avoit beaucoup qui avoient les armes à la main, et qui étoient tous les jours en corvées pour le service du Roy, pendant que les habitants et artisans anglois — qui sont en assez grande nombre dans le Canada—n'ont jamais fait aucunes corvées. Il semble que c'étoit à eux à donner l'exemple aux Canadiens,—Pourquoi cette distinction ? N'étoient-ils pas les uns et les autres sujets anglois et obligés de porter les armes pour le service du Roy de la Grande Bretagne [?] Quoiqu'il en soit, ce système subsiste encore avec la même injustice; personne n'ignore que les Anglois résidants en Canada ont été les auteurs de la mauvaise disposition des Canadiens, par leurs discours empoisonnés, et qu'ils ont agi de tout leur pouvoir pour empêcher les Canadiens de prendre les armes pour le service du Roy, et ont fait tout leur possible pour exciter les Canadiens à la révolte—Mais heureusement que les Canadiens, qui est un peuple grossier et ignorant, qui conservent encore la valeur de leurs pères, prirent le parti de la neutralité—toujours dans la confiance qu'ils avoient fait serment—lors de la conquête du Canada—

de ne point prendre les armes contre les Anglois—ainsy que les mauvais sujets avoient eu soin de leur insinuer [1].

Avril. Division dans le Conseil Législatif.

Dans le mois d'avril 1778, la division s'est mise jusque dans le Conseil Législatif de la province de Québec, dans lequel il y eut beaucoup de débats. Le docteur Pierre Levius, Ecuyer, Juge en chef et conseiller, fut interdit de ses emplois par le général Guy Carleton et partit dans l'esté pour Londres [2].

L'auteur explique ses intentions.

S'il se trouvoit quelques personnes offensées dans ce journal, elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes et à leur conduite—L'intention de l'auteur n'a point été d'offenser, ny insulter qui que ce soit, mais de [ne] dire seulement que la vérité sans partialité.

L'auteur ne put avoir la capitulation des retranchements de St Jean, ny celle de la prise des onze navires au-dessus de Sorel.

FIN.

1 *Notes et pièces justificatives*, CXIV.

2 *Notes et pièces justificatives*, CXV.



# INVASION DU CANADA

PAR

## LES AMÉRICAINS EN 1775

# INVASION

DU

# CANADA

PAR

LES AMERICAINS EN 1775

JOURNAL

DE

J.-Bte. BADEAUX

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE SAINT-VINCENT, Nos 6, 8 ET 10
1870

## *PALMAM QUI MERUIT.........*

M. *Amable Berthelot*, de Québec, est le propriétaire du Manuscrit original que je copie ici et dont le titre est tout simplement : " *Journal commencé aux Trois-Rivières, le* 18 *May, l'an* 1775 " — sans indication de nom d'auteur. J'ai ouï attribuer la paternité de cet écrit à M. Foucher, *Notaire*, et à M. Badeaux, aussi *Notaire*. Autorité, *la tradition*.

J'ai lu ce Journal bien attentivement, et je me suis convaincu,— 1° qu'il a dû être écrit par *un habitant des Trois-Rivières* ;—2° par *un Canadien*, (v. le mot *compatriotes* employé page 164, ligne 14e) ;—et 3° par un *Agent de la Communauté des Dames de Trois-Rivières*, (v. page 175e, ligne 29e).—Cette conviction une fois formée, j'ai cherché à Montréal et à Trois-Rivières, et j'ai trouvé, à l'aide des Greffes et des Registres de Paroisse d'une part,—puis—des familles, des anciennes connaissances des Srs. *Foucher & Badeaux, Notaires*, et des Dames Religses de Trois-Rivières [1], d'autre part : 1° Que M. Antoine *Foucher*, né en France vers 1716, est mort à Montréal, à l'âge de 85 ans, le 15 février 1801, *après y avoir pratiqué comme* NOTAIRE, de *l'année* 1746 *à celle de sa mort :* quelque temps à *Terrebonne*, jamais *aux Trois-Rivières*. Son *greffe* constate, qu'en 1775 et 76 *il instrumentait à Montréal.* — J'ai trouvé, aussi 2°, Que M. *J.-Bte. Badeaux, né dans le District des Trois-Rivières*, vers 1741, (sa famille n'a pu me dire précisément *où*,) est mort le 12 mars 1796, à 55 ans, *en la ville des Trois-Rivières*, où il s'était marié le 29 octobre 1764, et où il *a pratiqué comme Notaire de* 1767 *à sa mort*. Son greffe est *là*. Il a été *l'Agent des Dames Ursulines de cette ville, de* 1767 *à* '94, ce qui comprend assurément les *années* 1775 *et* '76.—D'après tout cela, M. *J.-Bte. Badeaux*, et non M. Foucher, ne doit-il pas être reconnu comme le véritable auteur de l'intéressant *Journal* qu'on va lire ?

J. V.

---

1 **Les Agents de notre Communauté depuis son établissement pour la régie des affaires ordinaires, et de celles de notre seigneurie de la Rivière du Loup, sont dans l'ordre qui suit, comme il est constaté par des actes notariés, quoique les dates précises de leurs nominations nous soient inconnues, à cause de deux incendies dans lesquels tous les papiers de notre maison ont été détruits par les flammes :**

**Maître Poulin, le premier, continua jusqu'en 1726.**
**Maître Petit, de 1726 à 1730.**
**Maîtres Pressé et Pillard, de 1730 à 1748.**
**Maître Leproust, de 1748 à 1758.**
**Maître Pillard, une seconde fois, de 1758 à 1767.**
**Maître Badeaux, de 1767 à 1794.**

**Maître Badeaux se trouve mentionné comme agent pour la Seigneurie de notre Communauté en divers actes. Le premier qu'il a fait pour la dite Seigneurie, est daté du 12 Novembre 1767, et le deuxième du 17 juillet 1714.**

**Certifié véritable, ce 18 Novembre 1846.**

**(Signé), SR. STE HELENE, SUPRE.**

**A moi fourni aux *Trois-Rivières*, à ma demande les jour et an susdits, revenant de Québec à Montréal. J. V.**

Ca
Se
la
qu
lar
s'é
la t
sui
l'Es
grat
Je
sorte
j'avo
Répu
publ
d'oste
mêm
roisse
de leu
Il n
plus d
excess
plus h
naires

# JOURNAL

Commencé aux Trois-Rivières, le 18 May 1775.

La Postérité se resouviendra du trouble qu'a causé en Canada la guerre civile entre les Colonies de l'Amérique Septentrionale et la Cour d'Angleterre, sous prétexte de la Liberté dont les Provinciaux faisoient leur Idole, qu'on vouloit, disoient-ils, leur ravir, mais plûtôt voulant se soustraire à la Domination de leur Roy pour s'ériger en République ; afin de donner des lois à toute la terre, ôtant et distribuant les trônes et les couronnes suivant leur caprice, voulant rendre le Roy Esclave et l'Esclave Roy, s'approprier les biens de l'un pour en gratifier l'autre et ne formant que des objets ambitieux.

Je ne sçai si c'est le peu de goût que j'ai pour cette sorte de gouvernement qui me fait penser ainsi ; mais j'avoue que si je trouve des vertus dans plusieurs des Républiques, je trouve de grands défauts dans une République en général ; j'y vois beaucoup plus de faste et d'ostentation que de véritable grandeur d'âme ; je dirai même que la plupart des actions des Républicains me paroissent tenir plutôt du Barbarisme que de la Noblesse de leurs sentimens.

Il me semble que la solide gloire a quelque chose de plus doux, de plus sage et de modeste ; et que cet amour excessif de la Liberté porte les cœurs à des entreprises plus hardies que généreuses & presque toujours sanguinaires ; au lieu que dans un peuple soumis à un seul

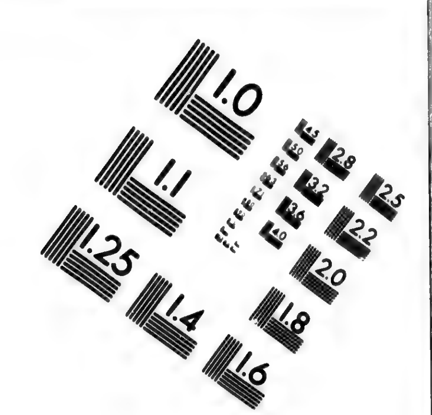
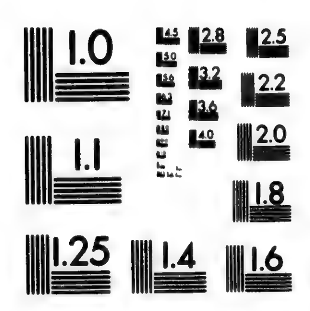
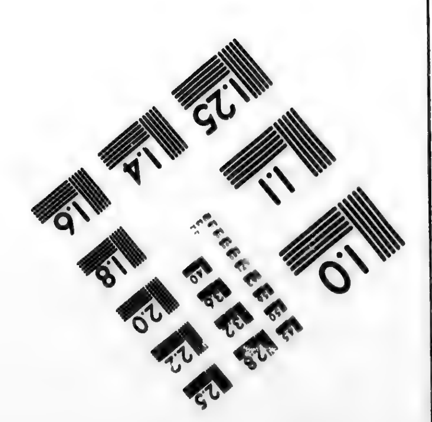



**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**





Maître, je ne vois que zèle, qu'amour & fidélité, et dans celui qui gouverne seul—que tendresse et qu'attention pour son peuple.

Tant de têtes qui gouvernent un Peuple ne peuvent l'aimer également, et le peuple ne sçauroit aimer tant de maîtres à la fois ; le cœur ne peut s'attacher à tant de différents objets ; il n'en peut aimer qu'un & tous peuvent être aimés d'un seul.

D'où je conclus que puisque le Ciel nous a fait naître pour obéir, il nous est mille fois plus doux de n'avoir qu'un seul maître,—que d'être soumis aux volontés de plusieurs tels qu'on les voit dans les républiques. C'est mon sentiment, et je souhaiterois de tout mon cœur que mes Compatriotes pensassent comme moi ; je ne craindrois point d'insérer dans ce Journal des faits que je prévois, qui déshonorera la Nation Canadienne. Car je m'apperçois dès à présent que les Canadiens ont changé de sentiments par la *Lettre* qu'ils ont reçu du Congres en date du 26e 8bre de l'année 1774, dont chacun a interpretté à sa fantaisie. Fasse le Ciel que je puisse me tromper et que les Canadiens puissent conserver leur honneur & fidélité.

Mai 1775. Vers la fin de May 1775, Monsr *Moses Hazen*, Officier du 44e Régt passa en cette ville, venant de Montréal, qui nous apprit qu'un party de Bostonnois étoit venu s'emparer des Forts de *Carillon* et *la Pointe* [1]; qu'ils étoient même venus jusqu'à St- Jean, s'étoient emparés des troupes qui y étoient au fort, ainsi que des vivres et munitions du Roy, et qu'ils s'étoient retirés à *la Pointe*, où ils construisoient des berges pour venir pénétrer dans cette province.

Aussitôt que Mr *De Carleton* fut averty de cela, il fit monter les troupes qui étoient à Québec, pour aller deffendre l'entrée des Bostonnois en cette province. La com-

1 *Pointe à la Chevelure*, en anglais *Crown Pt.*—J. V.

pagnie du Capitne *Strong*, qui étoit en garnison en cette Ville, est partie le 20 de May. 1775.

Les troupes de Québec passèrent le 26 de may et le Capitne *Belly* logea chez moi. Il ne s'est rien passé depuis ce tems jusqu'au 9 de juin, jour auquel Mr le Général fit sortir une Proclamation pour établir les milices; cette proclamation fut addressée à Mr *De Tonnancour* qui me chargea d'en faire la lecture le 13 de juin, fête de St. Antoine, ce que je fis en sortant de la messe chés les Récolets. 26 mai—9 juin.

Le 23 juin, Mr *de Montesson*, Chevalier de St Louis Reçû un paquet de commissions en blanc, de Mr le Général qui lui marquoit dans sa lettre de me prendre avec lui pour faire le tour du gouvernement et former les Elections des Officiers de Milice; mais Mr *Baucin* de la Rivière du Loup, qui se trouva en ville, m'épargna malgré moi cette peine, et fut avec Mr Montesson. A leur retour ils firent l'élection des officiers de cette Ville. 23 juin.

Toutes les affaires furent assés tranquilles pendant les mois de juillet et aoust. Mr le général avoit assemblé son Conseil à Québec, pour travailler à établir des Réglemens pour cette province, mais il fut obliger d'abbandonner son conseil pour courir à la Défense du fort St Jean qui étoit menacé par les Bostonnois. Juillet-Août.

Le 6e de septembre, M. le général arriva de Québec et fut loger chez M. de Tonnancour, qui lui fit mettre un factionnaire Canadien. Ce fut *Charles L'Etournau*, forgeront, qui se trouva alors à faire la faction. Mr le général voyant cet homme qui passoit et repassoit devant les fenestres et ne sachant ce que c'étoit, il demanda à Mr de Tonnancour ce que faisoit cet homme armé devant la porte ? Mr de Tonnancour lui dit:—c'est un factionnaire pour votre Excellence. Alors, il sortit à la porte, appella le factionnaire et lui dit:—voilà le premier Canadien que j'ai eu l'honneur de voir sous les armes; il tira de sa poche deux guinées et lui en donna une pour lui et l'autre pour ses compagnons de garde. Si toutes 6 septembre.

les factions avoient été payées sur ce pied-là, ils auroient montés la garde avec plus de courage qu'ils n'ont fait.

7 septembre. Le 7 de septembre, M[r] le général party pour Montréal, et eut la douleur de voir que plus il avançoit par en-haut, plus il trouvoit les habitans opposés à ses desseins.

8 septembre. Le 8.—On fit un commandement tant dans la Ville que dans les Côtes, pour aller au fort S[t] Jean ; mais les paroisses de Chamblies s'étant mises du côté des Bostonnois, firent semer dans toutes les autres paroisses de ne point prendre les armes contre les Bostonnois ; que ces gens-là venoient pour nous tirer d'oppression. Le peuple Canadien, crédule quand il ne le faut point, donna dans le sentiment des paroisses de Chambly, et presque tout le gouvernement des trois Rivières, refusa de marcher, à l'exception de quelques volontaires des paroisses de la Rivière du Loup, Machiche et Masquinongé. Les paroisses de Nicolet, Bécancour, Gentilly et S[t] Pierre-l'ebequet[1] n'en voulurent pas fournir un seul, malgré les remontrances qu'on leur faisoit : tout étoit inutile.

10 septembre. Aujourd'hui M[r] de Tonnancour, fils, aîné, et M[r] *Belle feuille*; enseigne de la milice, avec une douzaine d'hommes de la Ville et de la P[te] du Lac, sont party pour se rendre à S[t] Jean, où sont déjà rendus plusieurs messieurs volontaires de Montréal.

Ce même jour, M[r] *Champlain* ayant refusé de marcher a chanté la grand messe et les vespres dans le corps de garde, parce que c'étoit un dimanche.

12 septembre. Nous apprenons par le courier de Montréal qu'un détachement de volontaires sous le commandement de M. *de Longueil*, qui étoit allé en découverte, a été surpris par l'ennemis : un nommé *Perthuis*, interprette des Sauvages, y a perdu la vie, et M[r] le Chevalier *La Bruyère* y a eu les deux bras cassés[2].

[1] St. Pierre-les-Becquets.

[2] Cf. *Témoin Oculaire*, p. 43.

L'on nous apprend de Montréal, que les Bostonnois et les habitans de Chambly ont bloqués le fort S$^{t}$. Jean et qu'ils se sont emparés de plusieurs voitures chargées de vivres, hardes et amunitions ; que la garnison du fort ayant été informée de cela, fit une sortit sur les Bostonnois, les repoussèrent vigoureusement et prirent plusieurs prisonniers, entre lesquels se trouva M$^{r}$ Moses Hazen du 44$^{e}$ Rég$^{t}$ avec son domestique. Nous avons perdu dans cette action, *M$^{r}$ Beaubien* de Quebec, et un nommé *Tessier* de la P$^{te}$ du Lac y a été blessé.[1] — 1775. 22 septembre.

Le 26 de ce mois, les Bostonnois et Canadiens de Chambly, au nombre de 200, se rendirent à la Longue P$^{te}$, à environ une lieue de la ville de Montréal, pour tenter à surprendre cette ville et en avoir le pillage ; mais la noblesse et la bourgeoisie averties de leur démarche, sortirent avec vne intrépidité sans pareille, donnèrent sur l'ennemi et le repoussèrent très-vigoureusement ; firent 30 prisonniers, parmi lesquels se trouva le Colonel *Ethan Allen* et 20 ou 25 Canadiens de Chambly, qui furent menés à Montréal et ensuitte remis dans les bâtimens les fers aux pieds & aux mains. Les Royalistes ont perdus dans cette action le Capit$^{ne}$ *Carden*, cy-devant du 8$^{e}$ Rég$^{t}$, M$^{r}$ *Paterson*, blessé à mort ; M$^{r}$ *Beaubassin* y a été blessé légèrement. Les Bostonnois se dispersèrent dans les bois, sans quoi ils auroient tous étés prisonniers.[2] — 26 septembre. Affaire de la Longue Pointe.

Je fus de garde volontairement et le Sergent me fit l'honneur de me faire Caporal de pose ; je laisse à penser si j'étois content d'avoir cette charge, n'ayant jamais été que simple soldat. — 27 septembre.

Comme nous étions obligés de faire la patrouïlle d'heure en heure, quand je fus de retour vers sur les 11 h., il party un autre détachement pour faire le tour de la ville, mais nous appercevant qu'il tardoit de revenir et qu'il étoit tems de relevé les factions, M$^{r}$ *Leproust*, officier de

1 Cf. *Témoin Oculaire*, pp. 68, 69.

2 Cf. *Témoin Oculaire*, pp. 49, etc.

1775. garde et moi nous partimes pour aller voir où ils étoient. En passant devant chés *Maçbean*, nous entendimes parler, nous prêtames l'oreille au contrevent en l'entrouvrant un peu, et nous vimes que nos gaillards faisoient la patrouille à pleins vers, ne craignant point l'ennemi ; ils revinrent un moment après nous, avec chacun une bouteille de vin dans le ventre, de leur propre aveu : la nuit fut très-belle.

**2 octobre. Prières publiques et Procession.**

Au commencement de ce mois, nous fumes plusieurs personnes chez M. *St. Ongé*, grand-vicaire, pour le prier de nous accorder quelques prières publiques, ce qu'il fit très-volontiers : il ordonna même que les Reliques de S^t^ Clément et de S^t^ Modeste, qui reposent dans notre église, seroient descendus, vû qu'on avoit plusieurs fois reçu des preuves évidentes du crédit que ces grands saints ont auprès du Seigneur. Ainsi elles furent descendues et l'on fit une procession où elles furent portées par M^r^ le Grand-Vicaire et le R. P. Isidore[1], curé de cette ville. Nous partimes de la paroisse en chantant l'hymme *Sanctorum meritis*,—nous rendimes chés les Pères Recolets, de là nous fumes chez les Dames Ursulines, où après que les Religieuses eurent chantées quelques motets, M^r^ le Grand-Vicaire entonna le *Te Deum*, que nous chantames en retournant à la Paroisse. Y étant arrivés, nous reçûmes la bénédiction du très-saint Sacrement, et nous umes avertis que l'on feroit vne neuvaine dont cette procession étoit l'ouverture. Pendant toute la neuvaine le monde a été fort assidu à la messe et au salut. Il s'y trouvoit de très-bons chrétiens, mais combien y en avoit-il d'autres ? J'ai ouï dire moi-même à plusieurs personnes sortans de l'église, qu'elles y alloient, mais c'étoit pour prier Dieu que les Bostonnois gagnassent. Voilà le point jusqu'où on a poussé l'irréligion, et puis, doit-on être étonné si Dieu appesanty sa main sur cette misérable province? Après la neuvaine finie, nous fumes remercier M^r^ le Grand-Vicaire, qui nous reçû très-favorablement

1 *Notes et pièces justificatives*, CVI.

Mr le Général envoya des ordres dans toutes les paroisses, pour faire commander 15 hommes par cent. Elles refusèrent presque toutes, principalement la paroisse de Nicolet. Le Capitne vint faire son rapport à Mr de Tonnancour, Colonel. Il m'envoya chercher, j'y fus. Il me demanda si je voulois aller avec Mr son fils chevalier, pour faire entendre aux habitans de Nicolet la teneur de l'ordre de Mr le général. Je lui dis que j'irois volontiers. On nous fit préparer aussitôt un canot et nous partimes. Comme le vent étoit extrêmement fort Sud-ouest, nous débarquâmes un peu plus haut que Ste Thérèze, et nous allames à pied jusqu'à Nicolet, non sans beaucoup de peines, car il nous falloit traverser des marais qui étoient très profonds. Nous passames sur des arbres, tantôt un pied dessus l'arbre, tantôt dans l'eau. Tout cela ne nous coûtoit point, pourvu que nous vinmes à bout de notre embassade. Etant arrivés à Nicolet, nous allames en droiture au presbitère, croyant y trouver Mr le Curé, mais il étoit à St François et ne fut de retour que sur les 4 h. Cependant la fille de chez lui nous fit à diner et nous mangeames, pendant que les sergens avertissoient les habitans de s'assembler. Ils furent chez plusieurs qui les envoyèrent au diable; d'autres ne voulurent point y venir; de manière que nous eûmes très-peu d'assistans à notre prédication. Néanmoins, nous commençames notre harangue, en leur disant que nous n'étions pas venus dans le dessein de les commander; que nous n'en avions pas le pouvoir; que ce n'étoit que par amitié pour eux que nous étions venus, et leur faire voir le tort qu'ils avoient de désobéir aux ordres d'un si bon Maître, et que leur Religion leur ordonnoit d'être fidèles au Roy; qu'ils en avoient prêtés le serment et que c'étoit à eux à le soutenir; que l'ordre de Mr le général déclaroit Rebels ceux qui refuseroient aux ordres et qu'ils seroient punis comme tels, et que la punition d'un Rebels étoit la potence: que nous aurions été fâchés d'en voir quelqu'uns d'eux à subir cette punition; que c'étoit la seule chose qui nous

1775. 8 octobre. On lève la milice.—Loyauté de Nicolet.

1775.

avoit décidée à aller leur représenter. Enfin, après bien des débats entre les uns et les autres, il y en eut 10 qui se décidèrent à venir avec nous. Nous profitames de leur bonne volonté et nous demandames le grand canot de Mons[r] *Brassard*, Curé, qui nous le pretta volontiers, mais il ne voulut pas nous laisser partir sans souper. Nous nous mîmes à table et mangeames un peu à la hate, crainte que nos gens ne changeassent de sentiment. Après souper, nous remerciames M[r]. le Curé, et comme nous étions sur le bord de l'eau prêts à embarquer, nos jeunes gens se jettèrent aux genouïls de leur curé et lui demandèrent sa bénédiction, qu'il leur donna. Nous poussames au large en jettant plusieurs cris de joie, quoiqu'il y en avoit quelqu'un qui pleuroient. D'abord que nous fumes sur la grande rivière, nous récitames les Litanies de la Sainte Vierge, et après l'oraison *Gratiam tuam*, nos Guerriers se mirent à chanter jusqu'à la Ville, où nous arrivames à 10 h. du soir. Les cris de joie de nos jeunes gens firent sortir tout le monde qui étoit dans les maisons du bord de l'eau. Après notre arrivée, je fus avec M[r] Chev. de Tonnancour rendre compte de notre gestion ; et puis, je fus me coucher.

**10 octobre. Un détachement de Canadiens se met en route pour Montréal.**

Le détachement composé de 67 hommes du gouvernement des Trois Rivières, commandé par M[r] *de Lanaudière*, fils, et M[r] *Godefroi de Tonnancour*, fils, partit de cette ville pour se rendre à Montréal.

Ce même jour, est passé un bâtiment venant de Montréal, où sont les prisonniers bostonnois et canadiens qui ont étés pris dans l'action du 26 du mois dernier, près la ville de Montréal.

**12 octobre. Ils sont arrêtés en route.**

Ce matin, à 6h., sont arrivés M[r] Leproust, officier de milice et *Joseph Bolvin*, milicien, du détachement qui est party avant-hier, qui nous apprennent que les habitans de la Paroisse-au-Chicot, sous les ordres d'un nommé *Merlet*, qui étoit Capit[ne] de la paroisse, les avoient arrettés dans le bois entre Berthier et le Chicot, où ils les attendoit depuis 3 jours ; qu'après les avoir arrettés ils

avoient désarmés Messieurs Lanaudière et Godefroy de Tonnancour et les avoient faits prisonniers, ensuite les ont menés chez *Buron*, Capitne de St Cuthbert, où se trouva par chance Mr *Pouget*, Curé, qui sollicita si fort auprès de Mr le Capne Merlet qu'il obtint enfin leur élargissement. Ce qui devoit certainement être mortifiant pour nos messieurs, c'est qu'après qu'ils furent faits prisonniers, toutes les femmes qui se trouvoient sur les chemins où ils passoient, crioient à leurs maris : " Certes ! vous avez fait bonne chasse aujour-d'huy ? " et cela en dérision. Mr Leproust dit, qu'étant chez Buron à prendre un coup de vin, le Capitne Merlet lui demanda—*qui êtes vous ?*—Il lui fit réponse,—*Je suis officier du Roy.—Eh bien*, reprit Merlet, *f......votre camp d'icy*, et, sans lui donner le tems de prendre un second ver de vin, il le prit par le bras et le mit à la porte. Il regrettoit bien son ver de vin, ayant beaucoup d'altération, mais il fut très-satisfait de l'avoir laissé et d'être hors des mains de Mr Merlet. Je ne sçai si c'est la peur ou la fatigue qui avoit si fort changé nos arrivans, mais je puis assurer qu'ils étoient bien blêmes, quand je les rencontrai au bord de l'eau. 1775.

Mr Godefroy de Tonnancour est arrivé en cette Ville, du Chicot. **13 octobre. On apprend différentes nouvelles.**

Ce même jour est arrivé le Courier de Québec, qui nous annonce qu'il est arrivé une frégate de 64 pièces de canon, avec quantité de monde. Dans le même moment Mr *Dainse*, officier dans les Royaux Emigrants, est arrivé, qui nous apprend que le Colonel *Maclean* est à Champlain avec sa troupe.

Le 14, le Col. Maclean est arrivé en cette Ville avec son monde. Il fut question de faire un nouveau commandement, et je fus avec Mr Godefroy de Tonnancour porter les ordres au Capitne du Cap La Magdelaine, pour les faire passer jusqu'à Ste Anne. Comme plusieurs personnes de ceux qui étoient commandés en cette Ville refusoient de marcher, le Col. Maclean ordonna un commandement général, et Mr *Pratte*, sergent-major, le fit si général, **14 octobre. Le Colonel McLean arrive.**

1775. qu'il n'y obmit seulement pas les personnes qui en sont exemptes par leurs charges publiques ; ce qui fit qu'il vint, à 8 h. du soir, m'ordonner de me trouver le lendemain sur la Place-d'Armes avec mes armes. Je lui fis réponse qu'elles ne me seroient pas d'un grand secours, car je n'avois pour toutes armes qu'un canif qui avoit la pointe cassée. Néanmoins il m'ordonna de m'y trouver ; mais comme le Col. Maclean me fit partir pour Québec dans la nuit, je fus exempt de cette apparition, que je n'aurois pas faite quand bien même j'aurois resté.

15 octobre. Il veut forcer Nicolet à prendre les armes. Démarches inutiles.

Le party du Col. Maclean et les gens des Trois-Rivières sous le commandement de Mr Godefroy de Tonnancour partirent de cette Ville pour se rendre à Sorel, et le Colonel avec Mr Chevalier De Tonnancour et quelques Emigrants, fut à Nicolet pour soumettre les habitans de cette paroisse qui refusoient de marcher. Y étant arrivé, il fut informé qu'un nommé *Rouïllard* s'opposoit fortement à ce que quelqu'uns des habitans marchassent. Il s'y transporta avec Mr de Lanaudière, Mr le Chev. de Tonnancour et quelques soldats. Quand il fut à la maison, il n'y trouva que la femme, les hommes ayant eu soin de se cacher. Il demanda où étoit son mary et son fils. Elle dit qu'elle n'en sçavoit rien.—" Eh bien, " dit le Colonel, " si vous ne me dites où est votre mary et votre fils, je vais mettre le feu à votre maison."—Elle lui répondit : —" Eh bien, mettés ; pour une vieille vous m'en renderés une neuve."—Alors le Colonel ordonna d'allumer le feu. Quand elle vit le feu au pignon de sa maison, elle en sortit et courut vers le bois en criant :—" *St. Eustache, préservez-moi du feu ! St. Eustache, préservés-moi du feu ! Voici une bande de b...... qui veulent me faire brûler.*"—Le Colonel voyant qu'il ne retireroit aucun succès de faire brûler cette maison, ordonna de l'éteindre, ce qui fut aussitôt fait. Il s'en retourna au presbitère, où il fut averty que les habitans, sur la nouvelle qu'on voulait les faire brûler, s'étoient tous assemblés dans une Isle avec leurs armes. Il partit aussitôt pour s'y rendre avec Messrs

de Lanaudière et Chevalier de Tonnancour et avec quelques soldats Emigrants. Quand ils furent arrivés au vis-à-vis de l'Isle où étoient les habitans, ils ne trouvèrent rien pour traverser qu'un petit canot de bois, dans lequel le Col. Maclean s'embarqua avec Mr de Lanaudière. Mr le Chevalier de Tonnancour traversa à gué, et, à son exemple, le reste du party en fit autant. Lorsque les habitans s'apperçurent que le Coll et son party traversoient, ils donnèrent des marques de leur bravoure, car, sans donner le tems à nos gens de traverser, ils se mirent à fuir dans le bois, comme si le diable leur eût promis cinq sols : il y a tout lieu de présumer qu'ils courent encore, car on n'en voit aucun dans cette ville depuis cette action si glorieuse à la paroisse de Nicolet. Comme il étoit tard, le Colonel ne jugea pas à propos de les poursuivre ; il s'en revint au presbitère, de là il continua sa route pour se rendre à Sorel avec le reste de son party. 1775.

Aujourd'huy est arrivé de Québec 2 batteaux chargés de fusils et de munition pour Sorel. Ce même jour est aussi passé le sieur *Chabot*, armé en corsaire, pour aller à Sorel. 18 octobre.

Nous apprenons que les paroisses de Chamblis ont offert leurs services au Col. Maclean : Dieu veuïlle que cela soit vrai. 20 octobre.

Les nouvelles de ce jour sont bien différentes de celles du 20, car l'on dit que plusieurs Canadiens des paroisses de Chambly ont étés au camp du Col. Maclean sous prétexte de lui prêter la main, mais, qu'après avoir été armés par le Col. Maclean, ils étoient désertés au camp des Bostonnois ; ce qui est de plus triste, c'est qu'on nous assure que les gens même du party du Col. Maclean désertent tous les jours, si la chose est telle, nous avons tout lieu de craindre pour notre pauvre province. 24 octobre. **Désertion des troupes du Col. Mclean. Trahison de Chambly.**

Nous apprenons que le Général Carleton, le Col. *Prescot* et les Morialistes ayant voulus faire une descente à Longueïl, ils y avoient été repoussés par les Bostonnois ; 28 octobre. **Défaite de Carleton à Longueuil.**

1775. et que Mr *J. Bte. Despins* et un nommé *LaCoste*, peruquier de Montréal, y ont étés faits prisonniers.

29 octobre. Aujourd'huy il est arrivé des gens du party du Colonel Maclean qui disent,— que le Colonel ayant voulu passer par St Denis pour aller à St. Jean, il avoit trouvé les ponts démanchés, ce qui l'a obligé de faire sa retraite à Sorel.

2 novembre. Le Col. Maclean abandonne Sorel. Les gens des Trois-Rivières qui étoient restés les derniers avec le Colonel Maclean viennent d'arriver en cette ville. Ils disent que le Colonel voyant la désertion de son monde avoit été contraint de lever le camp; qu'il avoit fait embarquer tous les canons à bord des bâtimens, et qu'il avoit fait briser tous les affus et autres ustencils de guerre.

5 novembre. Nous apprenons aujourd'huy la reddition du Fort St Jean aux Bostonnois.

8 novembre. Maclean s'arrête à Trois-Rivières. Aujourd'huy est descendu le Col. Maclean avec le reste de sa troupe, dans le bâtiment d'*Etienne Papillon*. Avant que de débarquer du bâtiment, il a envoyé un batteau pour sçavoir s'il y avoit des Bostonnois en cette ville. Ayant été averty qu'il n'y en avoit point, il descendit avec quelqu'uns de ses officiers et soldats; il a fait embarquer toutes les vivres du Roy, les fournitures des cazernes, et même a fait prendre jusqu'à la poudre des marchands.

9 novembre. La ville se détermine à se rendre. Voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance, ni de resource pour nous, nous nous assemblames en la maison des RR. PP. Recolets, pour délibérer sur le party le plus avantageux à la conservation de nos biens. Il fut décidé, que n'ayant aucune force ny munition, et ne pouvant espérer de pouvoir faire une Capitulation, que l'on députeroit deux personnes vers Mr *Montgomery*, qui seroient porteurs d'une Requête conçue en ces termes.

" *Humble Addresse à son* EXCELLENCE

" Mr LE GÉNÉRAL MONTGOMERY, &C. &C.

" Suplient très-humblement les Citoyens de la Ville " des Trois-Rivières :—

1775.

" Qu'il vous plaise leur permettre d'exposer à Votre " Excellence, que, depuis quelques jours, ils s'attendent à " voir arriver dans leur Ville un détachement des troupes " qui ont l'honneur d'être sous vos ordres; et que dans " l'incertitude où ils sont si V. E. seroit en tête, ils " auzent vous suplier de vouloir bien ordonner qu'ils " fussent traités aussi favorablement que ceux qui ont " tombé entre vos mains, dans le cours de vos différentes " conquêtes.

" C'est pourquoi les suplians espèrent que V. E. voudra " bien ordonner à l'Officier commandant qui prendra " possession de cette place, de donner ses attentions pour " que ses soldats ne fassent aucunes insultes ni troubles " dans la propriété de leurs biens et la jouissance paisible " de leurs intérêts particuliers, ainsi que leur sureté per- " sonnelle.

" Connoissans les sentimens d'honneur & d'humanité " inséparables de votre personne, les supliants ont tout " lieu d'éspérer la grace qu'ils vous demandent, avec le " respect qu'ils ont l'honneur de se dire très sincèrement " de V. E. les très humbles Serviteurs."—21 signatures.

Députation des Trois Rivieres au général Montgomery.

Après que cette Requête fut signée, l'on me nomma pour être un des Députés. Je remerciai l'Assemblée de la confiance que les personnes qui la composoient avoient en moi, mais je leur remontrai qu'il m'étoit impossible de pouvoir entreprendre ce voyage dans le tems où mes affaires ne me le permettoient pas; que j'étois obligé de partir dès le lendemain pour aller à la Rivière du Loup retirer les rentes des Dames Ursulines; que si cela se fût rencontré dans un autre temps, de tout mon cœur j'aurois accepté. Enfin on nomma Messieurs *Pre. Baby* & *Guillaume Morriss*, auxquels il fut enjoint par l'Assemblée de partir incessament, et, à cet effet, nous fimes un passe-port conçuë en ces termes.

" Nous Soussignés certifions que Messieurs Guillaume " Morriss et Pierre Baby, de la Ville des Trois Rivières, " ont étés nommés par un Comité des principaux Citoyens

1775. " de cette d^te Ville, pour Députés à l'effet de se transporter vers Son Excellence le Général Montgomery ou " autres commandants les forces Américaines. Nous " prions tous les officiers des premiers postes de vouloir " bien laisser passer les dits Députés et de leur procurer " les voyes les plus courtes pour se rendre au lieu où sera " Son Excell^e Montgomery, ou autres commandants des " dittes forces; Etants les dits Députés chargés d'une " Représentation de la part du d^t Comité. Fait aux Trois-" Rivières, le 9 novembre 1775."— (15 signatures.)

Messieurs les Députés devoient partir le soir même, mais ne pouvant avoir de chevaux, ils remirent au lendemain matin. Cependant M. Baby ayant changé de sentiment ne voulu point partir qu'on eu fait une somme pour son voyage, ainsi les affaires restèrent en cet état jusqu'au 18 du mois; jour auquel je suis party pour Montréal comme je le dirai cy-après.

9-17 novembre

N'y ayant rien eu d'intéressant depuis le 9 jusqu'au 17, je passe tous ces jours sous silence.

17 novembre. Carleton arrive à Trois-Rivières

Ce jourd'huy 17 de Novembre, est arrivé en cette ville, sur les midy, M^r le Général Carleton, accompagé de M^r le Chev^r *de Niverville* et de M. Lanaudière fils. Ils étoient en berge et conduits par le Capit^ne *La Tourtre.*[1] En débarquant au port, M. le Gén. Carleton ayant fait rencontre du Sr. *Malcolm Fraser*, lui demanda si les Yankais étoient venus jusqu'icy ? Celui-ci lui fit réponse que non, mais que l'on avoit appris qu'ils étoient à la P^te-aux-Trembles, près de Québec. M^r le Gén^l ne le voulut point croire, mais étant arrivé chés M. de Tonnancour, cette nouvelle lui fut confirmée par M. le Chev^r de Tonnancour qui arrivoit dans le même moment de Québec. M^r *Maillet* en allant lui rendre visite lui annonça qu'il y en avoit 600 à Machiche, qui ne tardoient que le moment d'arriver. M^r le Général dina et partit environ sur les 3 h., espérant marcher toute

1. C'est le surnom du Capt^e Bouchette. (*Note du MS. que je copie, J. V.*)

la nuit et se rendre à Québec sans dangers...... Que Dieu le veuille ! 1775

Le 18, en montant à la haute-ville, je m'apperçus que les Citoyens Anglois tramoient quelque chose entr'eux. Je fit mon possible pour sçavoir ce que c'étoit. Après bien des pas et des démarches, j'appris qu'ils avoient fait faire une Requête pour envoyer présenter au Génl Montgomery en leurs noms ; alors craignant que si cette Requête fut présentée sans qu'il parut un seul Canadien, que cette division auroit pû causer du trouble en cette ville, je fus incontinent chez le Sr Morriss et lui demandai *pourquoi est-ce que notre requête n'étoit pas rendue.* Il me dit que Mr. Baby n'avoit pas voulu partir sans argent. " Hé bien, lui dis-je, si c'est-là la raison, je suis prêt à partir avec vous, et j'espère que le public n'ira pas au contraire de nous rembourser nos frais, quand nous serons de retour." Il y consentit et nous partimes à midy de cette ville. Nous fimes rencontre à la première rivière d'un Courier de Québec allant à Montréal de la part des Bostonnois, avec qui nous avons fait route tant en montant qu'en descendant. En arrivant à Machiche, nous rencontrâmes un Courier Bostonnois qui descendoit, étant à cheval et ayant une carabine en bandoulière. Il s'arrêta à nous et nous demanda s'il y avoit quelques nouvelles à Québec, pensant que nous en venions. Nous lui dimes que non. Nous lui demandames les nouvelles d'en haut. Il nous dit que la ville de Montréal étoit rendue et qu'ils espéroient avoir bientôt les bâtimens dans lesquels étoit le général Carleton. Nous le laissames dans cette persuasion, sans lui dire que le général étoit passé : nous fûmes très-satisfaits de voir qu'ils se trompoient. Nous allâmes coucher à Masquinongé, malgré les mauvais chemins.

**18 novembre. Les Anglais veulent capituler à part.**

**L'auteur consent à monter à Montréal.**

Le lendemain 19, nous continuâmes notre route jusqu'à Berthier, où nous fumes arrettés par les braves Canadiens qui nous conduisirent à deux maisons plus haut où étoit le Capitne *Merlette*. L'on nous fit descendre de nos caléches pour aller rendre nos respects à Mr l'Officier Commandant

**19 novembre. Ils arrivent à Berthier.**

1775.

(qui étoit Merlet). Nous entrames dans la maison pour demander ses ordres, mais apparemment que Monsieur avoit veillé tard, car nous le trouvames au lit qui dormoit. Un de ses gardes fut l'éveiller. Il vint en se frottant les yeux et demanda qu'est-ce qu'il y avoit de nouveau? On nous présenta comme des personnes qui alloient à Montréal avec des dépêches pour le Général Montgomery. Alors il nous permit de passer, mais avant que de partir il nous fit prendre chacun un coup de rum et nous eûmes l'honneur de trinquer avec lui.

**Ils rencontrent un avant-poste américain.**

Nous partîmes donc de Berthier pour nous renare à Montréal dans la journée ; mais étant arrivé à LaValtrie, l'on nous arretta encore une fois, pour prendre les ordres du Colonel *Easton*. Nous y allâmes et fûmes très-bien reçus du Col[l] et des autres officiers. Il nous fit des excuses, de ce que l'on nous avoit arretté, mais comme il avoit envoyés le major *Brown* en ambassade aux bâtimens, il nous pria de vouloir bien attendre son retour, pour en porter les nouvelles au gén[l] Montgomery. Nous restames donc environ deux heures. Pendant ce tems-là on parloit d'affaires. Les officiers demandèrent au Courier de Québec,– *qu'est-ce que les Canadiens d'en-bas disoient?* Celui-cy leur dit—qu'ils étoient tranquils et qu'ils ne vouloient point se meller dans la querelle. Les Officiers répartirent : "*tant mieux; si les Canadiens ne s'en mellent point, nous sommes en pied ; nous les enjolerons pendant quelque tems.*"—Ils ne sçavoient pas que j'étois Canadien, car je pense qu'ils auroient retenus ce terme *d'enjoler.*

**Mauvaise foi des Américains.**

A la fin le major Brown arriva des bâtimens, qui apporta que le Col[l] Prescot était prêt à se rendre à condition qu'il seroit mené à Québec avec sa troupe. Le Col[l] Eston rejetta la proposition, disant qu'il ne cherchoit que ce qui appartenoit au Roy ; qu'ainsi sous quatre heures si les bâtimens ne se rendoient ils les feroient prendre à l'abordage. Après le Conseil fini, on nous donna notre congé et nous ne pûmes aller plus loin qu'à Arpentigni, ou nous couchâmes.

Le 20, nous partîmes d'Arpentigny en traines, pour aller à la Pte aux Trembles, où nous arrettames environ une demi-heure pour déjeuner. L'on nous prit pour des Bostonnois et l'on ne manquoit pas de nous faire beaucoup de complimens et de remercimens de ce que nous étions venus (disoient-ils,) pour leur accorder la *Liberté.* 1775. 20 novembre. Scènes à la Pte-aux-Trembles.

Quand nous eumes finis de déjeuner, je tirai vne piastre et dit à l'hôtesse : payez-vous de ce que nous avons eû. Elle prit cette piastre ; la tenante dans deux doigts elle la montroit à toutes les personnes qui étoient dans la maison, en leur disant : "Voyez-vous comme ces Messieurs les Bostonnois n'ont point d'argent ! On vouloit nous faire entendre qu'ils n'avoient que des billets, en voici la preuve, regardés si ils nous parlent de papier, ils payent en bon argent." Nous les laissames dans la persuasion que nous estions Bostonnois et que nous avions beaucoup d'argent.

Nous arrivames à Montréal comme l'*Angelus* sonnoit. Nous fumes en droiture chez M. *de* Montgomery, auquel nous fumes présentés. Nous le saluames et lui remimes la Requête dont nous étions chargé. Il en fit la lecture, après quoi il nous dit qu'il étoit bien mortifié de ce que nous étions venus de si loin ;—que nous ne devions point craindre que ses troupes nous fissent aucun tort. Nous repartimes, que notre crainte n'étoit point de sa troupe mais des Canadiens qui descendroient avec elle. Il nous dit :—Si il y a quelques Canadiens quand je descendrai, je sçaurai donner mes ordres, mais pour la tranquillité des Citoyens de votre Ville je vais vous donner une réponse par écrit. En voicy les termes traduits de l'Anglois. Ils arrivent à Montréal. Entrevue avec Montgomery.

" Messieurs,

" Je suis très mortifiés que vous soyé dans quel-
" que appréhension de votre propriété, je suis convain-
" cu que les troupes du Continent ne seront jamais
" ternis d'aucune imputation d'oppression. Nous sommes
" venus pour conserver et non pour détruire. Si la provi-
" dence continue de favoriser nos travaux, cette province

1775. " sera sous peu un heureux gouvernement libre. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble Serviteur.

(signé.) RICH^d MONTGOMERY.

" A Montréal, le " 20 9^bre 1775." " Brigad^r Gén^l."

Les députés retournent immédiatement. Nouvelles qu'ils apprennent.

Ayant reçu cette réponse nous primes congé de Son Excellence et nous partimes aussitôt de Montréal, pour venir coucher à la P^te aux Trembles, où étant rendu vers les 8 h. du soir, nous rencontrames le Col^l Eston, qui nous fit beaucoup d'amitié et même nous fit part de la capitulation que les bâtimens avoient faits en se rendants. Nous y trouvames aussi M. *Walker* qui sortoit des bâtimens où il avoit été détenû prisonnier, les fers aux pieds et aux mains. L'on nous fit beaucoup d'accueil dans la maison où nous estions, parce que comme nous parlions Anglois, ils pensoient que nous estions Bostonnois : il n'y avoit rien de trop cher pour nous.

21 novembre. De retour à Trois-Rivières.

Enfin le 21 nous avons étés de retour aux Trois Rivières. Nous avons donné communication de la réponse de Mons^r Montgomery ; tout le public a été satisfait, mais il s'en faut de beaucoup que je le sois moi, car l'on ne se presse guère à me rembourser l'argent que j'ai dépensé dans ce voyage. Cependant je n'en suis pas absolument inquiet, parce que je trouverai un moyen pour m'en faire rembourser.

On attend les Bostonnois.

Depuis notre arrivée, nous attendions de jour à autre la passée des Bostonnois qui doivent descendre à Québec pour en former le siége. Cependant bien des personnes pensent que la saison est trop avancée pour une pareille entreprise ; néanmoins les Bostonnois sont descendus dans les bâtimens qu'ils ont pris le 20 de 9^bre, et sont passés au commencement de décembre. M^r *Price*, Marchand de Montréal et à présent un Membre du Congrès, a débarqué pour faire acheter du rum, des couvertes, des bonnets et autres articles nécessaires à la troupe. M^r Montgomery a passé tout droit dans un bâtiment.

M^r Price.

1775. Nov. à déc. Exploits de Mtre Loiseau.

Quelques jours après la passée des bâtimens, il est arrivé icy une 60$^{ne}$ de Canadiens dans un Rogalets et d'autres par terre, commandés par le Capit$^{ne}$ *Loiseau*. Le lendemain qu'ils furent arrivés, M. Loiseau fut dans presque toutes les maisons que l'on sçavoit être royalistes, pour oter les armes. Ayant été chés M. de Tonnancour il n'y trouva qu'un couteau de chasse et un viel canon de pistolet qu'il prit. Delà il fut chés M. de Niverville, lui prit 2 ou 3 fusils ; chés M. *Cressé* une épée à poignée d'argent ; chés M. Leproust, 2 fusils. Je fus avertis de cette recherche ; je mis mon fusil, ma corne et mon sac à plomb en sureté, mais ce fut inutilement ; ils ne vinrent point chés moi. Le soir, M. Loiseau étant à parler avec quelques personnes de cette ville (que je ne nomme point pour leur épargner la honte d'une si noire trahison,) lui dirent—qu'elles étoient seures que M. de Tonnancour avoit d'autres armes, et qu'il avoit même de la poudre de caché :—Eh bien, dit le Sr. Loiseau, j'y retournerai demain, et si je ne trouve pas les fusils et la poudre je ferai piller chés luy. Par ces paroles il mit ces personnes au comble de leur joie, qu'ils ne demandoient pas autres choses, mais grace à la providence les choses n'ont point étés au point qu'elles désiroient.

4 décembre. Intrigues du Sr. LaRose.

Le 4 de décembre j'appris que *M. Gugy* avait été pris par les intrigues du sieur *La Rose*, de la Rivière du Loup. Le lendemain, comme je montois à la haute ville, je fis rencontre de M$^{r}$ Gugy. Je luy demandai s'il étoit vrai qu'il avoit été arretté : Il me dit qu'ouï. Il me pria d'aller avec lui chés M$^{r}$ *Hart* ; que M$^{r}$ LaRose devoit s'y trouver, pour prouver les faits qu'il avoit avancés contre luy. Je m'y transportai avec M$^{r}$ Baucin. Un instant après que nous fumes entrés, le S$^{r}$ LaRose arriva. M$^{r}$ *Levingston*, Colonel des Canadiens, demanda au d. LaRose quels étoient les griefs qu'il avoit contre M$^{r}$ Gugy ?—Il commença par déployer vn paquet de papiers remplis des sottises les plus atroces, disant que M$^{r}$ Gugy avoit forcé les Canadiens à marcher contre les Bostonnois, qu'il les avoit menacés de les faire fouetter,

1775. si ils ne vouloient marcher ; qu'il avoit dit que les Bostonnois étoient une bande de gueux ; que *Dugand* étoit un coquin, et Levingston un banqueroutier qui s'étoit mis du côté des Bostonnois pour ne point payer ses dettes. Mr Gugy repartit qu'il avoit dit que Dugand étoit un peruquier et qu'il le disoit encore, tout le monde le sachant bien ; que pour ce qui étoit de M. Levingston, qu'il ne le connoissoit pas assez particulièrement pour avoir dit les choses qu'on luy imputoit.

M. Levingston dit au Sr. La Rose qu'il pouvoit fort se dispenser d'insérer dans ses écrits ce qui le regardoit en particulier ; qu'il regardoit cela audessous de lui ; que pour ce qui étoit du reste il ne voyoit pas de cause légitime à faire arretter M. Gugy. Il dit au Sr. LaRose de se tenir tranquil, qu'il n'avoit pas besoin de son service et qu'il ne devoit point agir de la sorte ; et donna à M. Gugy un écrit pour faire publier à la porte de l'église, et donner à connoitre au public le caractère du Sr. La Rose : ainsi, M. Gugy fut déchargé des fausses imputations faites contre lui.

Fin de décembre.

Depuis ce temps-là jusqu'à la fin du mois, il a passé des Bostonnois et Canadiens qui vont à Québec.

Nouvelles du siége de Québec.

Nous avons appris diverses fois que M. Montgomery avoit sommé Mr. Carleton à se rendre, ce qu'il avoit toujours refusé ; qu'il s'étoit même addressé aux Bourgeois de la Ville de Québec pour lui faciliter l'entrée, ce qui lui fut pareillement refusé. Enfin, ne trouvant aucun moyen pour entrer dans la Ville, il forma l'escalade le 1er jour de l'année 1776 [1], à 4 h. du matin, mais tout le succès qu'il en a retiré c'est d'aller dans l'autre monde chercher les Etraines de cette nouvelle année, accompagné de plusieurs officiers et soldats. L'on nous rapporte qu'il y a eu 430 prisonniers de fait dans cette Action. Les Royalistes n'ont perdu que 2 hommes.

Depuis cette époque il monte des Bostonnois et Cana-

1 Le 31 décembre 1775. (*Note marginale du MS. et c'est* EXACT. J. V.)

diens qui s'en retournent, les uns la tête bandés, les autres le bras en écharpe. J'ai fait rencontre d'un Bostonnois qui me dit qu'il avoit laissés le bout de son pouce dans Québec et qu'il étoit bien content de n'en avoir pas laissé plus long. **1776. Les Bostonnois et leurs partisans reviennent de Québec.**

Le Général *Wooster* a fait publier une ordonnance pour empêcher de parler contre le Congrès, sous peine d'être transporté hors de la province : cette Ordonnance a été publiée à la porte de l'église le 14 de janvier. **Ordonnance de Wooster.**

Tous les jours on nous annonce qu'il vient quantité de Bostonnois des Continents, pour aller à Québec. Les cœurs Bostonnois, ou, pour mieux dire, les *Congréganistes*, sont bien contents de ces nouvelles, mais cependant voilà la fin du mois de janvier, il n'en est encore arrivé qu'une brigade.

Dans le cours de ce mois, le Frère *Alexis*, Recolet du couvent de Québec, est arrivé en cette Ville. Il nous assure que les gens de Québec ne manquent point de vivres et très-peu de bois. Il a été pris prisonnier icy par Mr Price, sous souspicion :—deux autres Frères qui étoient sortis avec lui de Québec ont étés aussi pris et on les a menés tous trois à Montréal. **Frères Récollets de Québec arrêtés.**

Le 8 Février il est arrivé en cette ville un détachement pour en prendre possession, sous le commandement du Capitne *Guillme. Goforth* et Mr *Macdugall* son lieutenant. **8 février. Trois-Rivières occupée par les Bostonnois.**

Le 9, ils ont fait préparer les Cazernes et s'y sont logés le même jour.

Le 10, le Capitne Goforth m'envoya chercher pour me prier de lui traduire en françois une proclamation qu'il fit publier, à la porte de l'église, le 11, qui étoit un dimanche. Il en envoya une dans chaque paroisse. Cette proclamation ordonnoit à tous les officiers de remettre leurs commissions qu'ils avoient reçû du général Carleton, et deffendoit de vendre des boissons en détail sans une licence du Génl David Wooster. **10 février. On exige les commissions des capitaines.**

Le 12, les officiers de milice de cette ville furent remettre leurs commissions au commandant. **12 février. Ils les remettent.**

1776.
13. M. de Tonnancour refuse de remettre la sienne.

Le 13, M. le Commandt voyant que M. de Tonnancour n'avoit pas encore remis sa commission de Colonel, luy envoya son lieutenant M. Macdugall, avec une lettre de sa part addressé à M. de Tonnancour, par laquelle il lui faisoit de grands complimens et lui disoit à la fin—qu'il envoyoit son lieutenant pour recevoir sa commission et qu'il espéroit qu'il ne refuseroit point de la remettre. Comme la lettre étoit en Anglois et que le lieutenant n'entendoit pas le François, M. de Tonnancour m'envoya chercher pour les interpretter. Quand j'eus expliqué la teneur de la lettre, Mr de Tonnancour lui fit réponse qu'il ne croyoit pas être obligé de rendre sa commission, entendu que c'étoit vne chose qui lui appartenoit et faisoit partie de sa propriété; qu'au surplus, M. de Montgomery avoit promis de maintenir tous les Citoyens dans leur propriété, (comme il paroit par sa réponse à la page 179) Mr Macdugall dit que tels étoient ses ordres et qu'il alloit en donner avis à M. le Commandant. Mr de Tonnancour fit mettre un cheval à une cariolle et s'embarqua avec le lieutenant pour aller chés Mr le Commandant. Mr le Chevr de Tonnancour et moi les suivimes. Nous allames au château, où logeoit le Capitne Goforth. En arrivant, Mr de Tonnancour me fit dire au Commandt qu'il étoit bien mortifié de la peine qu'avoit eû Mr. Macdugall en venant lui demander sa commission ; que s'il avoit pensé que c'eût été une chose de droit, il l'auroit apporté lui-même, mais qùe ne croyant pas s'être obligé de se dénantir d'une commission qui lui faisoit honneur, il s'étoit tenu tranquil. Mr le Commdt lui fit réponse qu'il avoit des ordres positives du Génl Wooster pour les retirer, et qu'il ne pouvoit s'en dispenser sous aucun prétexte. M. de Tonnancour voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, malgré toutes les raisons qu'il alléguoit, lui dit :—Eh bien, Mr. comme je suis d'un âge avancé pour faire le voyage de Montréal, voici mon fils que je vais faire partir pour aller représenter mes raisons au général. Le Commandt le refusa et lui dit qu'il falloit qu'il y fût lui-même en personne, parce qu'il étoit

assuré que le général ne le dispenseroit pas de la remettre, et que, s'il s'opiniatroit, qu'il le feroit passer au Congrès. Il luy accorda 2 fois 24 h. pour se décider soit à partir, ou à remettre sa commission. Dans cet interval il vint des tems abominables par la neige et le grd froid, ce qui occasionna M. de Tonnancour de remettre sa commission au commandant, ne pouvant avoir un plus long délais. 1776.

Le 18, M. le Commandant convoqua chés lui une assemblée pour faire l'élection de nouveaux officiers de milice. Ce fut à la sortie de la grande messe. Comme je n'avois aucune affaire dans cette assemblée je me rendis chez moy. Je n'y fus pas plutôt rendu que je vis entrer un Envoyé du Commandt qui me faisoit prier d'aller au Chateau pour faire l'assemblée. Je ne pus le refuser principalement dans les conjonctures où l'on étoit. J'y fus et aussitôt on ouvrit l'assemblée. Toutes les personnes qui étoient présentes demandèrent que M. *La Framboise* fut continué Capitaine, ce qui leur fut accordé. Ensuitte, ils nommèrent M. *Charles Lonval* lieutenant et M. *Pierre Baby* enseigne, et trois sergens. Après quoi il fut question d'en nommer un pour la banlieue. Le Sr. *St. Pierre* qui l'avoit toujours été, dit qu'il n'étoit plus d'age à servir en cette qualité, qu'on pouvoit remettre cette charge à un autre. M. Baby prit la parole et luy dit: "Comment! vous avez servis le Roy de France, le Roy d'Angleterre, et vous refusé de servir le Congrès! Ne vaut-il pas autant comme eux?"—Une pareille sottise n'eut pas grande approbation, car personne ne souffla; il se trouva contraint de s'applaudir lui-même.

**18 février. On élit de nouveaux officiers de milice.**

Après l'assemblée j'eus l'honneur d'être invité à diner avec M. le Commandant, son lieutenant, Mr Laframboise, Messieurs Leproust et Bellefeuïlle fils et *Freeman*. Nous nous rendimes chés Mr *Sills*, où nous devions diner. Pendant le repas, la conversation ne fut pas intéressante et malgré les Bostonnois nous bûmes à la santé du Génl Carleton. Le Commandant fit une gageure qu'avant qu'il fût peu il seroit dans Québec. Nous lui dimes que nous

**Diner chez le Commandant Bostonnois, où l'on boit à la santé de Carleton.**

24

1776. ne croyons pas qu'il y entra du tout, et que nous pensions qu'il viendroit du secours. Alors, M. Leproust gagea 24 bouteilles de vin que le 5 de may il y auroit des vaisseaux d'Europe arrivés à Québec. Le Commandant accepta la gageure ; ainsi nous sommes seurs d'avoir 24 bouteilles de vin à boire une fois le 5 de may arrivé...... Plut à Dieu que ce soit du vin nouveau arrivé dans ces navires !—

20 février. L'élection se continue à la campagne.

Le 20 de février M. le Comndt fut à Bécancour pour faire les Officiers de Milice. Je fus avec lui et beaucoup de Messrs de la Ville. Après l'élection faite, nous fimes une espèce de déjeuner et nous revinmes en Ville.

21 février.

Le 21, il a passé 30 Bostonnois, à compte, sans doute, de 200 qu'on nous annonçoit :—

29 février.

Le 29e, le Commandant m'ayant demandé d'aller avec lui à St. Pierre Lebecquet, pour l'interpretter dans l'élection des officiers de Milice, j'y fus avec M. Bellefeuille fils. Nous partimes à 9h. du matin. En passant à Champlain ayant appris qu'on faisoit l'enterrement de M. *Morrisseau*, Curé, le Commdt arretta à l'église pour voir la cérémonie. Après le service nous repartimes et nous rendimes à St. Pierre à 1h. après midy. Etant arrivé, les habitans se trouvèrent partagés en deux parties. Les uns vouloient que l'assemblée se fit au presbitère, les autres la vouloient dans une autre maison. Après avoir examiné les raisons, M. le Comdt ordonna que l'assemblée se tiendroit au presbitère, suivant l'usage. Rendu au presbitère plusieurs habitans dirent qu'ils ne vouloient point du Captne qui avoit été nommé—il y avoit 8 jours. Le Commandt en demanda la raison. Un nommé *Etne. Chandonnet* qui portoit, sans doute, la parole, dit au commandant : “ Monsieur, la raison que nous avons pour ne pas recevoir cet homme pour Capitaine, c'est qu'il a le cœur Anglois, et qu'il a reçu des commissions du Génl Carleton, pendant que nous les avons refusés.”—Le Comdt leur fit une réponse très-judicieuse. Il leur dit : “ Quoique cet homme ait accepté des commissions du Génl Carleton, et qu'il ait servi le Roy, cela n'est pas une rai-

son suffisante ; il peut être aussi bon sujet pour le Congrès qu'il a été fidel au Gén[l] Carleton ; mais pour lever toutes difficultés, je vais procéder à une nouvelle élection." M. le Commd[t] m'ordonna d'ouvrir l'élection, ce que je fis et reçû les voix malgré le bruit des habitans, qui se querelloient pour que le premier Capit[ne] ne le fût point ; néanmoins s'il avoit eu encore une voix il l'auroit emporté, mais ce fut *Augustin Brisson* qui fut nommé capitaine, *Jos. Frs. Maillet* lieutenant, *Augustin Trottier* enseigne. Aussitôt après l'assemblée nous repartimes et nous arrivames en ville à 9 h. du soir, d'un grand froid. 1776.

Le 1[er] jour de mars, M. *Crevier des Chenaux*, de St. François, me pria d'aller avec lui chés le Comd[t] pour lui servir d'interprette et se justifier contre les calomnies que *Jos. Traversy*, Capit[ne] de St. François, avoit fait contre luy. Je fus avec lui et je demandai à M[r] le Comd[t] de la part du Sr. Crevier quels étoient les griefs qu'on lui imputoit. M. le Commandt[t] fut me chercher des certificats de plusieurs habitants de St. François qu'il me donna à lire. Ces Certificats portoient qu'ils avoient ouï dire que le Sr. Crevier Deschenau avoit dit qu'il vouloit marcher jusqu'aux genouïls dans le sang des Bostonnois, Canadiens et Sauvages. Après avoir fait la lecture de ces certificats, je remontrai respectueusement au Commandt[t], qu'ils n'étoient pas suffisants, entendu que les personnes qui les avaient donnés ne disaient pas qu'elles avoient entendu dire cela au Sr. Crevier, mais seulement qu'elles avaient ouï dire ; que par conséquent ce ne pouvoit être des preuves que très équivoques ; qu'il falloit que Jos. Traversy et ses témoins comparussent en personne, pour prouver leur avancé. 1 mars. Le Sr. Crevier accusé auprès du commandant.

Le Comd[t] me dit que cela étoit juste et me pria de faire un ordre en françois pour ordonner à Traversy de paroître demain à 11 h. avec ses témoins.

Ce même jour, il est passé 30 Bastonnois qui vont à Québec, avec environ 100 Canadiens qui avoient désertés du Camp cette autonne qu'ils r'emmenoient avec eux.

1776 2 mars. Le 2, il est passé 50 Bostonnois qui vont au camp.

A 2 h. après-midy je fus chez M. le Comdt pour l'affaire entre le Sr. Crevier Descheneau et Traversy qui ne parut point, sa femme ayant envoyé *Joseph Hallard* pour dire au Comdt qu'il étoit allé à la chasse à l'orignal.

Singulière justice du commandant. Le Commandant fit une obligation de la somme de £1000 sterling, dans laquelle intervenoit Mr Laframboise comme caution, pour répondre de la bonne conduite du dit Descheneau. J'expliquai la teneur de l'obligation en françois à tous ceux qui étoient présens. Le Sr. Descheneau dit qu'il ne demandoit pas mieux que de signer cette obligation, mais que cela ne le mettoit point à l'abri de la malice de Traversy, qui pourroit trouver quelques coquins qui en les payants viendroient faire de faux rapports contre luy, et que par là, il se trouveroit dans le cas de payer cette somme innocemment. Le Commandt lui dit : Eh bien, puisque vous ne voulés pas signer cette obligation, attendés icy jusqu'à lundy, et si votre accusateur ne paroit point, vous vous préparerés à aller à Montréal, pour vous justifier au vis-à-vis du général, et le congédia

Du 3 au 6 mars. J'ai été en campagne le 3, 4, 5 et le 6 de mars ; je n'ai pu sçavoir comme s'est passé au juste l'affaire du Sr. Crevier : j'ai seulement appris en arrivant, qu'il étoit condamné d'aller à Montréal.

7 mars. L'on a sçut aujourd'huy que tous les Bostonnois qui sont descendus depuis le mois de Janvier, ne forment que 530 h. en tout. Hier, j'appris à Nicolet qu'il étoit passé dans la nuit 2 personnes que l'on supposoit aller dans la ville de Québec....... Dieu veuille qu'ils s'y rendent ! [1]

8 mars. Déserteurs de Québec. Il est passé en cette ville 3 Emigrants qui sont désertés de Québec, sous prétexte qu'ils étoient maltraités, disoient-ils, du Coll Maclean. Ils ont dits que dans Québec ils ne manquoient point de vivres, que même il en entroit tous les jours dans la ville. Sur quelques demandes qu'on leur a fait, si les gens de Québec comptoient se deffendre, ils

1 Cf. *Témoin oculaire*, p. 121.

1776.

ont répondu qu'ils comptoient faire plus que se deffendre, car ils espéroient battre les Bostonnois.

Les Américains de Montréal refusent de marcher.

Nous avons appris, ce même jour, que les troupes de Montréal se sont révoltés, sur ce que le général ayant voulu les faire descendre a Québec, ils lui avoient répondu que, quand on les a fait venir en ce païs-cy, on leur avoit fait entendre que Québec étoit pris et que ce n'étoit que pour garder les villes et non pour se battre. Sur cette réponse le général en avoit fait mettre 6 en prison, mais que leurs camarades ayant deffoncés les portes les officiers voulant s'en meller plusieurs d'eux furent battus; cependant le général en fit fouetter 6 des plus opiniâtres et le tumulte finis par là.

Aujourd'hui M. *Pelissier* a envoyer au Command[t] de cette ville 2 milliers de fer, pour faire, dit-on, des pioches pour le siége de Québec.

9 mars. Provisions envoyées à Québec.

Aujourd'huy, il est passé 105 voitures chargées de quarts et barils pour le camp, avec 36 Bostonnois qui les conduisent.

Nouvelles.

Nous avons appris qu'à Québec il y avoit un bâtiment en rade sorti du Cul-de-sac. Cela fait former plusieurs conjectures. Les Congréganistes disent que c'est M[r] de Carleton qui veut se sauver avec sa troupe, mais ceux qui connoissent la générosité des sentimens de M. le Gén[l] Carleton pensent autrement, et moi aussi.

10 mars. Secours arrivés à Montréal.

Il est arrivé 2 compagnies de Bostonnois, qui annoncent que le Gén[l] *Lees* est arrivé à Montréal, et qu'il doit descendre sous peu de jours pour faire le siège de Québec.

Nous avons eû aujourd'huy un sermon prêché par M[r] le G[d] Vicaire. Au commencement de son discours il a donné sur le nez de quelques Congréganistes, qui avoient tournés en ridicule quelques expressions dont il s'étoit servis dans un sermon qu'il nous donna le mardi gras.

L'on nous assure que les 2 personnes dont j'ai parlé le 7, qui alloient à Québec, sont de Montréal et qu'elles sont entrées.

1776. 11 mars. Il est passé 8 Bostonnois qui montent et s'en vont chés eux, disant que leur temps est finy.

12 mars. Nouvelles. M. Macdugall, lieutenant de cette ville, est arrivé hier soir de Montréal. Il rapporte qu'il est party 3 Mess^rs de Montréal pour aller dans les païs d'en-haut, porter des colliers aux nations, pour les engager à descendre dès le petit printems, pour donner secours aux Royalistes.

Il est descendu aujourd'hui 30 voitures chargées d'affus de canon, de boulets, aubusiers et autres ustencils : il est passé aussi deux canons, dont un de 24 et un de 12.

15 mars. Nous avons appris que les 2 personnes dont nous avons parlé le 7 du courant, étoient des envoyés du Gén^l Carleton dans les païs d'en-haut, pour avertir le Capit^ne *L'Arnould* de descendre dès le petit printems avec les nations.

Nous apprenons de Québec qu'un nommé *Macuil* qui étoit auprès du Gén^l *Arnold* s'est échappé du Camp des Bostonnois et est entré dans Québec ; qu'il a emporté avec luy toutes les gazettes de York et les Lettres du Congrès : que 4 matelots qui étoient sortis de Québec y sont rentrés, après avoir restés 3 jours dans le Camp ; que le fils de de M. *Launière* étant sorti de Québec sous prétexte de folie, mais bien pour examiner ce qui se passoit dans le Camp des Bostonnois, avoit été pris comme il s'en retournoit à Québec ; qu'il est à présent aux fers aux pieds et aux mains au Camp.

L'on dit aussi que les gens de Québec ont fait faire un cheval de bois qu'ils ont mis sur les murs, du côté du faubourg St. Jean, avec une botte de foin devant luy et une inscription en ces termes : *Quand ce cheval aura mangé cette botte de foin, nous nous rendrons.*

Il est passé aujourd'hui 100 voitures chargées de haches, pioches, pics, affus de canon, boulets et autres ustencils : il y avoit 50 Bostonnois, 2 canons de 12, et vn pierrié.

16 mars. A 2h après-midy, il est venuë une Eclaire et un gros coup de tonnerre luy a succédé.

17 mars. Il est arrivé 36 voitures chargées de quarts pour le Camp et 120 Bostonnois.

1776. 18 mars. La St. Patrice.

Le 18, jour de St. Patrice, les Irlandois dans les troupes du Congrès, qui sont arrivés hier dans cette ville, se sont promené dans toute la ville, avec leurs sabres et bayonnettes à la main, au son des tambours et fifres. Ils avoient tous à leurs chapeaux une branche de sapin, à l'exception des officiers qui avoient chacun une Egrette artificielle. Un mouchoir de soie qui étoit percé faisoit leur drapeau. Il étoit amanché au bout d'une tête de sapin ; au-dessous du mouchoir étoit deux bayonnettes en croix. Ils ont été donnez une aubade aux Dames Religieuses, en criant 3 fois *auras!* De là ils passèrent chez M. de Tonnancour, et s'étant arretté à sa porte ils se mirent à crier : *Goddam that house and all that is in it*, sachant que M. de Tonnancour étoit Royaliste. M. Godefroy son fils, qui étoit à la fenestre de sa chambre, les ayant entendu, leur répondit : *God may forever damn you all !* Ils se retirèrent et furent chés M. Laframboise, qui fit délivrer aux soldats 2 sciaux de rum et fit entrer chez lui les officiers et les régala d'une demie-douzaine de flacons de liqueurs. C'étoit payer l'honneur qu'on lui faisoit bien cher. Après-midy ils furent chez M. *Delzene* lui donner une aubade, mais j'ignore s'ils ont eû la pièce ; il y a tout lieu de la présumer, étant bon Congréganiste.

Aujourd'hui il est arrivé dix traînes chargées de quarts.

18 mars. Misère des Bostonnois.

Les troupes ont demandé la charité dans toutes les maisons de la ville, disant qu'ils crevoient de faim. Je leur ai donné (malgré moi) environ 4 ou 5 ℔ de lard en différentes fois. Une dixaine ont été chez M. de Tonnancour qui leur donna à manger, mais non contens de cela ils vouloient à toute force ôter la viande qui étoit à la broche, malgré la cuisinière : à la fin, on les menaça du Commandant ; ils s'en furent en donnant des coups de bayonnettes dans les cloisons et dans les portes.

Mr le Gd Vicaire en ayant rassasié quelques uns et ne se croyant pas obligé de nourrir toute la garnison, fut

1776. contraint de faire fermer ses portes pour pouvoir manger tranquillement.

20 mars. Les Américains exigent des corvées. Il est arrivé 20 voitures chargées d'ustencils de guerre, et 30 Bostonnois.

Aujourd'huy, les habitants de St Pierre l'ebequet, ayant été commandés pour aller mener du bagage au camp, sont arrivés en cette ville : plusieurs d'eux sont venus me trouver pour me prier d'aller avec eux chés Mr le Commandant le prier de les exempter de ce voyage. Comment, leur ai-je dit, quand on vous a commandé de la part du Roy l'été dernier, vous n'avez eû besoin de personne et vous avés refusé tout net de marcher ! Aujourd'huy il vous faut des interprettes pour faire des supplications pour vous autres ? Allez, mes amis, il est très naturel que vous ressentiés aussi bien que nous les effets de la liberté. Ainsi me voyant si peu disposé à leur rendre ce service, ils s'en sont allés.

Mr le Commandt m'ayant envoyé chercher pour l'interpretter dans quelqu'affaires, me pria de faire bien des excuses pour lui à M. de Tonnancour des insultes que les soldats avoient faits chés luy, et de l'assurer qu'il n'avoit aucune part à tout cela ; et que si pareille chose arrivoit à l'avenir, de l'en avertir et qu'il y mettroit ordre.

21 mars. Les Américains ne paient point pour le charriage. Il n'y a eu rien de nouveau, sinon quelques voitures de cette ville qui ont partie pour mener des vivres au camp, par ordre de M. le Commandant.

Un habitant revenant du camp a dit que les Bostonnois se préparoient à faire feux sur la ville de Québec, lundy prochain qui sera le 25,—jour de l'Annonciation de la Ste. Vierge. Les voitures qui ont passées le 15 du courant sont de retour, et nous ont dits qu'ils n'avoient pas été payées pour leurs voyages.

Une personne venant de Montréal nous a appris que le lac Champlain et la Rivière Chambly étoient partie, et que les Bostonnois ont perdu, à la Pointe-aux-fers (*Pte-au-fer*), 2 canons qu'ils amenoient pour Québec.

23 mars. Il est party de cette ville 60 Bostonnois pour Québec.

*24 mars 1776. M. Hazen.*

Nous avons appris que M. Moses Hazen, cy-devant du 44e Régt ayant obtenu du Congrès une commission de Colonel, avait levé dans les paroisses d'en-haut 6 compagnies de Canadiens ; et qu'ayant remontré au Génl Wooster qu'il étoit nécessaire d'envoyer au-devant des Sauvages qui doivent descendre avec la troupe, il étoit party avec son monde, mais non dans l'intention de s'opposer à eux, mais plutôt pour s'y joindre ; afin de venir secourir la ville de Québec.

*25 mars. Passage de soldats et nouvelles.*

Il est arrivé en cette ville 90 Bostonnois qui vont à Québec, qui ont dit qu'il y avait 15,000 hommes à la Pointe, qui attendoient la navigation pour venir à Québec ; et que le Génl Wooster devoit descendre dans peu de jours.

*26 mars.*

Il est passé 2 sauvages du Sault-St.-Louis, qui disent qu'il y a 5,000 hommes, tant de troupes que sauvages, qui attendent la 1re navigation pour descendre secourir Québec.

L'on nous assure qu'il y a une flotte françoise pour venir en Canada, et qu'ayant fait rencontre de quelques bâtimens Anglois, il y avait eu un engagement, et que les François avoient remporté victoire : cette nouvelle demande confirmation,

Nous apprenons que le bâtiment qu'on a annoncé être en rade le 9 du courant, avoit été dans les paroisses d'en bas pour charger des vivres ; qu'il n'a été que trois jours dans son voyage, et qu'il est de retour à Québec. L'on dit que les gens de Québec, ayant fait une sortie d'environ 400 hommes, ils avoient tué 10 Bostonnois et fait 5 prisonniers ; après quoi ont rentrés dans la ville.

*27 mars. M. Gugy et LaRose.*

Il est arrivé en cette ville 35 Bostonnois qui descendent à Québec. Ce même jour, Mr Gugy est venu en ville, pour avoir un ordre du Comdt pour faire sortir son meunier de son moulin, s'étant aperçu qu'il n'agissoit pas honnêtement. Comme il lui avait dit d'en sortir, il fut se conseiller à Larose, Capitne de la Rivière du Loup, qui lui dit : " N'en sortés pas, parce que le Congrès ôtera à M. Gugy son moulin et vous le garderés," non pas qu'il crû

1776. que ce devoit être ainsi, mais afin de faire tomber M^r^ Gugy dans quelques piéges et d'avoir prise sur luy. Car il pensoit que quand ce meunier s'obstineroit à rester par cette raison, M. Gugy diroit quelque chose de désavantageux au Congrès, et que par là il auroit lieu de le faire prendre ; ayant manqué son coup dans le mois de décembre dernier.

28 mars. Arrivée de Wooster.

Le Gén^l^ Wooster est arrivé en cette ville, et tous les Congréganistes ont été luy rendre visite.

Prisonniers conduits à Montréal.

Il est passé M. Launière fils, venant de Québec, qui a été fait prisonnier avec un nommé L'Etourneau qui étoit sortis de Québec.

Il est passé aussi un nommé Sergent *Brown* qui a été fait prisonnier au Fort Ste. Anne et qui a déserté de Connecticut. Il s'étoit rendu jusqu'à la Pointe de Lévi, où il demanda à un habitant de le traverser à la ville de Québec, qu'il lui donneroit 5 guinées. L'habitant lui dit, qu'il alloit chercher son aviron, mais il fut avertir les Bostonnois et la fait prendre. Il dit qu'il y avoit, en bas de Québec, 1,000 hommes prêts à y entrer [1]...... Dieu le veuille.

30 mars. Wooster va à Québec. Mauvaise foi des Américains.

Le Gén^l^ Wooster est party pour Québec, après avoir assuré que si M. Carleton ne se rendoit pas, il alloit prendre la ville d'assault.

M. Pelissier luy a donné sa cariolle couverte et deux chevaux, avec son coché, pour le mener jusqu'au Camp.

Il est arrivé 60 Boston^s^ qui descend^t^ et 8 offic^rs^ qui montent.

Il y a quelques jours que M. Laframboise donna un grand diné où il y avoit plusieurs Bostonnois parmi lesquels se trouva un ministre. Lorsque le temps de se mettre à table fut venu, ce ministre fit une espèce de singerie en bénissant la table. Quand ils en sortirent, M. Laframboise dit—pourquoi il ne faisait pas la même cérémonie ?—Le Sr. Sills qui étoit de la compagnie, luy dit : Si

1 Il s'agissoit sans doute de la malheureuse expédition de M. *De Beaujeu.*—(*Note marginale du MS. que je copie.*—J. V.)

vous sçaviés ce qu'il dit, vous ne demanderiés pas qu'il le repetta, il dit : " *Dieu écoute mes prières ; Damne tous les Canadiens et les Royalistes, fais tomber le feu de ta colère sur cette province.*" Laframboise se mit à rire fort spirituellement. 1776.

Nous apprenons que les Bostonnois ont fait coup sur quelques Canadiens qui venoient s'emparer de la garde de la P[te] de Lévi, qu'ils en ont tué plusieurs, fait 30 prisonniers et que les autres se sont échappés dans les bois. L'on dit que M[r] *Bailly*, prêtre, et un autre dont on ignore le nom, ont été tués dans cette action.[1] Comme cette nouvelle se rapporte si différemment, on ne peut y faire aucun fondement jusqu'à ce que nous voyons monter les prisonniers. Affaire du curé Bailly.

L'on nous assuré qu'il est party une frégate de Québec, pour aller en bas chercher plusieurs habitans qui se sont soulevés. L'on dit qu'il y a treize paroisses soulevées contre les Bostonnois. Les Canadiens se soulèvent contre les Américains.

Aujourd'huy le nommé *Lizotte* est arrivé de Montréal sous prétexte d'aller à Charlesbourg, pour voir un de ses enfans. Il a un passeport du Gén[l] Wooster. Il est porteur d'un Ecrit pour M. le Gén[l] Carleton ; pourquoi il offre 300lb à celui qui voudra aller le porter à Québec. Par cet Ecrit l'on informe Son Excellence de la situation des Yankais et de la quantité de troupes du Roy qu'il y a dans les Colonies ;—2° qu'il y a 2,000 h. de troupes et Sauvages tout prêts à descendre ; 3° que, dans les paroisses de la Chine, la P[te] Claire et autres, il y a plusieurs cent hommes qui attendent ceux d'en-haut pour descendre avec eux ; 4° que 6,000 hommes de troupes ont hyvernés à Louis-Bourg, pour venir en Canada, 5° l'on exhorte Son Excellence à ne point se rendre, et on lui donne connoissance du plan qu'ont pris les Yankais pour prendre Québec.—1° Ils doivent faire sommer le général Carleton de 31 mars. Nouvelles par Lizotte.

1 On verra page 197, que Mr. *Bailly* n'a été que blessé dans cette rencontre avec l'ennemi, où les Canadiens avaient Mr. de *Beaujeu* pour commandant.—J. V.

1776. se rendre, et, s'il refuse, ils doivent envoyer par le moyen des flèches des Lettres aux Bourgeois, pour les inviter à se rendre, sinon, que leurs biens seront pris, confisqués et vendus au proffit du Congrès. 2° Ils doivent envoyer des déserteurs supposés, pour tacher de corrompre les Citoyens de la ville. Si tout cela ne suffit pas, ils doivent tenter l'assault; et si ils sont repoussés, ils doivent décamper par le Sault-de la Chaudière, y ayant des vivres de partis de la Nouvelle-Angleterre pour venir à leur rencontre.

Ce même Ecrit dit qu'il est arrivé 4 des plus fameux négocians de Londres au Congrès, pour faire rentrer les Colonies en elles-mêmes, vû que toute l'Ancienne Angleterre est portée pour leur faire la guerre. Il avertis aussi Son Excellence le Gén[l] Carleton que la majeure partie des troupes finiront leur tems le 15 d'avril, et donne connoissance de la situation de la ville de Montréal. Je prie le Seigneur que toutes ces connoissances puissent parvenir à Québec, pour engager les Citoyens à soutenir.

1 avril.

Le 1er d'Avril il n'y a rien eû de nouveau, sinon qu'il a passé 12 Bostonnois, tambour battant, fifre jouant.

2 avril. Les Américains manquent d'argent.

J'ai été aujourd'huy chez M. le Command[t], pour luy demander, de la part des Dames Ursulines, le payement des malades qui ont étés à l'hôpital depuis l'automne dernière. Il m'a fait réponse qu'il n'y avoit point d'argent d'arrivé. Je lui ai répondu : " Mons[r], comment voulés-vous " que ces Dames fassent? Elles avancent leur argent pour " nourrir et soigner vos soldats, et elles ne peuvent être " payées. Il est impossible qu'elles puissent continuer à " prendre soin de vos malades.—Eh bien, m'a-t-il dit, dites- " leur qu'elles prennent patience et elles seront payées.— " Eh bien, lui ai-je répondu, je vais dire à ces Dames " qu'elles nourissent vos soldats avec de *la patience*; l'on verra comme ils seront bien gras."—Il se mit à rire et me dit que sous peu il y auroit de l'argent.[1]

[1] *Notes et pièces justificatives*, CXVII.

Comme je voulois prendre congé de lui, il me demanda pourquoi est-ce que les marchands ne vouloient point prendre des Billets du Congrès? Je lui dis—que ma raison en mon particulier étoit de ce qu'ils n'étoient pas encore maîtres du païs, et que la ville capitale étoit encore au Roi. qui seul pouvoit changer la monnoie de la Colonie, et que je ne croyois pas que le Congrès pû établir aucun cours de monnoie dans cette province, jusqu'à ce qu'elle fût entièrement conquise.—" Eh bien, m'a-t il dit, sous peu " l'on vous forcera à les prendre."—A la bonne heure, lui dis-je, quand l'on nous forcera, il faudra bien le faire. 1776.

Les prisonniers du coup que les Bostonnois ont faits dont nous avons parlé le 30 du mois dernier, sont arrivé aujourd'hui au nombre de 21, au lieu de 30 qu'on nous avoit annoncé. Il n'y a rien de plus exécrable et qui répugne plus à la nature, que de voir des pauvres malheureux conduits par leurs compatriottes, sans qu'ils en soient le moindrement touchés ; au contraire, les misérables le mènent avec une jubilation sans pareille et comme s'ils menoient des gens dont ils n'auroient jamais entendu parler, ou leurs plus grands ennemis. Ces prisonniers disent qu'ils avoient reçû des ordres de Mr le Génl Carleton pour venir secourir la ville de Québec, et qu'ils étoient 500 hommes sous le commandement de M. *Beaujeu* qui en avoit envoyé 50 pour l'avant garde (dont ils étoient du nombre) ; et que les gens de la rivière du Sud en ayant eû nouvelle les avoient arrettés ; et que Mr *Bailly*, prestre, qui étoit leur aumônier, avoit été blessé.[1]

**3 avril. Prisonniers du parti de M. de Beaujeu.**

Il est passé un Capitne Bostonnois avec ces prisonniers et sa compagnie, qui a un plan de la ville de Québec et qui dit qu'il est impossible que les Bostonnois la puisse prendre, (à moins que ce ne soit par famine) ; la ville de Québec étoit trop bien fortifiée sur toutes les faces. Ce capitne s'en retourne avec sa compagnie en la Nouvelle-Angleterre, parce qu'il dit, que c'est folie de vouloir

1 Voir *Appendice*, No. II, p. 87.—J. V.

1776. tenter la prise de cette ville, d'autant plus que la moitié des Bostonnois sont malades et hors d'état de combattre.

4 avril. Mr *Couillard* l'un de ces prisonniers, a fait demander à M. de Tonnancour de l'argent à emprunté, ce qui luy a été accordé très-facilement.

Le 5. Il est passé 20 Bostonnois qui descendent.

Le 6. Il n'y a rien-eû de nouveau.

Le 7. On a dit que le Coll Maclean avoit voulû déserter 3 fois de Québec et qu'il avoit été ratrapé. Je ne mets cette nouvelle que pour faire voir les faussetés qu'on nous a rapportés, car je ne crois point cela, je suis trop persuadés de la bravoure du Coll Maclean.

L'on nous a dit aussi que les canons de dessus les murs de Québec étoient retournés du côté de la ville. Je pense que cette nouvelle est encore fausse.

Le 8. Mr. Belette, prisonnier, est conduit à Montréal.

Le Sr. *Belette* père, est passé venant de Québec, fait prisonnier pour la 2me fois: il dit que les Bostonnois l'ayant soupçonné d'avoir été dans Québec l'avoient fait prendre.

Il est monté un Courrier qui rapporte que les gens de Québec ayant envoyés une bombe dans le Camp des Bostonnois, elle avoit démontée entièrement une de leurs batteries; qu'il étoit sortis 2 jeunes gens de la ville de Québec qui ont dits que la ville ne manquoit point de munition de guerre et de bouche, et qu'elle n'étoit point dans les sentimens de se rendre.

Deux prétendus déserteurs devaient mettre le feu à Québec.

Il rapporte aussi que le Génl Wooster avoit envoyé deux de ses soldats dans la ville de Québec, sous prétexte de désertion, et leur avoit fait la langue pour mettre le feu dans Québec; que pendant que les gens de Québec seroient occupés à éteindre le feu, il devoit tenter l'escalade de la ville; que ces soldats avoient fait ce qui leur étoit ordonné, et avoient mis le feu à la haute-ville et à la basse-ville dans la nuit, et que les Bostonnois avoient tenté l'approche des murs; mais que la ville avoit fait un feu si vif, qu'ils avoient été contraint de se retirer en désordre.

Ce meme jour, il est arrivé vingt voitures chargées de lard pour le camp, avec une trentaine de Yankais. 1776.

Il est passé un nommé *Rainville*, des paroisses d'en haut, avec sa femme, qui ont été sous prétexte de faire un vœux à la Grande Ste. Anne. Cet homme a envoyé dans la ville de Québec, des intelligences pour notre Gén$^{l}$ Carleton, de la part de M$^{r}$ Moses Hazen, Command$^{t}$ actuel de la ville de Montréal, et est chargé d'une lettre de M. de Carleton pour le d. Sieur Hazen. Cet homme a dit qu'aussitôt la navigation libre, que les troupes et les sauvages d'en-haut doivent descendre ; et que M. Hazen avec plus de 3,000 Canadiens des paroisses d'en-haut doivent se joindre à eux pour aller secourir Québec. Que Dieu le veuille ! **Rainville, émissaire de Hazen, envoie des intelligences à Carleton.**

Il est passé 2 officiers Bostonnois qui viennent du camp et qui ont dit en passant qu'ils étoient bien contens d'en être éloigné, et qu'il étoit impossible que leurs gens prissent la ville de Québec. 9 avril.

L'on nous assure que les habitans de Varennes se sont mis en uniforme et qu'ils sont prêts à secourir Québec au premier signal qu'on leur donnera. Nous apprenons aussi que les Citoyens de la ville de Montréal montent la garde tous les soirs.

Les nouvelles que l'on repand aujourd'huy touchant l'impossibilité de la prise de Québec et du secours qui doit venir, affligent beaucoup les cœurs Bostonnois. Mais n'importe ; le peu de Royalistes qui se trouve en cette ville rendent graces au Seigneur intérieurement de toutes ces nouvelles. M. S$^{t}$ Onge, G$^{d}$ Vicaire, a annoncé et fait chanter un salut les 3 fêtes de Pasques, dans l'église des Dames Ursulines, pour demander la benediction du ciel sur nos armes. L'antienne *Domine, salvum fac Regem* y a été chanté pendant les trois jours. **Les Bostonnois découragés.**

Un habitant venant du Camp des Bostonnois, dit qu'ils ont fait commander 300 h. à Charles-Bourg, pour porter les Echelles le long des murs de Québec, mais qu'ils ont refusés, leur disant que c'étoit inutile de se faire tuer 10 avril.

1776. pour porter les Eschelles; que quand bien même elles seroient postées aux murs, qu'ils n'étoient point capables d'y monter; et que les Bostonnois craignant un soulèvement dans cette paroisse y avoient envoyés 300 h. de garde.

Ce même habitant dit, qu'ils font un bruleau à la P^te aux Trembles, pour faire brûler la frégate qui est devant Québec; mais l'on nous assure que plusieurs bâtimens de Québec se préparent à venir à la P^te aux Trembles, pour détruire les bâtimens des Yankais.

Price et Walker. L'on dit que Mess^rs Price et Walker sont retenus au Congrès, parce qu'ils sont les auteurs que les Bostonnois sont venus dans cette province; ayant fait entendre au Congrès, que tous les canadiens étoient prêts à recevoir leurs troupes: mais aujourd'huy qu'ils voient la prise de Québec impossible, ils s'en prennent à eux.

11 avril. Rien de nouveau.

12 avril. 22 Bostonnois qui étoient en cette ville depuis trois jours se sont fait traverser des cheneaux pour aller au camp.

On apprend que Québec doit être escaladé. L'on nous dit que c'est aujourd'hui, ou demain, que les Bostonnois doivent tenter à prendre la ville de Québec par escalade; par la raison que la majeure partie de leur monde finissent leur temps le 15 de ce mois. Les soldats de cette garnison finissent aussi leur tems le 15, mais le capit^ne Goforth ne veut pas les laisser partir jusqu'à ce que la décision de Québec soit faite.

Prière de l'auteur. " Seigneur, Dieu des armées, protége la ville de Qué-
" bec et conservés, s'il vous plaît, ceux qui la deffendent.
" Grand S^t Joseph, vous à qui Dieu a confié le soin de
" cette province en vous en établissant le patron, faites
" par votre intercession qu'elles soient délivrée des enne-
" mis qui l'environnent, et conservés ceux qui en soutien-
" nent la deffense, par le seul motif de la gloire de Dieu
" et la fidélité de notre Roy: Nous vous en prions, et
" nous vous conjurons par l'amour que vous avés eû
" pour Jesus et Marie et que Jésus et Marie ont eû pour
" vous de la protéger dans ce moment où l'ennemi de

1776.

" notre Religion voudroit s'en rendre maître. Daignés " écouter nos prières et nous obtenés la grâce que nous " vous demandons."

13 avril.

Il n'y a rien eû de nouveau. Nous sommes dans l'impatience de recevoir des nouvelles du sort de Québec. Le lac est party à 3 h. après midy, et n'a pas laissé que de faire beaucoup de bruit par les bourguignons.

14 avril. Arnold s'arrête aux Trois-Rivières.

Point de nouvelles d'aucune part. A 6 h. du soir le Génl Arnold est arrivé du camp et vas à Montréal. Aussitôt son arrivée, il a envoyé un exprès aux forges chercher M. Pelissier, qui arriva à 8½ h., et a soupé avec lui, accompagné de Mesrs Laframboise, Courval, Delzene et autres.

Le 15.

Le Génl Arnold a été diner aux forges, et avant de partir a dépêché un exprès pour Montréal. Nous ne sçavons point la cause. *Joseph Jutras*, autrement dit *La Patate*, a trouvé fort ingénument qu'il falloit que Québec fut pris, parce que, dit-il, il n'y aura point de secours. Mr Baby avec son grand nés, a sentie qu'il ne viendroit pas de secours par en-bas, parce que le Roy a envoyé toutes ses forces dans les Colonies. Ces nouvelles doivent nous déconcerter, veñants de deux si bons politiques.

Nous avons appris que les batteries des Yankais ont été culbutées par les canons de la ville de Québec.

Le 16.

Le Génl Arnold est party pour Montréal, ce matin à 9 h. Il s'est fait mener en canot jusqu'à la Pte du lac, les eaux étant trop hautes pour aller par terre.

Le 17. Nouvelles.

La garnison de cette ville ayant fini son temps avant-hier est party ce matin, à 7. avec grande jubilation.

Nons apprenons pour le seure qu'une personne de Montréal est passé la semaine dernière pour entrer dans la ville de Québec, et qu'elle porte des instructions au Génl Carleton, contenant 14 articles, qu'elle a mis dans un bouton de culotte, de crainte d'être pris et fouillé : nous attendons cette personne avec impatience.

L'on dit que M. Pélissier a reçu, hier, du Génl Arnold une commission de Colonel-général des Milices du Canada.

Le 18.

Il est arrivé un courier de Montréal avec un paquet

1776. de lettres pour M. Pelissier, que le commandt lui a envoyé en toute diligence. Ce même jour est arrivé le Ministre des Bostonnois qui étoit au Camp de Ste. Foy, qui vas à Montréal. L'on nous dit qu'il y a beaucoup de Bostonnois arrivés à St. Jean, qui attendent que le lac soit passé pour descendre.

L'on nous assure que le Génl *Howe* est party de Boston pour venir en Canada. Les Bostonnois disent qu'il est party de Boston, mais que l'on ne sçait où il est aller, tout cela n'est que pour endormir le peuple Canadien, il faut espérer que si il se réveille une fois, il faudra le bien bercer pour le rendormir.

Le 18 un nommé *Brindamour*, Capitne dans le régiment de M. Levingston, est arrivé de Québec. Il dit que le Génl Carleton a demandé aux citoyens de Québec de soutenir jusqu'au 22 du courant, et que si il ne venoit point de secours qu'il rendroit la ville : il dit aussi, que les personnes de Québec n'ont qu'une chopine de bled à manger par jour. Comme ces nouvelles sortent d'un auteur si peu croyable, nous ni faisons point de fonds.

Le 19. Point de nouvelles d'aucune part. L'on nous annonce une gde quantité de Bostonnois qui viennent en batteaux. Il faut vraiment que le nombre soit considérable, car on dit qu'ils ont avec eux 500 prestres catholiques, parce que, dit-on, la majeure partie de l'armée est catholique. Nous voilà bien dans nos affaires, nous ne manquerons pas de curés de sitôt.

J'ai oublié une circonstance du 14.

Aventure arrivée à M. Courval le 14.

M. Courval après avoir souper avec le Génl Arnold s'en retourna chés lui, mais comme les eaux avoient extrêmement montés, il ne pû s'y rendre; il eû beau appellé ses domestiques pour le venir chercher en canot, ce fut inutile, tout le monde dormoit; il s'en retourna chés Sills pour demander un lit. Le Commandt l'ayant aperçû et quelques autres lui demandèrent pourquoi il étoit revenu ? Il leur dit la raison. Alors ils lui dirent : il faut aller voir comme les eaux ont montées. Ils furent

au bord de l'eau, ils prirent Mr Courval par dessous les bras et le traînèrent dans l'eau jusque chés luy, et le laissèrent sur son peron à attendre qu'on lui ouvrit la porte et s'en furent. Voilà de la façon comme ils badinoient avec les amis de la Cause commune. 1776.

Il est arrivé deux couriers du camp de Ste. Foi, une heure l'un après l'autre, pour avertir le Capitne Goforth de descendre à Québec avec le reste de ses soldats qui étoient icy. Le 23 avril.

Il est passé 200 Bostonnois en batteaux qui descendent au camp, qui disent qu'il doit en descendre 2,000 demain. Le 24.

Nous avons appris que le Régiment du Roy qui étoit dans les païs d'en-haut, et les Sauvages étoient arrivés au Lac des Deux-Montagnes et qu'ils attendent les nouvelles de la flotte qui vient par en bas pour descendre. L'on nous assure que le général Carleton a eû des nouvelles du renfort qui lui vient. Secours des pays d'en haut.

Les Canadiens-Bostonnois disent, que le Génl Howe a été pris en sortant de Boston, avec 1,500 hommes et 15,000 piastres. Nous n'en croyons rien.

Il est arrivé 3 bateaux avec 76 Bostonnois qui descendent. Je fus au bord de l'eau les voir arrivé. L'un d'eux me demanda des nouvelles de Québec. Je lui dis que je n'en sçavois point. Cela me mit dans le chemin de discourir. Je lui demandai s'il descendoit beaucoup de leurs gens. Il me dit comment voulés vous qu'il en vienne beaucoup, l'on ne nous paye point. Voilà 7 mois que nous sommes engagés, l'on nous a pas donné un sols et même plusieurs de nos gens ont désertés ; il y a 16 h. de notre compagnie qui nous ont laissés à Carillon. Mais, lui dis-je, pensés-vous prendre Québec ?—Quand bien même, me dit-il, nous le prendrions, nous sommes assurés de ne le point garder longtemps, parcequ'il y a une flotte en bas qui vient au secours de Québec. Eh bien, lui dis-je, qu'elle est donc votre dessein ?—Ma foi, dit-il, je n'en sçais trop rien, l'on nous fait espérer que nous aurons Le 25. L'espoir est plus grand que jamais. — Prières publiques.

1776. Québec le 10 de mai, et puis voilà tout. Je le laissai, voyant qu'il ne me donnoit aucune bonne raison.

M. St. Onge, Vicaire général, a annoncé ce matin vne Neuvaine pour demander à Dieu sa sainte bénédiction sur cette (...*mot omis*...) et la conservation de notre Religion. Cette neuvaine doit commencée dimanche 28 du courant. Les Dames Religieuses doivent s'y joindre par une neuvaine de communions.

Les amis de la cause commune se moquent et raillent de nos prières, mais nous nous en soucions fort peu. Nous espérons que Dieu les écoutera et qu'il favorisera les armes du Roy ; si toutefois il ne lui plait point de le faire, nous aurons toujours l'honneur et la gloire de dire que nous avons été fidels sujets de sa Majesté jusqu'à la fin, et que nous n'avons point donné notre âme au diable en devenant rebels à notre Roy sous vn faux prétexte d'oppression, comme ont fait une quantité de nos concitoyens.

Le 26 avril. Les 76 hommes arrivés d'hier sont party aujourd'huy pour le camp. Tous les cœurs Bostonnois ont été les voir partir avec beaucoup de jubilation, comme s'ils attendoient une fortune par le succès de ces gens-là. Comme j'étois au bord de l'eau, M. Freeman fils vint me demander si je pouvois lui enseigner quelqu'un pour piloter ces 3 batteaux à Québec ; je luy dis qu'ouï, je lui montrai un homme qui est sourd et muet et je le laissai : il partit pour aller lui demander, mais il vit bien que je m'étois moqué de lui, car il ne pû jamais rien lui faire comprendre.

Nouvelles par Montréal. Mr Hart est arrivé de Montréal. Il rapporte la vérification que le Génl Howe est retiré de Boston : il dit que les Bostonnois ont envoyé des bâtimens pour découvrir quelle route il prenoit, et que si il vient en Canada, que le Génl *Washington* est tout prêt avec 10,000 h. pour venir en cette province.

Nouvelles de Québec. A 7 h. du soir, est arrivé un nommé *La Couture*, courier pour les Bostonnois, qui vient du camp. Il dit qu'il

1776.

y a une goelette qu'ils ont armé, qui monte et qu'elle est à Champlain pour aller à Montréal. Il rapporte aussi que Joseph Papillon a été fait prisonnier et mis dans le fond de cale d'un bâtiment, les fers aux pieds et aux mains ; il ne dit point pour quelle raison.

Le 27 avril.

Un nommé *Blondeau* est arrivé de Montréal, qui dit qu'au-dessus de Montréal il y a un grand tumulte, causé par les Sauvages qui sont avec le Régiment du Roi, et que tous les jours l'on s'apperçoit qu'il manque beaucoup de monde dans la ville, qui vont les joindre.

Deux Montréalistes entrent dans Québec.

L'on nous dit qu'il est entré dans Québec 2 messieurs de Montréal d'une façon assez comique. Ces messieurs ont été 3 ou 4 jours dans le camp des Bostonnois habillé en mendians. Le dernier jour il s'avancèrent jusqu'à la dernière garde ; là ils firent cuire un morceau de lard. Lorsqu'il fut cuit, l'un d'eux le prit et se fit à fuire, l'autre couru après lui, le ratrapa et firent semblant de se chamailler. Celui qui avoit le lard s'échapa et l'autre donna encore après. Lorsqu'il fut arrivé au dernier sentinelle, il lui dit : faites moi le plaisir de tenir mon sac pour que je puisse courir après mon camarade qui emporte mon lard. Le factionnaire prit le sac et ainsi mon homme se mit à courir après l'autre. Le factionnaire lui crioit : Cours, cours, tu vas le ratrapé. Effectivment, ils ont si bien courus qu'ils ont entré dans Québec, le lard à la main. La ruse n'est pas mal inventée.

Le 28.

Un officier est arrivé du camp, qui rapporte que 7 bâtimens sont en route pour monter et qu'ils vont chercher de l'artillerie à Montréal, pour faire brèche à Québec. Nous espérons qu'avant que leur batterie soit parée, que nous aurons du secours.

Prières publiques.

Aujourd'huy notre Curé a annoncé une grande messe qui se chantera mardi en l'honneur de St. Joseph, patron de cette province pour le prier de la prendre sous sa protection.

Il vient d'arriver un Courier de Montréal, qui rapporte que le Gén[l] *Thomas* y est arrivé avec 2,000 h., et qu'ils

1776. doivent descendre ces jours icy. Quand nous les verrons, nous le croirons, car ils ont dit tant de menteries qu'on ne peut les croire d'un seul mot.

Le 29 avril. Le général Thomas. Le Gén[l] Thomas est arrivé en ville. Aussitôt il a dépêché un exprès pour aller chercher M Pelissier, mais comme il partoit M. Pelissier est arrivé. Le Général est reparty aussitôt pour le Camp ; il a annoncé 3,000 h. qui doivent descendre.

Le 30. Treize batteaux sont arrivés et 250 h., avec 2 canons de 24, à ce que l'on dit ; mais je les ait vû, ils sont de 9 et pas plus.

Liste des royalistes. Nous apprenons qu'une personne de cette ville a donné à l'officier commandant une liste des Royalistes de l'endroit,

Sçavoir.

| | | |
|---|---|---|
| Chez M. de Tonnancour,.................. | 3 | 16 |
| Le P. Isidore et le Frère Adrien.......... | 2 | |
| M. le Grand-Vicaire,......................... | 1 | |
| M. Leproust,........ ... ......................... | 2 | |
| M. Bellefeuille,................................. | 1 | |
| M. Maillet,........................................ | 1 | |
| Badeaux,........................................... | 1 | |
| Stansfeld, Fraser et Morris,................ | 3 | |
| Mes[rs] Niverville et Normanville.......... | 2 | |

Cette personne n'a pas donné une Liste exacte, car j'en connois bien d'autres que je ne devulguerai que lorsqu'il le faudra.

L'on est venu m'apprendre cela, en me disant que j'étois du nombre [1]. J'ai répondu que cela ne me faisoit point de peine ; au contraire que le nom de royaliste me faisoit honneur, et que je serois bien mortifié si l'on pensoit autrement de moi.

Nous venons d'apprendre qu'il y a 8 jours le Co[l] Maclean a fait une sortie de Quèbec avec 18 bateaux armés ; qu'il a été attaqué le garde du Foulon ; qu'il l'a repoussé et

1 L'Ecrivain de ce Journal, se désigne ici clairement, car ce n'est pas le nom de *Foucher* mais celui de *Badeaux* qu'on voit à cette Liste de Royalistes.—J. V.

qu'il a pris à l'ennemi 9,000 rations ; cela leur aidera à subsister jusqu'au secours. 1776.

Bostonnois qui s'en retournent.

Il est monté 45 Bostonnois qui ont finis leur temps, qui ont dit qu'il étoit déserté 2 hommes de leur camp dans Québec, et que le Capit$^{ne}$ *Pepper*, devoit aussi se rendre à Québec avec un bâtiment chargé de vivres, mais qu'ayant été découvert, les Bostonnois l'avoient fait prisonnier.

La goualette de Belette est passée à 6 h. du soir qui monte à Montréal. Il y a plusieurs Bostonnois dedans, qui ont finis leur temps et qui s'en retournent à la Nouvelle-Angleterre.

1er mai.

Le 1$^{er}$ de may, nous avons eû une forte bordée de neige.

Bombes fabriquées à St. Maurice.

M. Pelissier doit commencer aujourd'huy à faire des bombes de 13, 9 et 7 pouces pour les Yankais ; mais les forgeront anglois disent que ces bombes ne pourront point éclater, et que de plus qu'elles ne seront prets que dans 5 semaines, ainsi ils pensent qu'elles serviront plutôt au Roy qu'aux Yankais. Je le souhaite.

Le 2. Nouvelles du siége.

Nous avons appris que les Bostonnois s'étoient révoltés dans le camp par le manque de vivres, et qu'ils avoient dit au Général, que si il ne les nourrissoit pas mieux, qu'ils abandonneroient le service.

L'on nous assure aussi que le Rogatel et la Gaspé sont coulés à fonds.

L'on dit que le Capit$^{ne}$ Maclean étant sortis de Québec, pour aller chercher des vivres à l'Isle d'Orléans, a été pris par les Bostonnois et conduit au Gén$^{l}$ Wooster, qui lui a demandé comment il ozoit faire entrer des vivres dans Québec. Le Capt$^{ne}$ lui a demandé comment il ozoit lui faire une pareille question ? qu'il devoit sçavoir qu'il faisoit son devoir en servant son prince, ce qu'il ne faisoit pas lui-même, n'étant qu'un Rebel ainsi que toute sa troupe pouïlleuse ; “ mais, a-t-il dit au général Wooster : “ voici le temps bientôt venu, et le jour n'est pas loin, où

1776. "je verrai votre chevelure levée de dessus votre vieille "carcasse." Le Génl l'a fait mettre aux fers dans le camp.

Il est passé aujourd'hui 50 Yankais qui montent : les pauvres malheureux font encore pitiés de les voir comme ils sont tout nuds et chétis.

Le 3 mai. Nous avons appris par les gazettes de la Nouvelle York, qu'il y avoit 80,000 h. sur mer, tant pour le Canada que pour les autres provinces, et qu'ils devoient se rendre à Hallifax pour prendre les ordres de chacun leur poste : La gazette est datée du 15 d'Avril. Il y est fait mention aussi que le Glasgow, bâtiment du Roy, a batû une fregate aux Yankais, commandée par le Capitne *Hopkins*.

Bostonnois qui se rendent à Québec. Il est arrivé, à 7 heures du soir, 17 batteaux dans lesquels il y a 340 Yankais de la Pinsilvanie, qui descendent à Québec. Ils disent qu'ils ont fait rencontre de la goualette de Belette dans le lac, et que croyant que ce fût un batîment royaliste, ils avoient fait un long circuit pour l'éviter.

Le 4. Il est arrivé 2 bateaux de Yankais de la province de Connecticut au nombre de 40. En débarquant de leurs bateaux, ils se sont informé s'il n'y avoit pas de crainte pour eux de la part des Royalistes. Leurs gens leur ont répondu que non. Ensuite, ils ont demandé des nouvelles de Québec, et comment il étoit fortifié. Un de ceux qui sont revenus du camp lui a répondu, que les gens de Québec tiroient comme des diables, et qu'il étoit impossible de prendre la ville, à moins que ce ne fut par famine ; ce qui ne tarderoit pas, parce que ils manque de vivres et que la maladie est très-grande dans Québec, suivant le rapport d'un de leurs gens qui en est déserté depuis peu.

Il n'est pas possible d'exprimer combien la canaille triomphe de la passée de ces gens-là : il sembleroit que chaque brigade leur apporte une fortune. Cependant ils devroient voir qu'ils ne sont guères porté à leurs intérêts, car ils ont mis le feu aujourd'huy dans les cheminées du corps-de-garde et des cazernes, et ne se sont point mis en peine de l'éteindre ; au contraire, ils sortoient chācun

avec leur paquet, sans s'embarrasser du reste. Si ce n'eût été les Mess^rs Tonnancour, M^r de St. Ours et quelqu'autres canadiens, c'en étoit fait des cazernes. 1776.

Il est arrivé 240 hommes ; je ne sçais de quelles nations ils sont, car il y a des nègres, des sauvages, des panis, des mulâtres,...... je crois qu'ils ont écuré l'enfer, tant qu'ils sont noirs et saleaux. Le 5 mai. Troupes qui se croisent à Trois-Rivières.

Il est arrivé 300 h. qui reviennent du camp et qui s'en retournent. L'un d'eux m'a dit qu'il y avait un bâtiment français de 70 canons, à 40 lieues de Québec, mais je pense que cela est faux. Le 6.

Sur les 3 h. après-midy est arrivé du camp M. *Coll*, qui annonce l'arrivée d'un vaisseau de guerre de. 74 pièces de canon et 4 transports à Québec. Cette nouvelle allarme beaucoup les cœurs Bostonnois, mais nous en sommes aussi réjouis qu'ils en sont affligés. Le 7. Batiments anglais à Québec.

Ce même jour, 104 Bostonnois sont descendu dans 5 bateaux.

Le Capit^ne *Watts* et M. *Painter* étant au bord de l'eau lorsqu'ils ont arrivé, leur ont demandé s'ils étoient à Boston quand le Gén^l Howe en est party? Ils ont dit qu'oui. Eh bien, ont-ils dit, il a fait plus de diligence que vous, car il est à Québec et vous n'êtes encore qu'icy. Ces pauvres malheureux ont changés de couleurs à cette nouvelle.

A 8 h., il est arrivé 8 bateaux et 160 hommes qui descendent : L'un deux m'aborda et me demanda si j'avois ouï parler de la nouvelle qui étoit répandue, des vaisseaux arrivés à Québec ; je lui dis qu'oui, et qu'il y en avoit 16 autres qui devoient être arrivés actuellement. Il me donna un *goddam*, et dit, " Nous voilà bien f...... ! Il " vaudroit beaucoup mieux abbandonner cela. Cependant, " me dit-il, nous sommes assez de monde pour eux."— " Cela est vrais, lui dis-je, mais vous ne faites pas d'atten-" tion que le Gén^l Carleton peut faire marcher les Cana-" diens d'en bas." — " Oh, *by God*, me dit-il, cela est vrai, " nous allons nous trouver pris comme dans une cage."

1776. Les troupes anglaises arrivées à Québec font une sortie. A 10 h., 3 courriers se sont succédés, qui rapportent que sitôt que la troupe du Roy a été arrivé à Québec, elle a fait une sortie sur les Bostonnois, les a massacré, pris toutes leurs vivres et leurs canons ; et que 2 frégates sont en route pour monter avec 2 transports.

Le 8 mai. Un courier du camp apporte les ordres à ceux qui sont arrivés hier de remonter, et que le reste d'en bas est en chemin pour remonter : Sans doute que le Génél Wooster a pris le devant, car il est arrivé icy, hier au soir.

*Te Deum* aux Ursulines. A la réception du succès des royalistes, les Dames Ursulines ont chantés ce matin un *Te Deum*, pendant la messe.

Les Bostonnois ont reçu ordre de rester en cette ville jusqu'à nouvelle ordre.

Les Bostonnois retraitent. A 2h. après-midy, le colonel *Campbell*, est arrivé, qui rapporte que presque toute l'armée des Bostonnois étoit fait prisonnière, et que le reste montoit.

Le 9. Les Bostonnois arrivés d'en haut avant-hier se sont enretourné aujourd'huy ; ils disent qu'ils vont se retrancher à Sorel.

Plus de 900 Yankais sont passé aujourd'hui qui s'en vont, ils confessent qu'ils ont eû une diable de peur.

Le 10. Douze bateaux chargés de Yankais sont passé. Il faut espérer que nous en verrons bientôt la fin, car ils décampent grand train.

Le 11. Quatre Sauvages du Sault St. Louis sont arrivés en cette ville, qui disent avoir des lettres du Génl Washington qu'ils portent au Génl Thomas, qui est encore à Deschambault, pour lui faire apprendre qu'il y a un renforcement prodigieux de Bôstonnois à la Pointe, et de se retrancher à Sorel, en attendant qu'ils arrivent.

Des Anglois m'ont dit, ce matin, que la dernière brigade des Bostonnois qui monte, devait mettre le feu aux cazernes, au corps-de-garde et à la poudrière : ces nouvelles nous attristent beaucoup.

Le 12. M. *Bonfield* venant de Québec nous apprend qu'il y a 15,000 h. de troupe pour cette province et 50,000 pour les

Colonies de l'Amérique ; ainsi, il faut espérer que les Yankais seront réduits. 1776.

Nous avons eû une alerte en voyant 14 bateaux qui descendoient, pensant que c'étoit les Bostonnois qui revenoient ; mais notre peine a été changée bien vîte, en apprenant que ces batteaux alloient chercher le reste des Bostonnois qui étoient en bas. Les cœurs Bostonnois étoient bien contents et crioient, en frappant des mains : ha ! ha ! nous sçavions bien que les Bostonnois reviendroient et qu'ils n'étoient montés que par feinte.

Les Américains commencent à piller. Energie de M. de Tonnancour.

Sur les 2 h. après-midy, le fermier de M. de Tonnancour vint l'avertir que les Bostonnois avoient été pillé chez lui. Je fus chez le Commandant avec les Mess[rs] de Tonnancour, pour lui en porter des plaintes. Le Command[t] dit, qu'il ne connoissoit point ceux qui avoient pillé et qu'il ne pouvoit envoyer de monde ; parce que, dit-il, ses gens étoient fatigués. Messrs. de Tonnancour lui dirent : Hé bien, M[r], nous allons prendre du monde et courir après ; nous leur ferons bien rendre ce qu'ils ont pris. Le Comd[t] repris la parole et dit : ces gens-là pourront faire feu sur vous.—Hé bien, dirent les Mess[r] de Tonnancour, nous sommes hommes comme eux, et s'ils font feux sur nous, nous sommes en état de leur rendre. Alors le Comd[t] voyant leur résolution leur dit qu'il alloit écrire une lettre et envoyer son lieutenant avec eux, pour courir après et leur faire rendre ce qu'ils avoient pris ; les priant de ne point prendre de monde avec eux ; parce que cela causeroit un grand tumulte. Ils sont partis pour les rejoindre avec M. Normanville, chez qui ils ont pareillement pillé...

Le 13 mai.

Mes[rs] de Tonnancour et Normanville sont de retour ; ils ont ratrapé les voleurs et leur ont fait rendre un miroir, 2 cheveaux, des napes et des serviettes ouvrées, un lit en tombeau et d'autres articles. Les malheureux se préparaient à aller piller chés M. Gugy à Machiche, mais comme ils ont été pris dans cette paroisse, l'on pense qu'ils auront passé tout droit.

1776. H[illegible] Bostonnois vinrent me demander à loger. Comm[illegible] toutes les maisons étoient pleines je les reçu et les questionnai sur leur déroute. Ils me dirent qu'ils ne sçavoient pas ce qui les avoit chassé ; qu'ils n'ont presque point vû de monde, et qu'il y avait quelque chose de surnaturelle qui les avait frappé de crainte ; que la peure s'étoit emparé d'eux d'une façon singulière.

Je leur demandai si ils contoient se retrancher à Sorel. Ils me firent réponse que pour eux ils alloient se retrancher chez eux : que c'étoit pour la 3me fois qu'ils avoient été repoussé de Québec : la 1re, lorsqu'ils sont arrivé par St Igan,—la 2de, dans l'action de Mr de Montgomery, et puis cette chasse icy. Ils me paroissent bien contents du service du Congrès, car ils le *damnent* à tous les diables.

M. Gugy pillé par les Américains.

M. Gugy étant à la ville a reçu avis que des habitans de Machiche ont excité des Bostonnois et les ont persuadés d'aller piller chés luy ; ce qu'ils ont fait ce matin à 10 heures.

Mr Jacques Bonfield venant de Montréal, rapporte que les Bostonnois ont 8 régiments en marche et 4 généraux pour descendre à Québec : ces nouvelles font sauter les cœurs Bostonnois de joie.

Une personne de crédit nous assure qu'un sauvage est passé de jeudi dernier pour porter la nouvelle au Génél Carleton, que le Régt du Roy, les Sauvages et 700 Canadiens sont à *la Galette*, et qu'ils attendent ses ordres pour descendre.

Excès des Canadiens *congréganistes.*

Les habitants de Machiche, à ce qu'on dit, se proposent de faire prendre M. de Tonnancour et Leproust fils. L'on doit juger de notre situation de voir tant de malheureux qui courent à la perte de cette misérable province. Nous sommes entre la mort et la vie depuis que les gueux de Canadiens montent ; ils sont comme des enragés et ne cherchent que le pillage et le meurtre. Fasse le ciel que nous puissions être bientôt délivré de leurs mains.

Le 14 mai.

M. Gugy qui étoit en cette ville depuis quelques jours pour se soustraire à plusieurs coquins qui le vouloient

faire prendre, est party aujourd'huy pour s'en retourner chés luy, après avoir obtenu un ordre du Commandant pour que ses ennemis ne lui fassent aucun dommage. 1776.

Le Gén[l] Thomas est arrivé avec le reste de la troupe, qui étoit restée à Dechambaut. Nous avions espérance qu'une fois qu'il seroit passé que nous serions quitte d'eux, mais notre espérance, s'est trouvée vaine, puisqu'il reste ici et qu'ils attendent encore du monde d'en haut, il a fait prendre toutes les maisons vides pour loger sa troupe. Il a amené le Sieur Stansfield qui étoit parti pour aller à Québec porter des nouvelles au Géné[l] Carleton (dit-on). Le 15 mai. Le général Thomas s'arrête à Trois-Rivières

L'on dit que M. Pélissier est allé au camp de Sorel, pour engager les généraux à redescendre, cela peut bien être.

Le Général Thomas est parti en bateau pour Sorel, il a laissé environ 600 hommes qui sont logés en cette ville, nous ne sçavons point quel est leur dessein. Le 16. Thomas se rend à Sorel.

Un habitant venant de Sorel dit, qu'il n'est point arrivé de renfort aux Bostonnois, qu'il y a tout au plus 7 à 8 cens h. qui se retranchent et qui n'ont que 6 pièces de canons.

Il s'est fait beaucoup de nouvelles sur l'absence de M. Leproust fils et M. Paradis. Les uns ont dits qu'ils étoient fait prisonniers par les Bostonnois et que M. Leproust avoit eu un bras cassé ; les autres, qu'ils étoient prisonniers dans les batimens les fers aux pieds et aux mains ; mais enfin nous avons appris par une personne seûre qu'ils sont rendus à Québec. Craintes sur le sort de MM. Leproust et Paradis

Le Sieur Stansfield qui étoit parti de cette ville pour aller à bord des bâtiments et qui a été fait prisonnier en revenant, a été élargi aujourd'hui, les Yankais n'ayant point trouvé de preuve contre lui ; il m'a dit que le 11 de ce mois, les Bostonnois avoient pillé tout ce qu'ils avoient pû trouver au moulin de Lotbinière, bled, farine, etc.

Un nommé *La Liberté* de Bécancour venant de Montréal pour se faire payer des effets que les Yankais lui ont Le 17. Nouvelles de Montréal et de Québec.

1776. pris l'automne dernier à Québec, dit avoir passé par *La Prairie*, et dit qu'il n'y a pas plus de 200 hommes ; qu'à Sorel, tous ceux qui montent suivent presque tous leur route à la Nouvelle Angleterre ; qu'il ne s'est point apperçu qu'ils fassent aucun retranchement. Il n'a pas été payé.

Trois Hurons venants de Québec, ont dit qu'il y étoit arrivé neuf transports chargés de troupes. Nous espérons au premier vent de nord-est les voir arriver icy.

L'on dit que deux habitants de *St. Denis* dans la rivière Chamblie, sont passés du côté du Sud, pour aller à Québec demander grâce à M. le Général Carleton. Je souhaite qu'ils la puissent obtenir, du moins les autres paroisses rentreront peut-être en elles-mêmes.

M. Gugy craignant que les ennemis qui ont causé le pillage chez lui, n'attentent à sa personne, est venu en ville, pour y rester jusqu'à ce que le reste des troupes du Congrès soit passé.

Le 18 mai. M. Pelissier arrivant de Montréal rapporte qu'il y a dix mils hommes à Sorel pour descendre à Québec.

Le 19. Nous avons aperçu une Goelette qui descendoit, & comme M. Pelissier avoit rapporté la nouvelle cy-dessus, nous pensions que c'étoit du monde ou des vivres qu'elle apportoit, mais notre crainte n'a pas durée ayant apperçu qu'elle étoit à lege & qu'elle venoit chercher le baggage des officiers qui sont en cette ville.

Le 20. Des lettres venues de Montréal disent que mercredi dernier, il a party 150 Bostonnois de la ville pour aller aux Cèdres au-devant du Régiment du Roy, les Sauvages & les Canadiens qui y sont, & que jeudi l'on avoit entendu tirer plusieurs coups de canon, d'où l'on présume qu'il y a eu une action.

Des gens de cette ville qui ont été à Montréal mener des canots d'écorce & qui sont de retour aujourd'huy rapportent qu'il n'y a pas plus de cent hommes Bostonnois à Montréal.

Aujourd'hui les Sieurs Proust & Paradis revenants de

1776.

Québec se sont en retournés, par la crainte d'être faits prisonniers par les Bostonnois, vû que bien des personnes sçavoient qu'ils étoient de retour.

Le 21 mai. Nouvelle de la reprise de Montréal par les Anglais.

Un bateau venant de Sorel est arrivé à 10 h. du matin, qui a apporté la nouvelle que les Royalistes avoient repris Montréal et tué tous les Bostonnois et Canadiens du Congrès qui se sont trouvés dans la ville. Aussitôt cette nouvelle arrivée, les Bostonnois se sont préparés à partir pour Sorel ; ils ont partys de cette ville à 3 h. après midy.

Nous attendons avec impatience la troupe du Roy, d'en-bas.

Les Bostonnois abandonnent leurs malades à l'Hôpital.

Comme il restoit 4 officiers malades à l'hôpital de cette ville hors d'état de pouvoir suivre l'armée, les Bostonnois par l'avis de M. Bonfield avait dessein d'emmener avec eux 4 personnes des plus notables de la ville pour être ôtages de leurs malades. M. Pelissier s'étant trouvé avec eux lorsqu'ils en parloient, leur dit qu'ils feroient très-mal ; qu'ils alloient irriter le reste de la nation contr'eux. Ce conseil fut accepté et ils n'ont pris personne. Les malades ont été bien rassurés, quand on leur a fait voir la proclamation de M. le Génl Carleton : ils ne pouvoient se lasser de dire que M. de Carleton était un grand homme, généreux et humain.

Le 24.

La prise de Montréal qu'on nous avoit annoncée se trouve fausse, mais il est seure qu'il y a eu une action aux Cèdres et que les Royalistes ont remporté victoire : les Bostonnois y envoient beaucoup de monde, pour empêcher que la troupe du Roy ne pénètre.

Ce matin, à 8 h., 4 Bostonnois sont arrivés en cette ville venant d'en-haut. Ils ont dit qu'ils venoient de la Pte. de Lévi, mais nous pensons que ce sont des espions qui viennent voir ce qui se passe icy. Il en est arrivé un autre d'en-bas, armé. Il dit être déserteur de Québec. Il est dommage qu'on n'ait point de troupe icy pour les prendre.

Affaire des Cèdres.

Des Hurons de Lorette venant d'en-haut nous apprennent que les Royalistes ont tué et fait prisonniers tout

1776. le party Bostonnois qui avoient été envoyé aux Cèdres, et qu'ils devoient les attaquer ce matin, à 8 heures, dans le retranchement qu'ils ont fait à la Chine. Dans l'action des Cèdres les Royalistes ont pris 2 pièces de canon aux Yankais.

Le 27 mai. Ce matin à la pointe du jour il est arrivé 2 bateaux avec 24 Bostonnois armés, qui ont voulu surprendre les Royalistes. Ils se sont adressés d'abord chez M. Leproust, pour prendre son fils. Ayant été averty de leur recherche, il est passé par une fenêtre, sans bas, ni souliers, et s'est retiré dans le bois. Ils avoient cependant investye la maison, mais il s'est sauvé sans qu'ils s'en soient apperçu. Voyant qu'ils ne le trouvaient pas chés son père, ils ont été chez M. Bellefeuille faire la recherche partout, sans succès; enfin ils se sont lassés de chercher lè Sr Leproust. Ils ont été à l'hopital prendre 4 malades, les ont embarqués dans leurs batteaux et sont partis.

A 8 h. du matin, nous avons apperçu à Champlain 12 bâtimens qui montent: cela a fait changer notre crainte en joie. Les Royalistes qui se sont trouvés au bord de l'eau—voyant les bâtimens ont crié—*Vive le Roy!* Mr Leproust et *Paradis*, qui étoient dans le bois, ont été avertis et sont revenus vers 11 h. Nous n'avons pas eû la consolation de voir arriver les bâtimens, le vent de N. E. ayant tombé.

Le 28. Le Sr *Baril Duchainy* a été arretté par un party commandé par M. Godefroy de Tonnancour, ayant été soupçonné d'être d'intelligence avec Mr Merlet; comme l'ayant servi tout l'hyver. Il a été envoyé aux frégates qui sont à Champlain.

Affaires des Cèdres et de Lachine. A 2 h. après-midy, je vis arriver deux personnes dans une calèche venant d'en-haut. J'en donnai aussitôt avis à M. de Tonnancour, qui envoya M. Laframboise, capitaine, avec moi chez M. Sills, pour sçavoir qui c'étoit. Nous reconnûmes que c'était 2 Royalistes de Montréal, qui nous apprirent que les Bostonnois avoient perdus 2 partis de 500 h. chaque, tant aux Cèdres qu'à la Chine.

Ils nous donnèrent avis aussi qu'il y avoit un Bostonnois tout acoutré qui entroit dans la ville. Mr *Marchand*, de Batiscan, et moi nous le fîmes prendre. Il se rendit volontier. Il nous dit qu'il étoit déserté de Sorel avec 4 autres, dont 2 étoient traversé au Sud, et, que les 2 autres venoient par derrière lui. Il dit qu'il étoit malade depuis quelques jours. M. Laframboise le fit mettre à l'hopital, en conformité à la proclamation de Mr le Génl Carleton. 1776.

Le garçon de M. *Monin* arriva de la Rivière du Loup sur les $2\frac{1}{2}$ h., qui est venu l'avertir de ne point aller chés lui, qu'il y avoit un détachement de 40 h. Bostonnois et Canadiens, qui étoit venu, la nuit passée, pour le prendre ainsi que Monsr Baucin ; qu'ils avoient été chez M. Gugy à Machiche et qu'il croit qu'ils y ont pillés : il dit avoir entendu dire aux Canadiens-Bostonnois qu'ils devoient venir ce soir à la ville ; nous nous tenons sur nos gardes. On annonce quelques partis bostonnois.

Nous avons appris avec joie qu'il étoit arrivé à Québec, la semaine dernière, 40 bâtimens chargés de troupes.

Mr Farguson et 2 autres personnes de Montréal qui s'en sont échapés sont passés aujourd'huy pour aller à bord des bâtimens qui sont à Champlain. Ils nous confirment les 2 partis que les Bostonnois ont perdus du côté d'en haut, et ils nous ont dit que les Sauvages qui sont avec le party du Roy se comportent très-humainement envers les prisonniers qu'ils font. Le 29. Nouvelles de Montréal.

Plusieurs personnes de la Pte aux Trembles de Montréal sont arrivés en cette ville, pour se sauver des ennemis qui les veulent prendre. On dit que M. *Cuthbert*, de Berthier, a été fait prisonnier, et qu'on lui a pris 3,000 minots de bled. Le 30.

Mr *La Valtrie* et plusieurs autres Messrs venants de Montréal nous apprennent que les Bostonnois ont fait un accord avec les Royalistes qui sont du côté d'en-haut, c'est-à-sçavoir, qu'ils ont promis de renvoyer les prisonniers qu'ils ont fait à St Jean, l'automne dernier, et que les Royalistes se sont engagés de remettre les prisonniers qu'ils ont fait tant aux Cèdres qu'à la Chine ; qu'en Le 31. Accord entre les Royalistes et les Bostonnois.

1776. outre, que les Royalistes leurs ont proposé de se renfermer dans Montréal et qu'ils se retireroient à la Galette, sans quoi, ils alloient continuer à les harceler.

Affaire de M. Belisle. Le Sr *Belisle*, Interprette des Sauvages de St François, vient d'arriver. Il étoit party, il y a 2 jours, pour porter les ordres de M. le Génl Carleton. Étant arrivé à St Françs il a été averty qu'on le vouloit prendre. Les Sauvages lui dirent : " Ne crains point, nous te défenderons, si l'on vient pour te prendre." Mais ayant sçû, pendant qu'il étoit au village, que 300 h. Bostonnois l'environnoient, il prit une baguette à sa main, et faisant semblant de badiner, il passa au travers des ennemis, sans qu'ils le reconnussent; étant passé, il prit le bois et est venu resortir à la Baye, et delà icy.

Le 2 juin. Arrivée des troupes anglaises. Les bâtiments qui étoient à Champlain depuis 8 jours, sont passés aujourd'huy. A leur passée à la ville, les volontaires les saluèrent de 3 vollées de mousquets en criant 3 fois—*Vive le Roy!* Les bâtimens y ont répondus de 4 coups de canons. Les cœurs Bostonnois ne les regardent que de côté; ils ne sont pas si contens que quand leurs frères descendoient en bateaux.

Le 3. Aujourd'huy, une partie des troupes du Roy sont arrivés en cette ville, et un bâtiment a passé qui a salué la ville de 7 coups de canons, en criant *Auras;* les gens de la ville leurs ont répondu en criant aussi *Auras.*

Le 4. Aujourd'huy étant le jour de la Naissance du Roy, toutes les troupes se sont rendues dans la commune, ont fait 3 décharges de fusils, et les bâtimens la même chose de leurs canons.

Nous apprenons qu'il y a 600 Yankais à Nicolet que quelques habitans ont été chercher ; ils ont voulu s'emparer de Mr *Bellearmain*, Capitne de Milice, de son beau-père et 2 de ses beaux-frères, mais ils se sont échappés par les bois et sont venus en ville.

Plusieurs *Morialistes* [1] qui ont abbandonnés leurs mai-

[1] *Montréalistes.*—J. V.

sons sont venus se réfugier icy : ils disent que les Yankais pillent partout dans Montréal. 1776.

*Le 8 juin. On apprend que les Américains s'avancent encore sur les Trois-Rivières.*

A 4 h. du matin, le Sr *Landron*, Capitne de milice de la Pte du Lac, est arrivé en cette ville, qui a donné avis qu'il y avait un fort party de Yankais débarqué pour venir icy. Aussitôt, le *Coll Fraser* a fait battre la générale et rassemblé son monde, au nombre de 7,000. Plusieurs piquets ont été envoyés dans les différents endroits où les Yankais pouvoient pénétrer. Sur les 8 h., ils ont parus au bord du bois, derrière la terre de M. Laframboise. Nos troupes y ont fait un feu continuel, pendant 2 heures, tant du canon que de la mousqueterie et de bâtimens ; ce qui a obligé les Yankais de se retirer dans les profondeurs. Nous n'avons qu'environ 12 blessés ; point de mort grâce à Dieu.

Ce party étoit conduit par le nommé La Rose et *Dupaul*, qui avoient forcé *Antoine Gautier* de les conduire au travers le bois ; mais qui l'a fait d'une manière à donner le temps à nos troupes de se préparer au combat, en faisant plusieurs caracoles dans le bois et feignant de ne pas connoître le chemin ; sans quoi, ils nous auroient surpris avant le jour [1].

A 3 h. après midy, nous avons appris que nos troupes ont pris aux Yankais 20 batteaux, 28 quarts de lard et entre 2 et 3 cens hommes prisonniers, 8 pièces de canons : nos volontaires ont fait des merveilles.

*Carleton passe par Trois-Rivières.*

A 6 h., M. le Génl Carleton est arrivé de Québec, accompagné de Mr son frère et de M. de Lanaudière : il est party aussitôt pour se rendre à la Pointe-du-Lac.

*Le 9. Diverses nouvelles.*

Les prisonniers que l'on a fait hier sont arrivés en cette ville, parmis lesquels étoient le Génl *Thompson*, son aide-de-camp et un Colonel, qui ont été pris à la Pte-du-Lac par un nommé *Rainville* de la prairie et un nommé *Chabot*. Il y avoit aussi parmis ces prisonniers un nommé *L'Anglois*, Captne des milices du Cap Santé.

1 *Notes et pièces justificatives* CXVIII.

Nous apprenons aussi que M[r] *Laforce*, qui est dans le Lac avec son bâtiment, a fait plusieurs prisonniers qui venoient en berges apporter de l'amunition aux Yankais.

Nous apprenons par des habitans de Machiche que, depuis le jour de la bataille donnée le 8, il sort des Bostonnois du bois qui sont blessés et qu'il y en a plusieurs de mort : en conséquence, un party de Canadiens de cette ville sont allés dans le bois pour faire la recherche des blessés, pour les amener en ville.

FIN.

# INVASION DU CANADA

PAR

## LES AMÉRICAINS EN 1775

# EXTRAITS

D'UN

# MEMOIRE

DE

M. A. BERTHELOT

SUR

L'INVASION DU CANADA

EN 1775

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE SAINT-VINCENT, Nos 6, 8 ET 10

1870

M. Berthelot d'Artigny avait laissé quelques notes sur l'invasion de 1775, qu'il avait contribué à repousser les armes à la main. Son fils, M. Amable Berthelot, qui s'est beaucoup occupé de notre histoire, a complété ces notes d'après les souvenirs des témoins oculaires et à l'aide des documents publics, ou particuliers. Comme on l'a vu, page 161, il était devenu le propriétaire du journal de M. Badeaux, auquel il était uni par des liens de famille. Possédant une des plus riches bibliothèques canadiennes, il lui était facile de compulser les auteurs les plus authentiques. Son travail n'a pas, sans doute, l'intérêt d'un Mémoire où les faits sont enregistrés chaque jour, sans préoccupation de l'avenir, mais il offre plus de garanties d'exactitude.

J'ai pu m'assurer par des notes mêmes de l'écrivain [1], que pour arriver à l'exactitude, M. Berthelot, comme M. Viger, n'épargnait aucune recherche, ni à lui-même, ni à ses amis.

On peut d'ailleurs contrôler ce Mémoire par ceux qui précèdent, et de son côté, il ajoute certains détails qu'on ne rencontre pas dans ceux-ci.

Malheureusement, M. Viger, qui l'a eu entre les mains, n'en a fait que des extraits, et malgré toutes mes recherches, je n'ai pu arriver à découvrir si le Manuscrit original existe encore.

Quoiqu'il en soit, je publie ces notes, telles qu'elles sont, espérant qu'elles seront un jour complétées.

H. V.

1 J'en dois la communication à l'Hon. Juge Berthelot, à qui j'offre mes sincères remercîments.

I

Pr
Alle
Pr
Col.
Pr
mun
le C
Le
du 2
leurs
un p
Le
*lier*, c
Mont
lette,
comp
de ca
les su
La
n'avoi
canon
d'une
gouve
qu'en

EXTRAITS

DU

# MEMOIRE DE M. A. BERTHELOT

Prise de Ticonderoga, ou Carillon, par les Cols Ethan Allen et Benedict Arnold. (*Holmes*, *t* 2, *p.* 275 *et suiv.*) 1775. 9-10 mai.

Prise de Crown-Point, ou Pointe-à-la-Chevelure, par le Col. Seth. Warner.

Prise de la goëlette du Roy *La George*, des bateaux, munitions et provisions qui se trouvoient à St Jean, par le Col. Arnold.

Le Major Preston arrive à St Jean avec un détachement du 26 Régt, rejoint les Américains comme ils gagnoient leurs bâteaux, les attaque, en blesse quelques-uns et fait un prisonnier, les autres lui échappent. Le 17.

Le Génl Carleton fait partir le 7e Régt ou le *Royal Fusillier*, de Québec, sous les ordres du Major Stopford, pour Montréal ; et de là il devoit aller à Chambly. Une goëlette, commandée par le Capne Algeo, ayant à bord la compagnie d'artillerie du Capne Godwin et quelques pièces de campagne, part en même tems, et le Génl Carleton les suit de près. Le 22.

La position de ce Gouvr étoit vraiment critique. Il n'avoit sous ses ordres que le 7e et le 26e Régts et quelques canonniers, dispersés dans un pays immense, au milieu d'une population nouvellement conquise, mécontente d'un gouvernement militaire pendant quatre ans, suivis, jusqu'en 1774, d'un gouvernement civil qui ne valoit guères

1775. mieux. Pour comble de malheurs, les citoyens anglois, établis en ce pays, qui auroient dû donner l'exemple du zèle pour la cause de l'Angleterre, paroissoient assez généralement pencher en faveur de celle du Congrès; ce qui n'est pas difficile à concevoir, quand on se rappelle combien les opinions des Anglois étoient partagées à cet égard.

9 juin. Dans ces circonstances, le Gouv[r] déclara que le pays seroit gouverné par la loi martiale : sa proclamation est datée de Montréal, du 9 Juin. (*Gazette de Québec*, 15 *Juin*).

Août. Affaire de Baker. Le Congrès confia l'exécution de ce projet (l'invasion ultérieure du Canada) aux Généraux Schuyler et Montgomery, qui, dès le mois d'Août étoient en campagne. Le 22. Le Major Preston, ayant, le 22, envoyé de S[t] Jean le Lieut[t] Willington, avec huit sauvages, pour aller à la découverte sur le lac Champlain, quatre de ces sauvages, qui étoient dans un canot à part, en revenant le soir bien tard, furent attaqués, à une lieue en deçà et du côté de la Rivière à La Colle, par seize américains cachés dans un bateau couvert de branches. Deux de ces sauvages furent blessés et les deux autres ayant fait feu sur leurs agresseurs tuèrent leur Cap[ne] Baker et blessèrent un de ses soldats.[1] Le 23. Le lendemain matin, le Major envoya le Cap[ne] Gordon avec 25 sauvages, 33 soldats et 5 ou 6 volontaires Canadiens, qui, étant débarqués à cet endroit du lac, y trouvèrent le corps du Cap[ne] Baker et un lit de gazon que tout indiquait avoir servi à une personne blessée. Les sauvages coupèrent la tête de ce Cap[ne] et la portèrent à Montréal, où étoit alors le Gén[l] Carleton.

5 septembre. Proclamation du Gén[l] Schuyler, à l'Ile aux Noix. (*Gazette de Québec*, 31 *Août* 1775.)[2]

Le 10. Belle action des Lorimier. Schuyler et Montgomery, avec environ 1000 Américains, débarquent à S[t] Jean, dans l'intention de surprendre ce fort. Le Major Preston, en ayant été informé, envoya

1 Cf. *Témoin Oculaire* et *Mes Services*.

2 Voir *Pièces Justificatives*, CXIX.

le Capne Tice et les deux Lorimier, qui servoient comme volontaires, à la tête de 60 sauvages, pour reconnoître l'ennemi. Ils avancèrent vers la pointe nord-ouest de la rivière St Jean, où ils l'apperçurent occupé à faire son débarquement et ses retranchemens, et découvrirent 600 hommes en embuscade, à environ 200 pas de distance, qui tirèrent sur eux, blessèrent le Capne Tice à la cuisse et tuèrent deux sauvages. Aussitôt les deux Lorimier, avec leur petit détachement, les attaquèrent vivement, firent mordre la poussière à deux de leurs officiers et les repoussèrent jusqu'à leurs retranchemens. Les Américains s'y étant renforcés revinrent au combat Un sauvage du Sault St Louis leur tua 3 hommes et en attaquait un 4e quand il reçut une balle à la cuisse. Les autres sauvages animés par son exemple les obligèrent d'abandonner le champ de bataille, où ils laissèrent plusieurs de leurs morts. Cependant, se confiant en leur grand nombre, ils revinrent à la charge : mais les sauvages encouragés par leurs succès, les chargèrent de nouveau si vigoureusement, qu'ils les forcèrent à se renfermer dans leurs retranchemens. Cette chaude réception découragea ces républicains, qui jugèrent à propos de s'en retourner à l'Ile aux Noix. (*G. Q.* 14 *Sept*). [1] 1775.

Le Génl S. attaqué d'une maladie dangereuse se retire bientôt à Ticonderoga, laissant le commandement de l'armée américaine à Montgomery. Ce général, ayant reçu un renfort de 1000 hommes avec des munitions de guerre de toute espèce, revint à St Jean, le 17 Sept. et s'occupa à élever une batterie au Nord du Fort de cette place, dont la garnison se composait de 500 h. du 26e Régt sous le Major Preston et de 100 volontaires Canadiens sous les ordres de Mesrs De Longueuil et Mackay. [2] Siége du Fort St. Jean commencé. Le 17.

Le lendemain, le Capne Strong sortit du Fort à la tête de 100 soldats et 100 volontaires Canadiens avec une pièce Le 18.

1 Cf. Journal de Lorimier : *Mes Services.*

2 Belestre, J. V,

1775. de campagne, pour s'opposer aux travaux de l'ennemi. Il y eut une escarmouche assez vive où les assiégés perdirent 2 soldats et Mr Beaulieu Des Buisseaux dit Desauniers et firent quelques prisonniers.

Le 24. Le Col. Allen traverse dans la nuit, au dessous de Montréal.

Le 25. Combat d'Allen.

16 octobre. Prise de Chambly. Les Majors Brown et Livingston, à la tête de 200 h. se présentent devant le Fort Chambly, où commandoit le Major Stepford, du 7e Régt.

Le 18. Reddition du Fort Chambly, sans coup férir.

Le siége de St Jean se continue par Montgomery.

Tentatives infructueuses de MacLean. Le Gouvr Carleton dans le dessein de secourir le fort St Jean, qui étoit la barrière qui arrêtoit l'ennemi, ordonna au Col. McClean de rassembler autant de monde qu'il pourroit et de se rendre à Sorel, où lui-même iroit le rejoindre avec toutes les forces qu'il pourroit rassembler. Le Col. McClean ayant assemblé 350 Canad. se mit en marche et
Le 14. le 14 oct. arriva aux 3 Riv. avec ses troupes, qu'il renforça
Le 15. de Miliciens de cet endroit, et le lendemain les fit partir pour Sorel sous le commandement de Mr Godefroy Tonnancour. Pour lui il partit avec Mr De Lanaudière, Mr Chevalier Tonnancour et quelques-uns de ses soldats émigrants[1], et traversa à Nicolet, où il fit tout en son pouvoir pour engager des miliciens à le suivre. Il menaça même de mettre le feu à une maison, pour obliger une femme à dire où était son mari ; mais ce fut en vain : les habitans se cachèrent dans les bois. De là il se rendit à Sorel avec le reste de son parti. Dans le même tems le Capne Chabot, avec sa goëlette armée et deux bateaux chargés de fusils et de munitions, se rendoit au même endroit. Mais le Colonel fut cruellement trompé dans ses espérances : plusieurs habitants des paroisses de la Rivière Chambly feignant de vouloir servir le Roi, allèrent à son camp, y reçurent des armes et allèrent joindre les troupes du Congrès : ses propres troupes commencèrent à en faire

1 *Royal Emigrant*.

1775.

autant. Pendant qu'il attendoit avec impatience l'arrivée du Gouv^r Carleton, celui-ci partit en effet de Montréal avec 800 miliciens et se rendit à l'Ile S^te Hélène, vis-à-vis cette ville, et y resta environ 3 jours; mais enfin cédant à l'impatience des Canadiens, il se détermina, le 26 au matin, à traverser à Longueuil. Comme il approchait de terre, il apperçut que l'ennemi se donnoit beaucoup de mouvement, sans doute dans le dessein de s'opposer à son débarquement. C'étoit en effet le Col. Warner qui étoit à la tête de 300 Vermontois. Quelques Canad. ayant eu la témérité d'aller à terre, entendirent de toutes parts siffler les balles de l'ennemi et se réfugièrent derrière les rochers, espérant que le Gouv^r viendroit à leur secours. Il n'en fut rien, et ils furent faits prisonniers: de leur nombre étoient un M^r J. B^t Despins et Lacoste, perruquier de Montréal.

26 octobre. Affaire de Longueuil.

Gordon, Vol. 3 V. 427 met cette petite affaire au 31 oct. 1775, tandis que des anciens Canadiens, du tems, la mettent au 26.—Voici le récit qu'en fait l'Auteur cité.

" Oct. 31—Gov^r Carleton, with a view of rising the siege (of the fort S^t John) collected a body of about 800 forces, consisting of the militia of Montreal, a number of Canadians whom he had maintained for some time, a few troops, not a hundred, and some Indians. They left Montreal in high spirits, and attempted to cross the River S^t. Lawrence and land at Longueuil; but Col. Warner, with 300 green Mountain boys and a four pounder which kept pouring grape shot into the boats, prevented their making good a landing. They were suffered to come very near the shore, and the fire was so hot and destructive, that they were thrown into great confusion and retired with the utmost precipitation."

Le Gouv^r au lieu d'aller joindre le Col. McClean à Sorel, où il auroit pu mieux juger s'il devoit aller secourir S^t Jean, ou retourner à Québec, prit le parti de retourner à Montréal, où il n'avoit plus évidemment rien à faire, puisqu'il n'entroit pas dans ses vues de rencontrer

Conduite différente de McLean et de Carleton.

1775. l'ennemi sur le champ de bataille. Le Col. McClean ne perdit point courage. Il se mit en chemin pour aller à S[t] Jean ; mais à S[t] Denis il trouva tous les ponts rompus. La saison étoit avancée. Depuis le 18, les ennemis étoient en possession du Fort Chambly et des paroisses circonvoisines. Il n'eut donc rien de mieux à faire que de regagner Sorel. La désertion augmentant dans son camp en proportion des succès des ennemis, vers le 28 il se hâta de faire embarquer, à bord de ses vaisseaux, tous les canons et les munitions de guerre qu'il put, fit détruire ce qu'il ne pouvoit emporter, et lui-même avec ses troupes s'embarqua pour descendre. Le 8 Novembre il arriva aux 3 Riv. dans le bâtiment d'Etienne Papillon, y fit enlever les provisions du gouvernement, les fournitures des casernes et même la poudre qui étoit chez les marchands.

Le 28.

1 novembre. Montgomery fait annoncer au Major Preston, la tentative infructueuse du Gén[l] C. devant Longueuil, et lui envoie en même tems le prisonnier Lacoste, qu'il fait le porteur de la lettre dont suit copie ?

" M[r] c'est avec le plus grand regret du monde que je " vois une troupe aussi vaillante et de si bons patriotes si " obstinés à répandre leur sang et à défendre une place " qui n'est plus défendable par aucun endroit. J'ai appris " par un de vos déserteurs que vous perdiez vos muni- " tions et vos instruments de guerre. Une telle conduite " me rendrait excusable des extrémités auxquelles pour- " roient se porter mes soldats." Cette lettre fut suivie d'une cessation d'hostilité et de pourparlers relatifs à la reddition de la place.

Le 3. Le Fort St. Jean se rend. Le 3, la garnison de S[t] Jean, aux termes de sa capitulation, sortit de ses forts, les armes à la main, avec deux pièces de canon, tambour battant, mêche allumée, en fit le tour et, au commandement du Major Preston, mit bas les armes. Le Major Américain qui étoit venu avec un détachement pour être présent à la reddition de la place, dit aux officiers anglois et aux volontaires Canadiens que d'aussi braves gens méritoient une exception en leur

faveur, et leur permit de reprendre leur sabres et leurs épées ; ce qu'ils acceptèrent comme un témoignage honorable de leur courage. 1775.

Capitulation de Montréal. Le 12.

Montgomery en prend possession. Il envoye le Col. Easton à la poursuite du Génl Carleton et de la flotille dans laquelle il se rendoit à Québec, avec soldats, munitions de guerre &c. Le 13.

Les éléments semblèrent conspirer contre le Gouvr. A la Valtrie le vent changea et soufflant avec violence du côté du Nord Est le força de mouiller devant cette paroisse.

Le 16. Voyage de Carleton de Montréal à Québec.

Cet obstacle ayant continué jusqu'au 16 et le Gouvr appercevant des chaloupes canonnières parmi les îles qui sont du côté opposé et des ennemis qui le poursuivoient par terre, éprouva les plus vives alarmes pour sa personne. Les bruits couroient que les Améric : avoient dressé de fortes batteries à Sorel et dans différentes parties des îles qui sont au Nord, quand il n'en étoit rien. Il fit tirer un coup de canon pour appeler tous les Capitnes de ses vaisseaux à son propre bord, leur exposa sa position et leur demanda quel étoit leur avis. Tous furent d'accord qu'il fallut tenter tous les moyens possibles pour le conduire à Québec, qui étoit alors le seul endroit capable d'arrêter les progrès de l'ennemi et où sa présence étoit de la plus grande importance. Le Capne Belette, qui étoit un ancien marin d'un courage à toute épreuve, à qui on avoit confié les poudres enlevées de Montréal, et qui avoit fait bastinguer sa goëlette armée, pour se garantir des boulets que pouvoient tirer les chaloupes de l'ennemi, ouvrit le premier son avis : il dit qu'il ne voyoit pas un danger bien éminent et qu'il répondoit sur sa tête de sauver le Gouvr et toute la flotte qu'il s'engageoit à lui seul de donner tant d'occupation aux chaloupes américaines, si toutefois il ne les couloit pas toutes à fond, qu'il lui donneroit le tems de se rendre en toute sureté à Québec avec tout son monde. Le Capne Bouchette que l'on surnommoit *la*

1775. *Tourte*, à cause de la célérité de ses voyages, s'offrit de conduire le Gouvr en berge, et cet avis prévalut.

Le 17. La nuit du 16 au 17, le Gouvr confia sa personne au Capne Bouchette. La partie des rames qui portoit sur le bois étoit enveloppée de drap, afin d'éviter le bruit. En passant par le chenail de l'Isle Du Pas, les hommes ne

Le 19. nageoient qu'avec les mains. Pendant cette nuit le Gouvr ne rencontra aucun ennemi. Lorsque la berge fut sur le lac St Pierre, les rameurs firent toute la diligence possible, et le Gouvr arriva le 17, vers midi, au port des 3 Rivières. Il débarqua avec son Aide-de-camp M. De Lanaudière, M. le Chevalier de Niverville et le Capne Bouchette. La première personne qu'il rencontra fut Mr Malcolm Fraser, ancien Royaliste, qui lui assura qu'il n'y avoit point d'Américains dans la ville, mais qu'il y en avoit à la Pte aux Trembles près de Québec.—Il ne pouvoit le croire, mais M. le chev. Tonnancour, qui en arrivoit, le lui confirma. Il alla diner chez M. Tonnancour père. M. Maillet, père, en allant lui faire visite, lui dit qu'il avoit appris qu'il y avoit 600 Améric : à Machiche, qui ne devoient point tarder d'arriver. A 3 h : après-midi, il rembarqua dans sa berge, fit toute la diligence possible, rencontra au pied du Richelieu le Sénaut Fell, armé, commandé par le Capne Napier, au bord duquel il embarqua, passa sans danger devant la Pte aux Trembles où étoit Arnold et arriva à Québec dimanche le 19 après-midi, accompagné de son Aide-de-Camp, M. De Lanaudière, du Capne Owen, du Lieutt Telwyn du 7e Régt et de quelques-uns de ses soldats.

Voilà ce qu'après bien des recherches j'ai trouvé de plus certain sur le retour du Gouvr. qui fut d'une si grande importance pour la défense de Québec et qui a été rapporté par plusieurs personnes avec des circonstances différentes.

Quant à la flotte que le Gouvr Carleton avoit laissée à la Valtrie, voici quel fut son sort.

Le vent contraire la retenant toujours, le Col. Easton

en faisant montre de quelques chaloupes canonnières 1775.
vint à bout d'intimider le Col. Richard Prescott, qui en avoit alors le commandement. Suivant les ordres qu'il avoit reçus du Gouvr avant son départ, il fit jeter les poudres et les boulets à l'eau. Le 19 matin, le Col. Easton l'ayant sommé par le Major Brown de se rendre, il dit qu'il étoit prêt à livrer la flotte, à condition qu'il lui fût permis de se rendre à Québec avec sa troupe. Le Col Easton rejetta la proposition, en lui faisant dire que, si sous quatre heures, les bâtiments ne se rendoient, il les feroit prendre à l'abordage. Ce fut ainsi que le Col. anglois livra 11 vaisseaux et se rendit prisonnier de guerre avec plusieurs officiers et 120 soldats, quand plusieurs de ces vaisseaux étoient bien armés et bien équippés. Pour combler les désastres du Gouvr cette flotte fut conduite à Montréal où Montgomery en fit usage pour aller rejoindre Arnold.

---

Heureusement pour Québec que l'on apprit l'arrivée 1775-76.
de celui-ci à 2 lieues de la Pointe Lévy ce qui donna le tems au Lieut-Gouvr (Cramahé) de faire éloigner les bateaux et canaux de la Pte Lévy et de l'Ile d'Orléans, sans quoi, dans l'état de surprise où se trouva la ville, il est probable qu'il s'en fût emparé. Des traditions même nous apprennent qu'un M. Williams monta dans la chaire de la chapelle de l'Evêché et y tint un long discours, pour persuader aux citoyens de Q. que le plus sur parti pour eux étoit de livrer la ville aux armées du Congrès : plusieurs Canadiens s'y opposèrent. Mais le Col. McClean, qui arrivoit le 12 nov. à Q. en montant à la Haute-Ville, entra dans cette assemblée, le fit descendre et dissuada les Québecquois de se rendre à un aussi lâche conseil. Il est aussi constant que plusieurs Citoyens anglois avoient signé avec le Lieut. Gouvr une capitulation.

1776. Affaire des Cèdres.

Le Captne Foster, du 8e Régt eut ordre de partir d'Oswegatchie pour aller avec deux subalternes, 126 soldats et 120 sauvages, chasser un parti de 300 Américains établis aux Cèdres. Pendant qu'il étoit en marche, il apprit, le 17, que les ennemis ignoroient l'attaque méditée contre eux et qu'en faisant diligence il pourroit les surprendre. Le lendemain il débarqua à la Pte au Diable, à six milles de l'Eglise des Cèdres. De là il continua sa route à l'abri d'une épaisse forêt. Lorsqu'il fut à un mille du fort il arrêta son détachement et s'occupa des préparatifs de l'attaque et détacha un parti pour occuper le bois et s'approcher des ennemis autant que possible, et un autre parti de sauvages aux rapides, à l'entrée de la Cascade, afin de couper toute communication avec l'île de Montréal. Ce dernier parti rencontra un détachement de la garnison qui revenoit des Cascades avec des provisions et qui se sauva au fort, y porter la nouvelle de l'approche du Cap. Foster. Celui-ci fit sommer le Major Butterfield, qui y commandoit, de rendre la place. Le Commandt Américain demanda 4 jours pour délibérer; mais le Cap. Foster qui avoit appris qu'un officier Américain venoit de partir pour Montréal afin d'obtenir du renfort, voyant bien que l'objet des Américains n'étoit que d'obtenir du tems, fit faire une seconde sommation, avec l'observation — "que les sauvages lui étoient alors bien soumis, mais que si en s'obstinant à défendre leur fort il leur arrivoit de tuer un de leurs gens, il ne pouvoit point répondre des conséquences." — Le Commandt Américain répondit qu'il se rendroit si on lui permettoit de se retirer à Montréal avec sa garnison. Le Capt. Foster ne voulant point consentir à cette condition fit faire une

Le 19.

redoute à l'entrée du bois, à 500 pas du fort. Le 19 au matin, s'avança à 150 pas du fort et fit un feu de mousqueterie si bien soutenu jusqu'à midi, que le Commandt Butterfield se rendit à condition que les vainqueurs accorderoient aux assiégés la vie et leurs bagages. Le lendemain, le Capt Foster étant informé que le Major Sheborne venoit de

Montréal avec 100 hommes, envoya au devant d'eux 100 sauvages s'emparer des bois par lesquels ils devoient passer et les attaquer pendant leur marche. Les Américains surpris, après quelques minutes de résistance, se rendirent aux sauvages qui les amenèrent au fort, où ils se proposoient de tous les mettre à mort. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et qu'à force de présents, que le Cap. F. leur persuada d'abandonner un si cruel dessein. 1776.

Le Cap. Foster laissa les Cèdres pour redescendre le fleuve, et apprit à Vaudreuil que le Col. Arnold, à la tête de 600 hommes, étoit parti de Montréal et s'étoit avancé jusqu'à Lachine. Celui-ci se confiant en la supériorité numérique de ses forces résolut d'aller au devant du Cap$^{ne}$ qui sut si bien profiter de sa position en divisant sa troupe en trois, afin de défendre les 3 pointes d'une petite presqu'île où il s'étoit placé, qu'il repoussa les Américains : et les obligea de se retirer à S$^{te}$ Anne sur l'île de Montréal.

Mais le Cap. Foster qui avoit peu de monde sous ses ordres, se trouvant très embarrassé par le grand nombre de prisonniers, en proposa un échange que le Col. Arnold accepta le 22 mai, et en conséquence lui livra 2 majors, 9 Capitaines, 20 subalt. et 443 soldats Américains à condition que les Américains renverroient le 7$^{e}$ et le 26$^{e}$ Rég$^{ts}$ ; et Arnold donna en otages 4 Cap$^{nes}$ Améric : qui furent envoyés à Québec ; et où ils devoient rester jusqu'à l'exécution de la Convention. Mais le Congrès ne voulut point ratifier le cartel sous prétexte que le Cap. Foster avoit traité ses prisonniers avec cruauté. L'histoire absout ce Cap$^{ne}$ de ce reproche. Le Congrès s'en sera laissé imposer par les rapports des prisonniers Américains qui auront représenté comme cruelles les mesures de précaution que cet officier devoit nécessairement employer pour surveiller et contenir les vaincus dont le nombre étoit supérieur à celui des vainqueurs. Le 22 mai.

1776. Nouvelle attaque contre Trois-Rivières.

Plusieurs vaisseaux étant arrivés d'Angleterre vers la fin de mai avec beaucoup de troupes, le Gén[l] Carleton les envoya aux Trois-Rivières. Le Gén[l] Fraser qui les commandoit, en fit débarquer la 1[ere] division à cette ville, en fit monter une autre division plus haut que la ville à bord de transports, tandis que le reste remontoit le fleuve. Le Gén[l] Sullivan qui étoit encore à Sorel avec un corps de troupes considérable, s'imaginant qu'il pourroit s'emparer facilement de la Ville des Trois Rivières—pendant qu'elle n'avoit que peu de troupes, comme il le croyoit erronément et contre tous les rapports, envoya le Gén[l] Thompson à la tête de 1800 hommes, avec ordre de se rendre à la Riv. Nicolet et de traverser à la Pointe du Lac. La nuit du 7 au

7-8 juin.

8 de juin les Améric. traversèrent le fleuve et se rendirent à la P[te] du Lac. A 4 h. du matin, le Cap[ne] de Milice Landron, de la P[te] du Lac, se rendit aux Trois Rivières et donna avis au Gén[l] Fraser de l'arrivée des Américains. Ce Gén[l] fit aussitôt rassembler ses troupes au nombre de 7000 et plaça différents piquets aux endroits par lesquels ils pouvoient se rendre à la ville. Il ordonna en outre au Gén[l] Nesbit de se mettre à la tête d'un détachement qu'il fit débarquer des vaisseaux et d'aller prendre les Américains en guerre,[x] tandis que le Major Grant s'empareroit d'un pont, afin de les empêcher de se sauver par la Riv. du Loup. De leur côté les Américains se proposant d'attaquer les Trois Rivières à l'improviste, avoient formé le plan de passer, dès la même nuit, par les bois, pour venir par le Côteau S[te] Marguerite au côté nord. Ils avoient pour guides deux François, Larose et Dupaul[1], qui ne connoissant pas bien ce chemin, forcèrent Ant[ne] Gauthier, Cultivateur de la P[te] du Lac, de les guider. Mais cet homme loyal, pour donner le tems à la ville de se préparer à se défendre, feignit de s'égarer, alongea la route des Américains en leur faisant faire d'inutiles détours. Il est

1 M[elle] Desbarats les a connus et m'a dit que son frère m'en diroit davantage. Le 1er étoit marchand à la Riv. du Loup, et le 2d cabaretier à Machiche.—A. B.

x en queue. (Voir manuscrit original M. 99.)

certain que sans ce stratagême les Américains auroient surpris la ville avant le jour. Ce ne fut que vers les huit heures du matin que Gauthier parvint, avec 7 ou 8 Américains, qui formoient une avant-garde, au pied du Côteau S[te] Marguerite, à quelques arpens au nord de la Commune. Le Chevalier de Niverville, qui conduisoit un piquet de 12 volontaires, les apperçut, alla au devant d'eux et les fit prisonniers. Le reste des Américains parut bientôt après. Le Gén[l] Fraser vint à leur rencontre avec les troupes angloises et les attaqua avec un feu si vif que les ennemis furent bientôt mis en déroute. Il fit prisonnier leur Command[t], le Gén[l] Thompson, le Col. Irwin et 200 hommes. A 3 heures après midi les Américains avoient perdu en outre 20 bateaux, 28 quarts de lard et 8 canons. Le Gén[l] Carleton arriva aux Trois Rivières à 6 h. du soir, accompagné de son frère et de son Aide-de Camp, M[r] de Lanaudière. Il fit venir Gauthier et après l'avoir interrogé sur la manière dont il avoit trompé les Américains il lui dit qu'ils auroient eu le droit de le pendre pour n'avoir pas rempli ses engagements envers eux. Cette observation peut paroitre étrange à plusieurs. Je la transmets telle qu'on me l'a racontée. 1776.

Le gros de l'armée américaine fit, avec le plus grand désorde sa retraite dans un bois marécageux et y essuya toutes sortes de misères jusqu'au lendemain. Mais le Gén[l] ayant donné ordre au Major Grant d'abandonner la possession du pont, les Américains s'enfuirent vers Sorel. Ils furent poursuivis jusqu'à cet endroit par les troupes du roi jusqu'au 14 de Juin. Le Gén[l] Carleton ordonna au Gén[l] Burgoyne, le second en commandement, de ne point hazarder de combat avec les républicains, jusqu'à ce qu'il eut reçu une autre colonne anglaise pour le renforcer. Ceux-ci profitèrent de ce délai pour se rendre à S[t] Jean, d'où ils traversèrent le lac Champlain et se rendirent à Crown-point. Leur fuite des Trois Rivières fut si précipitée qu'ils abandonnèrent leurs blessés dans le bois. Des habitants de Machiche en ayant apperçu quelques-uns, des Le 9. Retraite des Américains.

1776. citoyens des Trois Rivières les allèrent chercher jusque dans les bois de cette paroisse afin de les faire soigner.

Je ne sais ce que l'on doit le plus blâmer, ou de la témérité et de l'impéritie des Américains dans cette expédition contre les Trois Rivières ou de la mollesse du gén[l] Carleton qui les laisse échapper des marécages où il pouvait si facilement les forcer à mettre bas les armes, et qui favorise leur fuite. Quelle réponse eut il faite si on lui eut demandé *pourquoi il sauvoit les armées du Congrès?* Cette conduite n'inspira point de reconnaissance aux Américains puisque leur Whitcomb, qui, en conduisant un parti de batteurs d'estrade, ayant rencontré le Gén[l] Gordon allant à cheval de S[t] Jean à Chambly, fit tirer sur lui pour avoir son sabre et sa montre. Le général mourut peu de jours après de ses blessures, et le Congrès ne punit point cet assassinat.

FIN.

# INVASION DU CANADA

PAR

# LES AMERICAINS

# MES SERVICES

PENDANT LA

# GUERRE AMERICAINE

DE 1775

## MEMOIRE DE M. DE LORIMIER

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, ÉDITEUR-IMPRIMEUR
RUE SAINT-VINCENT, Nos 6, 8 ET 10
1871

# MES SERVICES

PENDANT

# LA GUERRE AMÉRICAINE[1]

En 1775 les Américains vinrent prendre Carillon et Crown Point et St Jean. Le gouverneur Carleton se trouva dans une position très-critique et ne put avoir recours qu'aux citoyens du pays pour défendre les places Britanniques. En ce tems j'étois à une exploitation de bois de corde ; le bruit se répandit bien vite à mes chantiers que j'abandonnai bien vite pour venir offrir mes services au Général Carleton, qui le accepta avec plaisir — Je partis pour St Jean pour rejoindre nos messieurs zélés. On nous envoya des informations que l'ennemi étoit retiré. Sur cette nouvelle le général nous écrivit pour nous inviter à dîner et nous congédier — Je me rendis comme ces Messieurs ; mais son Excellence me dit qu'il savoit de bonne part que feu mon père et ses enfants avoient de tous tems eu une grande influence sur les nations sauvages et qu'il se flattoit que je serois très-utile dans cette nouvelle guerre, si je voulois prendre le parti du Roy. Je l'acceptai avec plaisir, me flattant de trouver l'occasion de me distinguer dans ce nouveau service tel

L'auteur offre ses services pour repousser l'invasion.

1 Le lecteur est prié de relire dans l'Introduction ce qui a rapport à ce Mémoire.

1775. que javois eu l'approbation des généraux françois. De plus je croyois bien me rendre utile, persuadé que les sauvages du Sault St Louis seroient prêts à me suivre dans les occasions militaires ; mais mon attente fut vaine : personne ne voulut me suivre, c'est-à-dire de ceux qui étoient au village—excepté Charlot Couque [1] scélérat chassé de village.

Divers voyages qu'il fait.

Ici, je me restreins à donner un abrégé de mes services — Je n'avois rien à faire de mieux que de parcourir le Lac Champlain. Je n'ai avec mon sauvage eu de nouvelles jusqu'au fort Crown-Point et en revenant le long des terres nous trouvâmes une petite berge dans laquelle il y avoit deux nègres déserteurs que nous prîmes le lendemain, mon frère, le sauvage et moi. Quelque tems après je fus au sault St Louis où je trouvai mon ami *Thaiaiake* [2] et son frère *Téhosenarenion* [3] que j'amenai avec moi à St Jean, et quelques jours après *Thaiaiake* fut au Lac des Deux-Montagnes qui m'amena un parti de Sauvages des trois nations. Je fus en découverte et en deça des lignes je rencontrai *Beker* [4]. Je fus obligé de revenir sans l'attaquer hors des lignes. Quelques jours après je partis avec cinq algonquins pour découverte dans la baie Missisqui, et revenant nous trouvâmes une berge—et voulant l'amener — le même Beker nous tira quatre coups de fusil à demi portée — qui blessa deux de nos hommes, un dans le col, et l'autre dans la cuisse — les deux sauvages point blessés et moi — Nous tirâmes d'où partoit le feu sans avoir vu personne et nous n'entendîmes plus rien — Le lendemain nous fûmes voir, et nous trouvâmes le nommé Beker, mort d'une balle entre les deux yeux ; mes sauvages lui coupèrent le col. On lui trouva son Journal dans lequel

22 août. Affaire de Baker.

1 Fils de Charles *Tehoiiakoan*, dit *Kouk*, mort dans un âge très avancé.

2 Charles *Thaiaiake*, père d'une nombreuse famille.

3. Mathias *Thesonnarenion ?* C'est la forme la plus rapprochée qu'on trouve dans les registres.

4 Baker. Voir *Témoin Oculaire*, pp. 40-41.

il y disoit qu'il avoit reçu une lettre de Mr Walker qui l'informoit qu'il avoit quinze cents hommes à leur service — et ils étoient plusieurs personnes de Montreal, très-respectables anglois qui disoit être de son parti—il y disoit aussi qu'il avoit vu Louis *Le Nègre*, sauvage du Sault St Louis, qui avoit apporté un message de Thome *Welmain*[1] du même village, qui lui avoit dit toute l'attache que sa nation avoit pour les Américains, qu'ils n'avoient rien à craindre de leur part—qu'ils étoient tous prêts à les supporter — qu'ils avançoient pour prendre le pays. 1775.

**Les Sauvages abandonnent le parti de l'Angleterre.**

Quand l'interprète Perthuis[2] a été tué, tous nos sauvages nous abandonnèrent en moins d'une heure après la nouvelle reçue. Le Major *Prestonne*[3] m'envoya à leur poursuite ; je les rejoignis la même nuit à Laprairie sans pouvoir en ramener un seul—je fus obligé de les suivre au Sault St Louis. On rassembla le conseil ; un Huron et Thome Welmain portèrent la parole disant qu'ils venoient de l'armée américaine qui étoit très-nombreuse, que les hommes qui la composoient étoient aussi drus que les feuilles dans les bois, que le général Montgomérie leur recommandoit de se retirer dans leurs villages et de garder la neutralité ; ce qui fut approuvé de toutes les sept nations du Bas-Canada. Ce même huron et son compagnon les assurèrent qu'au moment qu'ils parloient que le fort St Jean étoit bloqué ou qu'il seroit impossible d'y entrer et sur cette assurance, je feignis de me rendre à Montréal—et dès que la nuit vint, je me mis en marche pour St Jean et marchai avec précaution. Arrivé au Coteau-des-Hètres, j'aperçus une fumée qui traversoit le camp. J'entrepris d'éviter cette embuscade, je traversai le chemin, me trouvai sous le vent, et malgré toute précaution sans doute que l'ennemi entendit du bruit et un dit à l'autre : "*Who comes here?*" et l'autre

**M. de Lorimier pénètre dans le fort St. Jean, et en revient.**

1 Welman?

2 *Témoin Oculaire, p.* 44.

3 Preston.

1775. répondit par hazard : "*Some wild Beast*". J'arrêtai pour très peu de temps, et je fis quelques pas imitant le chevreuil par des sauts, et le bêlement. Je continuai cette manœuvre environ deux arpents et me remis dans le chemin et me rendis au fort sans aucune opposition. Le Major *Prestonne* jugea nécessaire de me renvoyer au Sault S^t^ Louis pour prouver l'imposture du Huron et de l'autre : ce qui fit un bon effet, car mon homme de confiance, Thaiaiake profita de cette circonstance pour dire beaucoup de choses et chanter la guerre après son discours : ce qui fit un bon effet, car je ramenai un bon parti surtout en tête, feu *Sotsichoouane*,[1] grand chef surnommé *Grenadier*.

**Attaque de Montgomery repoussée.**

Quelques jours après le général Montgomerie vint paraître avec une flotte assez considérable, batimens, bateaux etc, et se retira au-delà d'une pointe où nos canons ne pouvoient rien faire, et fit son débarquement de 1400 hommes—Sur le champ je fus ordonné d'aller m'opposer au débarquement accompagné du cap^ne^ *Tisse*[2], de la rivière *Mohawk*, avec environ vingt-cinq des nations et 72 sauvages du Bas-Canada et mon frère. Il est à regretter que le Major Prestonne n'ait pas fait marcher une compagnie du 26 ou 7^e^, et tous les Canadiens volontaires. Nous avançames donc en route touchant les petits bois si épais que nous ne pouvions pas voir l'ennemi plus loin de trente verges ; mais une petite rivière aux eaux hautes nous donna un découvert de huit verges. Le cap^t^ Tisse reçut une balle dans le gras de la cuisse, mon grand-chef franchit la rivière n'ayant pour arme qu'une lance et mon couteau de chasse, planta la lame dans le corps d'un Américain et en tua un autre avec mon couteau de chasse et voulant expédier le troisième il reçut deux balles dans l'aine qui le mirent hors de combat.

1 Dans les registres du Sault St. Louis, on voit à la date du 16 sep. 1775, la sépulture "d'André *Solsienhoouane*, mort des blessures reçues à St. Jean." C'est probablement le chef dont il est ici question. Le nom du manuscrit peut à la rigueur se lire *Sotsienoouane*.

2 Deace. J. V. Tice ?

1775. 6 sept.

Enfin notre victoire fut si complète que nous fîmes rembarquer les 1400 hommes à bord — nous eumes six Sauvages du Bas-Canada tués et deux Mohawk, le Capt Tisse, la cuisse cassée et huit Sauvages blessés—J'eus l'honneur qu'il fut ordonné de chanter un *Te Deum* dans toutes les Eglises de la province en remerciement à l'Etre-Suprême pour ce succès inattendu.[1]

**Les ennemis reviennent à la charge. Nouvelle mission de Lorimier.**

Mais peu de temps après l'ennemi revint en plus grand nombre faire leur débarquement plus haut et comme nos Sauvages savoient tout ce qui se passoit chez l'ennemi, ils nous abandonnoient sans faire de bruit. Le Major Prestonne fut informé par un vieux françois que l'ennemi avoit leur débarquement à près de deux lieues plus haut que le fort, je n'avois avec moi que quatre Mohawk, un chef de St Régis et un homme du Sault. Je fus donc ordonné d'aller découvrir l'ennemi; mais avant que de partir un nommé *Kontitie* vint sans être vu me dire qu'il étoit employé des chefs pour me dire de me retirer de l'endroit et d'amener Mr Hertel; Il me dit tout ceci en présence du Major sans le connoître, qui me conseilla de le renvoyer sans lui faire réponse; par obéissance, je dis à ce Sauvage de retourner à son village et de ne plus revenir.

Après, mes Sauvages et moi nous nous mîmes en route pour la découverte ordonnée. En chemin, je fis part du message de Kontitie; mais à peine avions-nous fait le quart du chemin que nous entendîmes une fusillade à la petite rivière, ce qui nous fit revenir à grande hâte. Quand nous arrivâmes au fort, le Major Prestonne avoit ordonné le Capt Strong avec sa compagnie, et nos volontaires d'aller attaquer l'ennemi qui étoit retranché en coupant les communications. Je ne pus pas avoir l'honneur de venir assez tôt pour partager la gloire avec nos confrères. J'appris que Mr *Désonier*[2] avoit été tué, que Mr

1 Voir *Notes et Pièces justificatives*, CXX.

2 Desaulniers. Cf. *Témoin Oculaire*, p. 69.

1775. Antoine Dupré avoit été le premier à sauter dans le retranchement ennemi qui trouva le Capt *Hesène*[1] à la demi-paye et le nommé....employé-commissaire[2]. Je n'eus rien à faire que d'aller complimenter le Capt Strong du 26e, sur sa réussite ; mais en retournant à mes gens, j'entendis un Sauvage prononcer mon nom Tiohateken et celui de mon chef de St Régis *Hotgouentagehte* [?]—" ne tirez point sur " nous, nous sommes un renfort sauvage et canadien qui " venons vous secourir."—Je dis au capt Strong—" Hon- " neur aux hommes, ainsi qu'aux volontaires canadiens"—et fus rejoindre mes Sauvages dans l'idée de gagner le bois pour reconnoître la voix qui m'avoit nommé, c'étoit ce même *Kontitié* qui accourut à nous—" Les Anglois vont " être mis en pièce ; en conséqence, suivez-moi "—mais au contraire je me saisis de sa personne, à tout risque, le tenant à la gorge. Il voulut faire quelque résistance, et mes sauvages me l'otèrent, me disant—" Ne trempe pas ta " main dans notre sang ; c'est à nous de le détruire "—et à l'avis les uns aux autres, qu'ils l'abimèrent de coups et firent prisonnier. Un Mohawk qui avoit perdu son frère dans la bataille que nous avions eue avec les troupes du général Montgomerie vouloit absolument le tuer. Le Capt Strong me pria de tâcher de lui sauver la vie ; alors je pris le Sauvage à brassée et me rendis protecteur du prisonnier, et le fis sauver avec l'aide de mon chef de St Régis et Thomme du Sault St Louis — que le prisonnier ne fut sitôt arrivé à l'ennemi que nous en reçumes une décharge de mousqueterie qui tua un de nos soldats; mais nous avions une petite pièce de campagne avec nous, que nous fîmes jouer; il n'en falloit pas plus pour faire retraiter nos ennemis bien précipitamment ; et nous bien contents de pouvoir rentrer dans nos retranchements; —Le lendemain, nous fumes bloqués de nouveau, et toute communication coupée. Au bout de quatre jours, il nous

*Le Fort St. Jean est bloque.*

1 Hazen.

2 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 63.

arriva deux déserteurs américains qui nous assurèrent 1775.
que nous étions assiégés par trois mille hommes et deux autres déserteurs nous assurèrent du même nombre d'assiégeants. Alors le Major Prestonne me demanda si je pourrois trouver parmi nos Messieurs une personne capable de passer parmi l'ennemi sans être pris—et rendre compte au général de notre position. Je lui envoyai Mr de Boucherville que je connoissois pour homme de confiance et très-capable dans les bois comme ancien voyageur; mais il me dit que s'il ne craignoit pas de m'exposer, qu'il me préfèreroit à tout autre. Je lui répondis que j'étois prêt à tout risquer dans le cas où l'on me trouveroit nécessaire.

*Lorimier sort du fort avec Hazen.*

Et alors nous terminames le voyage pour le soir même. Je me rendis à la nuit bien avancée avec une couverte à l'entour de moi, ceinturé à la sauvage et mon casse-tête à ma ceinture—Arrivé chez le Major, je trouvai le Cape Gordon du 26e et le Cape *Connier*[1] du 7e et le Cape *Desnai*[2] prisonnier. Ces Messieurs me désarmèrent du fusil et pistolet, mais n'aperçurent pas mon casse-tête et me mirent un aviron en main en me disant que je n'allois pas pour me battre, mais pour me sauver en évitant tous les dangers; alors il me présenta le Cape *Dessen* pour compagnon—à quoi je me refusai le regardant comme un traître—mais ces messieurs et lui m'assurèrent de ce qu'il avoit donné par écrit où il engageoit sa dame et ses enfants—corps pour corps—Alors le major d'envoyer six hommes tirer quelques coups de fusil aux deux extrémités du camp de l'ennemi pour attirer leur attention—Mais le major fit plus, il fit marcher deux bâteaux à canon

1 Je n'ai pu trouver le nom de ce Capte parmi les prisonniers. C'est évidemment *Hazen*, comme la suite le fait voir. L'auteur voulait probablement écrire *Desain*, comme il met plus bas *Dessen*, comme il écrit ailleurs *Aisenne*. Cf. *Témoin Oculaire*, p. 71.

2 Kinneer? C'est au moins le nom d'un des capitaines du 7e, d'après le *Royal Kalendar* de 1764,

1775. en haut et en bas de leur camp, qui tirèrent plusieurs coups—Mais par un mal entendu, j'avois recommandé au Major que si le temps se couvroit de faire tirer du canon d'heure en heure—mais tout le contraire—le fort fit un feu continuel tant que les étoiles parurent—ce que n'avois pas besoin et du moment que le temps se couvrit le feu du canon cessa. Je me trouvai hors d'état de me conduire —L'étoile du Nord étant disparue, je n'avois plus rien pour me conduire. Il nous fallut camper. Je plantai des piquets pour marquer la route que j'avois tenue et à tenir le lendemain—qui étoit du sud au nord.

Le lendemain mon compagnon me persuada que j'avois tenu ma course sur le nord-est—il pleuvoit à seaux; le canon du point du jour tira et moi m'en rapportant à Mr *Desenai* croyant qu'il connoissoit mieux que moi les bois, ce qui me fit changer ma route—Je crus me remettre au nord, mais je piquai dans le sud-est, et au bout d'un instant nous entendîmes bûcher moi-tenant toujours le bruit du canon sur ma droite, Mr *Aisenne* me persuada que les bûcheurs étoient dans l'Acadie.

Mais comme la pluie cessa et qu'il s'en suivit une brume très forte qui acheva notre déroute, nous arrivâmes dans le camp de l'ennemi—Je reconnus mon cheval que des coquins avaient pris—j'avois trop avancé dans le désert —Et des sentinelles que j'avois presque dépassés sans qu'ils m'aperçussent, je me jetai bas et Mr *Aisenne* en fit autant—pour moi, ce ne fut pas sans peur—et nous ressortames sans être vus—Me trouvant hors de danger, je pris ma route cotoyant le chemin de St Jean à Laprairie, me trouvant près de la Savanne dans le dessein de gagner Longueuil [?] je traversai le chemain cotoyant les habitations de la Savanne—Mais Mr *Aisenne* ne pouvant plus marcher de faim et fatigue—me supplia d'aller chez son fermier qui étoit peut-être à huit arpents de nous—que je pouvois me fier à lui—que si je n'avois aucun risque à courir, qu'il me feroit signe d'aller à lui, ce qu'il fit fidèlement—Je me rendis à sa demande où je trouvai une assiettée de soupe

1775.

qui me fit grand bien, mais la femme de la maison avoit grand'peur que l'ennemi vint à me surprendre chez elle— Je lui donnai toutes les plumes qui étoient à mon bonnet en m'informant de la position de l'ennemi—Elle m'apprit qu'il y avoit des gardes tout le long de la rivière et que tous les canots et bateaux étoient à la chaîne et au cadenas.

Je m'informai du Sault St Louis, elle m'assura que la dernière garde, c'est-à-dire que la plus avancée, ne passoit pas la ligne des sauvages suivant leur traité de neutralité, alors nous nous séparâmes, le Capᵉ *Desnai* et moi — ne pouvant plus marcher — mais me promit de se rendre à Montréal le plus tôt possible. Et en me mettant dans le chemin dans le dessein de gagner le Sault St Louis où je trouverois des amis qui me protégeroient mais quelle fut ma surprise en attendant le bruit de huit chevaux et d'apercevoir huit sauvages qui dirent—"Oui, c'est lui"—à l'instant, je fus entouré de ces sauvages—un me donna la main et me dit—"Nous remercions l'Etre "Suprême de t'avoir fait tomber dans nos mains." Cela ne signifioit rien de bon pour moi, me rappelant la prise de Kontitié, pensant bien recevoir la peine du talion. Le nommé Thome Wellman, que je connaissois un grand rebelle, me portant la parole—"Eh bien ! dit-il, te trouves-" tu bien avancé, après nous avoir tourmentés pour " prendre le parti du Roy ?" Et son discours auroit été plus loin si le nommé *Daillibou* [1] l'interrompit me disant qu'il avoit passé la nuit sous nos fortifications persuadé que si les assiégés faisoient quelque sortie que je serois en tête, et esperoit qu'il me feroit prisonnier.

**Rencontre inattendue.**

Ensuite Martin *Tehasen* fut à une souche de pin brûlé dont il prit du charbon qu'il écrasa et me barbouilla si bien que je n'aurois pas pu me reconnoître—un autre me fit ôter mon habit et me mit un capot de couvertes et me ceintura avec une écorce—un autre m'ôta mon bonnet de volontaire et me mit en place un chapeau tout trempe sur la tête—couvert de plumes de hiboux et d'oi-

1 Ignace *Saterïioskon*, dit Daillebout.

1775. seaux de proie. Le fameux Thome Wellman tira un sac vermillon et m'en frotta les lèvres—toutes ces cérémonies m'annonçoient que j'étois prisonnier—Connoissant bien leurs usages et quels traitements que le nommé Kontitié avoit reçu huit jours auparavant, je m'attendois a rembourser avec usure la dette, étant décidé à souffrir leurs cruautés, je leur demandai d'un ton ferme si j'étois prisonnier, pour chanter ma chanson de mort—Le grand chef répondit avec un ton de surprise — " Quoi, tu nous " rends si peu de justice que de croire que nous avons " l'âme assez basse pour faire un mauvais traitement." Le nommé *Sateqaienton*[1] me dit—"Quoi, frère, as-tu oublié ce " que le général Vaudreuil t'a donné dans notre village " ouniouth, quoique de tout temps nous avons été " pour les Anglois — Cela n'a pas empêché qu'en 175.. " tu as couché deux nuits dans notre village parmi les " troupes angloises sans qu'ils aient pu te toucher." Alors ils me dirent tous en riant de ma méprise et de mon air décidé que s'ils m'avoient déguisé comme j'étois, que ce n'étoit que pour me mettre à l'abri des insultes des Américains—Alors on me fit monter sur son cheval et lui sauta derrière moi après avoir bu chacun un bon coup de rhum, —Là il me fit voir mille piastres pour assurer leur union et neutralité avec les Etats-Unis, toujours faisant route pour Laprairie en visitant souvent la bouteille, ce qui contribuoit à de grandes marques d'amitié. En arrivant au pont de Jacob nous rencontrâmes environ trois cents hommes Canadiens et Américains revenant d'une revue de Laprairie, alors les sauvages m'entourèrent et firent faire l'homme soûl — Je m'en acquittai très bien, mais furieux dans mon ivresse ; ce qui fit éloigner mes adversaires assez loin de moi pour que personne ne put me reconnoitre — Nous arrivâmes à Laprairie de soleil, mais comme j'ai déjà dit, mes compagnons toujours visitant la bouteille—Leur amitié pour moi et leur enthou-

1 Louis *Sategaienton* ?

siasme de leur bravoure m'invitèrent d'aller faire une visite au major *Bronne*[1] qui commandoit au fort de Laprairie—Je m'en défendis du mieux qu'il me fut possible évitant toujours de les offenser ; mais ce gueux de Thome Wellemau, il insistoit à m'engager d'accepter l'invitation des autres, dans l'espérance que le major Bronne ne me laisseroit pas aller, mais heureusement les deux Grands Chefs s'opposèrent et approuvèrent mon refus—Là nous nous séparames, eux pour Laprairie et moi pour le Sault St Louis. Je m'arrêtai assez longtemps pour voir l'arrivée des sauvages au fort qui n'eurent rien de plus pressé que de me montrer à l'ennemi, étant en observation sur les hauteurs pour voir leurs mouvements—Sur le rapport des sauvages qui me montroient à tous ceux qui vouloient me voir, le major Bronne ordonna plusieurs partis de quatre et cinq hommes à ma poursuite et d'autres pour me couper chemin. Les sauvages les arrêtèrent disant qu'ils n'étoient pas capables de me rejoindre et quand bien même ils me prendroient qu'ils ne le souffriroient pas sans se faire tuer pour ma défense. Je pris le parti de me mettre en route pour le Sault toujours côtoyant les bois et me rendre à minuit au Sault St Louis et le lendemain à Montréal où je trouvai les portes de la ville fermées—Je me rendis au gouvernement. Le général en personne vint m'ouvrir la porte vis-à-vis le nouveau marché. Il m'apprit que le nommé Allenne et ses vagabonds étoient débarqués au ruisseau Mijon où après leur départ nous eûmes à regretter la mort du Col. *Templair* du 26e et celle de M. *Portuse*[2], après avoir conté au Général Carleton de la position des troupes dans le fort St Jean qui étoit assiégé par trois mille hommes et mal approvisionné, hors d'état de soutenir un siège bien long.

1775.

Il se rend à Montréal.

Quelque tems après le général me dit qu'il désireroit bien que je vins à tâcher d'avoir quelque connoissance

Nouvelle mission que lui confie le Gouverneur.

1 Brown.

2 Porteous. Cf. *Témoin Oculaire*, p. 50.

1776. du nombre d'hommes qui pouvoit y avoir au fort de Laprairie. Je vins trouver mon frère à la Chine, et lui proposai de faire ce voyage qui n'étoit pas aisé, mais nous nous décidâmes de nous déguiser en Sauvages. Ce que nous fîmes et dans cet habillement avec le nommé Thomas *Tahannonsiagon*, Sauvage affidé, pour troisième, mais non sans prendre beaucoup de précautions, sachant bien que si nous étions pris, nous aurions été pendus pour récompense — Et le principal object, c'étoit d'éviter les Sauvages du Sault S^t Louis, qui étoient dans les rues.

Je marchais dans le village mettant le nez aux portes pour prendre connoissance du nombre d'hommes, à peu près. Je me présentai à la porte de M^me Gaucher, dont l'époux étoit dans le fort S^t Jean.

Aventure. Cette dame, quoique bien déguisé crut me reconnoître, ne put pas se retenir de surprise : un officier qui me suivoit sans que je le vis, s'aperçut de la surprise de cette dame, lui en demanda la raison de cette surprise—Elle repondit sans se troubler qu'en général qu'elle avoit toujours peur des Sauvages, et particulièrement rapport à ma peinture sur le visage que j'avois plus l'air d'un diable qu'un d'un corps humain : je fus très content de cette réponse, Et je me retirai avec le moins d'émotion qu'il fut possible. Après avoir bien examiné dans presque toutes les maisons, et mon frère de son côté—nous crûmes pouvoir dire qu'il n'y avoit pas plus de quatre cents hommes de troupes.

Notre rendez-vous étoit fixé à une grosse roche dans la Commune—je m'y rendis le premier, et mon frère ensuite. Et après un espace de tems notre Compagnon Thomas—étant soûl—qui crioit de toutes ses forces : " Lorimier, où êtes-vous donc tous les deux, je crois que " le diable vous a emportés, car je ne peux pas vous " trouver, ni la route." Mais nous n'attendîmes l'arrivée de notre Thomas pour retraiter le plus tôt possible et vinmes rendre compte de notre mission à Son Excellence.

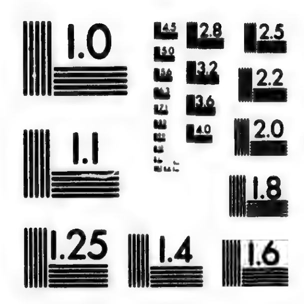
M. de Lorimier est envoyé se- Très peu de jours après Son Excellence m'appela en

1775. crètement à St. Jean.

secrète—et me dit que si je pouvois trouver le moyen de rentrer dans St Jean pour décider avec le Major Prestonne s'il seroit possible d'évacuer le poste et de fixer le jour, afin que de Montréal nous mettrions toutes nos forces en marche pour couvrir la retraite à tous les risques.

J'entrepris le voyage secrètement, toujours avec mon affidé Thomas, sans en parler à mon frère—Nous partimes tous deux de nuit, mais à mon insu, Thomas mit sa femme dans le secret, ce qui fit savoir à Charleau Kouke notre départ—qui fut à course de cheval avertir le général Montgomerie que je voulois tenter d'entrer dans St Jean. Le surlendemain de notre départ nous arrivâmes dans une prairie à soleil levé—qui étoit le seul endroit où il avoit des risques d'être découvert et très près du fort St Jean, étant très décidés de nous tenir cachés tous deux, pour attendre la nuit et de laisser mon Sauvage en cache et d'entrer seul dans le fort. Mais comme j'avois avancé environ dix pas j'aperçus des pistes sur le trèfle au moyen de la rosée, ce qui me fit garder de tous côtés où je vis six hommes couchés à la renverse : je fis signe à mon Sauvage de se retirer : et moi je fis mon possible pour ne pas être vu ; mais ils me découvrirent avant que je fus rendu dans le bois, et par le bruit qu'ils firent il n'étoit plus question que de fuir le plus vite possible—Et alors nos ennemis tirèrent non pas sur nous, ni dans l'espérance de nous attraper, mais bien pour avertir plusieurs partis, de quatre hommes chaque, qui avoient ordre de me prendre vivant et que ceux qui me rencontreroient de tirer en avant de moi, en me criant de me rendre et de me faire prisonnier sans me faire de mal—Nous rencontrâmes quatre de ces partis à peu de distance les uns des autres qui effectivement nous tiroient à peu de distance—et nous crioient de nous rendre ; mais incrédules nous nous sauvions de notre mieux sans répondre à leurs invitations—Nous fumes obligés de renoncer d'entrer dans le fort, et fimes route pour le Sault St Louis où j'arrivai seul ayant laissé mon Sauvage à son champ de blé d'inde.

**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

1775. Nouvelles aventures.

En arrivant au village près de l'église, j'entendis le bruit d'un cheval au galop très près de moi, et pour l'éviter je levai la tête je vis un cavalier qui me dit : *Ségon*, (*bonjour*), me prenant pour un Sauvage, effectivement j'étais habillé à la Sauvage. Mais moi je [ne] me trompai pas en le prenant pour un américain.

Je me rendis dans la maison de mon sauvage que je trouvai sa femme, et quatre bons Chefs qui me marquèrent bien de la joie de me voir et me dirent qu'ils avoient su que j'avois été trahi par un de leurs gens—que de là ils pensoient que j'avois été tué, ou fait prisonnier et me prièrent de m'éloigner de leur village—qu'ils avoient six officiers américains à ma recherche qui vouloient absolument me voir—Je sortis de la maison sur le champ et me rendis chez un affidé où je me flattois de me faire traverser, mais à peine fus-je entré qu'une femme vint s'acanter sur la fenêtre de la rue et sa couverte devant le visage pour ne pas être entendu me dit en me tournant le dos — " Sauve-toi, Lorimier, voilà des américains qui viennent pour te prendre"—Je n'eus que le temps de me jeter par la fenêtre du côté de la rivière et la femme de la maison n'eut que le temps de la fermer que quatre officiers entrèrent en me demandant—la femme de la maison sans s'émouvoir leur dit — " *Hoiatontan* — traverse lui[1]", et je fus obligé de rester sous la fenêtre jusqu'à ce que ma protectrice me dit de me sauver—que mes adversaires étoient retournés au Conseil—Je partis pour gagner la pointe au-dessus du village où je pouvois me sauver de toute poursuite, m'en fiant toujours à ma jambe ; où étant rendu le Chef Thaiaiake vint me trouver m'assurant qu'il m'envoye un canot par deux sauvages de St Régis. Ce qu'il fit très promptement—Pendant ce temps les officiers en Conseil chez le nommé *Phelip Sanorese* natif américain qui servoit d'interprète, firent un cri de joie en disant aux guerriers—" Voilà deux cents piastres

1 M. Vigor a lu *Hoialontan*, c'est-à-dire : *Ho ! il y a longtemps—traversé, lui.*

1775.

" a gagner pour ceux qui voudront livrer Lorimier " aux officiers." Les chefs s'y opposèrent à leur demande. Mais deux jeunes gens dirent à ces officiers—" Si vous " voulez, un de vous attaquera Lorimier à armes égales "—nous allons vous l'amener et si vous le faites prison- " nier nous vous le conduirons à Laprairie, mais si " il se trouve le vainqueur, nous rendrons son pri- " sonnier à Lachine "—et l'affaire tomba d'elle-même.

Et pendant cet intervalle de temps mon canot vint m'embarquer et nous poussâmes au large le plus tôt possible, mais le courant étoit si fort que nous nous trouvâmes en peu de temps vis-à-vis de l'église et très près de terre où étoient deux officiers américains ; mais mes deux sauvages tinrent leur canot toujours en ligne, de façon qu'il n'auroit été possible de me tirer sans toucher les canoteurs—et me voyant hors de danger je leur ôtai mon chapeau et ils me rendirent mon salut—nos politesses se terminèrent par trois fois : *Hourra for King George* et de leur côté : *For the Congress.* Le lendemain, je reçus une lettre de grand matin du major Brown qui m'annonçoit une majorité dans ses troupes si je voulois entrer à leur service—Je remis cette lettre au général Carleton qui me conseilla de ne point faire de réponse au major Brown—Quelque temps après, les sauvages nous assurèrent que le Capt Robinson, Mrs Richerville, Rainville et plusieurs autres avoient été pris, venant de St. Jean pour apporter des intelligences à notre général Carleton [1] qui perdit toute espérance de recevoir aucune nouvelle de cette partie

Affaire de Longueuil.

Alors il conclut de faire une jonction à Longueuil avec le corps du Brigadier McLean qui commandoit à Sorel [2]—Le jour fixé le général d'avance avoit mis tous les canadiens des campagnes par brigades et il eut la bonté de me donner le premier choix — et après tout arrangement pris,

1 Cf. *Témoin Oculaire*. p. 65 et 74.

2 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 65. Voir *Notes et pièces justificatives* CXXI.

1775. nous reçumes ordre de nous rendre aux casernes avec nos brigades avec leurs armes.

La chose étant ébruitée — tous les braves citoyens canadiens se rendirent aux casernes, armés, pour offrir leurs services à notre général, qu'il accepta avec plaisir et grande reconnoissance — Mr Campion porta la parole à haute voix au général Carleton—demandant à Son Excellence quelle personne il vouloit mettre à leur tête ; il leur répondit qu'il avoit assez de confiance en eux pour les prier de se choisir eux-mêmes un chef. J'eus l'honneur d'être nommé unanimement pour commander ces respectables citoyens ; alors je fis promotion et choisis les personnes que je croyois capables d'avoir la conduite sur chaque bateau, indépendamment [de] ma brigade de Canadiens qui me formoient un parti de deux cents hommes dans des bateaux—alors le général m'appela en particulier—de ne pas trop avancer—que si j'entendois les ennemis faire feu dans la plaine, de m'avancer alors le plus vite possible, et pour signal, qu'il donneroit deux coups de canon.

Alors voyant que je ne pouvois répondre à tout ; je remis la conduite des sauvages à mon frère—qui étoit accompagné de quelques Messieurs Canadiens qui restèrent dans l'île Ste Hélène en attendant mes ordres—qui devoient traverser sur les battures au premier signal—Ayant mis tous mes bateaux en rang de bataille, Mr de St. Luc La Corne vint élonger ma flotte, debout dans un canot d'écorce, chantant la guerre avec des Algonquins —je lui demandai qu'est-ce que j'avois à faire croyant qu'il étoit muni d'ordre,—il me répondit—me montrant les atterrages de Longueuil—" Voilà l'endroit où il faut se distinguer"—moi ne doutant plus que c'étoit l'Ordre général, je fis le cri d'attaque—Mon frère, sur ce cri, fonça avec tous ses sauvages sur les battures pour se rendre à la terre ferme, de batture en batture et de roche en roche, si promptement qu'il se trouva des sauvages rendus à terre avant que l'ennemi fût rendu pour s'opposer au débarquement, et

plusieurs autres qui se trouvèrent si engagés qu'ils ne purent pas retraiter—au point qu'ils furent obligés de se caler le corps au fond de l'eau—en se mettant la tête à l'abri des pierres qui paroissoient sur les battures. 1775.

Et moi comme j'avois donné ordre sur mon bateau pour deux gouvernails, huit rameurs et les autres prêts à faire feu, nous avançames en ligne, tous dans le même ordre, tous mes bateaux sur ma gauche et les sauvages à droite qui pouvoient entendre mes ordres; nous avançames dans cet ordre, moi étant à cheval sur la pince de mon bateau assez près de terre avec un très mauvais débarquement. Un nommé Charlebois—gouvernail—me cria en jurant "—Commandant, si vous voulez nous faire périr, jetons-nous à l'eau et fonçons, nous tous, garçons et laissons sauver les jeunes mariés, voyez, dit-il, que tout le monde nous abandonne,"—ce qui me fit regarder derrière moi et je vis le bateau du Général qui me fesoit signe avec des pavillons de me retirer—Alors je demandai les avirons des gouvernails pour m'en servir et un autre homme—et fis ramer sens devant derrière, sans détourner le bateau et mes deux gouvernails qui alors se trouvoient devant, évitoient les roches—et le reste de mes bateaux qui se trouvoient trop engagés en firent autant—Mais un bateau du 26^me^ Régiment, qui n'entendoit pas la manœuvre aussi bien que mes gens se trouva échoué et hors d'état de se retirer, fut obligé de se mettre ventre à bas en attendant la nuit, avec la perte de deux hommes tués et trois blessés.

A la nuit le Général ordonna des feux dans l'île pour réchauffer les sauvages qui pouvoient se retirer—et le lendemain nous apprîmes que mon grand chef *Hotgouentagehte* [1] étoit mort d'une blessure à travers la jambe et deux autres sauvages tués—M^r^ J. B^te^ Depain et le nommé La Coste avoient été obligés d'appeler les Américains de venir les faire prisonniers ne pouvant plus résister au froid—les deux autres sauvages comme j'ai déjà dit ne purent pas

1 Le même qu'on a vu plus haut, p. 250.

1775. revenir et furent pris le lendemain dans une grange où ils s'étoient cachés dans l'espérance de retraverser la nuit—Mais je n'ai jamais su pourquoi le brigadier McLean n'étoit pas venu au rendez-vous.[1]

Carleton se décide à gagner Québec.

—D'après tous ces manques de réussite, le géneral n'avoit plus rien à attendre que le résultat du siège de St Jean—et ayant appris que le fort s'étoit rendu à l'ennemi, il se décida à tâcher de rentrer dans Québec—Son Excellence eut la bonté de m'en prévenir quatre jours d'avance et me dit que si je voulois que je serois de son parti, ce que j'acceptai avec plaisir–En conséquence je fis porter ma malle au gouvernement où je restai moi-même constamment auprès de Son Excellence suivant ses ordres; mais après mes réflexions faites, je pris la liberté de les communiquer à Son Excellence qui etoient—que l'accompagnant à Québec—je ne pouvois le servir que comme individu, qu'au lieu que si je pouvois m'échapper des troupes américaines, que je me sentois capable de gagner le Haut-Canada, et parcourir les endroits de chasse—et que dans le cours de l'hiver je parviendrois à me former un parti sauvage assez considérable pour être en état de venir au printemps faire des incursions près de Montréal. Son Excellence m'approuva dans mon projet—mais me disant qu'il croyoit que je me flattois trop sur mon courage—et me regarda d'un air froid—Mais malgré cela je restai jusqu'à son embarquement.

Après cette triste séparation, je me retirai à ma demeure de Lachine en attendant les événements qui pouvoient survenir—Quelques jours après je reçus une lettre de Mr *Jourdin*[2] qui m'annonçoit la fâcheuse nouvelle que toute la flotte du Général étoit prise, mais en même temps qu'il paraissoit que Son Excellence étoit

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 65.

2 *Jordan*, marchand, puis Paie-Maître.

échappée de l'ennemi, ce qui fut confirmé quelques jours après.[1]

Je restai sur mes gardes—sachant que tous les messieurs qui avoient été pris à S[t] Jean et ceux de la flotte pris à Sorel étoient envoyés dans les Colonies—Tout cela se passa dans le cours de Janvier et Février 1776—Le général *Houster*[2] qui commandoit à Montréal et qui étoit en connoissance avec ma famille depuis la reddition du Canada—1760—ayant resté chez mon père huit jours avec Sir William Johnson—et qui par reconnoissance m'envoya un émissaire me dire que je n'eus rien à craindre—qu'il me ménageoit un autre sort—que je n'avois pas été pris dans S[t] Jean ni dans la flotte et qu'il ne se trouvoit pas blâmable de ne pas m'envoyer avec le reste de ces Messieurs. 1776.

Question des commissions anglaises.

Messieurs *Praise* et *Houde*[3] publièrent une assemblée générale de tous les respectables Citoyens de Montréal pour avoir leur opinion sur différents sujets—Alors le ministre Dilile[4], M[r] *Jourdin* m'écrivirent de me rendre chez eux pour la veille de cette assemblée—Je me rendis à leur demande et il me communiquèrent ce de quoi il étoit question. Le lendemain nous fûmes à l'église des Récollets où en entrant nous vîmes *Praise* et *Houde* dans la Chaire des Récollets qui prêchoient sans éloquence pour engager nos officiers de milice à remettre leurs Commis-

1 Cf. *Témoin, Journal de Badeaux*, celui *de Berthelot*. La page qui termine le récit dans ce Ms. est cotée 20, et la suivante, 23 ; mais il ne paraît pas qu'il y ait de lacune. J. V. Cependant, cette dernière page commence par le passage suivant qui offre une variante avec celui qu'on vient de lire : " Après cette triste nouvelle je me retirai à Lachine où étoit ma résidence en attendant les évènements qui pouvoient survenir où Mr. *Jourdin* m'écrivit la fâcheuse nouvelle que toute la petite flotte du Général avoit été prise dans les Iles, vis-à-vis Sorel ; mais en même temps qu'il paroissoit que Son Excellence s'étoit échappée de l'ennemi—ce qui fut confirmé peu de jours après."

2 Wooster.

3 *Price* et *Haywood*. J. V.—Pour ce dernier voir *Notes et Pièces justificatives*, CXXII.

4 M. Chabran *Delisle*. Voir *Notes et Pièces justificatives*, CXXIII.

1776. sions et que le Président du Congrès en distribueroit d'autres avec sa signature.[1]

Le nommé Loubet qui tenoit le Café à Montréal voyant que nos deux prédicateurs ne cessoient pas de parler leur dit à haute voix : " Messieurs, nous sommes ici pour savoir " ce que l'on nous propose, et à nous Citoyens de donner " nos opinions "—et comme il ouvroit la bouche pour dire aux Citoyens une assemblée privée—*Praise* fit enlever Loubet par les troupes qui étoient pour maintenir le bon ordre. Le cri unanime fut : *Sortons*—Je ne pus me retenir de parler et à l'aide d'un Mr Grand [2]—très robuste—je sautai sur le bénitier près la porte de l'église et je criai à haute voix : " Ecoutez—braves citoyens—j'ai été conquis par les " troupes britanniques—j'ai deux commissions du Roi de " France. Le gouvernement anglois ne me les a jamais " demandées—Je n'ai pas l'honneur d'en avoir du Roi " Georges—mais si j'en avois—jamais les *pouilloux* du Con- " grès ne mettroient la main dessus." Ce Mr Grant reprit la parole avec [une] voix extraordinaire—disant que ce *Praise* et *Houde* aillent donc ôter les médailles des sauvages s'ils veulent [se faire] échiner—tout le monde éclata de rire et nous sortîmes.

Le général Wouster fait venir Lorimier.

Cela fut reporté au général *Houster* avec plusieurs circonstances—qui m'envoya chercher par son Sergent d'ordres : je lui fis réponse que si *Houster* avoit affaire à moi, c'étoit à lui à venir me trouver. J'ignore si le Sergent fit bien la commission, mais il revint bien promptement et me récidiva que le Général m'ordonnoit de me rendre à l'instant—Une sœur chérie se jeta sur moi, m'embrassa, me supplia d'obéir à l'ordre—Je me rendis chez ce Général qui me salua avec un sérieux et pria poliment de m'asseoir. Je le remerciai et lui dis que je venois suivant son ordre savoir ce qu'il souhaitoit. Il me répondit que sur les plaintes qui étoient faites contre moi il vou-

1 Voir *Smith*, t 2, p. 113, *Notes et Pièces justificatives*, CXXIV.

2 Grant.

loit savoir de moi si le tout étoit [vrai] et il me dit mot pour mot ce que j'avois dit sur le bénitier des Récollets. J'avouai le tout sans ne rien m'excuser.—" Est-il vrai, Mon-" sieur, que vous avez dit publiquement que nous étions " tous des *pouilloux*."—Je lui répondis que dans mon expression j'entendois parler de leurs troupes et que j'avois prononcé ce mot sur vérité.—" Eh bien ! Monsieur, comme " vous me paraissez curieux de voir des troupes discipli-" nées, préparez-vous de partir pour *New York* sous six " jours: là vous verrez des troupes qui vous en imposeront." —Je lui répondis que je serois toujours prêt à partir, seroit-ce sous deux heures.

M. de Lorimier s'echappe de Montréal.

Sitôt que je fus sorti de la maison, je me rendis chez moi et fis atteler ma carriole pour me rendre au Sault St Louis—pour que l'on me préparât des raquettes et des souliers pour moi et pour Mr Godart et *Thome Wakaire* [1] —où je fus obligé de déclarer mon secret à une descendante d'un Mr *Skailer*, [2] son grand père originaire de Girfil [3] et de demoiselle *Skailer*, [4] originaire de Sarasteau. Cette charmante fille eut de la peine à se résoudre à me faciliter dans mon projet—mais quand elle sût que c'étoit pour éviter les prisons des colonies où probablement je ne pourrois sortir qu'à la paix, ce qui lui fit mettre tout en œuvre pour précipiter mon départ. Deux jours après, elle-même, ne voulant pas se fier à personne, vint me trouver chez Mme Gamelin, ma sœur, où j'étois caché—Non seulement elle m'avoit apporté ce que j'avois demandé, mais un équipement sauvage de vieilleries

1 *Thomas Walker*, qu'il ne faut pas confondre avec Thomas Walker, de l'Assomption (*Notes* LXIV.) Il était son cousin et frère du Juge Js. Walker.

2 *Schuyler*.

3 Greenfield, J. V.—Deerfield ?

4 Dans le MS. les deux noms sont écrits de la même manière, il faudrait encore lire *Schuyler*, comme a fait M. Viger. Cependant dans les registres du Sault St. Louis, le nom de la jeune personne que M. de Lorimier épousa plus tard, est écrit *Skailer* et *Skaeler*.

1776. et alors je fis prévenir mes compagnons de voyage de partir vers deux heures et de faire route vers la Longue-pointe et revenir par derrière la Montagne—et se rendre de là à Lachine chez ma mère—qui étoit prévenue de les cacher jusqu'à mon arrivée.

Alors ma chère Louise *Skeler* m'habilla de ces haillons et me mit si écœurant que moi-même je ne pouvois me reconnoître. Après avoir fait mes adieux à ma sœur, nous partimes tous deux dans sa voiture, menant son cheval elle-même—et moi je me laissois trainer comme un homme sans connoissance — et en arrivant à la porte de la ville, près des Récollets—où il y avoit deux sentinelles, je fis comme si je venois de mon ivresse et fis frime de frapper ma pauvre Louise—qui de son coté fit voir sa peur aux sentinelles qui de leur coté s'intéréssoient à ma chère Louise en faveur de sa beauté, ce qui leur fit dire en m'adoucissant : *Oh, friend, don't touch her*, et je répétai — *Oh, don't touch her*, et passai sans en dire davantage—J'arrivai chez ma mère où je trouvai mes deux compagnons cachés, et leur cheval, en m'attendant. A mon arrivée ma mère envoya un affidé chez Mr *Ainé*[1] prendre des informations pour savoir si nous pouvions passer par la Pointe-Claire sans grand danger—Sa dame nous fit dire de ne pas remuer jusqu'à nouvel avis —qu'il [y] avoit douze hommes armés et munis de fers pour arrêter quelques personnes—mais sans savoir pour qui cela étoit—Vers neuf heures du soir madame *Ainé* me fit dire que ce parti avoit ordre d'aller prendre Mr Besson Curé à Ste Géneviève[2]—Alors je fis atteler nos chevaux dépouillés de grelots et tout ce que les voitures auroient pu faire de bruit—L'homme que j'avois envoyé en observation vint nous dire que quatre traînes commandées pour le parti étoient en marche pour la Pointe-Claire où ils prendroient d'autres voitures pour se rendre à Ste

1 Heney.

2 Voir *Notes et Pièces justificatives*, CXXV.

Geneviève—nous nous mîmes dans nos voitures et suivîmes les traines que nous rattrapâmes d'assez proche pour les voir à la faveur d'un beau clair de lune—d'où nous les vîmes arriver dans le village de la Pointe Claire et nous traversâmes pour gagner Ville-chauve [1]—Là nous laissâmes nos voitures et prîmes de bons chevaux qui nous rendirent à S[t] Régis pour acheter du blé d'inde, dîmes-nous, à nos charretiers—car sans cela personne n'auroit voulu nous mener, les Américains ayant affiché à toutes les portes d'églises, défendu de conduire des étrangers dans aucun endroit éloigné sans un ordre des officiers généraux, ce qui nous gênoit de presser nos charretiers crainte de nous rendre suspects—J'eus recours à la bouteille et que je n'épargnai pas pour nous réchauffer—Pour cet effet M[r] Thomas Walker [2] de l'économie de notre rhum qui ne fut pas épargné—d'autant qu'il ne s'épargnoit pas lui-même—Mais les chevaux le firent boire moins que notre provision, car ils étoient plus souvent au galop qu'au trot—ce qui nous rendit à S[t] Régis en peu de temps—quoiqu'à la nuit—qui nous fit grand bien—tout le monde ignorant notre arrivée.

1776.

Il arrive à St. Régis.

J'envoyai sur le champ chercher le nommé François *Thehonahogen* qui se trouva prêt avant le jour, avec une traîne de clisse sur laquelle nous nous mîmes à la traîner—car mes deux compagnons avoient assez de peine à marcher sur leurs raquettes—surtout Thomas Walker, que nous fûmes obligés—le sauvage et moi—de traîner par derrière notre charge, ce qui nous retardait beaucoup dans notre fuite—au point que je craignois d'être rejoint si nous eussions été poursuivis parce que nous mîmes deux jours et demi pour [nous] rendre au fort de la Galette où commandoit le Capitaine *Foster* [3] du 8[me] avec sa compagnie

Il arrive au fort La Galette.

1 Beauharnois.

2 Un mot a été passé dans le manuscrit.

3 Forster.

1776. M. de Lorimier veut aller brûler la flotte ennemie. Il est empêché.

Quelques jours après je proposai au Capt. *Foster* de tenter avec quelques sauvages sûrs d'aller brûler la flotte américaine à Grande Pointe, ce qu'il me refusa avec une expression, comme si il m'eût soupçonné—au point que ces messieurs ses officiers et nous trois, nous ne pûmes nous retenir de rire de son discours. Ce qui choqua mes deux compagnons qui ne voulurent le voir tout le temps que nous avons resté dans l'endroit—Pour moi, je tâchai de lui donner [une opinion] meilleure sur ma conduite au point qu'il me laissa partir avec un seul sauvage, avec de la poudre et plomb et balles pour provisions—Je parcourus les endroits des chasseurs où je réussis à me former un parti d'environ 106 guerriers avec promesse qu'ils m'en recruteroient peut-être autant et nous donnâmes rendez-vous à *Ganonnonqoui* [1] au plein de la lune d'avril au plus tôt et qu'ils viendroient m'avertir sitôt qu'un nombre seroit assemblé.

Il parcourt les postes.

Je fus trois semaines dans ce voyage et à mon arrivée j'étois très inquiet pour les provisions, quoique j'avois bien recommandé aux chasseurs de faire autant de viande sèche qu'il leur seroit possible. Cela ne m'empêcha de proposer au Cap^t^ Foster de descendre aux Cèdres pour demander à M^r^ le Curé Deneau et M^r^ Denis [2], étant tous deux mes grands amis, de faire tous leurs efforts—qu'ils eussent à nous envoyer—sitôt la navigation—des provisions suffisantes pour nourrir près de trois cents hommes pendant quinze jours.

Il descend aux Cèdres.

Le Cap^t^ Foster approuva mon projet et le surlendemain, habillé à la sauvage, je partis avec un petit sauvage d'où nous arrivâmes le troisième jour dans la nuit chez M^r^ le Curé Deneau—qui—après que je lui eus communiqué mon projet—nous fit venir M^r^ Denis—qui se prêta avec beaucoup de zèle à se rendre utile au Gou-

1 *Kananokui, Rivière aux Frênes*, à 6 lieues de Kingston.

2 M. Denaut fut plus tard évêque de Québec. M. Denis était marchand.

vernement—nous assura que les provisions se rendroient 1775
au temps—en ayant suffisamment chez lui pour la charge de trois bateaux—Cela décidé, je pris congé de ces Messieurs avant le jour, mais non pas sans bonnes provisions de pain et jambon—De retour à la Galette—la navigation venant libre, nos bateaux pouvoient venir dans le lac S^t François.

Il revient chercher les provisions.

Je retournai avec trois bateaux conduits par des soldats du huitième et le Lieutenant Borde pour m'assurer et protéger nos provisions au cas que nos voitures ne fussent retenues par quelque événement. Arrivé à la Pointe-au-Foin, je mis mon parti en cache dans une petite rivière avec beaucoup de difficulté, la rivière n'étant pas déglacée, ce qui nous retint jusqu'à la nuit—et le lendemain je fus aux Cèdres chez M^r le Curé Deneau, déguisé en sauvage, pour m'informer si je pouvois avoir nos provisions—J'appris avec plaisir que nos charges étoient en sûreté au Côteau-du-Lac trois lieues au dessus de l'église des Cèdres; mais pour moi je me trouvai bien exposé—et M^r le Curé Deneau—chez qui il [y] avoit six soldats et un sergent américain en observation.

M. de Lorimier échappe au danger d'être reconnu par un officier américain.

Heureusement j'avois fait chasse dans ma route de quatre canards noirs—Etant contre le feu, le Curé vint, s'approcha de moi sans me reconnoître, car je ne me montrai pas que comme un sauvage la tête basse et mon capuchon qui me cachoit presque le visage couvert de la fumée de ma pipe—Le Curé me demanda mes canards à acheter—je lui fis signe que oui—pour du rhum—ce qu'il refusa très sérieusement—moi je lui en jetai deux à ses pieds—et pour reconnoître ma politesse il me fit donner de la viande froide et un coup de rhum—Je mis mon assiette sur le foyer entre mes jambes et mangeai malproprement—Le curé se retira dans sa chambre la porte ouverte—le sergent vint contre moi avec une bouteille de rhum me l'offrit pour mes deux canards,–je feignis d'aller demander la permission au curé de traiter mon gibier au sergent—où j'eus le temps de me faire connoître—M^r le Curé s'a-

1776. vança et permit au sergent d'acheter les canards aux conditions qu'il prendroit la bouteille en mains afin que je n'en fis pas mauvais usage—Mais je restai dans la chambre comme pour veiller de mon côté à ma bouteille, ce qui me donna occasion de causer plus d'une heure—quand il me dit qu'il avoit toute apparence que les Américains enverroient un parti—j'étois pressé de repartir—Mr le Curé fit semblant de s'impatienter de ma présence—me prit d'une main—et de l'autre ma bouteille- et me reconduit hors de la maison et me fit signe de m'éloigner le plus tôt et le plus loin possible,ce que j'exécutai avec plaisir car je m'étois bien aperçu qu'une femme qui m'avoit traversé la Rivière à Délile—un grand danger—ce qui m'obligea d'agir à découvert—me fit reconnoître de cette femme.

J'arrivai au Côteau-du-Lac où je trouvai le nommé André Lalonde—un affidé du Curé—qui m'assura que ses bateaux se rendroient à nous dans la nuit et qu'au jour, ils seroient chargés—le lendemain tout se trouva vérifié—tel qu'il me l'avoit dit et nous trouvâmes en marche au soleil levé pour rejoindre notre parti où nous divisâmes nos charges assez promptement pour nous rendre à la Pointe-du-Lac,—et de là nous nous rendîmes au fort de la Galette en trois jours.

Sitôt que je fus de retour au poste, j'envoyai un message à *Ganonnonqoui* prévenir les sauvages de mon retour et qu'ils eussent à se rendre le plus tôt possible, ce qu'ils firent bien promptement et pour comble de bonheur il nous survint un parti de six nations, de vingt-deux hommes—ce qui donna un grand encouragement à nos sauvages.

Un parti commandé par Lorimier se dirige vers l'ennemi.

Le Capt Foster me proposa de se mettre en marche avec une vingtaine de soldats—accompagnés du Capt Park du septième et du Lieutenant Borde du 8me—ce qui me fit grand plaisir—Après tout arrangement pris, nous nous mîmes en marche pour Montréal, si nous n'avions aucune occasion de rencontrer l'ennemi avant—Nous vinmes coucher au Rapide-Plat—où nous rencontrâmes un chef de St Régis qui venoit pour tâcher de détourner mon parti d'avancer

plus loin, assurant qu'il seroit abîmé par les Américains 1776.
qui étoient très nombreux et qu'ils venoient en grande force pour s'emparer de tous les Rapides Je rassemblai tous mes chefs et leur [dis] que je ne pouvois pas croire que nous vinssions à écouter tous les discours que l'on pouvoit tenir—et alors je portai la parole au chef messager avec l'approbation de mon parti qui fut ceci : "Mon oncle, "moi et mes guerriers nous te remercions de tes bonnes "intentions. Tu veux nous préserver des dangers; mais ne "sais-tu pas qu'un guerrier quand il chante la guerre—il "rejette son corps et recommande son âme à Dieu. "Tu nous assures que notre ennemi vient en grand "nombre, tant mieux—nous aurons moins de chemin à "faire pour le rencontrer; tu dis qu'ils sont nombreux: "tant mieux, notre gloire sera plus grande. Eh bien! "mon oncle, nous t'invitons de venir avec nous—pour "ramasser les dépouilles de leurs morts." Alors le vieux chef nous dit que puisque nous rejetions nos corps, qu'il rejetoit le sien et pour répondre à notre invitation, il vouloit risquer sa vie avec la nôtre—et se leva en chantant la guerre.

Le parti arrive à St. Régis, puis à la Pointe-au-Foin.

Le lendemain nous partîmes et arrivâmes à S[t] Régis vers deux heures—Notre flotte de petits canots avoit plus d'apparence que l'on ne pourroit se le persuader—Arrivant près du village nous fîmes une fusillade accompagnée de toute espèce de cris de joie qui étoient effrayants—et chaque nation chantoit sa chanson de mort,—nous fûmes bien reçus—l'on nous logea dans de grandes cabanes d'écorce—et dès le même soir je fis festin de deux bœufs—et nous chantâmes la guerre et tous les guerriers du village se joignirent—Il ne fut plus question que du départ—enfin le temps arrivé nous partîmes du village pour nous rendre à la Pointe des Nègres, d'où je partis le lendemain avant le jour pour aller prendre des informations des mouvements de l'ennemi—Je me rendis donc avec quatre sauvages en canot jusqu'à la Rivière de la Pointe au-Foin, où je les laissai pour prendre les bois,

1776. après avoir recommandé au Cap[t] Foster de ne pas avancer plus loin que la Pointe-au-Baudet jusqu'à mon retour.

Je connaissois un nommé LaFleur et sa demeure—j'arrivai au bout de sa terre, et l'ayant trouvé à semer du blé—et ses voisins—je me saisis de lui et l'interrogeai.—Il m'assura que les Américains venoient le lendemain au nombre de 3000 hommes prendre poste à l'église des Cèdres où les fortifications étaient finies par 300 hommes qui devoient laisser la place pour les 3000 et eux se rendre le même jour à la Pointe au-Diable et s'y retrancher.

Sur ce détail je laissai mon homme pour retourner aussi vite qu'il me fût possible rejoindre le Cap[t] Foster que je rencontrai bien en deçà de la Pointe-au-Baudet—et pendant que j'étois dans le bois, des sauvages du Saut S[t] Louis découvrirent mon parti—Le temps étoit serein, et des mirages par le calme faisoient l'effet d'un microscope, qui grossirent les objets à la vue des découvreurs au point que sur leur rapport l'ennemi renonça au projet de la Pointe-au-Diable—Effectivement moi-même je fus très surpris de l'apparence de notre flotte, joint que tous ces petits canots d'écorce tiroient les uns contre les autres à qui iroit le mieux, ce qui occasionnoit beaucoup de cris de joie par les vainqueurs—et suivant l'usage sauvage,les vaincus répondent par des cris effrayants—et tout cela porta l'effroi au nommé Phillip *Sanorese* et ses associés.

**M. De Lorimier se rend seul à la Pointe-au-Diable.**

Mais sur les intelligences que j'avois reçues, je dis au Cap[t] Foster que j'étois décidé de me rendre à tout risque prendre possession de la Pointe-au-Diable dans la même nuit—et je fis forcer de nage à mon parti en chantant ma chanson de mort ; mais à ma grande surprise les sauvages six nations n'y répondirent point et le Capt. Foster et ses six nations campèrent à la Pointe au-dessus du Coteau du Lac—et moi et mon parti nous sautâmes le rapide du Coteau de nuit et fîmes notre débarquement à la Pointe-au-Diable où nous apprîmes par l'habitant proprié-

taire qu'il étoit venu douze Américains avec les sauvages découvreurs et que sur leur rapport ils avoient retourné avec les sauvages à leurs retranchements—Pour moi sitôt que le jour parut je fis embarquer tous les vieillards dans nos canots, à qui je donnai ordre de se tenir au large en observation et de nous crier à terre si ils découvroient quelque chose de conséquence—et si au cas nous fûmes repoussés, de traverser au sud de la rivière et s'en retourner à St Régis sans s'inquiéter de nous—Je laissai un de mes vieux sauvages avec une lettre au Capitaine Foster de tenir une rive gardée assez éloignée pour avoir assez le temps de traverser au sud et de retraiter avec mes vieux sauvages.[1] 1776

Il arrête heureusement ceux qui allaient le trahir.

Nous mettant en route après toutes ces précautions prises nous marchions bien vite pour que l'ennemi ne put avoir connoissance de notre approche—Nos sauvages nous crièrent qu'un homme se sauvoit devant nous—Je détachai deux fameux coureurs qui le rejoignirent bien vite—c'étoit un nommé Lauoix qui se sauvoit de peur—je le rassurai et le renvoyai chez lui. En passant chez Lafleur, je demandai où étoit son mari—elle me dit qu'il venoit de sortir pour chercher ses bœufs de charrue, ce que je pris pour vrai—Etant arrivés au portage—qui est à présent un village et une belle église[2], nous aperçûmes un homme qui se cachoit pour se sauver—j'envoyai deux hommes qui me l'amenèrent prisonnier—Quelle fut ma surprise de voir Pierre Lafleur, homme qui avoit servi mon père vingt-cinq années, qui alloit me déclarer à l'ennemi—Je fus si outré de sa démarche que je fus au moment de lui faire casser la tête ; mais il s'excusa en me disant que la femme de son voisin—le nommé Laplante—l'avoit vu avec moi et que " si je n'allois en donner connoissance à

1 Il est assez singulier de voir avec quelle rapidité Forster glisse sur tous ces détails dans son *Authentic Narrative* dont nous donnons la traduction plus loin.

2 Voir *Notes et Pièces justificatives*, CXXVI.

1776. l'ennemi, elle iroit déposer contre moi :" c'est ce qui l'avoit décidé à faire cette démarche—

Je n'eus rien de plus pressé que de continuer ma route—je laissai les vieillards et infirmes au dit portage pour faire corps avec le Capt. Foster qui arriva au même endroit à midi—J'arrivai vis-à-vis les retranchements et entrepris de nous avancer pour couper la communication—j'annonçai aux guerriers qu'il falloit avancer, ce qu'ils refusèrent disant que cet honneur appartenoit aux troupes du Roi—et cela se disoit en dérision, voyant que le Capt. Foster avoit resté si loin en arrière. Cette réponse me piqua au point de leur dire que j'avois cru que, quand nous avions chanté la guerre à S[t] Régis, que par leur expression que j'avois craint de ne pas pouvoir répondre à leur bravoure, mais que si je trouvois un seul homme pour venir avec moi que je leur ferois voir ce que c'est qu'un brave. Le nommé William Johnson—Mohawk—fils naturel de feu William Johnson—me dit : "Tu es un homme comme moi, et à nous deux nous pouvons faire honte à toute nation"—

Danger que Lorimier court.

Sur le champ nous partîmes à toutes jambes nous arrivâmes sur la terre d'un nommé Lalonde—voisin de M[r] Denis qui nous avoit tant rendu de services—Je me trouvai —mon compagnon, William, et moi—visés par deux Américains, leurs armes appuyées sur une clôture, à environ un arpent de nous mon compagnon me cria : " Méfie-toi—"et nous reçûmes les deux coups de fusil que nous évitâmes en nous jetant dans un fossé de ligne—et précipitamment nous fonçâmes sur nos adversaires, qui se sauvèrent en descendant une grande côte, que nous rejoignîmes d'assez près pour poser nos fusils au même endroit d'où nous avions été tirés. William n'eut que le temps de me dire : "Tire sur celui de ta droite "—nous les blessâmes tous les deux, lui dans la cuisse et moi dans l'épaule—ce dernier me connoissoit très bien ayant passé l'hiver chez un de mes voisins à Lachine, chez un nommé Trudeau—Ce même homme, quatre jours après vint me voir et m'assura que c'étoit moi qui l'avois mis dans l'état où il étoit—Je lui donnai

une p...... et une de mes c...... [1] Tous mes sauvages me suivirent de près et nous coupâmes la communication après avoir tué un homme et quatre blessés, car il avoit un parti de vingt hommes venant des Cascades qui voulurent rentrer dans leurs retranchements et ne pouvant le faire, ils s'emparèrent d'une maison près du fort où ils se défendirent vigoureusement,—nous avions les pentes de la côte qui nous mettoient à l'abri des retranchements—mais comme [par] bonheur [2] un de mes sauvages fut tué, ce qui anima mes guerriers qui firent le cri de foncer pour revenger la mort de cet homme—nous entrâmes dans la maison, et comme l'ennemi s'étoit réfugié dans le grenier où l'on ne pouvoit monter que par une échelle, je criai de mettre le feu—et pendant ce temps nous reçûmes deux boulets de deux livres de travers en travers de la maison, ce que je ne pouvois concevoir—Mais le cas étoit que les attaqués au bruit que nous faisions avoient défoncé le pignon de la maison et s'étoient sauvés à leurs retranchements, sans que nous en fussions aperçu —Alors je fis retirer mon monde dans une raveline en attendant que je pus me rendre au parti du Capt. Foster— *1776.*

*Sortie inutile des Américains.*

Les Américains firent une sortie de 180 hommes, ce qui m'inquiéta beaucoup voyant le nombre de mes sauvages bien inférieur—n'étant pas plus de 80 à 90—mais je n'en fus quitte que pour la peur, car la sortie de l'ennemi étoit que pour brûler une superbe grange qui appartenoit au Chev. de Longueuil—Je fus trouver le Capt. à la nouvelle église—après avoir donné mes ordres aux [3].........pour le temps de mon absence—

Etant rendu au Capt., je le priai de s'avancer et j'en dis autant à mes sauvages qui me suivirent à l'instant —mais le Capt Foster ne voulut pas remuer de son poste, qui se retranchoit avec des perches de clôture—

1 Une piastre et une de mes culottes.

2 On peut lire : " comme *Bonneur*—un de mes sauvages—fut tué,"

3 Le mot manque dans le manuscrit.

1776. Le lendemain comme je voyois que je ne pouvois pas rester longtemps sans être abandonné d'une partie de mes Sauvages—Mais heureusement les Iroquois du Lac des Deux Montagnes vinrent me rejoindre, ce qui me détermina à donner l'assaut, ce que je ne voulus pas donner connoissance à personne avant que de communiquer au Capt. Foster mon projet qui étoit ceci : je voulois descendre la grande Batture des Cèdres avec l'élite de mes sauvages, et au bas de la dite Batture de joindre mes canots comme un *cageux*—au moyen de la nuit très obscure, débarquer au Côteau et par un signal donné de part et d'autre, le Capt. Foster devoit donner l'alarme par terre à l'ennemi avec beaucoup de bruit, comme pour forcer les retranchements, et nous autres, de monter la côte sans aucune opposition, c'est-à-dire des fortifications et de foncer à l'arme blanche sur l'ennemi après avoir fait notre décharge—et au Capt. Foster d'avancer avec tout son monde pour défoncer deux barrières—

L'auteur propose au Capt. Forster de donner l'assaut.

Le lendemain — jour nommé pour l'assaut — le Capt. Foster s'avança au son du tambour au moyen d'une raveline très-profonde, avec deux drapeaux que nous avions faits, qu'il fit planter sur le bord de la raveline à portée de mousquet, et détacha son Lieut. Borde avec le pavillon parlementaire porté par un tambour—qui furent reçus par un parti en dehors des retranchements et firent entrer *le flag truce* les yeux bandés dans leurs retranchements—où ils furent sommés de se rendre prisonniers de guerre et de s'en retourner dans leur pays sous quinze jours après avoir prêté serment de ne prendre les armes durant la présente [guerre], excepté que par échange—Les propositions furent acceptées et la capitulation fut signée de part et d'autre—et le lendemain nous primes possession de la place—où l'ennemi mit bas les armes au 8e [1]...... et quelques volontaires qui nous avoient rejoints au moment de la capitulation—

Les ennemis sont forcés de se rendre.

1 M. Viger avait cru pouvoir lire " à 8 h " ; mais L'auteur fait vraisemblablement allusion au régiment du Capitaine Forster.

1776.

Tous nos prisonniers furent dépouillés de tous leurs vêtements, malgré toute défense que nous pûmes faire, au point que je fus obligé de vêtir de mes hardes le Col. Halene[1] qui commandoit le poste, quoiqu'il eût offert à Charles *Couque* et un autre du Sault St Louis, pour ma tête £30 et pour mon corps £50 —qui s'étoient mis en marche pour exécuter leur trahison ; mais étant découverts, et moi prévenu de cette infâme démarche, ils relâchèrent au Rapide des Mille Roches, ayant vu passer le canot des personnes qui venoient m'avertir de leur démarche—

Les Sauvages dépouillent les prisonniers.

Deux jours après la dite capitulation — l'on vint m'avertir qu'un renfort de l'ennemi venoit pour nous attaquer, ce qui m'obligea de remettre nos forces au Capt. Foster pour garder nos prisonniers, et moi de me mettre en marche pour m'opposer au renfort, avec 60 sauvages et les armes de l'ennemi, desquelles je me servis pour armer les Canadiens sur ma route au nombre de vingt—Mon frère vint me rejoindre de Beauharnois avec dix volontaires—et le tout nous arrivâmes au pied des Cascades —et à la première maison des *Quinze-Chiens*[2] nous y vîmes l'ennemi qui venoit pour nous attaquer, mais nous apercevant ils firent halte, et moi de mon côté—Alors j'envoyai Mr La Comble, un autre beau-frère de Mr Duniere [?] et un sauvage pour observer si nous ne serions pas cernés—et donnai mes instructions à mon frère—et moi et six [autres] prîmes la hauteur de l'endroit—Mon frère me voyant rendu à l'endroit que je lui avois indiqué où il feroit feu, commença l'attaque là—et moi je fonçai sur l'arrière du parti pour tâcher de gagner la grange qui pouvoit être à un arpent et demi de la maison, où nous fûmes aperçus et où un de mes sauvages reçut sept balles dans le corps et fut tomber dans la grange, mort—j'en eus deux autres blessés—un *Tson-*

21 mai. Les Américains veulent attaquer le Capt. Forster.

1 Allen ? Smith dit que c'était le major Butterfield.

2 Corruption du mot sauvage *Quenechouan* (Cf. Ferland, Hist. du Canada, t. 1, p. 163, Note). C'est le *Long Sault* qu'il ne faut pas confondre avec celui de l'Outaouais.

1776. *nontouan* dans l'épaule et un *Misisaqué* eut une partie du nez et tout le haut de la mâchoire emportée—Pour moi, je ne pourrois pas dire je retraitai, mais je me sauvai de toutes mes forces de souche en souche et butte—jusque sur la côte—où je trouvai huit à dix amis qui venoient—suivant leur usage et expression—risquer leur vie avec la mienne—Avec ce renfort, je rentrepris de couper chemin à l'ennemi qui retraitoit avec tant de vitesse qu'il me fut impossible de les dépasser—à peine arrivai-je à eux devant le gros de mon parti—l'ennemi revint sur leurs pas, me criant qu'ils se rendoient—je me saisis du Major *Cherbenne*[1] pour le préserver des insultes sauvages—Ce pauvre prisonnier fut disputé par trois—M[r] Montigny—qui survint avec un parti de Canadiens à la rencontre de l'ennemi s'empara d'un pont qu'il défendit avec les braves volontaires[2]—le Cap[t] Lefebvre[3] le secondoit—ce qui fesoit dire à Montigny que c'étoit lui qui avoit eu la gloire d'avoir arrêté l'ennemi—Moi—ma raison étoit que c'étoit mon parti qui avoit poursuivi l'ennemi près de deux milles dont plusieurs avoient jeté leurs armes—Mais le Major décida l'affaire en disant que c'étoit à moi à qui il s'étoit rendu—

Le Major Sherburne est fait prisonnier par Lorimier, qui lui sauve la vie.

Pendant tout ce temps un sauvage tenoit le Major *Cherben* par la main et fit frime de l'emmener, je m'y opposai—mais il me dit qu'il l'avoit touché devant moi—Je lui dis que non, et qu'il ne l'emmèneroit pas—il me répondit : " Tu auras un corps mort et moi sa chevelure—Ce propos me fit changer ma fermeté presque en supplication.

1 Sherburne. Cf. *Authentic Narrative.*

2 M. Viger, aidé des notes de M. J. Papineau, avait cru pouvoir lire : " Ce pauvre prisonnier fut disputé par trois MM. Montigny qui " survinrent avec un parti etc., s'emparèrent d'un pont qu'ils défen- " dirent etc." Quelque défectueuse que soit l'orthographe de M. de Lorimier, il ne confond jamais le son du pluriel avec celui du singulier. Ceux qui se disputaient le Major Sherburne étaient M. de Lorimier, M. de Montigny, et le sauvage, dont il parle plus bas. Pour M. de Montigny, voir *Notes et Pièces Justificatives,* LXXVI.

3 M. Lefebvre était capitaine de milice de Vaudreuil et il commandait les miliciens de sa paroisse. J. V.

1776.

"Quoi ! tu veux tuer un prisonnier—serois-tu charmé si "les Américains tuoient le Col. Campbell, le Capt Hertel "et tous nos amis que j'espère que ils nous seront remis "pour ceux-ci ?"—A ce discours il resta pensif et me dit : "Garde l'oiseau et moi je vas le plumer" —et sur-le-champ il se jeta sur le prisonnier, lui ôta son habit, chapeau, veste et me dit : "Je lui ôterai le reste à notre camp"—Effectivement je vis ressoudre notre homme qui lui fit mettre bas les culottes et la chemise. Et le Curé[1] répara la barbarie du sauvage en donnant au Major d'autres culottes et une chemise—Pour moi je ne pus lui donner qu'un capot de couverte, car rien autre chose de mes hardes ne pouvoit lui servir par sa grandeur et grosseur—Mais visitant les prisonniers, je vis un Capt qui se soutenoit sur une jambe, tenant une clôture—Ce Capt avoit la cuisse cassée—et un nommé Portneuf—abénaquis le déshabilloit, et le prisonnier lui offroit deux cents louis si le sauvage vouloit lui donner la vie—Je m'informai au sauvage à quel dessein il vouloit déshabiller ce Mr—il me répondit que c'étoit pour ne pas ensanglanter ses hardes parcequ'il alloit le tuer—Je ne pus résister à cette infamie et je pris mon sauvage à la gorge bien serrée et lui dis: "Chien que tu es, tu veux tuer un homme qui sera la "cause qu'ils tueront peut-être quatre de nos amis prison- "niers—Au contraire, nous ferons des échanges de ces "prisonniers pour ravoir nos amis"—Alors il me dit de prendre possession du blessé, si je voulois lui promettre qui seroit changé pour le Capt Hertel—je lui promis et cela a été exécuté, car sitôt le retour de nos prisonniers aux Colonies ils renvoyèrent le Capt Hertel et le Col. Campbell, pour le Major *Cherben* et un autre Major, ce qui fesoit deux pour un.

Il sauve la vie à un autre ennemi.

J'imaginai un tour pour tâcher d'avoir les bateaux du Major *Cherben* et dix hommes qui les gardoient dans une île près de nous—Alors je fis mettre tous

Stratagème de M. de Lorimier pour s'emparer des bateaux de l'ennemi.

3 M. Beaumont, J. V.

1775. mes prisonniers, au nombre de 120, le long d'une clôture à la vue de la rivière et mon parti caché derrière la maison et bâtiments du marquis de Lotbinière —et après toutes mesures prises—j'appelai le Major à l'écart et lui dis d'un air dissimulé : " Je ne peux pas vous " cacher le malheur qui va arriver—dépêchons-nous de " vous sauver du péril—mes sauvages ont aperçu vos " bateaux et votre réserve—ils veulent les avoir et pour " cela ils veulent se débarrasser de vous tous en vous " massacrant — Il s'agit donc de nous sauver tous " les deux à tout risque, sans donner connoissance à per- " sonne. Comme le coup ne se fera qu'après soleil couché " je crois qu'il nous sera facile de nous évader."—Le major plus mort que vivant, me demanda si je ne trouverois quelque moyen d'éviter cette malheureuse affaire —je fis semblant de réfléchir sur le parti que l'on pouvoit réussir à sauver les prisonniers—je lui dis : " Major, j'en " trouve un ; si vous voulez, je vais vous faire rendre " pour le moment votre uniforme et votre accoutrement " — et moi je m'habillerai avec l'habit d'un de vos " officiers—et vous et moi nous nous avancerons sur la " Pointe et vous appellerez vos gens en les nommant, et " s'ils demandent votre nom—vous leur donnerez.

Il m'approuva—et je fis venir l'habit et l'accoutrement du major—et moi en uniforme américain—nous nous avançames sur la Pointe après avoir bien recommandé aux Canadiens et sauvages de ne pas se montrer—Le Major *Cherben* cria à sa réserve d'emmener les bateaux en les nommant—ils lui demandèrent : "Quelle nouvelle ?" il répondit : " Nous avons reculé l'ennemi, " mais ce qui a eu de plus singulier c'est que tous les Américains à qui le major avoit communiqué le moyen que j'avois trouvé pour leur sauver la vie, crièrent—*Hourra*—par trois fois—or on peut croire que les dix hommes s'empressèrent de venir à nous—mais il fut impossible de tenir tous les curieux indiscrets—les uns avançoient la tête au coin des bâtiments, et à l'envi des uns aux autres, don-

nèrent de l'inquiétude aux rameurs, au point que les uns ramoient en avant et les autres en arrière—je fis le cri de *décision*—mes sauvages prévenus se lancèrent à leurs armes faisant les cris effrayants—se rendirent aux bateaux au moment de perdre pied et nous les amenèrent sans qu'ils se défendirent. 1776.

Différents mouvements de Foster. Il est embarrassé de ses prisonniers.

Le lendemain, le Capt. Foster, sur la nouvelle qu'un sauvage lui rapporta, que nous étions tous défaits sans exception, se décida de retraiter—Nous apprîmes cette fâcheuse nouvelle assez à temps pour que Mr. le missionnaire *Terlait* [1] et Mr. *Lacomble* se rendirent aux Cèdres — qui amenèrent le Capt. Foster nous rejoindre avec les 214 prisonniers et nos deux pièces de canon que nous avions prises à l'ennemi — Ne sachant que faire avec ce nombre de prisonniers, nous prîmes le parti de mettre toutes les troupes dans l'Ile-aux-tourtes, et les officiers qui étoient dans le presbytère, chez le curé Beaumont—et tous leurs miliciens dans des granges—Pour le moment nous convînmes de mettre les officiers sur leur parole chez Mrs les Prêtres au Lac des Deux-Montagnes, si ils vouloient nous le permettre, ce qui nous fut accordé.[2]

A mon retour à environ trente arpents de notre camp, j'entendis une fusillade—je pris course n'ayant que mon sabre à la main—Arrivant dans le désert je vis huit bateaux chargés de monde de toutes nations commandés par le général Arnold—et le Capt. Foster s'étoit emparé du bois pour s'opposer à leur debarquement—Un Capt. des milices, Pitre de Boucherville [3] chargea nos deux canons et les tira si bien qu'il coula un bateau à fond—ce qui fit que les sept autres drivèrent plus bas que notre camp—Je n'eus que le temps de prendre mon fusil et de dire aux

1 De Terlaye, Prêtre de St. Sulpice, Missionnaire au Lac. Voir *Notes et Pièces Justificatives*, CXXVII.

2 Il y a ici une lacune, M. de Lorimier était probablement allé au Lac pour obtenir la permission d'y loger des prisonniers.

3 *Notes et Pièces Justificatives*, CXXVIII.

1776. officiers de ne pas mettre le pied hors de la maison, car ils seroient tous tués—j'en dis autant aux soldats qui étoient dans les granges—et moi et mes sauvages, nous commençâmes une fusillade bien suivie—côtoyant les sept bateaux que le courant entraînoit à la Pointe du marquis de Lotbinière—L'ennemi suivant les apparences perdit beaucoup de monde, car cinq jours après toutes les battures étoient bordées de corps morts.

Echange des prisonniers.

Alors nous envoyâmes un parlementaire avec un Capt. américain pour proposer au général Arnold de recevoir nos prisonniers en échange, nombre pour nombre—et nous gardâmes quatre de leurs officiers en ôtage, pour sûreté du traité—et le même soir un convoi de bateaux vinrent embarquer tous les prisonniers, excepté le Lieut......[1] que je ne voulus pas comprendre dans la capitulation, vu qu'il étoit canadien.

M. de Lorimier s'avance contre l'ennemi

Le général Arnold brûla la maison du Fort Seneville, appartenant à Mr. Montigny[2]. Nous reçûmes les nouvelles par le Capt. Lamothe et Mr. Papineau qui avoient laissé l'armée en outre des Trois-Rivières après avoir battu les Américains—Assurés de la vérité nous décidâmes à marcher pour Lachine pour attaquer l'ennemi qui étoit retranché au hangar de Mr *Ainé*—Étant arrivés dans la grande Anse chez un nommé Portelance,[3] nous rencontrâmes Mr *Dumillion* et Mr *Fereasonne*[4] marchands de Montréal qui venoient, disoient-ils, pour nous avertir qu'il se rendoit dès le même soir 3,000 hommes à Lachine, pour nous livrer bataille le lendemain au petit jour—Pour moi je n'eus pas le moindre doute de la

2 Blanc dans le manuscrit.

1 *Notes et Pièces Justificatives*, LXXVI.

3 Père de M. Portelance, ancien marchand de Montréal.

4 Dumunyon et Carcasonne. J. V.—La première lettre de ce dernier nom peut se prendre pour C ; mais elle ressemble plus à F. D'un autre côté, dans la liste des anglais qui faisaient le commerce à Montréal à cette époque, je n'ai trouvé aucun nom qui pût offrir quelque ressemblance avec ceux-ci.

vérité, connoissant ces deux messieurs incapables de nous tromper—Je fus le premier à proposer au Capt. Foster de retraiter jusqu'au bout de l'Ile de Montréal avec les deux pièces de canon, et que j'allois prendre le bois avec trois sauvages et me rendre à Lachine en découverte.[1] 1776.

Étant arrivés à la terre de Ignace Chenier—à présent de Sir John Johnson, nous vinmes ressoudre dans le chemin du Roi—étant protégés d'un verger — où en arrivant nous fîmes trois prisonniers que j'interrogeai sur le nombre d'hommes qu'il avoit au hangar de Lachine—Ils m'assurèrent qu'ils n'y avoient pas plus de 250 hommes et qu'ils n'en attendoient pas un seul de plus—qu'au contraire sachant notre approche—plusieurs des officiers en conseil avoient proposé la retraite—mais qu'il avoit grande apparence qu'ils abandonneroient la place sous peu de temps.

J'arrivai au bout de l'île croyant trouver le Capt. Foster —où j'appris qu'il s'étoit rendu au pied des Cascades et qu'il retraitoit avec grande diligence—pour retourner à son poste—Je ne pus le rejoindre qu'au Côteau du Lac —où Mr Papineau étoit rendu—et dans la conversation, Mr Papineau reprocha au Capt Foster sa retraite si précipitée et sans raison—surtout après les dépositions des trois prisonniers—Il s'ensuivit une dispute bien forte —en ce que le Capt Foster rejetoit sa défense—disoit-il sur le peu de loyauté des Canadiens[2]—ce qui fit que tous les Blancs volontaires nous abandonnèrent—Pour moi et mes sauvages—nous le suivîmes jusqu'à St Régis. Foster retraite

Et je vins à Lachine quelques jours après et arrivai de nuit à la ferme de ma mère—qu'elle avoit abandonnée à la discrétion de l'ennemi — qui tuèrent tous nos animaux sans réserve — surtout la basse-cour — après avoir mis tout le verger en bois de chauffage — ils s'en prirent pour M. de Lorimier vient de nuit à Lachine.

1 *Notes et Pièces Justificatives*, CXXIX.

2 *Notes et Pièces justificatives*, CXXX.

1776. brûler les cloisons — Ce fut un nommé *Donnelly* qui fut porter plainte au commandant — disant que ma mère étoit une vieille dame — veuve qui n'avoit aucune part à la conduite que je tenois.

**Il retourne à St. Régis.**

Je retournai à S^t Régis où quelque temps [après] Sir John Johnson arriva à nous avec un parti de son endroit assez considérable qui avoit terriblement souffert—ayant été réduit à vivre qu'avec les feuilles des bois—où étant un peu remis de ses fatigues—il se décida de descendre à Montréal —ayant reçu la nouvelle que l'armée devoit arriver sous peu et je le suivis le lendemain de son départ [1]—

**Il va rejoindre, à Longueuil, Carleton, qui l'emploie de nouveau.**

Arrivé à Montréal, j'appris que le général Carleton étoit à Longueuil et lui demandai ses ordres et à qui j'avois à répondre—Il me dit que pour le moment je ne recevrois mes ordres que de lui et de me rendre à Laprairie où mes Sauvages étoient rendus. Le lendemain je me mis en marche pour S^t Jean—Etant en dehors de la Commune—je fis halte pour rassembler tout mon monde; pendant ce temps le général Philip[2] de l'artillerie et le brigadier Fraser[3] me firent appeler avec un portevoix. Je me rendis, et M^r Charles Lanaudière aide-de-camp, m'annonça aux deux généraux, qui me dirent qu'il leur étoit enjoint de la part du général Carleton, de se consulter avec moi de la façon d'investir S^t Jean en tâchant de couper la retraite. Je fus confus de leur confiance et je pris la liberté de leur dire que je me chargeois de couper la communication de l'ennemi—qu'il avoit à un mille plus outre que le Fort S^t Jean deux pointes vis-à-vis l'une de l'autre, qui rétrécissoient la rivière, au point qu'avec des pistolets l'on pouvoit toucher un homme au milieu, et que j'allois prendre poste des deux côtés de la rivière—la nuit—avant que nos troupes se présentassent à l'ennemi.

1 M. Viger a lu comme suit : "et je le suivis. Le lendemain de son " départ—arrivé à Montréal, &c."

2 *Notes et Pièces Justificatives.* CXXXI.

3 *Notes et Pièces Justificatives*, CX.

Mon plan fut approuvé—Alors M. Lanaudière me dit de me rendre en avant de l'avant garde—Etant rendu où il m'avoit dit, il annonça avec un porte-voix, que par ordre du général Carleton, que Mr leChevalier de Lorimier étoit nommé pour commander et conduire les Sauvages, où il n'avoit que rendre compte de ses missions qu'au général Philip et Fraser ; après quoi, mon grand Chef de guerre, par mon ordre, chanta sa chanson de mort. Quand nous fûmes rendus à la Savane, nous apprîmes que l'ennemi étoit retiré et avoit mis les feux au fort St Jean et tout fut arrêté. 1776.

Je revins à Montréal où le général me donna ordre de congédier mes [1] sous huit jours—Après je reçus ordre d'accompagner le Capt. Boucherville avec un parti canadien et sauvage pour engager les habitants [2] de la rivière à la Loutre [3] et les environs, à garder la neutralité ; mais nous trouvâmes tous les maisons d'un bout à l'autre [vides] tout monde de cette partie s'étoit sauvé. Nous mîmes des affiches engageant tout *les continents* [4] de revenir dans leurs habitations.

De retour à Montréal, le général m'ordonna d'aller au Sault St Louis pour leur accorder un pardon général de leur mauvaise conduite, car le major Carleton [5] qui aimoit bien les Sauvages, envoya des gens du Sault à l'Ile-aux-Noix, à l'insu du général, disoit-il, pour faire quelques prisonniers—à quoi ils avoient réussi à détruire un bateau d'Américains tués et pris—ce qui les remit dans les bonnes grâces de Son Excellence qui m'envoya donc leur pardonner—et le major prit la conduite des Sauvages pour la campagne proposée—et après toutes mesures prises—je reçus

Carleton pardonne aux sauvages du Sault St. Louis.

1 Blanc dans le manuscrit. *Mes Sauvages ?*

2 Habitants américains. J. V.

3 *Notes et Pièces Justificatives*, CXII.

4 On désignait l'armée américaine, sous le nom d'*armée continentale*. Le peuple appelait probablement *continents* les habitants nés dans les anciennes colonies anglaises.

5 *Notes et Pièces Justificatives*, CXXXII.

1776. ordre de rassembler tous les Sauvages de S[t] Régis et du Lac des Deux-Montagnes, où [nous] nous rassemblâmes à S[t] Jean avec les gens du Sault S[t] Louis et ce ne fut pas sans peine que nous pûmes préserver les Sauvages du Sault S[t] Louis des insultes des autres nations, quoiqu'ils fussent venus au-devant de nous à *Quinze-Chiens* [1]—où j'obtins de mes Sauvages leur grâce—car ils étoient décidés à regarder la nation du Sault comme ennemie du Roi.

Campagne de Carleton sur le lac Champlain.

Les troupes après un espace de temps s'embarquèrent à S[t] Jean sous les ordres de Son Excellence Carleton et nous reçûmes ordre d'escorter la flotte et [2] canots d'écorce.

Le général donna le signal qu'il découvroit la flotte à l'île Valcourt. Nous forçâmes de nage pour gagner la terre ferme, et M[r] Charles Lanaudière débarqua dans l'île —où il arrêta le feu d'un petit bâtiment—que ses volontaires firent un feu si suivi que pas un seul ennemi n'osoit paroître sur le pont. Nous—de notre côté—nous avions affaire au bâtiment que commandoit le général Arnold —que nous serrâmes de si près, que tout son monde se jeta à fond de cale et le laissa seul sur le pont, ce qui le rendit si furieux que l'on assure que les blessés qui se plaignoient de leur douleur, qu'il en jeta trois à l'eau; ce que je n'ai pas vu. Mais il prit un porte-voix et hèla un vaisseau et leur dit de faire feu sur ces damnés Sauvages, ce qui fut exécuté à la lettre—et un coup de canon culbuta une cheminée de pierre, et du mortier de terre qui écroula sur le Lieut. de Bleury qui causa une espèce de réjouissance par les éclats de rire, voyant cet homme courir comme si il eût toute la cheminée sur le dos.

L'affaire ne put se terminer—la nuit étant venue nous arrêter, mais la flotte Américaine étoit bien endommagée—ayant perdu leur plus beau de leurs vaisseaux, qui se nommoit "*Royal Sauvage*" qu'ils nous avoient pris à la capi-

1 Voir p. 277.

2 En. J. V.

tulation de S[t] Jean. La nuit étant très obscure, l'ennemi retraita par devant le camp sauvage—sans que personne s'en aperçût—quoique je prévins le major Carleton qu'il seroit à propos de mettre un de nos petits canots en observation au milieu de la rivière; c'est-à-dire entre l'île et terre; mais il crut que cela n'étoit pas nécessaire. Pour moi je n'avois plus rien à faire que d'obéir; le lendemain, l'ennemi fut poursuivi mais sans action, leurs vaisseaux se jetèrent en côte sitôt qu'ils aperçurent notre flotte—Ainsi finit la campagne de 1776. 1776.

Dans l'hiver de 1777, le général Philip me dit en présence de M. Macline et M. McKay [1] qu'il désireroit d'avoir des nouvelles de Carillon et du Fort George, qu'il y avoit entre les deux Lacs un nommé Adams, royaliste—c'est de cet homme que l'on pourroit tirer des informations vraies. Je lui dis que je connaissois cet homme et que je pouvois entreprendre le voyage. M. McKay dit qu'il se joindroit à moi avec un parti de blancs. Nous prîmes la résolution de nous échapper de Montréal secrètement pour nous rendre à St. Régis, pour avoir des sauvages de l'endroit, ne voulant pas nous fier aux Sauvages du Sault St. Louis. J'emmenai avec moi les Lieuts. Sonmandre et La Ronde, tous deux du Départment sauvage avec douze sauvages de St. Régis et 10 *Courtes-oreilles.* 1777. Le général Philipps envoie M. de Lorimier vers le lac Georges.

Nous traversâmes toutes les montagnes pour nous rendre à l'entrée du Lac George où nous arrivâmes le 20 de mars—et peut-être une heure après, ce nommé Adams passa près de nous avec deux soldats Américains qui conduisoient de jeunes chevaux à la Pointe-de-Sable pour chercher leur nourriture—Nous prîmes les trois hommes que je préservai des insultes des Sauvages—ce qui occasionna qu'un me dit que j'étois un cœur lâche, que je craignois l'ennemi.—A l'instant j'aperçus sept hommes sur la glace mais bien au large. Alors je mis la main sur l'épaule du Sauvage je lui dis : "Voici l'occa- 20 mars.

1 M. Viger a lu, *M. Samuel McKay.* Voir *Note* CVI.

1777. " sion où il faut que tu prouves que je suis un peureux"— et lui montrai les sept hommes sur la glace—"Choisis cinq "braves, et toi et moi—et allons les attaquer"—Il s'excusa, mais néanmoins il forma le nombre de sept, nous compris, et nous nous avançâmes par le bois—jusqu'à une pointe où l'ennemi passeroit près de terre—où nous vîmes au lieu de 7 hommes, c'étoit 17—tous carabiniers. Je trouvai le danger évident et alors je leur dis: "Qui est celui qui veut se " mettre chef du parti pour que vous ayez rien à me repro- " cher ; mais si un met le pied sur la glace je serai le " deuxième"—Un dit—"*Moi je me mets chef, je connois cet* " *endroit : l'ennemi que nous voyons va camper à la Pointe-* " *de Sable et nous irons les surprendre cette nuit—mais*

[La suite de cette narration est malheureusement perdue. Dès 1827, les efforts de M. Viger pour la retrouver ont été inutiles.]

**Nouveaux exploits de M. de Lorimier.**

En 1777, j'ai fait la campagne du général Burgoyne étant sous les ordres du Col. Campbell, et ordonné de marcher en avant de l'armée jusqu'à Carillon, où trois jours après notre arrivée—le brigadier Fraser m'ordonna d'aller découvrir l'entrée du lac George, où n'ayant rien vu de conséquence, je me décidai—avec cinq sauvages affidés—d'aller découvrir le Mont *Dépendance* [1] où je trouvai un endroit par des petits détours d'où je crus qu'il seroit possible d'y mener quelques pièces de canon sans grandes difficultés —

J'arrivai donc à la vue de Carillon où je trouvai une place avantageuse pour y placer une batterie où l'on pouvoit jeter des pierres dans le fort—et en m'en revenant, moi et mes sauvages nous plaquâmes les arbres où nous jugions que l'on pouvoit y faire un chemin — A mon retour, je rendis compte de ma découverte au brigadier Fraser, qui, le lendemain, me renvoya avec un parti de sapeurs et des sauvages pour découvrir les petits bois—ce que nous fîmes en deux jours—Mais nos gens

1 *Indépendance?* Ce n'est pas le Mont Indépendance, mais *Sugar Hill*.—J. V.

ne pouvoient pas faire leur plate-forme sans être aperçus 1777
—ce qui occasionna que l'ennemi abandonna la place dès la nuit suivante—et le Brigadier se mit à leur poursuite si promptement que je ne reçus aucun ordre ni de lui ni du général Burgoyne.—Je suivis le gros de l'armée sans savoir où nous allions.—Nous arrivâmes à la baie *Daskine*[1] où je commandois tous les sauvages — Le Col. Campbell n'avoit pas encore rejoint—

Alors je reçus ordre du général Burgoyne en personne, de marcher pour protéger la retraite du brigadier Fraser et ses blessés qui étoient en grand nombre—Je partis pour exécuter l'ordre, mais à peine fûmes-nous à deux lieues, qu'un courrier vint m'apporter ordre de revenir sur mes pas pour aller du côté du fort Anne—au secours du vingt-neuv$^{me}$ régiment qui, pour bien dire étoit abîmé—et nous ne pûmes le servir que pour protéger leur retraite—d'où je m'avançai sans pouvoir les rejoindre, tant que les cris de mes sauvages les avoient effrayés — et la même nuit, ils abandonnèrent leurs fortifications —

J'envoyai le Capt. Lamothe rendre compte de l'affaire et je reçus ordre de revenir rejoindre l'armée —et nous nous mîmes en marche le lendemain pour *Sarosteau;* où je reçus ordre d'aller sous le commandement du Col. *Boun*[2] du côté de *Bellencton*[3], qui avoit ordre d'avancer jusqu'à ce qu'il fût repoussé — ce que nous fîmes avec succès, repoussant toutes les ambuscades — Mais en arrivant aux côtes de *Bellencton*, je trouvai une opposition d'un nombre considérable d'ennemis, — ce qui me décida de faire halte et j'écrivis au respectable Col. de faire diligence — ce qu'il exécuta, fesant marcher sa troupe toute la nuit, — et arriva à nous au petit jour — et jugeant par lui-même du grand nombre d'ennemis, il résolut de

1 d'*Alskine*, J. V. de *Skene?* Voir *Notes*, etc. XIV.

2 Beaume, J. V.

3 Bennington, J. V.

37

1777. mander du renfort à l'armée, et pendant ce temps, nos troupes se fortifioient à la hate et placèrent deux pièces de canon en batterie — Le deuxième jour nous reçûmes réponse qui nous annonçait le major *Barnair* [1], à la tête de 500 hommes de renfort—

Sur cette nouvelle—les sauvages me prièrent de proposer au Col. de se replier sur le renfort dans la nuit, qui étoit très obscure, répondant de couvrir sa retraite — Je fis la commission — et le Col. me répondit que les sauvages pensoient très bien, et qu'il en étoit très reconnaissant, mais que ses ordres étoient si strictes qu'il ne pouvoit reculer qu'il ne fut mis hors d'état de défense — Je n'en dis rien à personne, car tous nous auroient abandonné, volontaires et sauvages — Le lendemain à huit heures du matin, nous aperçumes un grand mouvement, et vîmes que l'ennemi se préparoit pour nous attaquer — Je m'emparai d'une hauteur, où étant avec mes sauvages, j'entendis quatre coups de fusil sur notre [droite], autant sur la gauche et quatre en arrière de nous — Ne doutant pas que ce ne fût le signal d'attaque, je fus trouver notre Col. et lui proposai d'aller en avant sur la colonne de la gauche, avec mes sauvages — que peut-être aurions-nous la réussite de les mettre en déroute — Le Col. approuva mon plan—

Je me rendis à mes sauvages et nous marchâmes environ dix arpents, que nos sentinelles perdues furent tuées à peu de distance de nous — Mes sauvages se replièrent sur notre camp—il n'y eut que le nommé *Jakonowe* [?], sauvage du Sault St. Louis, qui me suivit—où étant aperçu de l'ennemi, nous [reçumes] une fusillade assez considérable—mon sauvage, à la course, et moi, je me jetai bas pour laisser passer la décharge — et je me sauvai sans mal, où je rejoins mon parti que je trouvai en désordre—Le Col. étant sérieusement attaqué, je ne pus faire marcher qu'environ 150 hommes — J'envoyai Martin *Hasaregoua* qui revint—

1 Breyman, J. V.

me disant que le nombre étoit trop considérable pour tenter une attaque— 1777.

Je me retirai sur la gauche et Martin prit les devants pour découvrir, me disait-il — je ne l'ai revu qu'à *Sarasteau* — Je continuai ma route, me flattant que je pourrois les surprendre par derrière — et pour cette effet, je franchis une clôture où je tombai dans une vallée assez creuse, où je rencontrai l'ennemi de la colonne de la gauche -- Je fis le cri de guerre accompagné d'une décharge ; mais nous en reçûmes une de la colonne de l'arrière qui rejoignoit celle de la gauche. Heureusement pour (nous) que l'ennemi se méprit, se tirant l'un à l'autre, se méconnoissant — et tous les coups se passoient audessus de nos têtes, de façon qu'étant serrés de tous côtés, nous ne pouvions pas rentrer dans nos camp.

J'ai oublié de dire que le major Campbell m'avoit accompagné comme volontaire — Je n'eus que le temps de lui dire : " Gagnons le renfort " — ce que nous fîmes à toute course, — Hors de danger, je m'aperçus que j'avois un homme de moins, et mon pauvre major tombé en *pamoison* — ce qui nous retarda, ayant été obligés d'arrêter pour ramasser à la hâte des bluets et d'en faire manger au major — ce qui le mit en état de continuer sa route — Et à très peu de distance nous rencontrâmes le major *Barnem*[1] qui fit mettre paquets bas, à sa troupe — qui fit marcher à pas redoublés ; mais à peine eûmes-nous fait six arpents le long d'un rocher très haut, que nous reçumes une décharge de mousqueterie terrible par des traîtres qui, deux heures avant, étoient dans nos retranchements comme amis, sur la recommandation du major *Askinne*[2] — Ces misérables firent un feu terrible sur nos troupes, sans pouvoir nous défendre, la côte étant trop à pic pour leur faire le moindre mal —

1 Breyman.—J. V.

2 *Skeen*. Cf. *Témoin Oculaire*, p. 23.

1777. Alors le major me pria de monter sur la montagne—ce que je fis avec mon petit parti, où en arrivant près de ces scélérats,que je pris pour amis, ayant des cocardes de papier à leurs chapeaux, que nous leur avions mises pour les reconnoître dans l'action — Alors je leur criai : *Qui va là ?* Ils me répondirent : *Amis* — Et firent feu sur nous — Les sauvages firent le cri de guerre et sans que je pusse toujours les persuader que c'étoit une méprise, mes sauvages s'éloignèrent de moi, se serpentant ici et delà — que je me trouvai seul —J'avançai du côté où l'ennemi s'étoit retiré — et je vis un homme qui venoit à moi — Je lui criai : *Qui va-là ?* — Il me répondit : "*Ami*" — en continuant sa route — et moi de mon côté, j'avançois sur lui ; mais me méfiant de trahison, je préparai secrètement mon fusil et récidivai le mot : "*Who is there ?*" — décidé de le tirer s'il avançoit davantage, mais il me prévint — disant : "*Congress*" — il lâche son coup de fusil sans le mettre à son épaule — et dirigea si mal son coup qu'il mit sa balle dans ma jambe — Je le tirai à mon tour et lui plantai ma balle dans l'estomac — et me mettant un genou en terre pour visiter ma blessure — et me disposai de me rendre à mon homme pour voir si il étoit mort ou vivant—que je vis environ 60 hommes qui venoient sur moi —Je pris la fuite en boitant, mais voyant que ma jambe résistoit, je dégradai l'ennemi en peu de temps — Alors ils tirèrent plusieurs coups de fusil sans succès — En arrivant à la réserve, je retrouvai le major Campbell et le major *Barnain* blessé à l'épaule, et son parti entièrement défait — Je retrouvai aussi mes sauvages qui m'amenèrent un cheval pour me rendre à *Sarastoga* —

Et comme l'os de ma jambe était fendu, les docteurs décidèrent de me renvoyer à Montréal—d'où quatre jours après, le brigadier McLean vint me trouver à mon logis, et m'assura que quatre jours après mon départ de Sarastoga, les sauvages m'avoient suivi et étoient rendus au Sault St. Louis—Il me pria de tâcher de me rendre à leur village et de faire mon possible pour envoyer un parti sauvage au

Général Burgoyne — Et pour le voyage il me fit mettre dans une charrette sur un lit— 1777.

Rendu au village, je fis rassembler le Conseil — Et pendant ce temps je fus parler à mes hommes de confiance qui étoient *Taiaiak* et *Teheoserarenion*[1] — et leur fis voir la nécessité d'avoir des découvreurs à l'armée—Ils me promirent de faire leur possible — Le Conseil rassemblé je leur [fis] voir en peu de mots, la nécessité d'envoyer des découvreurs dans l'armée, leur disant: " Vous voyez ma situation, il " m'est impossible de vous accompagner comme j'ai tou- " jours fait", mais pour leur prouver mon estime, je leur donnai mon frère Chamilly, pour les conduire, espérant qu'il agiroit envers eux aussi bien que moi pour les conduire — Ils consentirent aux conditions que j'accompagnerois le parti jusqu'à St. Jean — Sur cette proposition, de dessus mon siège, je chantai la guerre, leur assurant que je les accompagnerois où ils jugeroient nécessaire — et ne les laisserois toujours qu'avec peine — Je finis ma chanson —Mon frère chanta la sienne, et mes deux sauvages affidés qui furent suivis de soixante autres — et le lendemain nous nous rendîmes à St. Jean, moi sur un cheval avec des cordes passées dans le col, un bout de planche et des oreillers sur quoi reposait ma jambe — Le tout conduit par le nommé Martin, qui me ramena de la même façon, à Laprairie — et un canot me ramena à Montréal — Malgré toutes ces précautions, ma jambe se trouva si enflée jusqu'à la hanche que (je) fus deux jours sans pouvoir uriner — et sur la recommandation du brigadier McLean une assemblée de docteurs fut ordonnée — qui me donnèrent force saignées et tisanes émollientes — ce qui me débarrassa du principal mal — car la jambe resta toujours enflée et très noire, au point que les docteurs pour dernier essai, avant de la couper, jugèrent à propos de faire une incision à ma jambe, c'est-à-dire, de la fendre en quatre vis-à-vis de ma blessure, environ un

1 *Tehosenarenion?* p. 246.

1777. pouce et demi et de gratter l'os, où ils ne trouvèrent rien de gâté — et retirèrent tous les petits morceaux d'os qui s'étoient détachés — et après huit jours de grands soins des docteurs, ils m'annoncèrent que je garderois ma jambe, m'assurant qu'en peu de temps, ils me guériroient.

1780. Nouvelle mission confiée à M. de Lorimier.

En 1780, le 10 juillet, je reçus ordre du Col. Campbell de me rendre à la Rivière La Colle—sur rapport qu'un parti ennemi étoit passé la veille—Ce que j'exécutai bien promptement sans rien voir qui me parut aucune trace de l'ennemi.

A mon retour le Col. Campbell m'ordonna de me rendre au Sault St. Louis et de lever un parti d'environ 60 guerriers et leur communiquer mes ordres—que je les commanderois—et je n'eus pas fini mon discours qu'au moment de mon départ il [y] avoit cent volontaire de prets à partir. Je fus rendre compte au Col. Campbell que mon parti se montoit à 100 hommes—que s'il jugeoit me donner ordre de faire rentrer une partie des volontaires—je les arrêterois pour cause—Il me répondit de ne pas refuser aucun qui voudroit m'accompagner — Alors je me rendis au Sault et j'assemblai le village et j'annonçai mon départ en chantant ma chanson de guerre—ayant un collier de porcelaine de 2000 grains, et leur dis dans ma chanson que je risquois ma vie pour remplacer mon défunt oncle *Hossorogothon* et leur dis suivant leur usage : *Que ceux qui m'aiment me suivent.*—Le lendemain je me (mis) en marche avec vingt hommes dans deux canots et fus coucher aux Cascades — mais quelle fut ma surprise de rencontrer tous les sauvages des trois nations du Lac des Deux Montagnes qui m'attendoient et tous les sauvages du Sault qui vinrent me rejoindre, dans la nuit—Le lendemain je partis pour me rendre à St. Régis où je couchai le deuxième jour—à la demande de mon parti—mais les sauvages de l'endroit se proposoient de me suivre et le Lieut. Johnson du 29e—qui commandoit ce village—voulut

retenir ces sauvages—leur disant que mon parti étoit déjà trop fort— 1780.

Le lendemain je partis, et j'arrivai à la Galette le deuxième jour—où je fus reçus assez froidement de la part des officiers de notre département—excepté du Capt. Robinson —Le lendemain j'aperçus des canots qui venoient en chantant la guerre, c'étoient les sauvages de St. Régis qui me rejoignoient—mais la jalousie ne pouvant plus se cacher au point que l'on refusa à mes sauvages l'entrée du Fort—que je fus obligé d'aller camper avec—sur la Pointe —n'ayant reçu aucune invitation de ces Messieurs. Le lendemain matin—le Capt. Robinson vint me trouver et me dit qu'il avoit été au moment d'avoir une affaire d'honneur avec le Capt. Fraser—qui insultoit la conduite du Col. Campbell de m'avoir donné un commandement si considérable, et qu'en conséquence, il me conseilloit de partir le plus tôt possible—qu'il ne doutoit pas que le Capt. Fraser feroit tous ses efforts pour détourner mon parti—au moins des trois quarts—pour les envoyer du côté de la Rivière Noire sous les ordres du Capt. Crawforth—Sur cette intelligence — à l'instant même— je fis mettre mon canot à l'eau et m'embarquai sans rien dire à personne et poussai au large debout dans mon canot—avec force nage —je chantai ma chanson de mort, mais nous ne fûmes pas à demi traversée—que je vis tout mon parti à ma suite— avec des cris de joie et de grands éclats de rire et de huées pour seule réponse au Capt. Frazer—qui étoit sur le bord, les appelant en conseil pour les retenir—et nous—après être tous rassemblés nous nous mîmes en route—

Difficultés qu'il rencontre.

Vers midi—un moyen canot vint passer près de nous dans lequel étoient le Capt. Crawforth, *Léonce*—interprête —sept canadiens voyageurs qui nous dépassèrent—en nous saluant avec une bouteille à la main—mais je pris cette manœuvre pour plaisanterie—pensant qu'ils alloient m'attendre un peu plus loin et me donner quelque ordre ou lettre pour l'île Carleton [1] mais le canot continua sa

1 *Notes et Pièces Justificatives*, CXXXIII.

1780. route. J'arrivai à l'Ile Carleton sans voir personne du canot.

J'avois un Mohawk dans mon parti qui promettoit de nous conduire dans une contrée très avantageuse—et comme j'avois carte blanche je ne doutois pas d'une grande réussite—mais le lendemain tous mes projets furent anéantis—Mon sauvage vint à ma tente bien soûl et me dit que le Capt. Crawforth étoit venu à notre poursuite, pour le ramener à la Galette—pour guider un gros parti par la Rivière Noire jusqu'à Corlaer—et qu'il lui promettoit une grosse récompense pour ce service. Mon homme laissa sur le champ—que n'ai pas revu ni Crawforth—ni entendu parler.

L'entreprise contre Corlaer est abandonnée.

Pour moi je m'empressai de partir—crainte de quelque autre supercherie ou trahison. Je me rendis à Sacketts Bay, où je mis mes canots en cache. Je rassemblai mes chefs et leur montrai un papier—leur disant que c'étoient mes ordres—qui étoient d'aller à Corlaer pour détruire toute cette contrée—Mes chefs me dirent que c'étoit impossible d'entreprendre cette route faute de chaussures—mais que nous irions au fort Stanike [1]

Cette annonce me déconforta, quoique ce qu'ils me disoient étoit très juste—mais néanmoins, je me voyois à la tête de 300 hommes peut-être—pour surprendre deux ou trois pauvres misérables—et les faire prisonniers—

Pour consolation, je communiquai mon chagrin à ma tribu en leur faisant voir que ce seroit une honte pour eux et pour moi de reparoître devant nos supérieurs avec un si triste succès. Mon chef me dit de me reposer sur le zèle de mes guerriers "qui seront toujours prêts à te suivre "partout où tu iras" au moins ceux de ta tribu—que si je n'étois pas content du succès que le maître de la vie nous préparoit, que nous continuerions notre campagne—au moins notre tribu — Je les remerciai de leur bonne volonté—

1 Stanwix. Voir *Notes et Pièces Justificatives*, CXXXIV.

1780. Il se dirige vers le fort Stanwix.

Etant arrivé près du fort Stanike je pris quelques jeunes gens pour aller découvrir la place—Mais en route nous trouvâmes des pistes fraîches dans les places humides qu'alloient et venoient—Mes sauvages me proposèrent d'aller voir où elles aboutissoient—Nous arrivâmes dans une prairie où nous trouvâmes 36 faux accrochées dans les branches, et une perche sur deux fourches pour poser des armes—Je ne doutai pas que le nombre reviendroit le lendemain—De retour à mon camp—j'ordonnai à mon Lieut. Sommander—homme de confiance—de préparer un parti de soixante hommes, d'aller le lendemain attaquer ces faucheurs et si l'ennemi faisoit quelque sortie sur eux de retraiter sur la Rivière pour les engager à le poursuivre en me donnant le temps de leur couper la retraite et de les mettre entre deux feux.

Le lendemain—les faucheurs et leur garde qui se montoit à 58 hommes—furent attaqués par les nôtres sans trouver la moindre résistance—ne faisant que fuir—Comme l'attaque se fit au moment de la parade—ce qui fit que toute la garnison s'empressa d'aller au secours de leurs gens—la place [ne] se trouva gardée que par dix hommes d'artillerie et quelques sauvages oneyouts et six du Sault St. Louis et malheureusement sans prévoir leur inconséquence, je me montrai sans le vouloir—pour découvrir leur manœuvre—d'où le Colonel me vit et tira un coup de canon, et chose extraordinaire, je vis le boulet qui venoit sur moi et en le veillant pour le parer--il frappa la terre dix pieds devant moi—je me jetai bas et je fus couvert de terre et tout étourdi—Mon chef *Honawiio* qui me crut mort en fit le cri et tout mon monde qui étoit ventre à terre se levèrent voyant le coup manqué—nous fonçames sur le gros du renfort où nous leur tuâmes beaucoup de monde sans résistance—Mais nous les poursuivîmes de si près qu'un algonquin en prit un sur le pont-levis et l'autre entre la boutique du forgeron—ce dernier fut blessé à l'épaule—Notre réussite se termina par 38 prisonniers et dix chevelures—J'eus quatre hommes de blessés,

1780. et si j'eus crus que toute la garnison étoit [sortie ?] je pouvois entrer dans leur fort avant eux.

M. de Lorimier est envoyé à Québec, où il tombe malade.

De retour à Montréal, le col. Campbell me fit partir dès le même soir pour Québec—pour rendre compte au général Haldimand de ma mission qui me retint deux jours auprès de lui—Etant de retour à Montréal, je fus encore ordonné de repartir pour Québec avec des Chefs des six nations—où étant en conseil chez le général Haldimand avec ces six nations—je me trouvai si exténué que je fus obligé de demander un siége—me trouvant bien mal—Le général Haldimand eut la complaisance de me faire conduire à mon logis, et d'ordonner une assemblée de docteurs qui jugèrent à propos de me saigner ce qui me mit si foible, que si les saignées eussent continué j'aurois été en peu de temps dans l'autre monde—Le docteur *Kennedy* me renvoya à Montréal m'ordonnant le lait de jument et d'aller tous les jours à cheval—ce que je n'ai pas pu endurer par les douleurs que cela me causoit—Les docteurs de Montréal recommencèrent les saignées pour me tuer—si le docteur Black n'eût pas fait cesser—et mis les mouches entre les deux épaules—m'assurant que c'étoit une inflammation causée pour avoir porté mes vivres sur mon dos—dans ma couverte—dans les grandes chaleurs de l'été—et c'est le seul qui ait pu me réchapper avec de l'eau de riz et le vin de Madère. Ainsi finirent mes services militaires dans la guerre de 1775 à venir à l'année 1780.



# LETTRES ECRITES

PENDANT

# L'INVASION AMERICAINE

# LETTRES ECRITES

PENDANT

# L'INVASION AMERICAINE

EN 1775 ET 1776.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE ST. VINCENT, N[os] 6, 8 ET 10.
1872

# LETTRES ÉCRITES

PENDANT

# L'INVASION AMÉRICAINE

## I

## CORRESPONDANCE DE L'HON. F. BABY[1].

MR. PIERRE GUY A L'HONORABLE FRANÇOIS BABY.

Montréal, le 16 Mars 1775.

..........................................................................

Nous attendons avec patience les arrangements de la Province. Quant aux politiqueurs de Montréal, je crois qu'ils tendent plus à se menager la protection des personnes en place qu'à se montrer patriotes et à nous donner confiance dans le gouvernement; ce qui pourroit tendre au bonheur du peuple et à l'encouragement du commerce est peu connu de beaucoup d'eux. Porte-toi bien et me crois ton bon amy

GUY.

1 Comme je l'ai dit dans la Préface, c'est à G. Baby, Ecuier, Avocat, Membre de la Société Historique que je dois communication des lettres qui suivent. Toutes sont intéressantes à plus d'un titre; mais celles de Mme Benoit seront lues avec un plaisir qui fera regretter qu'on ne publie pas toute sa correspondance.

L'Honorable François Baby a Pierre Guy, Ecuyer, de Montréal.

Québec, 27 Avril 1775.

*Mon cher ami,*

Avec la présente, j'ay remis à M. Moquin un paquet cacheté contenant le traité des anciennes lois sur la propriété en Canada et le traité des fiefs [1]. .......................

Il est probable, comme tu me le marques, que vos politiqueurs et les nôtres ont plus songé et travaillé à leurs intérêts particuliers qu'au bien public : la promotion qui vient d'être faite ne nous en assure que trop la vérité. Je n'ay pas été plus la dupe que toi de cette fatale époque pour notre triste colonie : il y a trois mois que je prévois l'orage et quelques uns de vos messieurs de Montréal n'y ont pas peu contribué ; ce sont des monstres qui auraient du être étouffés dans le berceau ! Je crains bien que le temps ne soit pas éloigné où les Canadiens ne pourront se consoler d'avoir demandé la nouvelle forme de gouvernement. Je ne veux pas, mon cher Guy, entrer plus avant dans une matière dont la seule idée me fait frémir.

Ton sincère ami

F. BABY.

---

M. P. Guy au même.

Montréal, le 1er May 1775.

J'ai reçu, mon cher Baby, ta lettre du 27 du mois dernier et le paquet que tu as eu la complaisance de remettre à Mr Moquin et dont je te fais mes remercîments.........

Ta réflexion sur le temps à venir est des plus justes dans la circonstance actuelle. En bon citoyen, tu peux gémir sur le sort de notre province, mais au moins, ton état est libre et moi je suis lié par une famille qui m'attache comme par nécessité à ce pays. Lorsque nous aurons le plaisir de nous voir, nous traiterons à fonds sur cette matière. Je finis en te priant de me croire avec attachement

Ton bon amy

GUY.

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, CXXXV.

La nuit dernière, il a été fait une insulte atroce à la statue du roy qui est érigée, comme tu sais, sur la place de la haute ville. Ils l'ont noircie, mis un collier de patates avec une croix et une inscription où étoit écrit "*Pape des Français*" et se terminoit par une sottise plus insultante que tout le reste.

---

MADAME BENOIST A L'HONble FRS. BABY, SON FRÈRE.

Montréal, le 25 May 1775.

*Mon cher frère*,

Tu as, sans doute, appris les alarmes que nous ont données les Bastonais. La mauvaise volonté du plus grand nombre des Canadiens, et qui n'était que trop manifeste, obligea le colonel [1] de menacer de faire sauter la ville par les poudres sy on ne voulait pas se garder. Tu ne saurais t'imaginer quelle terreur panique s'est emparé de tous les esprits sans distinction de sexe [2]; plusieurs ont envoyé à la campagne leurs papiers et ce qu'ils avaient de plus de conséquence et beaucoup sont prêts à partir. Quelque peinée que je fus, je n'ay pu m'empêcher de rire de voir ces poltrons qui ne pouvaient plus dissimuler leur crainte. Cependant, j'avais arrangé de faire partir notre chère mère, Mme Macarty et la petite pour la campagne, Marianne étant alors dangereusement malade et hors d'état d'être transportée. J'étais décidée de courir le sort avec mes deux filles..........................................................................

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

---

L'HONble F. BABY A PIERRE GUY, ECUIER.

Québec, le 15 Juin 1775.

*Mon cher ami*,

....................Je voudrais, mon bon amy, que tu me donnes quelques détails sur la situation actuelle de votre

1 Templer, du 26e, qui commandait à Montréal.

2 Cf. *Témoin oculaire*, pp. 30, 31, etc.

Ville, des dispositions d[illegible]ens et des habitants de la campagne et où en est[illegible]issement de la milice? quel personnage fait votre [illegible]esse? Est-il vray que Mr de Belestre soit parti avec des sauvages pour la découverte? Et Mr de Lanaudière, a-t-il trouvé, comme on l'ébruite icy, 300 volontaires ou soldats canadiens? Les trois officiers majors de Montréal, annoncés dans la Gazette d'aujourd'huy[1], sont-ils du choix du Général ou du Peuple? Sois sûr de ma discrétion sur tout ce que tu pourras me marquer et crois moi

Ton intime ami

F. BABY.

---

P. Guy, Ecuier, a l'Hon. F. Baby.

Montréal, le 19 Juin 1775.

J'ai reçu ta lettre du 15 courant.................................
.........................Rien de plus faux que ce que l'on t'a dit que Mr de Bélestre soit parti avec les sauvages pour découverte. Il est vrai qu'il a esté au bas pour inviter les dits sauvages à faire la dite découverte, mais il est revenu aussitôt.

J'apprends, par toi, que Mr de Lanaudière a trouvé un corps de volontaires de trois cents! on aimeroit mieux, que ce fut réel qu'en fixion. Monsieur n'a fait que lever une compagnie; l'on m'assure qu'il avoit engagé 24 à 30 volontaires, mais il faut espérer qu'il en trouvera davantage. Nous sommes tranquilles jusqu'à présent; l'on dit que les Bastonois qui, soit disant, occupoient le lac Champlain se sont retirés à Carillon. Je souhaite qu'ils nous laissent tranquilles, car il n'est pas nécessaire de te dire combien leurs mouvements nous ont fait du mal et ont interrompu le commerce; il est à croire que vous vous en ressentez à Québec comme nous icy.

Quant à la demande que tu m'as faite à l'occasion de la nomination des officiers majors de Montréal, je ne sais de quel choix ils sont. Cependant, il est à croire qu'ils sont choisis par le Gouverneur.

Les habitants par icy ne peuvent revenir de l'horreur dans laquelle ils sont tombés à force de sollicitations à

1 Cf. *Témoin oculaire*, pp. 34-37.

eux faites par quelques anciens sujets mal intentionnés qui n'ont cessé de leur représenter que les Bastonais ne cherchoient qu'à les dégager des impôts qu'ils supposent que l'on va mettre sur la Province, de même, disent-ils, qu'ils ont réussi à les délivrer du papier timbré. Il ne faut pas estre bien orateur pour persuader ces pauvres gens. La situation actuelle de la Province ne m'est guère connue. Comme l'on suppose qu'il y a beaucoup de mouches pour entendre les conversations ordinaires et en faire le rapport, je suis déterminé à rester muet, afin d'éviter d'estre quelquefois surpris dans un cercle où quelques esprits emportés souvent trop impudemment au risque d'être notés par des concitoyens dont on ne se méfie pas et que je considère comme étant l'horreur du genre humain. J'éviterai de tels gens autant qu'il sera en mon pouvoir. Je finis en te priant de me croire avec attachement ton bon amy.

GUY.

---

De Mr Beaubassin au même.

St Jean, ce 3 Aoust 1775.

*Mon cher bon amy,*

Je m'adresse a vous espérant que vous voudrez bien me rendre le service de me retirer de monsieur Quiniette[1] la rente de six moys qu'il me doit, échue de la fin de Juillet et de la faire passer a madame Beaubassin à Montreal. Vous m'obligerez beaucoup. La somme est comme vous savez de deux cent soixante et dix sept livres 15 sols, dont je vous prie de donner quittance.

Vous obligerez votre meilleur amy

BEAUBASSIN.

---

Mme Veuve Benoist au même.

Montréal, le 14 Aoust 1775.

*Mon cher frère,*

..............................................................................

Il n'y a rien à craindre de l'inoculation ; on commençait à préparer quelques personnes, mais à la première

1 Cugnet ?

alarme qu'on a eue des Bastonais, on les laissa bien vite. Tu comprends que c'aurait été le vrai moyen de chasser les sauvages qui dans ce tems n'auraient peut être pas été fâchés de trouver un prétexte pour s'enfuir. Pour le présent, ils paraissent bien disposés, sy on peut compter sur des sauvages. Pendant leur séjour à Montréal pour les Conseils, ils ont donné des alarmes qui fesaient frémir les peureux, surtout une nuit où ils disaient que les Bastonais étaient rendus en grand nombre à Chateauguay. En conséquence, ils firent des cris de mort et des *sacaquois*[1] terribles depuis neuf heures jusqu'à minuit : ils partaient en grand nombre en criant comme des enragés et revenaient une heure après en disant que cela était vrai, qu'ils venaient chercher des armes. Comme ils n'avaient point de fusils, ils se firent donner des couteaux qu'ils emmanchèrent au bout de grands bâtons. Tous ces préparatifs se terminèrent par détacher quelques uns d'eux pour les envoyer à la découverte s'assurer si cela était vrai. On présume que c'étaient quelques marottes que les partisans Bastonais fesaient jouer pour faire échouer le Conseil et disperser les sauvages..........................................

Ta sœur

Ve BENOIST.

---

St Jean, ce 27 Aoust 1775.

*Mon cher Baby*,

M'auriez-vous oublié ou ne voudriez vous pas rendre service à un bon citoyen et bon confrère—le petit service de luy retirer sa petite rente ? Ce citoyen s'adresse à vous comme l'ayant déjà fait pour luy et se flatte que vous voudrez bien le faire encore, car c'est ce qu'attend de vous celuy qui est votre bon amy,

BEAUBASSIN.

---

Mme BENOIST au même.

Montréal, le 29 Aoust 1775.

*Mon cher frère*,

..........................................................................

Nos sauvages ont fait capture : trois des leurs ayant été

1 Voir *Notes*, &c., CXXXVI.

blessés, ils ont tué un nommé Béquer[1] un des chefs d'un party de Bastonais, ils lui ont levé la chevelure, coupé la tête qu'ils ont apportée à St. Jean et un des petits doigts de la main. Je l'ai vu, le sauvage l'ayant apporté chez nous. Depuis, ils ont amené trois prisonniers. On dit que trois autres sont venus se rendre eux-mêmes à St. Jean avant hyer. Il est à présumer que nos sauvages harceleront terriblement ces malheureux, car ils sont tous déchainés. J'oubliais de te dire qu'on a trouvé à ce Béquer plusieurs papiers et des instructions; ce qui donne des connaissances.................................

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

---

La même au même.

Montréal, le 7 7bre 1775.

*Mon cher frère,*

Nous sommes dans la plus triste position que l'on puisse imaginer. Mardy au matin, il arriva un courrier de St. Jean qui apporta la nouvelle que les Bastonais étaient traversés, au nombre de soixante bateaux, dans l'Isle aux Noix. On fit aussitôt battre la générale avec ordre de se trouver à dix heures au champ de Mars où il se trouva à peu près trois à quatre cents hommes. Le général[2] fit des compliments aux anglais et leur dit qu'il ne serait pas fâché de mourir en combattant avec de sy braves personnes. Il ne parut pas faire grand cas des Canadiens; il les congédia en leur donnant l'ordre, qu'il fit publier au son du tambour, de la part du Roy, à tous les Canadiens de se rendre au Champ de Mars à cinq heures du soir. Il s'en présenta un peu plus que le matin, mais tous de bien bonne volonté et tous prests à partir. Le Commandant dit qu'il fallait garder la Ville. On fit fermer et barricader toutes les portes, deux exceptées dont les guichets restent ouverts. On y mit quarante hommes à veiller pour garder les brèches des murs de Jéricho qui tombent de toutes parts et qu'on travaille maintenant en grande hâte à réparer. Hyer, on fut assez tranquille jusqu'à cinq

1 Baker. Voir *Notes, etc.*, XXXIV, Mémoire de Lorimier, p. 246.

2 Prescott. Cf. *Témoin oculaire*, p. 43, *Notes etc.*, XXXVIII.

heures trois quarts du soir qu'il arriva un courrier avec la nouvelle que St. Jean était attaqué par trois barques et une quarantaine de bataux. Le Commandant donna l'ordre de s'assembler de nouveau au Champ de Mars où on resta jusqu'à neuf heures du soir à prendre les noms et à faire des Rôles. Les Canadiens s'attendaient à partir et le désiraient, mais on leur donna l'ordre de garder la Ville et de mettre quatre-vingts hommes de garde, anglais et français, moitié dehors de la Ville et l'autre dedans autour des murs. A sept heures et demie, il arriva un autre courrier qui apporta la nouvelle que les Bastonais débarquaient. Les sauvages voulurent s'opposer, mais ils se retirèrent après avoir perdu quatre des leurs et trois blessés. Ils disent qu'ils manquaient de poudre. On ne leur avait donné que chacun quinze coups. On dit qu'ils sont dégoutés et qu'ils se retirent.

Le Commandant vient de dire aux Canadiens qu'ils sont maîtres à présent de partir ou de rester. Je crois le mal sans remède et nous nous attendons à estre pris. Je crains que ce soit la dernière que je puisse t'écrire. Finissons, la poste part. Adieu ne nous oublie point et tâche de nous donner de tes nouvelles.

Ve BENOIST.

---

PIERRE GUY, ECUIER, au même.

Montréal, le 7 Septembre 1775.

J'ai reçu ta lettre du 4 du courant qui m'apprend que tu as fait remettre au général Carleton les trois canards branchus que je t'ay envoyés pour lui, je te remercie.....

Nous sommes icy toujours sous les armes. Hier, depuis 4 heures du soir jusqu'à huit heures, il arriva trois courriers de St. Jean : le premier, annonçoit que les Bastonois arrivoient devant le retranchement avec les barques qu'ils mettoient en ligne de bataille, mais que l'on ne savoit pas si les berges avoient mis à terre—étant cachées par une pointe ; les deux autres arrivés après sont un soldat et Carignan qui estoient partis le matin pour Chambly; rien ne transpira de ces deux derniers. J'ai vu lire les lettres sans rien savoir de leur contenu. Nous attendons ce matin un autre courrier. Avant-hier, il est sorti des ordres du général pour commander quinze hommes par

chaque compagnie, armés ou non. Je fus chargé moi-même de porter ceux pour Lachine et autres paroisses jusqu'aux Cèdres, les dits ordres portant que chaque quinze hommes seroient conduits par un Capitaine ou un officier. Hier, les Capitaines des diverses paroisses près la ville vinrent pour offrir leurs services, mais les soldats n'ont pas imité leur zèle et ont refusé de marcher[1]. Nous nous trouvons dans la circonstance la plus critique qu'il soit possible d'imaginer ; les habitants sont si corrompus, par les anciens sujets, qu'il n'est pas possible de leur faire entendre raison et les ramener.

Je suis ton serviteur et amy.

GUY.

---

Mme Ve BENOIST, au même.

Montréal, le 9 7bre 1775.

*Mon cher frère,*

Dans le tems où nous nous croyions sans ressources, la Providence nous a fovorisés par le moyen des sauvages. Je te marquais, dans ma dernière, que les Bastonais avaient fait leur débarquement le même jour que je t'écrivais à quatre heures après midy. Il arriva un courrier de St Jean avec la nouvelle que 80 sauvages leur avaient livré un combat si vif et sy intrépide[2]. La partie n'était pas égale, car on pense que les ennemis étaient au moins quinze cents. Les sauvages en tuèrent quarante et en blessèrent trente. Il n'y a que quatre sauvages de tués et peu de blessés ; ils se battirent longtemps retranchés derrière des arbres ; sur le soir ils se retirèrent et les Bastonais firent une retraite de 4 milles, et depuis ils sont retournés à l'Isle aux Noix[3]. Une heure après qu'on eut reçu cette nouvelle, on s'assembla à l'ordinaire sur le Champ de Mars. Nos jeunes gentilhommes et bourgeois représentèrent au général qu'il seroit honteux pour les Canadiens de rester en arrière dans une affaire comme

1 Cf. *Témoin oculaire*, p. 43.

2 La phrase n'est pas terminée au Ms.

3 Cf. *Mémoire de Lorimier*, p. 248.

celle là, qu'ils voulaient absolument partir. Ils avaient demandé dès le premier jour, mais on ne voulait pas leur donner d'ordres; on disait qu'il fallait garder la Ville et que ne connaissant pas le nombre d'ennemis à qui on avait à faire, il ne fallait pas exposer le peu de braves gens que nous avions. A la reception de la victoire de nos braves sauvages, on consentit à laisser partir toutes les personnes de bonne volonté ; cette nuit là et le lendemain, ils partirent au nombre de deux cents Canadiens et six Anglais (dont Mr Ouker l'avocat [1] est du nombre) et trois cents sauvages [2]. On croit secrètement qu'il y a aujourd'huy une affaire qui pourra etre sanglante. On pretend que les ennemis sont en grand nombre, que les quinze cents qui sont venus n'étaient qu'une avant-garde. Le général Carleton est attendu, et tout ce qui reste d'honnêtes gens dans la Ville est pret à suivre ses ordres. Il y en a des campagnes du Sud qui se sont joints à nos Messieurs pour St Jean. On a fait charger toutes les poudre de la Ville dans des bâtiments qui étaient au port; ils se sont tous tirés au large [3].

Le général Prescott, dans un transport de reconnaissance pour la victoire que les sauvages venaient de remporter, et que le major Preston, commandant de St Jean luy annonçait comme une chose sy surprenante et sy magnifique, pria Mr Dufy d'aller dire de sa part à Mr Montgolfier de chanter une grand messe le lendemain et un *Te Deum* [4] d'action de grâce, ce qui a été exécuté. Cela s'est rencontré le jour de la Nativité de la Ste Vierge.

Le commis de Mr Ouker le vieux [5] a été arrêté hier aux environs de Longue Pointe; il allait porter des lettres à son maître, qui reste en campagne, de la part de Messieurs les Bastonais On ignore ce qu'elles contenaient [6]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a mis le jeune homme

1 Walker, cousin du marchand. Voir p. 265.

2 Cf. *Témoin oculaire*, p. 43, *Invasion du Canada*, p. 166, note.

3 Cf. *Témoin oculaire*, p. 47.

4 Ceci confirme ce que M. de Lorimier a dit p. 249.

5 Thomas Walker. Cf. *Témoin oculaire*, p. 49.

6 Ces lettres furent envoyées en Angleterre, par le Général Carleton.

aux fers. Il y a lieu de croire que les traitres sont en grand nombre parmi nous, quoique, sans distinction, ils fassent tous le service de garder les portes, font faction et le reste. Je ne peux m'empêcher d'en rire : nos poltrons sont bien malades et ont la colique.

Nous apprenons aujourd'huy, 10 du mois, qu'il n'y a point eu d'action, les ennemis étant à l'Isle aux Noix avec leurs barques et bâteaux. On se dispose à les aller chercher; depuis la pointe du jour, on fait traverser à Laprairie tous les canots d'écorce qui étaient dans la Ville. On leur fait faire portage jusqu'à St Jean. Mr de Belestre passe par Sorel avec environ 700 milices pour joindre notre armée ; nos habitants commencent à se rendre...... Les ordres sont donnés pour arrêter un des traitres; j'ignore lequel. Tu excuseras le mauvais arrangement de ma relation, car je t'avoue qu'on n'a pas l'esprit bien libre en pareille occasion. Cela ne m'a pas, cependant, empêché de préparer une vieille épée que j'ai pour défendre ma famille des insultes dont nous sommes menacés de la part d'une troupe où probablement il y a si peu d'ordre. Comme je vésitais mon épée un Anglais entre qui me demande ce que je voulais faire de cela ; je luy dis, en lui poussant une botte, que c'était pour recevoir les Bastonais. Il me cria " Je n'en suis pas un, Madame, épargnez moy." Aujourd'hui Mr de Montigny arrive de St Jean ; tout y est tranquille. Le général Carleton vient d'arriver. Je suis avec un parfait attachement

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

---

La même au même.

Montréal, le 12 7bre 1775.

*Mon cher frère,*

Tu seras peut-être flatté d'apprendre les circonstances de la petite affaire qui s'est passée Dimanche au soir. Mr de Longueuil partit de St Jean avec trente et quelques Canadiens et sauvages pour aller à la découverte dans le Lac. Etant atterré, il vit quantité de Bastonais, estimés estre au nombre de sept cents, qui venaient en bateaux. Mr de Longueuil dit aussitôt à son monde d'embarquer

et que ses ordres étaient de se retirer ; ils s'embarquèrent alors, excepté six. Les Bastonais tirèrent quelques décharges, mais voyant que les nôtres s'en allaient, ils parurent se retirer aussy. Nos six téméraires se croyant en sureté, entrèrent dans une maison abandonnée et où les Bastonais ont pratiqué quelques petits retranchements; ils s'amusèrent à faire du feu. La maison fut investie vers les minuit; lorsqu'ils s'en aperçurent, nos braves cherchèrent alors à se sauver tout en se défendant. Ils tuèrent quatre de l'ennemy, mais le pauvre Perthuy, interprête, fut tué en sortant et aussi un sauvage. Mr le chevalier de La Bruère est blessé aux deux bras ainsi qu'à la main : il a un bras cassé et quatre postes dans l'autre. Malgré tout, il a encore eu la force de se sauver. Les trois autres se sont aussy sauvés sous une grêle de coups sans en recevoir aucun. Campion en était un. Le lendemain matin, on fut chercher les deux corps morts; le sauvage était sans tête; Perthuy avait la chevelure levée et plusieurs indignités [1]. Cette affaire s'est passée à environ une lieue de nos retranchements et dans le même endroit où nos sauvages donnèrent leur choc, il y a huit jours. Le traître qui devaist estre arrêté, s'est sauvé avec les ennemys: c'est un Levingston qui demeurait à Chambly [2]. Adieu.

V^e BENOIST.

---

L'Hon^ble F. Baby a MM. Thomas & fils, Londres.

Québec 23 7bre 1775.

*Messieurs*,

..........................................................................

...Nous sommes icy dans les circonstances les plus critiques, nos voisins ayant fait depuis le printemps plusieurs démarches sur nos territoires sans aucune opposition. Ils sont actuellement, en nombre à 7 lieues de Montréal. Les quatre à cinq cents hommes de troupes que nous avons à leur opposer sont dans le fort St Jean avec un petit nombre de Canadiens et de sauvages, et à chaque instant sont ils menacés d'estre investis. Nos habitants des campagnes, corrompus et persuadés par des lettres circulaires répan-

1 Cf. *Témoin oculaire*, pp. 43, 44.

2 Voir *Notes et Pièces Justificatives* XLV.

dues de tems en tems par nos voisins, et soutenus par les propos factieux de plusieurs Anglais et colons étrangers établis dans cette colonie, ont résolu, jusqu'à présent de conserver la neutralité. Jugez de notre situation : sans aucun secours de la mère patrie, abandonnés des campagnes, nous n'avons d'autres ressources que dans le courage des citoyens canadiens des villes de Québec et de Montréal ; je dois y ajouter *une partie* des anglais établis dans ces mêmes villes. Le commerce est entièrement interrompu. Nous ne nous entretenons aujourd'huy que des moyens propres à nous mettre en état de défence. Nous sommes en cette Ville environs 1400 hommes formés en milice, dont peut-estre 700 sont déterminés à soutenir, autant que possible, l'honneur de leur Prince et de leur Patrie. Nous venons cependant d'apprendre que quelques Paroisses des environs de Montréal ouvrant les yeux et s'apercevant du précipice où les traîtres de ce pays les ont conduits, commencent à prendre les armes. Si cette nouvelle est vraie et que leur exemple en détermine d'autres, il est à espérer et vous pouvez être assuré que l'ennemy sera arrêté dans peu.

Un courrier qui arrive à l'instant nous rapporte qu'environ 250 rebelles, ayant voulu couper la communication entre S[t] Jean et Montréal, ont été attaqués et chassés de leur retranchements par 50 soldats et 50 Canadiens de Montréal. Nous espérons des secours d'Angleterre ou de Boston avant l'hiver ou, au moins, au printemps. Je suis avec une entière considération.

Votre

F. BABY.

---

M[r] CHARLES DE LANAUDIÈRE A L'HON. F. BABY.

Du fort [1], ce 28 7[bre]

*Mon cher Baby,*

Vous avez sans doute su le détail de notre escarmouche entre 100 à 120 rebelles assez impertinents pour estre descendus de nostre costé. Nous sommes sortis deux

1 M. de Lanaudière se trouvait à Montréal avec le Gouverneur Carleton. Ils pouvaient loger à bord des bâtiments, ou à la citadelle. (*Du Port ? Du Fort ?*) Cf. *Témoin oculaire*; qui dit, p. 46, que Johnson et Claus ne couchaient pas dans la ville.

cents à peu près et trente-six soldats, le tout commandé par le Major Campbell et beaucoup de monde de toute sortes d'états, qui ont tous bien fait. Nous avons tué 15 des rebelles-canadiens des environs de Chambly et huit ou dix de blessés, et fait trente six prisonniers parmi lesquels est le [1] qui se comporte dans l'action avec beaucoup de valeur. Nous avons eu un soldat de tué et trois de blessés. Le major Carden est mort hier de sa blessure. Alexandre Paterson est dangereusement blessé, mais est mieux ce matin. Beaubassin est légèrement blessé. J'en ai été quitte pour un trou dans mon chapeau. Nous sommes en bonnes dispositions et suis tout à vous.

LANAUDIÈRE.

---

Mme Ve Benoist au même.

Montréal, le 3 8bre 1775.

*Mon cher frère,*

J'ai reçu hier ta lettre du 28 dernier, qui nous a fait un vrai plaisir. Je me divertis des terreurs paniques qu'on donne dans Québec. Il est probable qu'il n'y a rien à craindre pour vostre ville de la part des *yenqués* tant qu'ils n'auront pas Montreal et St Jean qui est une place trop forte pour leur artillerie. Les inquiétudes de Montréal ont été mieux fondées, mais aussy elles ont été portées à l'extrême un jeudy, 21 du dernier, sur les neuf heures du soir. On fut averty, à ce moment, que les ennemys avaient pris possession de La-Prairie et de Longueuil. Leur nombre augmentait par tous ceux qui en parlaient. L'épouvante fut encore plus grande le lendemain, quand on vit toutes les troupes faire charger leurs bagages dans des bâtiments. Les Dames, les femmes et les enfants furent aussy embarqués. Tous les citoyens démenageaient comme dans un incendie. Ceux qui n'avaient pu avoir place dans les bâtiments étaient tous prêts à lever le pied. Les Sauvages qui étaient en nombre à Lachine et qui devaient traverser pour St Jean s'en retournèrent chacun chez eux : les Iroquois venaient de conclure un traité avec les ennemys. Nous nous voyions donc au moment d'estre abandonnés de toute part ; nous n'avions de ressource que dans la Providence qui en effet nous a sauvés du danger pressant dans lequel nous étions.

[1] Blanc dans le Ms. Le Col. Allan ?

Nous restâmes dans cette triste position jusqu'au 15 quand ils vinrent, les Bastonais, à nos portes comme des enragés dans le dessein, de nous piller sans miséricorde, et c'est cette promesse de pillage qui encourageait nos coquins de Canadiens à venir prendre la ville. Dans le moment qu'on apprit que les ennemys étaient en deça de la Longue Pointe et que les habitants les avaient reçus, je me trouvais à sortir d'une grand'messe à Bonsecours. Comme on disait que l'on voyait traverser les ennemys à pleins bateaux, en bas de l'Isle Ronde, j'avançai auprès des murs de la Ville ; je ne vis autre chose que le reste du butin de la troupe, qui était sur la grève et qu'on portait en toute diligence aux bâtiments qui étaient tous ensemble vis-à-vis l'Isle Ste. Hélène. Je ne voyais faire d'autre mouvement que pour embarquer. Je t'avoue que cela m'affligea plus que l'approche des Bastonais. Enfin une demi heure après, on battit l'alarme, ce qui me ranima le courage, espérant, comme cela arriva, que des mesures allaient estre prises pour aller au devant de l'ennemy. Tout le monde de la Ville seulement s'assembla au Champ de Mars et tous, d'une voix unanime, demandèrent à sortir ; on le leur permit. Tu as vu la réussite. La main de Dieu y est visible et la protection de la Ste. Vierge.

Les choses ont bien changé de face depuis cette affaire, les habitants se rendent icy de presque toutes les Paroisses ; on commence aujourd'hui à traverser pour aller establir un camp à Longueuil afin d'y assembler assez de monde pour aller ensuite donner la chasse à nos Bastonais et débarasser nos messieurs de S[t] Jean. Tu as sans doute appris qu'on a reçu Dimanche dernier des lettres de Messieurs de Belestre et de Longueuil qui annoncent qu'ils sont tous bien portants et qu'ils ont tant de prisonniers et de déserteurs qu'ils ne scavent où les mettre. Ma chère mère te fait ses compliments ; elle a assez bien soutenu tous les assauts, mais il est vrai que nous l'avons toujours bien préparée ; les jours du combat, elle n'a pas eu la moindre peur.

Messieurs les Rébelles ont fait passer ycy une Gazette de Nouvelle York, où ils ont fait insérer que le Détroit était au moment de se rendre et que M. Baby n'avait pu gagner les sauvages en nostre faveur. On ne donne pas dans le panneau, étant persuadé que c'est une nouvelle ruse de la part de ces imposteurs. J'apprends que nostre monde ne pourra traverser peut estre que dans deux

jours. On a fait partir hier un bateau pour aller chercher des fusils qui sont àbord de Dugault qui est à S[t] Sulpice. Il manque toujours quelque chose qui retarde nos bons projets ; ce qui souvent les a fait échouer[1].

Ton affectionnée sœur

V. BENOIST.

---

M. DE LANAUDIÈRE au même.

Du Fort, ce 5 8bre 1775.

*Mon cher Baby,*

Depuis ma dernière, il ne s'est rien passé ici de bien intéressant. Tout est dans un état d'attente qui donne un peu d'espérance. Mais à vous dire vrai, j'attends notre délivrance de la confusion qui régne dans toutes les parties de notre province en délire. Il est parti hier un détachement pour aller arrêter Walker qui est à l'Assomption. ..........................................................

M[r] le Général me charge de vous dire de tâcher d'engager quelques canadiens et autres à partir de Québec ; ça pourrait déterminer les paroisses qui désireraient monter.

Adieu, mon cher, croyez-moi très-sincère et ami,

LANAUDIÈRE.

---

Les Maîtres de Poste fourniront à Messieurs Baby et Cugnet fils.................. .......................................... des Chevaux de Poste pour se rendre d'ici à Montréal.

Donné à Québec, le 10 Octobre 1775.

H. T. GRAMAHÉ.

1 Sur toute cette affaire, Cf. *Témoin Oculaire*, p. 49 et suivantes.

Mr le Comte Dupré a l'Honble François Baby.

Québec, 21 8bre 1775.

*Mon cher cousin,*

J'ai reçu celle que tu m'as fait le plaisir de m'écrire du 23 du courant. Nous avions su en partie les détails sur le parti du pauvre Rigauville et l'accident de Magnan[1]... Je me flattais d'envoyer à Montréal cinquante jeunes gens de Québec, mais ça trainé trop longtemps pour réussir. Il a été terminé d'envoyer dix volontaires dans le bateau demain qui part chargé de 530 quarts de farine. Crainte d'accident, ceux des officiers qui ont paru dans le principe de bonne volonté n'y étaient plus quand il fallut partir. Cependant il s'est trouvé le Sr Perras qui s'est offert de mener le détachement. Les gens de ta compagnie se sont bien présentés sitôt qu'on leur a fait appel ; c'est la seule qui n'ait pas manqué aux ordres. Le Lieutenant Gouverneur a envoyé dans l'Isle d'Orléans MM. Mabane, le grand Juge, Grant et Boisseau avec ordre de commander dans chaque compagnie d'autorité. Ils avaient pris avec eux dix hommes de la frégate bien armés. Le Grand Juge voulut un peu insister, mais il y avait deux cents cinquante habitants avec des bâtons qui auraient assommé le Juge sans Boisseau, de façon que l'on vit que les habitants ne sont point d'aucune bonne volonté. C'est maintenant trop tard pour vouloir les faire commander d'autorité. On a envoyé à la coste du Nord, Ste Anne et autres, sans avoir eu plus de réussite. On a envoyé jusqu'à Kamouraska Dunières et Pinguet qui n'ont pas non plus de réussite, car il n'est venu que quinze hommes en tout[2].

La ville paraît bien dévouée. Les miliciens ne manquent plus à leur garde, depuis quinze jours que j'ai pris le parti de les envoyer chercher par des fusiliers et si on eut puni dans le principe, comme je le voulais, les choses auraient été bien mieux. Je te réponds qu'actuellement nos miliciens font le service de nuit aussi bien que les meilleures troupes. Nous avons toujours quatre-vingt-dix hommes de garde et les gardes bien garnies, quand Messieurs les anglais montent la garde, ils ne sont pas la moitié. Ils

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 63.

2 Voir *Notes et pièces justificatives* LXVI.

commencent à se dégouter du service ces jours ci, et m'ont dit qu'ils montaient trop souvent. Je leur ai répondu : Messieurs, vous avez mis six compagnies là où vous ne pouviez en avoir que trois au plus, et cela pour faire voir en Angleterre que vous aviez six compagnies et que nous nous n'en avions que onze, qui certainement auraient pu en faire trente comme les vostre, Eh ! bien subissez-en les conséquences. J'ai arrangé si bien les miliciens qu'ils ne se plaignent point du service parcequ'ils montent également. Je souhaite de tout mon cœur qu'on puisse pousser vivement MM. les Bastonais.

De Lanaudière marque à son épouse qu'ils ont une forte armée et qu'il est persuadé que si les ennemis en ont connaissance qu'ils décamperont bien vite : il serait bien qu'ils fussent frottés d'importance, afin de les dégouter de revenir une autre fois. On assurait que les bâtiments en partance pour Londres ne partiront que Samedi après l'arrivée du courrier, s'ils ont cependant levé.

Je suis avec un sincère attachement

ton très-affectioné cousin

Le Cte DUPRÉ.

---

M JUCHEREAU DUCHESNAY A L'HONble F. BABY.

Fort Jean, ce 2 Novembre 1775.

*Mon cher ami,*

Après avoir été blagués le 14 septembre au soir, nous avons été obligés, pour comble de malheur, de rendre ce jour la place, après avoir essuyé la plus grande misère que j'aie eue dans toutes mes campagnes. Les blessés et morts se montent à soixante et quelques personnes. Notre résistance nous a fait obtenir les honneurs de la guerre et la douce satisfaction d'être traînés à Connecticut[1] : un coup de fusil au travers du corps à Montréal me ferait beaucoup moins de peine et de tort. Tu sais combien ma présence serait nécessaire à Québec, puisque tous mes biens sont à l'abandon ainsi que mes enfants. Je me flatte que tu feras faire des observations à Mr le Général Carleton et

[1] Cf. *Témoin oculaire*, p. 77, *Notes, etc.*, LXXX.

le feras prier de me donner la préférence dans les échanges. J'ai trop besoin de ton secours en cette occasion pour ne pas me flatter que tu me continueras les marques d'amitié que tu m'as toujours données.

..........................................................................

Je n'ai pas le temps d'écrire à ma mère et à ma grand' mère ; je te prie de leur faire mes respects ainsi qu'à tous mes amis.

Je suis pour la vie ton sincère ami,

J. DUCHESNAY.

Nous partons à huit heures du matin, demain.

---

De Messire Sarault Ptre a l'Hon. Frs. Baby.

St. Charles, 6 Novembre 1775.

*Monsieur*,

J'ai eu l'honneur de vous dire au mois de Septembre que j'avais employé toute mon autorité pour détourner les orages qui s'étaient élevés contre le Capt. Royer,[1] quoique ce ne soit pas mon homme, comme vous savez. Mais le bien du service et mon devoir le demandaient. Voilà ma règle. C'est par le même principe que je viens de lui donner aujourd'hui des avis importants. 1o Au sujet des armes, je trouve qu'il a un peu étendu la permision qu'il a, dit-il, d'en laisser a qui il jugera à propos, ou qu'il n'a pas fait peut-être assés exa[illegible] recherche dans plusieurs maisons où il y en a encore, ce qui aurait de l'inconvénient si le tems redevenait critique. 2o A l'égard des procès, quelquefois en matière épineuse où il intervient, non pas comme arbitre, ce qui leur conviendrait, quand les parties l'appellent, mais comme ayant autorité pour cela —*tanquam potestatem habens*. C'est sortir de sa sphère, et ses lumières sont trop bornées. Il a assez bien reçu ces avis ; mais je souhaiterais que voulussiez les appuyer. Vous le verrés vendredi ; dites lui, je vous prie, que cela

1 Boyer ?

vous est revenu sans lui faire connaître par quelle voie. Vos leçons n'en auront que plus de force. Ce n'est pas que je désire que vous le contristiez, au contraire, mais il faut qu'il comprenne qu'il a besoin de s'observer pour ne donner prise à ses ennemis par aucun endroit. Excusez-moi, Monsieur, de la liberté que je prends, mais c'est qu'il m'a paru que vous voulés le bien.

J'ai l'honneur d'estre avec respect,

Monsieur,

Votre,

L. SARAULT Ptre.

---

L'Hon. F. Baby a Mr Thomas Pescholier a Londres.

Québec, 10 9bre 1775.

*Monsieur*,

..........................................................................

Nous sommes icy dans la plus triste situation et dans le cas de voir, peut-estre, nos biens à la merci des ennemis du gouvernement. Il faudrait un journal, mon cher monsieur, pour vous faire le détail de tout ce qui s'est passé dans ce pays depuis le printems ; vous l'apprendrez, sans doute, par la voye publique, car n'étant arrivé qu'hier de Montréal où je suis depuis cinq semaines, il ne me reste que très peu de tems pour profitter des navires qui vont partir pour chez vous. Afin de vous donner une idée de notre position, il est suffisant de vous dire que nos frontières menacées depuis le printems du côté de Montréal, viennent d'estre forcées par le général Montgomery, commandant l'armée des colonies dans cette partie et que la Ville de Montréal est au moment de capituler. Depuis quelques jours, une autre armée qui a pénétré de Boston à travers les forets est devant cette Ville au sud du fleuve. Sans troupes, abandonnés de toutes nos campagnes, qui inclinent pour les colonies, nous sommes réduits à faire le service militaire au milieu d'un grand nombre de gens qui blâment notre zèle pour le gouvernement. J'ignore quelle scène tragique terminera notre malheureux sort ; peut-estre serai-je dans le cas de vous en dire quelque chose par les derniers navires qui partent pour l'Angleterre.

Veuillez garder en vos mains le montant de la traite que je vous ai envoyée. Je suis avec l'estime et la considération les plus sincères

Monsieur

Votre

F. BABY.

---

L'Hon. Baby a MM. Thomas & Fils a Londres.

Québec, 21 Novembre 1775.

*Messieurs*,

..........................................................................

...........Depuis celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 23 7bre dernier, nos affaires ont bien changé ; le temps ne me permet pas de vous en donner aucun détail précis. Il est suffisant de vous dire, pour vous donner une idée de notre situation, que nos barrières par en haut ont été forcées par l'armée des colonies ; que Montréal a capitulé la semaine dernière, et que nous nous attendons de jour en jour que l'armée qui a fait ses conquestes sous le commandement du Général Montgomery, va se joindre incessamment au détachement d'environ 8 à 900 hommes qui a pénétré de Boston icy à travers les forts, et qui depuis dix jours se promène autour de nos remparts et nous arrête presqu'entièrement l'entrée des vivres, bois, &c., &c. Nous voilà dans le cas d'entreprendre de soutenir le siége de cette ville jusqu'au 15 de mai prochain, tems où on espère recevoir des secours d'Angleterre. Considérant la foiblesse de nos forces et la médiocrité de nos provisions, il est fort douteux que nous puissions conserver la place : le tems vous l'apprendra.

Votre, etc.,

F. BABY.

---

M. JUCHEREAU DUCHESNAY A L'HON. FRS. BABY.

A Albany 31 Janvier 1776.

*Cher ami,*

Ne serait-ce pas assez d'être privé de la présence de ses parents et amis sans l'être encore de leurs lettres ? En voici plusieurs que je vous écris ainsi qu'à ma mère et Grand-mère et je suis encore à être instruit de leur sort et du vôtre. J'ignore même l'existence de tous ceux qui m'intéressent dans votre Gouvernement et aussi l'endroit qu'ils habitent. Je me flatte que vous n'oubliez rien pour me tirer de cette perplexité.

Votre succès nous est parvenu avec peut-être, la différence d'un plus grand avantage. Que j'envie le sort de ceux qui servent sous un si brave homme ! que je désirerais être à même de partager votre gloire et vos risques ! qu'il est désagréable pour moi d'être le seul homme de Québec qui ait fait la sottise de se laisser prendre à St Jean, pendant que j'avais l'occasion de défendre ma Capitale et me couvrir de gloire. Je ne veux pas dire que je me repents d'avoir contribué à la défense de ce poste, non, je m'en repents si peu que je recommencerais si le cas le requérait, mais je regrette de ne l'avoir pas laissé quand j'ai vu que l'on ne parlait que de se rendre

Monsieur le Général Carleton a des prisonniers en mains : faites donc, je vous en supplie, tous vos efforts pour obtenir mon échange et assurez le que je n'oublierai rien pour lui donner occasion de s'en louer.

Monsieur de Longueil m'a dit que Mons. de Bélestre, qui avait vu la liste des officiers devant former le bataillon ordonné par Mr le Général, lui avait dit que tous ceux qui étaient dans le 1er bataillon ne seraient pas placés dans celui-ci : de Lamorandière est au désespoir et m engage à vous en parler. Tous les officiers qui se sont montrés bons sujets devraient, ce me semble, s'attendre à la préférence. Voici la liste des principaux ; Mr de Belestre, Lieutenant Colonel, Mr de Longueil major— rien de mieux, ce sont deux personnes de mérite. Les capitaines sont MM. de Boucherville, de la Valtrie, de St Ours, de Rouville, d'Eschambault et de Lotbinière. Sondez, je vous en prie, le général à ce sujet.

Tous nos Messieurs partent sous deux jours pour Bristol en Jersey. Mr de Lomorandière, et moi avons obtenu

permission de rester—l'espérance où je suis d'être changé me l'a fait désirer.

Si vous m'écrivez, adressez vos lettres à Mr le Géneral Schuiler, à Albany: la misère, le changement d'air, m'ont rétabli tout-à-fait et je me porte à merveille.

Je suis avec considération

Mon cher ami

Votre

J. DUCHESNAY.

---

Le même au même.

Albany, le 8 Février 1776.

.......................................................................................

Tous nos messieurs sont partis pour la Nouvelle Jersey. J'ai obtenu la permission de rester ici pour tenir compagnie à de Lamorandière et j'en ai profitté dans l'espérance où je suis toujours d'être changé. Le changement de climat a produit un effet admirable sur mon tenpérament.

On m'a dit qu'une partie de l'armée avait été campée à Beauport; je suppose que j'aurai été pillé. J'en fais le sacrifice avec plaisir si Québec se sauve comme nous l'espérons tous.

Je suis et serai pour la vie le meilleur et le plus sincère de vos amis

J. DUCHESNAY.

---

L'Honble F. Baby a Mr Thomas Pescholier de Londres.

Québec, 14 May 1776.

*Monsieur*,

Je profitte du départ de la frégate le pour vous annoncer que je suis encore du Royaume des vivants. Les journaux publics vous donneront, j'espère, le détail de notre situation pendant l'hiver. Nous étions si outrés contre les rebelles que le jour de l'arrivée de trois vaisseaux de Sa Majesté dans notre rade avec 150

hommes de troupes qui débarquèrent, nous sortîmes 800 hommes de nos murs et marchâmes contre les rebelles qui prirent la fuite, abandonnant leurs artillerie, munitions et baggages. Nous avons donc la clef des champs. Ces vagabonds se sont un peu rassurés et tienrent une avant garde à 13 heures d'icy. On attend encore l'arrivée de quelques troupes pour marcher contre les Bastonais et les chasser tous de cette Province.

Ma santé a beaucoup souffert par les fatigues que j'ai endurées depuis six mois. Comme notre service est maintenant beaucoup allégi, j'espère me rétablir un peu. Je vous souhaite prospérité et suis avec une parfaite considération.

Monsieur,

Votre &c.

F. BABY.

---

De Mr Chs. Sanguinet a l'Honble Frs. Baby.

Montréal, le 21 Juillet 1776.

*Monsieur*,

Je m'étais toujours flatté de vous voir à Montréal mais j'ai appris que vos occupations nous priveraient de ce plaisir. Ma femme et Mademoiselle Marguerite vous assurent de leurs civilites ; pour la vieille Monette, elle a été plus dérangée avec les rebelles qu'elle n'a jamais été avec les Royalistes. Nous vous attendons pour la corriger. Au plaisir de nous voir.

Je suis avec tout respect

Monsieur

Votre très-humble Serviteur

Chs. SANGUINET.

---

Mme Veuve Benoist au même.

Montréal, le 12 Aoust 1776.

*Mon cher frère,*

...................Je suis bien flattée de te voir en charge pour les affaires les plus délicates et les plus difficiles de la Province : ce qui est une preuve de la confiance que Mr le général a dans tes talents. Je suis bien satisfaite que les événements te les aient fait mettre en évidence. Il ne me reste que l'inquiétude de ta santé que je crains estre altérée par tant de fatigues. Je prie tous les jours le Seigneur de te la conserver.

...... ........................................................................

Comme les Dames Royalistes ont fait bande à part tout l'hyver, cela nous a donné occasion de faire une connaissance particulière de Mde Dufy. Elle me charge de te faire, de sa part, bien des compliments et de te dire qu'elle a appris avec bien du plaisir que tu avais *profitté des conseils qu'elle te donna* l'automne dernier et qu'elle t'engage à venir faire un tour icy pour te raffermir dans tes bonnes dispositions....... ......................................

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

---

Jacques Thibaut Capt au même.

A St Thomas, ce 24 7bre 1776.

*Monsieur,*

Je vous envoie par le nommé Jean Bte. Gosselin les fusils que vous m'aviez ordonné de retirer des rebelles. Je vous en envoie vingt sept, tant bons que mauvois. Les officiers en ont fait prendre cinq par leurs soldats pour aller à la chasse. Je ne connois que le Colonel qui en fit prendre un à son chasseur qui me dit qu'il le feroit remettre a son retour à Quebec. Les autres officiers, je ne sçais pas leurs noms.

J'ai l'honneur d'Estre avec respect,

Monsieur, Votre

JACQUES THIBAUT, Capt.

De Messire Maisonbasse au même.

A St. Thomas, le 14 9bre 1776.

*Monsieur*,

J'ai l'honneur de vous écrire ces lignes qui vous assureront de rechef de mon sincère et respectueux attachement. Le porteur de la présente me prie de vous écrire pour vous informer qu'en conséquence des ordres que vous aviez donnés au Capitaine de retirer les armes des habitants, le nommé Bernesche, sergent, faute d'autre, à été retirer les armes de ceux qui sont dans le village. Il a pris celuy du porteur qui n'a jamais été pour les Bastonais, au contraire. Le Capitaine, présent lorsque je vous écris, me charge de vous marquer qu'il a toujours exécuté les ordres lorsqu'il a été commandé pour le Roy; Luy ayant oté son fusil, au lieu de le remettre au capitaine comme les autres, l'a gardé pour donner à son frère qui n'a pas été meilleur sujet que luy et a remis un mauvais fusil qui était à son frère. Et il y a quelque jours que ce Bernesche dit au porteur qu'il avait gardé son fusil : il a porté des plaintes au Capitaine pour qu'il luy fit rendre son fusil ; que l'intention du roy n'était point de désarmer les bons sujets ; le Capitaine ne veut rien faire de son chef sans vous en informer. C'est pourquoy le porteur va vous trouver pour vous prier de luy faire rendre son fusil.

J'ai l'honneur d'estre avec respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur

MAISONBASSE, Curé.

---

De Mme Benoist au même.

Montréal, le 11 Xbre 1776.

*Mon cher frère*,

.............................................................

Je n'ai reçu qu'une de tes lettres depuis ce printemps ; je l'attribue à tes grandes occupations. Je crois que c'est

un grand ouvrage que de ramener des mutins à leur devoir; ceux de nostre costé ont été moins difficiles ou au moins plus politiques.........................................

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

---

DE R. B. LERNOULT, ADJ. GÉNl A L'HONble FRS. BABY.

8 o'clock, Saturday evening. (Pas de date.)

*Mon cher Monsieur*,

Vous verrez par l'inclus que trois ou quatre des officiers qui étaient sous parole, ont échappés cette nuit de l'Ile d'Orléans. L'homme qui vous presentera cette lettre est venu exprès pour me l'annoncer.

Je vous prie de le questionner un peu là dessus et (si) vous croyez qu'il sera appropos d'informer les officiers de Milice du côté qu'ils ont pris, vous aurez la bontez de le faire.

Je suis mon cher Mons.

Votre &c.

R. B. LERNOULT,

Adgd Génl



# II[1]

A. Mr. * * *, de New-York.

Montréal, 9 octobre 1774.

Je demande la permission de vous troubler pour faire imprimer l'écrit ci-inclus dans le Journal de M. Holt. Cet écrit contient les résolutions passées par tous les habitants anglais de Montréal dans une assemblée, où ils ont montré leur horreur de l'*Acte de Québec*, qui établit les lois françaises dans cette province et qui met la vie et les biens des particuliers aux mains du Gouverneur, lequel aura, quand la loi sera en force, plus de pouvoir qu'un Vice-Roi Espagnol.

Les Canadiens, en général, sont effrayés de se voir ramenés à leurs anciennes lois, dont ils ont tristement ressenti les mauvais effets pendant longtemps, quoique les nobles et les gentilshommes français goûtent beaucoup cet *Acte* qui rétablit l'ancien état de choses : ils espèrent encore le faire prévaloir aux dépens du marchand, du fermier industrieux, et vivre à leurs dépens, comme avant la conquête. Ces derniers, quoique mécontents et alarmés de cet *Acte*, n'osent se plaindre, de crainte de déplaire à leurs prêtres, lesquels dominent et gouvernent ce pays à leur gré. Quoiqu'il en soit, tous les Anglais dans cette Province, à l'exception de quelques créatures sous la

1 Les lettres qui suivent sont extraites et traduites des *American Archives*. Nous avons cru inutile d'en donner le texte, puisqu'il était déjà publié. Quelques-unes seulement sont signées et elles sont presque toutes écrites par des Anglais du Canada à leurs amis des Colonies ou de l'Angleterre. Le traducteur a tâché de conserver à chaque lettre son caractère particulier, sans chercher à faire disparaître les défauts qui se trouvent parfois dans l'original. Le lecteur voudra bien ne pas oublier cette remarque.

dépendance du Gouverneur, sont unanimement déterminés à lutter fortement pour obtenir le rappel de cet *Acte* abominable, car, s'il était maintenu, il ferait un grand tort au commerce de New-York et des autres Colonies voisines. On a dit que quelques régiments canadiens allaient être levés et envoyés contre vous ; mais comptez sur ceci que personne, excepté les officiers, ne marchera volontairement. Quant aux autres, il faudra un régiment de soldats pour faire marcher un régiment de canadiens : en outre, on ne peut tirer deux mille hommes du pays, sans le ruiner.

" A une assemblée générale des habitants anglais de la ville de Montréal pour aviser aux moyens les meilleurs et les plus convenables de représenter à Sa Majesté et au Parlement le véritable état de cette Province, en faisant connaître la part que nous avons dans le commerce, les propriétés foncières que nous possédons, l'état misérable où nous avons trouvé ce pays et l'état florissant où nous l'avons élevé. La récompense que nous allons recevoir en vertu du dernier Acte du Parlement, sera d'être privés de certains bienfaits de notre constitution, tels que le procès par jury, l'*Habeas Corpus*, et d'être soumis aux lois faites par un Conseil Législatif composé de personnes qui dépendent entièrement du Gouverneur, et favorables aux lois despotiques de la France. Si cet Acte est mis en force, nous n'aurons plus de garanties pour nos biens, ni pour notre religion (la religion catholique romaine étant par cet Acte établie celle du pays) nous devons être réduits à la triste nécessité de vivre comme des esclaves, ou d'abandonner ce pays et une partie de nos biens, et la Province devra retomber dans le misérable état d'autrefois. C'est avec la plus entière unanimité que les Messieurs suivants : *Thomas Walker*, Ecuier, *Isaac Todd*, Ecuier, *MM. James Price*, *John Blake*, *Alexander Paterson*, *John Porteous*, ont été choisis pour former un comité, afin d'aller à Québec s'entendre avec les Anglais de cette ville dans cette circonstance alarmante. Ils ont aussi généreusement souscrit pour défrayer les dépenses que ces démarches nécessiteront."

* * *

---

Montréal, 18 janvier, 1775.

*Monsieur,*

La traduction française de l'adresse aux habitants de ce pays, laquelle devait nous être envoyée par ordre du Congrès, ne nous est pas encore parvenue. Mais une traduction en a été faite à Québec et des copies manuscrites (notre imprimeur n'ose rien publier de cette nature) ont circulé parmi les bourgeois français. Ils sont si peu accoutumés à penser et à parler sur ces matières, ils craignent tant d'offenser en quoi que ce soit le Gouvernement, qu'ils éviteront de prendre aucune part au mouvement. La noblesse entre avec ardeur dans le projet de lever des troupes, mais les prêtres, nous en sommes bien assurés, le désapprouvent. La grande partie de la noblesse réside dans ce district, et au-delà de cinquante d'entre eux sont descendus à Québec présenter leurs hommages au Gouverneur et assister au bal, donné suivant l'usage par le Gouvernement le jour de la fête de la Reine. Ils espèrent revenir avec des commissions dans leurs poches, mais notre Gouverneur n'a pas encore reçu ses instructions.

L'avoine, grâce aux ordres nombreux de l'année dernière, est à un prix extravagant, pas moins de trois chelins, neuf deniers (ce qui fait cinq chelins, trois deniers, argent de Pennsylvanie) le minot. Nous aimerions à savoir si on s'en tiendra aux Résolutions du Congrès qui rejette toute relation avec nous à moins que nous n'acceptions ses mesures. Dans ce cas, il faudra faire venir des vaisseaux de l'Angleterre. Nous n'avons jamais exporté plus de dix mille minots de graine de lin par an, à cause du prix peu élevé, lequel n'était qu'à deux chelins, ou deux chelins et demi. Cette année il a monté à cinq chelins et demi, et si avant le printemps nous sommes assurés d'un bon prix, on pourra lever dans la province cent mille minots, même plus.

* * *

---

A. Mabane au Lt Colonel Philip Skene.

Woodfield, Canada, 26 avril 1775.

*Mon cher Colonel,*

Le cinquant -deuxième régiment a été destiné pour l'Amérique, au écit de ce qui s'est passé à Boston, et Dieu

sait combien de temps il y demeurera, ou quel sera l'issue de toutes ces disputes. Mais ceux qui ont fait quelque séjour en Amérique et qui *ont* observé la progression que les coloniaux ont mis dans leurs demandes et leurs tendances à l'indépendance, ceux-là pensent généralement que le plus tôt les lois seront mises en force, le mieux ce sera. Les délais ne font qu'encourager les séditions et affaiblir le gouvernement.

Le Colonel Jones agit comme Brigadier à Boston. Le général Gage réclame notre ami Dunbar, et j'ose me flatter que quelque chose sera fa t enfin pour des officiers de mérite.

Le Paquebot de Janvier a apporté la nouvelle commission de M. Carleton : elle ne diffère pas beaucoup de l'autre, excepté pour les limites de la Province, et le pouvoir qui lui est donné de lever la milice sans le consentement du Conseil, de la transporter par terre ou par mer dans les colonies où il y aurait des ennemis, pirates ou rebelles.

Par le dernier Acte du Parlement, les Canadiens sont exemptés du *Test* et peuvent arriver aux charges. Il y en a sept de nommés au Conseil, et deux, Panet et Rouville, ont été ajoutés au nombre des Juges. Les Conseillers sont six Croix de St. Louis et M. Rigauville qui a agi comme Major dans le corps de Milice canadienne que M. Murray avait envoyé dans les pays d'en haut pendant la dernière guerre indienne. On dit que les officiers seront demi paie. Voici le moment favorable pour le Canada, et je suis content que le Ministère l'ait choisi. Quelque chose que les esprits étroits puissent dire, l'Acte est conforme à une sage politique, à l'humanité et à cette modération qui convient à un peuple éclairé. Faire des conquêtes a souvent été le partage de la nation anglaise, mais se concilier les affections des vaincus a été la bonne fortune réservée au règne de Georges III, et je puis dire que les Canadiens sauront dans l'occasion montrer leur fidélité et leur reconnaissance.

A. MABANE.

Lt Colonel P. Skene
du 69e Rég.
Aux soins de MM Cox et Mair,
Agents, à Londres.

---

MR. * * *, A MR. H. FINLAY, ÉCUYER.

Montréal, 6 mai 1775.

*Mon cher Finlay,*

Depuis votre départ, nous avons eu ici de bien mauvaises affaires, et des nouvelles plus mauvaises encore de Boston, qui m'ont donné beaucoup d'inquiétudes sur votre compte : vous pourriez tomber entre leurs mains et être retenu jusqu'à ce que les affaires soient réglées entre eux et la mère patrie. Cette issue désirable, je le crains, est bien éloignée maintenant que les hostilités sont commencées. Mais j'espère que vous avez connu ces tristes nouvelles à temps pour éviter tout danger.

Dans la nuit du 30 avril [1], une personne ou des personnes mal intentionnées et malfaisantes ont défiguré le buste du Roi, sur la Place d'Armes, lui noircissant la face, pendant à son cou un chapelet de patates, avec une croix de bois, et une inscription où on lisait : *Le Pape du Canada, ou le sot Anglais* [2], pour créer, il n'y a pas de doute, de la jalousie, de l'animosité et du trouble chez le peuple surtout entre les Anglais et les Canadiens, et j'ai le chagrin de vous dire qu'ils ont bien réussi.

De bonne heure, le matin, quand l'insulte fut découverte, le Commandant envoya deux sergents laver le buste, et enlever chapelet, croix et inscription. Les nouveaux juges et conservateurs de la paix furent alors consultés, mais ils ne prirent d'autre mesure immédiate que d'envoyer au Gouverneur un récit de ce qui était arrivé. Mais les militaires s'emparèrent de l'affaire, blâmèrent les habitants anglais, faisant des réflexions sur leur compte, surtout sur les membres du comité, qui furent complètement accusés, quelques-uns surtout, d'être les auteurs de cet acte, ce qui a causé un grand malaise et aussi, je le crains, de mauvaises conséquences. Les Canadiens, aussi, les désignent comme les auteurs. Ainsi vous pouvez juger. Une souscription de cent louis sterling fut formée par les marchands, au Café, pour donner

1 *L'Acte de Québec* devenait en force le 1er mai 1775.

2 On avait eu soin d'écrire ces mots en français, sans doute pour d'excellentes raisons, mais la nationalité de l'insulteur n'en paraît que mieux ; l'auteur de cette lettre traduit en anglais pour M. Finlay : *The Pope of Canada and the fool of England.*

en récompense à celui qui découvrira le coupable. Les Messieurs de l'armée ont aussi souscrit cinquante guinées dans le même but, et le lendemain des avis furent publiés par les deux partis au son du tambour. Il y eut deux querelles. M. Belestre se tenait au coin d'une rue avec quelques autres personnes quand l'avis fut lu, et il fit la remarque que l'auteur, quel qu'il fût, méritait d'être pendu. Là-dessus, le jeune Franks dit qu'on ne pendait pas les gens pour si peu et que cela ne valait pas la peine. Belestre, devenu furieux à ces mots, injuria Franks et lui tira le nez ; Franks répondit par un coup de poing qui étendit l'autre par terre et lui coupa le front. Quelqu'un s'interposa et les sépara. Ils s'adressèrent chacun aux juges ; mais ni l'un ni l'autre n'eurent satisfaction. Belestre, étant l'agresseur, ne put faire arrêter Franks, ni Franks, Belestre ; mais pour quelle raison ? je ne sais. Le lendemain, Franks fut arrêté et jeté en prison, non pour assault, mais sur l'*affidavit* de Belestre, pour les paroles dont il s'était servi en parlant de l'outrage, et le cautionnement fut refusé. Cependant le jour suivant les Juges lui firent connaître qu'après réflexion, ils étaient convenus de recevoir cautionnement ; mais il refusa d'en donner, et il est encore en prison, attendant la réponse du Gouverneur à l'exposé des faits qu'il a envoyé à son père.

L'autre affaire a eu lieu entre Ezekiel Salomons, le juif, et [Le] Pailleur : ce dernier accusait les Juifs d'avoir défiguré le buste. Il y eut quelques paroles échangées, Salomon jeta l'autre par terre. Il a été arrêté et a donné caution.

* * *

---

AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CONNECTICUT.

New-York, 23 mai 1775.

*Monsieur*,

Nous sommes arrivés dans cette ville hier soir, et nous avons le plaisir de vous annoncer que le comité de New-York s'est rendu aux désirs du Congrès Général en fournissant des provisions à nos troupes, à Ticonderoga.

La Convention Provinciale de cette ville siége actuellement. ..........................................................................

Nous avons eu une conférence personnelle avec M.

Price, marchand distingué de Montréal, envoyé expressément auprès du Congrès avec des renseignements très-importants[1]. Il nous informe que tous les officiers français du Canada sont actuellement dans le service actif sous le Général Carleton. Que St Luc La Corne, qui était le Surintendant de tous les Sauvages du Canada pendant la domination française, et qui est le beau-père de M. Campbell, surintendant actuel sous l'autorité de Sa Majesté, a envoyé des présents aux Nations du Nord, jusqu'au Sault Ste Marie et Michilimakinack pour les engager à prendre les armes contre les colonies de la Nouvelle Angleterre, mais l'issue de l'ambassade est encore inconnue. Un pareil effort a été tenté auprès des tribus qui sont plus voisines des établissements anglais, mais avec peu de succès, puisqu'ils ont à peine trouvé une quarantaine de Sauvages qui ont voulu s'engager dans l'entreprise. Le plan, en Canada, serait d'engager les sauvages à s'unir aux canadiens pour attaquer les rebelles de la Nouvelle Angleterre.

Mr Price donne comme son opinion que les Canadiens, c'est à-dire le peuple, ne s'engageront contre nous qu'avec la plus grande résistance ; mais que les nobles sont nos plus cruels ennemis. Il dit que le Général Carleton était attendu à Montréal un jour ou deux après son départ, qui eût lieu le 11 Mai, et qu'il devait résider là tout le printemps ..................................................

..................................................................

Nous sommes avec respect, etc., etc.

NATHANIEL WALES, Jr.
THADDEUS BURR
PIERPOINT EDWARDS.

A l'Hble Wm.Williams, Ecuier,
Président de la Chambre
d'Assemblée, Connecticut.

---

A Mr. P. V. Livingston,

New-York, 19 juin 1775.

*Cher Monsieur,*

J'ai l'intention de continuer promptement mon voyage pour Québec par la voie des lacs Georges et Champlain, et

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 39.

d'emmener avec moi Joseph Marie Tonnancourt et Louis Perras, deux jeunes canadiens qui retournent dans leurs familles, le premier venant d'Angleterre, le second de cette ville, où ils ont résidé quelque temps pour leur instruction. J'ai aussi avec moi Daniel McKennis, mon serviteur. Ainsi, je vous prie de me procurer les lettres qui pourront faciliter mon voyage, et je prends la liberté de vous assurer, sur mon honneur, que je ne recevrai pas et que je ne permettrai pas que ceux qui m'accompagnent reçoivent d'autres lettres que celles qui sont seulement pour affaires commerciales ou de familles, et je les soumettrai très-volontiers à l'inspection du Congrès Provincial, s'il le juge à propos.

Les seules lettres en ma possession qui peuvent paraître contenir des matières politiques sont adressées, les unes à Lord Pitt, les autres à Lady Carleton. Les premières sont de Lord Chatam......... et les secondes sont de la mère et des sœurs de Lady Maria Carleton et pour des affaires de famille.

Je suis, Monsieur, etc., etc.

BROOK WATSON,

P. V. B. Levingston, Ecuier, Président du Congrès Provincial, New-York.

---

A MR. * * *, HARTFORD,

Fort George, 29 juin 1775.

Les rapports qui nous viennent du nord sont différents. On pense, d'après les plus exacts, que les Canadiens auraient beaucoup de répugnance à prendre le service contre les Colonies, et il est assez certain que Carleton en a pendu deux ou trois parce qu'ils refusaient et qu'ils cherchaient à décourager les autres. En général, on pense que grâce aux stratagèmes de la tyrannie, Carleton poussera de force un certain nombre de Canadiens et de Sauvages dans le service. On pense généralement qu'il se prépare à marcher contre nous ; mais d'autres croient qu'il fortifie seulement S^t Jean pour prévenir nos incursions.

* * *

---

A Mr. * * *, en Angleterre,

Montréal, 10 juillet.

La loi martiale est maintenant proclamée. Les Canadiens sont enrolés comme milice et les officiers appointés par le Gouverneur. Les marchands d'ici ont formé une compagnie commandée par le Major Robertson, le Capitaine Porteous Gray et le lieutenant Todd. Les Canadiens en général n'aiment pas à être commandés par leur noblesse ; mais donnez-leur des officiers anglais et ils iront où vous voudrez. La ville a été remplie de sauvages ces jours derniers : ils venaient offrir leurs service au Gouverneur.

* * *

---

A Mr * * *, en Ecosse

Québec, 20 août 1775.

Nous avons été alarmés, le mois passé, par une partie des rebelles provinciaux, sous les ordres du Colonel Schuyler d'Albany, et qu'on disait s'élever à cinq mille hommes. On rapportait qu'ils étaient à bâtir des bateaux pour traverser le lac Champlain et envahir cette province. Il n'y a pas à persuader les gens de la campagne du danger. Les émissaires des rebelles leur ont fait croire que ceux-ci viennent en Canada seulement pour les protéger contre les taxes énormes que le Parlement veut leur imposer. Cette idée et le souvenir de ce qu'ils ont souffert pendant la dernière guerre les poussent à observer une stricte neutralité ; mais elle ne pourra durer longtemps si les rebelles pénètrent dans le pays. Ils auront besoin de tout acheter des Canadiens ; mais ils n'auront que leur argent de papier, monnaie dont les Canadiens ont trop souffert sous le gouvernement français pour y avoir quelque confiance maintenant. Les rebelles devront avoir recours à la force pour le faire passer ; en d'autres termes, ils devront enlever ce dont ils auront besoin, ce qui fera prendre les armes aux Canadiens pour défendre leurs biens. Dans ce cas, comme le pays est peuplé et guerrier, vous apprendrez probablement qu'ils en sont à couteaux tirés avec Schuyler et ses gens.

Les forces du Général Carleton en ce moment ne s'élèvent pas au-dessus de sept cents hommes de troupes

régulières, de trois cents hommes nouvellement levés sous les ordres de MM. McLean et autres, et de douze à treize cents Sauvages, de différentes nations, qui vont et viennent au gré de leurs caprices, mais qui sont bien redoutables dans une guerre américaine.

Les marchands anglais, et les autres habitants anglais d'ici sont tous, si on en excepte un petit nombre, pleins de cœur et de zèle pour le Gouvernement et feront tout leur possible pour défendre la ville contre les rebelles. Ils ont loué un vaisseau qu'ils chargent maintenant de vaches à lait, moutons, volailles, dont ils font présent aux soldats blessés à Boston. Ils ont pour cela fait une souscription.

* * *

---

Un Officier de l'Armée Continentale a un Ami, a New-York.

Ticonderoga, 25 août 1775.

Nous sommes arrivés ici lundi soir [1], ayant fait ce jour-là près de 50 milles. Nous nous dirigeâmes, à travers les bois, du Fort William à Skenesborough, parce qu'il n'y avait pas à ce fort assez de bateaux pour nous faire traverser le lac Georges : nous y laissâmes bagage et tentes : les officiers et les soldats reçurent trois jours de provisions que nous mîmes dans nos havresacs, et nous nous avançâmes joyeusement, nos couvertures ainsi que nos fusils sur l'épaule, ce qui faisait une assez bonne charge pour de jeunes soldats, quoiqu'elle ne fût pas trouvée trop pesante par des Américains engagés dans cette cause glorieuse que nous défendons—la liberté du pays qui nous a vus naître.

Il y a ici un grand nombre d'ouvriers qui travaillent aux bateaux : deux grands vaisseaux ouverts sont finis, qui porteront, je suppose, cent cinquante hommes chacun. Avec les troupes de la Nouvelle-Angleterre et les nôtres nous avons environ douze cents hommes et on dit qu'à Crown Point, il y en a environ cinq cents. Nous attendons à chaque instant des corps considérables, car nous sommes informés que lundi prochain, nous marchons, ou mieux, que nous faisons voile d'ici à Crown Point, et de là nous irons directement à St Jean où l'on dit qu'il y a cinq ou six cents réguliers, avec Guy Johnson, qui a réussi

1 Le 21 août.

à se faire aider d'un parti considérable de Sauvages dans son infernal projet de réduire à l'esclavage ses frères d'Amérique. Mais la Providence, dans sa grande miséricorde, a fait voir à ces pauvres gens trompés quel sentier ils devaient suivre. Leurs sentiments sont plus larges ; ils méprisent les artifices de misérables créatures et refusent noblement de prendre la hache de guerre contre leurs compatriotes et amis. On m'informe que Johnson n'a pu persuader qu'à un bien petit nombre de demeurer avec lui.

Les Canadiens en général sont nos amis fidèles et sincères, c'est-à-dire les paysans, car ceux qu'on appelle en Canada la noblesse, sont pour les mesures despotiques, ce qui en empêche plusieurs de se montrer plus ouvertement pour nous. Il paraît que MM. Walker et Price, citoyens riches et distingués sont étroitement emprisonnés à Montréal, parce qu'ils avaient exprimé trop haut leurs sympathies pour la liberté de l'Amérique.

Nous avons ici le Général Montgomery qui commande, le Général Schuyler étant à Albany pour une conférence avec les Sauvages. Nous l'attendons demain et nous aurons, je l'espère, nos ordres pour notre prochaine marche. Ce qui est certain, c'est que la besogne sera rude à St. Jean. Cependant je demande et j'espère qu'à l'heure décisive chacun se conduira comme un Américain du Nord : aussi suis-je certain que nous réussirons.

* * *

---

UN AUTRE OFFICIER A UN DE SES AMIS DE NEW-YORK.

Ticonderoga, 25 août 1775.

J'ai enfin le plaisir de vous annoncer que nous sommes arrivés ici le 19 ultimo [1], en bonne disposition, quoique notre marche eût été très fatigante, ayant été obligés de faire le tour par Skenesborough parce qu'il n'y avait pas au lac Georges de bateaux pour nous transporter. Nous avons eu, sur les quatre compagnies, douze déserteurs dans le trajet et presque tous étaient d'anciens déserteurs des réguliers. Nous avons tenu cour martiale à

1 Le 19 courant? L'armée devait marcher en plusieurs corps dont quelques-uns arrivèrent à Ticondéroga le samedi, 19 août, les autres le dimanche, les autres le lundi, comme nous l'avons vu plus haut.

chacun des autres postes, et nous avons appliqué à plusieurs de ces insubordonnés la loi de Moïse, c'est-à-dire les trente-neuf[1] et ils commencent à se bien conduire, étant soumis à une discipline aussi sévère que celle des réguliers. Il y a ici une grande quantité de sel et de provisions fraîches, les hommes ont autant qu'il faut: une roquille de rhum, et autant de bière d'épinette qu'ils en peuvent boire dans une journée; de sorte qu'ils n'ont pas besoin de boire de l'eau du lac, laquelle est reconnue très-insalubre. Le nombre des troupes ici est de dix-sept cents, et sept cents à Crown Point, à quatre milles d'ici. Nous attendons aujourd'hui quatre compagnies du second bataillon de New-York: les bateaux sont allés les chercher. Nous avons ordre de nous tenir prêts à partir sous huit jours pour St. Jean où nous pourrons nous brosser joliment avec les réguliers. Les bateaux se construisent avec une grande rapidité, et je crains que le reste du régiment ne soit pas à temps ici. Le Général parle beaucoup de leur retard à venir et il paraît bien regretter d'être obligé de partir sans eux. Il y avait ici dernièrement un monsieur français, du Canada, qui a mis tous nos gens en excellente disposition par l'assurance qu'il leur a donnée qu'à notre arrivée la plupart des Canadiens s'uniraient à nous: ils n'osent pas s'avouer nos amis avant que nous soyons au milieu d'eux.

Le même Monsieur, qui est un grand propriétaire, a déclaré qu'à notre arrivée il tuera cinq bœufs gras pour régaler les officiers. Pour moi, il n'y a rien qui me donne la moindre inquiétude.

P. S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, un de nos espions est arrivé de St. Jean. Il dit qu'il y a deux vaisseaux prêts à être lancés, portant chacun, seize canons, afin de prendre possession du lac, ce qui nous en rendrait le passage impossible pour quelque temps. C'est pourquoi nous avons reçu ordre de nous embarquer immédiatement pour St. Jean: nous ferons voile demain matin, le 28.

Le régiment du Colonel Waterbury, de mille hommes, la compagnie du Capitaine Mott, de cent hommes, et nos quatre compagnies avec sept cents hommes, qui sont à Crown Point, et cinq cents des *Enfants des Montagnes*, doivent nous rejoindre. Notre espion dit qu'il n'y a que cinq cent soixante réguliers et cinquante sauvages à St.

1 Dans la peine du fouet, Moïse avait défendu de dépasser le nombre de quarante coups.

Jean. Ainsi j'espère que nous ne trouverons que peu de résistance. S'il y en a, nous y sommes bien préparés. Nous laissons ici cinq compagnies du second bataillon de troupes de New-York, et près de trois compagnies de celles de la Nouvelle-Angleterre. Voilà toutes les nouvelles que je puis vous donner à présent.

---

UN OFFICIER A UN DE SES AMIS DE NEW-YORK.

Ticonderoga, 31 août 1775.

Les Colonels Waterbury et Ritzma, sous les ordres du Général Montgomery se sont embarqués lundi soir, avec douze cents hommes pour l'Ile-aux-Noix, afin d'arrêter, au moyen de piquets et de barrages, les gros vaisseaux ennemis, jusqu'à ce que l'armée et l'artillerie soient prêtes. Vos compatriotes s'unissent pour vous demander à grands cris de faire les derniers efforts dans ce temps de crise. *Inter arma silent leges.* Je vous en supplie, mes amis, aux armes ! aux armes !

..............................................................................

..............................................................................

Je suis à la veille de m'embarquer avec le reste de l'armée et neuf ou dix pièces d'artillerie : déjà deux de douze sont parties. Vous entendrez bientôt parler de scènes de carnage. Les hostilités sont déjà commencées ici. J'espère être dans cinq jours l'un des maîtres de Montréal. Le conseil des Sauvages sera très favorable à notre cause. Gage a eu de Philadelphie deux mille neuf cents hommes et cinquante barils de farine.

---

Au Portage, près de Ticonderoga, 14 septembre.

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai enfin atteint cette place avec tous mes gens, et j'ai eu la chance de n'en point laisser un seul en arrière. C'est un lot de gars pleins de cœur, et d'après ce qui est arrivé, je m'en flatte, ils ne se boucheront pas le nez à l'odeur de la poudre, au moment de l'épreuve, qui est assez proche, puisque nous devons partir demain matin, en route pour l'Ile-aux-Noix, où nous sommes attendus avec impatience, paraît-il, pour attaquer le fort que les réguliers ont érigé à St. Jean. On tient tant à nous avoir que les

bateaux ont reçu ordre de recevoir la compagnie que je commande, de préférence à toute autre.

On dit que les Canadiens ont positivement refusé de prendre aucune part dans la dispute. Je suppose qu'ils sont un peu comme...... et qu'ils veulent s'unir au parti le plus fort, quoiqu'ils fournissent des provisions aux deux partis, pour argent comptant, bien entendu. Nous n'avons trouvé sur notre chemin que difficultés et embarras.

Les troupes ont été bien retardées par le manque de bateau, ce qui en retient encore en arrière. Je jouis d'une parfaite santé, que je prie Dieu de me continuer jusqu'à ce que je puisse donner leur compte au Gouverneur Carleton et à ses dos sanguinaires[1]. Je les appelle ainsi, pas tant pour la couleur de leur habit, que pour leur conduite honteuse et sauvage lorsqu'ils ont souffert que la tête du brave capitaine Baker fut coupée et placée au bout d'une perche, à St. Jean, où elle est encore, comme un monument de leur cruauté, et pour nous aiguillonner à le venger bravement, ou à succomber avec gloire.

Je n'ai rien de nouveau à vous communiquer, excepté qu'une légère escarmouche a eu lieu dernièrement près de St. Jean. Cinquante de nos hommes allaient en reconnaissance : ils furent surpris, dit-on, par un parti composé de réguliers, de Canadiens et de Sauvages, qui se tenaient en embuscade, dans les joncs ou hautes herbes. Nous avons eu cinq ou six hommes tués,plusieurs blessés, dont quatre ou cinq sont morts de leurs blessures. Le Major Hobby et le Capitaine Mead du Connecticut sont légèrement blessés. L'ennemi a eu plusieurs blessés, parmi lesquels, le Capitaine Tyce de Johnston, dans le comté de Tryon, natif de New Jersey. Il a été autrefois capitaine dans les troupes de cette province, c'était une de mes vieilles connaissances ; mais il paraît maintenant qu'il était un tory renforcé. Je suis heureux de penser qu'il a trouvé le sort que je souhaite avant la fin de la querelle, à tous ceux qui lui ressemblent. Voilà tout ce que j'ai pu savoir de mieux et il faut avouer que ce n'est pas mal[2].

..................................................................................

1 *Bloody backs.*

2 Cf. *Témoin Oculaire,* p. 42. *Mes services,* p. 248, *Lettres,* pp. 311, 312.

P. S.—Le Colonel Fleming, M. Trumbull, le capitaine Quackenbos, M. Pearsea et le lieutenant Van Waggener, avec mes confrères officiers, font leurs meilleurs compliments à vous et à tous les amis

* * *

---

EXTRAIT D'UNE LETTRE DATÉE DE LONDRES.

Londres, 16 septembre 1775.

Ma dernière vous a été écrite par Collins ou Tyrie ; je vous y disais que l'intentien de cette administration néfaste était que les troupes fussent transportées de Boston à New-York, sous le commandement de Howe dans l'espérance d'y être rejoint par ce diable de catholique Romain, Carleton de Québec. Convaincus de l'impraticabilité du plan canadien, et à cause des plaintes de tous les officiers des troupes entassés à Boston, il y a eu ici dernièrement force conseils, pour déterminer où les réguliers seraient envoyés.

..............................................................................

* * *

---

A MR. * * *, NEW-YORK.

Ile-aux-Noix, 17 septembre 1775.

Je n'ai que le temps de vous dire que demain nous frapperons un coup décisif contre St. Jean. Nous avons déjà eu deux escarmouches. Dans les premières nous avons perdu sept hommes, outre six ou sept blessés. L'ennemi a eu neuf sauvages tués sur le champ avec deux fois autant de blessés, à ce qu'on nous dit. Les sauvages se montrent barbares au dernier degré. Non contents de scalper, ils déterrent nos morts et les traitent de la plus horrible manière. J'ai eu le plaisir d'en voir deux scalpés, juste vengeance de leur barbarie. Ceci est arrivé après la dernière action où personne des nôtres n'a été blessé. Un bâtiment, qui nous lançait force boulets et mitraille, sans cependant nous faire mal, a été heureusement coupé en deux par le salut tiré avec une pièce de douze par une de nos gondoles. Il contenait, dit-on, trente soldats qui ont péri sous le coup ou dans le lac. Le principal obstacle que nous rencontrerons demain sera un fort schooner que nous sommes déterminés d'aborder. Il porte dix-huit canons de neuf et a été lancé deux

jours seulement avant que nous ayons pris possession de l'île. Jusqu'à quel point cette entreprise réussira-t-elle, Dieu seul le sait ; mais j'espère encore vous voir une fois de plus à New-York.

---

Québec, 17 septembre 1775.

Nous apprenons de St. Jean, où les troupes du roi sont en garnison, que celles du continent y ont mis le siége. La confusion que cette nouvelle a produite est difficile à exprimer. Ceux qu'on croyait les plus propres à cela furent employés pour réunir tout ce qu'on pourrait de Canadiens pour leur faire prendre les armes. J'ai le plaisir de vous assurer qu'ils n'ont eu que peu ou pas de succès. Un effort vigoureux de votre côté, et le pays serait à vous. Les instruments du gouvernement sont en pleine opération, les uns pour observer la conduite des Canadiens et les autres pour guetter les mouvements et les actions des Américains, qui ne peuvent ni parler ni remuer sans que cela soit connu.

---

A M. **** A PHILADELPHIE.

Québec, 18 septembre 1775.

Le 17 du présent, à la demande du Lieutenant-Gouverneur, les Anglais et les Canadiens se sont réunis sur la Parade. Les derniers ont été formés en onze compagnies, et les autres en six. Les Milices de cette ville peuvent former, Anglais et Canadiens, onze cents hommes ; mais plusieurs négligent le devoir militaire ; d'autres le trouvent dur, et le plus grand nombre sont mécontents de la conduite du Gouvernement, chaque jour les convaincant qu'ils sont trompés. Le Senau Fell de Whitbay est pris au service du Gouvernement, pour être commandé par le Capitaine Napier : on dit qu'il recevra dix-huit pièces de six et de neuf. Le navire Charlotte, appartenant à Roach, de Rhode Island, de même : une chaloupe et une goëlette d'ici. Je ne puis dire quelle force ils porteront. On a aussi un petit bâtiment envoyé directement à Boston.

Notre milice monte la garde de neuf heures du soir à neuf heures du matin. Jusqu'à présent ils n'ont pas reçu de munitions, excepté quatre tours de cartouches, le soir :

ce qui leur fait croire que le Gouvernement craint de leur en confier une plus grande quantité. Le public en général est mécontent contre le Gouvernement parce qu'il ne fait pas connaître l'état de la Province, qui peut être supposé pire qu'il n'est réellement, en voyant le Gouverneur envoyer sa femme en Angleterre ; elle a pris passage sur le navire Lydia, capitaine Deane, qui partira vendredi prochain. Il y a plusieurs autres dames qui se préparent à quitter la province, aussi des hommes qui sont convaincus que leur conduite ne leur mérite pas un traitement très-civil des Provinciaux, s'ils venaient dans cette province. Le bruit court ici que M. Levingston et Jerry Dugan ont levé cent cinquante Canadiens, le premier avec le titre de Lieutenant Colonel et le second avec celui de Major, qu'ils ont été sur le point de prendre Lord Pitt et le Général Carleton sur la Rivière Chambly. Le Gouvernement rapporte qu'à la publication du pardon accordé par Carleton à ceux qui se soumettraient dans un certain temps, le plus grand nombre auraient abandonné leurs officiers.

* * *

---

Ticonderoga, 24 septembre 1775.

Les députés des Six Nations, envoyés au Canada, sont aujourd'hui de retour et rapportent ce qui suit.

Par l'ignorance de leur pilote, ils perdirent leur route en quittant l'Ile-aux-Noix et tombèrent auprès de St. Jean d'où ils se retirèrent sans être découverts. Le second jour ils arrivèrent à huit milles de Caughnawaga, et là rencontrèrent une centaine de Sauvages de différentes nations qui allaient à St. Jean. Mais il fut décidé, dans une conférence avec eux, qu'ils s'en retourneraient à Caughnawaga pour écouter ce que les députés des Six Nations avaient à leur dire. Deux du parti qu'ils avaient rencontré allèrent trouver les Sauvages qui étaient avec Johnson et qui le quittèrent à cette nouvelle pour se rendre à Caughnawaga. Là ils rencontrèrent un émissaire du Colonel Johnson, qui prit le parti de se déguiser et de se retirer à Montréal, voyant que les sauvages ne se battraient pas contre nous. A cette nouvelle Johnson envoya le Colonel Claus et Bradt, un Mohawk, pour les inviter à venir le trouver, et Claus donna une branche de porcelaine à un des députés. Ceux de Caughnawaga dissuadèrent les députés de ce voyage s'ils

ne voulaient pas être traités comme ceux de Shoekbridge et être faits prisonniers. Là-dessus, ils rendirent la porcelaine, déclarant qu'ils n'étaient pas envoyés vers Johnson, mais vers les Caughnawagas, réponse qui plut à ceux-ci. Lorsqu'on leur eût délivré mon message qui les invitait à me venir trouver à l'Ile-aux-Noix ou à St. Jean, le Mohawk qui accompagnait Claus, s'écria : " C'est fini de Johnson, les Sauvages vont le quitter." Les Caughnawagas on été flattés du message des Six Nations et de mon invitation, et ont promis d'y accéder. Les députés ont passé une nuit avec eux le lendemain, les Caughnawagas se retirèrent avec eux dans une maison éloignée, où ils s'arrêtèrent une nuit, crainte d'accidents, et sept des principaux d'entre eux les accompagnèrent jusqu'à St. Jean auprès du Général Montgomery à qui ils déclarèrent : " Que le Général pouvait compter sur eux ; qu'ils ne prendraient pas un fusil contre nous, qu'ils ne feraient pas la moindre attention à Guy Johnson et demeureraient neutres."

* * *

---

Mr. *** A SON PÈRE, EN AYSHIRE, ECOSSE,

Québec, 30 septembre 1775.

Comme cette colonie est détachée en quelque sorte des autres, nous nous imaginions hors du danger d'être enveloppés dans les querelles alarmantes qui existent sur tout le continent. Je suis chagrin d'avoir à vous informer du contraire.

Vers le commencement de Mai, comme vous le verrez par vos journaux, les rebelles se sont rendus maîtres de tous les forts sur les lacs George et Champlain, qui nous séparent des colonies du sud, aussi des vaisseaux et des bateaux du Roi qui étaient sur ces lacs. Depuis lors, ils ont essayé à plusieurs reprises d'envahir, c'est-à-dire de piller cette province, heureusement que jusqu'à présent ils ont été empêchée par les troupes et la milice anglaise[1] de mettre leur projet à exécution. Il y a eu, dans le cours du printemps, plusieurs légers engagements où les rebelles ont toujours été défaits avec très peu de perte pour les troupes de Sa Majesté.

1 *British Militia.* L'auteur de cette lettre paraît trop bien infopmé des faits pour que nous puissions croire qu'il soit ici de bonne foi.

La dernière malle de Montréal nous apprend que lundi dernier deux ou trois cents rebelles, y compris quelques Canadiens, ont débarqué à une lieue de cette ville, et dans l'espérance d'être rejoints par un grand nombre de Canadiens pour leur aider, ils voulaient surprendre la ville et la piller. Les habitants cependant donnèrent l'alarme aussitôt le débarquement des rebelles, et les tambours commencèrent à appeler aux armes. Là-dessus trois cents gentils hommes, marchands et autres habitants, avec quarante soldats, sortirent sous les ordres du Major Campbell. Aussitôt ils attaquèrent les rebelles, lesquels après un feu bien nourri pendant une heure, furent obligés de plier et de prendre le chemin de leurs canots, ce qui leur permit de s'échapper sur le fleuve, mais avec une perte considérable de tués et de blessés, outre trente-quatre faits prisonniers, parmi lesquels se trouve un nommé Ethan Allen, commandant en chef du parti. Trois hommes seulement de tués du côté du roi, avec trois ou quatre blessés. Mon oncle, qui est maintenant à Montréal a été à l'engagement et en est revenu sain et sauf. Quelques prisonniers rebelles, qui sont Canadiens, nous disent que Allen les avait loués sur le prix de trente sous par jour, qu'en outre, il leur avait promis leur part dans le pillage de Québec et de Montréal.

A raison du peu de crainte que nous avions d'être compris dans cette querelle, nous nous trouvons presque absolument sans défense, nos troupes ayant été envoyées à Boston, à l'exception seulement de deux régiments qui demeurent dans le pays. Les choses étant ainsi, nous sommes forcés de laisser de côté la transaction des affaires, et nous avons dû prendre les armes et de former une milice pour la protection de nos personnes et de nos biens. Nous sommes aussi très-occupés à mettre notre garnison dans le meilleur état possible de défense, et nous sommes déterminés à tenir jusqu'au bout, si nous sommes attaqués.

La saison toutefois obligera les rebelles à quitter le pays, et nous pouvons espérer, pour le printemps, d'être assistés par la Grande Bretagne, ou d'ailleurs, en sorte que le danger n'est pas aussi grand que nous le pensions d'abord.

* * *

---

UN OFFICIER DE L'ARMÉE CONTINENTALE.

St Jean, 1 octobre 1775.

Je vais vous donner un court aperçu des différentes escarmouches de l'armée du Nord. Après notre arrivée à l'Ile-aux-Noix, le Colonel Waterbury s'avança avec son régiment au pied du lac et commença à se retrancher, à un mille et demi de St Jean, d'où il envoya un léger parti dans les bois, lequel fut attaqué par un certain nombre de réguliers et de sauvages. Dans cet engagement, le Colonel Waterbury eut huit hommes tués et six blessés. Du côté de l'ennemi, douze tués et plusieurs blessés, surtout des sauvages : le Major Hobby a été blessé.[1] Après cela, les nôtres retournèrent à l'Ile-aux-Noix. Là, un parti de cinq cents hommes partirent de nuit pour Chambly par St Jean. Nous nous avançames jusqu'au retranchement précédent où nous fûmes attaqués par l'ennemi : le feu fut assez chaud pendant six à huit minutes : à la fin, l'ennemi prit la fuite, et nous nous emparâmes de ses retranchements où nous demeurâmes jusqu'au matin, et comme le Fort était alarmé nous ne crûmes pas prudent d'avancer, et ainsi nous nous retirâmes à nos anciens retranchements de l'Ile-aux-Noix. Nous n'eûmes dans cet engagement ni blessés ni tués : nous sommes informés d'une manière assez probable que l'ennemi a eu onze tués et trois blessés.

Le 16 Septembre, nous quittâmes encore l'Ile-aux-Noix pour mettre le siège devant St Jean. Nous avions auparavant envoyé à Chambly un parti de cent hommes qui, sur la nouvelle que les réguliers transportaient des provisions à St Jean, les attaquèrent, firent deux prisonniers et un butin considérable, et commencèrent à se fortifier à deux milles de St Jean pour couper les communications, attendant d'être bientôt renforcés par notre armée. Mais découverte par l'ennemi, un parti de deux cents réguliers sortit du fort avec des pièces de campagne ; les nôtres qui n'étaient que la moitié de ce nombre et misérablement fortifiés, furent obligés de retraiter vers le bois. Dans l'action, le Colonel John Watson, du Régiment du Colonel Hinman a été dangereusement blessé, mais il parait se rétablir. Nous marchions alors à travers les bois, pour les secourir, mais trop tard. En arrivant sur le champ

[1] Cf. *Témoin Oculaire*, pp .42, 43.

de bataille, nous trouvâmes les ennemis maîtres de nos ouvrages de défense : ils nous reçurent avec un feu très vif et retraitèrent ensuite vers le Fort.

Le Colonel Allen avec son parti a eu un malheureux engagement près de Montréal et a été fait prisonnier avec quatorze hommes. Nous avons environné S^t Jean, et nous espérons en être bientôt maîtres. Nous faisons jouer continuellement nos canons et nos bombes. Les canadiens sont la plus part de notre côté. Les sauvages sont pour nous.

* * *

---

A un Ami a Londres.

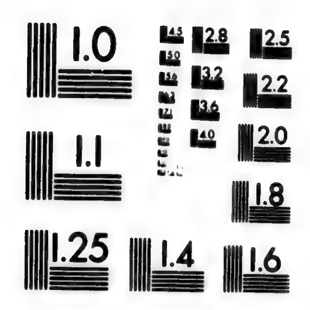
Québec, 1 octobre 1775.

Le Gouverneur et le Conseil Législatif de cette province se sont réunis, mais après plusieurs séances, ils n'ont pu s'accorder sur aucune ordonnance. M^r S^t Luc Lacorne et d'autres conseillers ne voulaient plus entendre parler de jury, mais insistaient pour qu'on suivît la lettre de l'Acte de Québec. Le Gouverneur a dissout le Conseil brusquement et est parti pour Montréal. Sur sa route, on a fait tous les efforts pour engager les Canadiens à se joindre à lui. On a envoyé par terre des armes pour deux mille hommes, des munitions à proportion, pour donner aux Canadiens qui s'uniraient à lui sur la route, et la nouvelle est venue qu'il n'y a pas assez d'armes pour tous ceux qui ont accepté. Mais tout cela ne remuera pas les Canadiens des environs de Québec.

On a dit d'abord que S^t Jean avait été investi par cinq mille Provinciaux ; ensuite, qu'ils s'étaient retirés ; ensuite que la Rivière Chambly, (ou Richelieu, ou Sorel) en était remplie et qu'ils envoyaient des circulaires dans tout le pays ; ensuite que Montréal en avait été investie : pas un rapport sur lequel on pût se fier. Cependant, à la fin nous avons appris que Jérémie Duggan et un jeune Levingston qui sont établis sur la Rivière Chambly, avaient été les rejoindre avec cent cinquante Canadiens[1] et qu'ils avaient failli faire prisonnier le Gouverneur, ainsi que Lord Pitt. Bientôt après, inopinément et tout-à coup, on a retenu sur un des vaisseaux qui sont au port le passage de Lady Maria Carleton, qui doit partir sous

[1] Cf. *Témoin Oculaire* p. 44.

**IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)**





peu de jours avec sa famille pour l'Angleterre. Ordre a été donné de mettre immédiatement les fortifications de la ville en état de défense, et une porte-à-barrière a été bâtie sur la hauteur qui sépare la haute de la basse ville, toutes les avenues bouchées, plusieurs gros vaisseaux pris pour le service du Gouvernement, percés et montés de canons, une proclamation a mis l'embargo sur tous les bâtiments, et les matelots pris pour monter les vaisseaux de guerre et faire les autres services qui seront nécessaires, tels qu'ériger des batteries et le reste. Lord Pitt et d'autres partent pour l'Angleterre.

Tout ceci frappe chacun d'étonnement, d'autant que nous ne pouvons savoir de quel côté se fera l'attaque, tous les mouvements des ennemis étant tenus secrets. Dans cet état d'appréhension générale, plusieurs s'occupent à emballer leurs effets, d'autres se préparent à sortir de la ville ; les uns parlent de faire une forte défense ; les autres, une bonne capitulation. Cependant au milieu de cette situation incertaine (quand les communications entre S$^t$ Jean et Montréal se trouvaient coupées, quand les ennemis s'étaient montrés à La Prairie et à La Chine) la dernière malle nous a apporté des nouvelles de Montréal : Jérémie Duggan aurait traversé le fleuve à la Longue-Pointe avec quelques-uns de ces bandits, Allen à leur tête, et quelques Canadiens et ils auraient marché contre la ville ; mais heureusement que les citoyens eurent vent de leur approche. Aussitôt les habitants Anglais avec quelques Canadiens[1] sortirent contre eux avec le Major Campbell à leur tête : ils les rencontrèrent et leur livrèrent bataille près de la ferme Christie. Les gens de Duggan étaient passablement ardents ; mais les Canadiens, qui étaient avec eux les abandonnèrent pour se réfugier dans une grange. Les nôtres cependant eurent le dessus et firent Allen prisonnier avec trente ou quarante de ces bandits. Mais Duggan s'était retiré avant la déroute et avait pris la fuite. Le Capitaine Cardon[2] fut blessé et mourut bientôt de ses blessures. Alexandre Paterson fut blessé au ventre. Duggan avait fait espérer aux siens, qu'une fois le fleuve traversé, ils seraient rejoints par tous les Canadiens. Il leur avait promis un chelin trois deniers par jour et le pillage. C'est une chose lamen-

[1] Cf. *Témoin Oculaire* p. 50.

[2] Carden.

table de voir le pays jeté dans ces divisions et le commerce complètement arrêté.

* * *

---

AUTRE LETTRE.

Québec, 1 octobre 1775.

Après que les Provinciaux eurent enlevé par surprise Ticonderoga et Crown Point, vers la fin de Mai dernier, et qu'ils eurent fait plusieurs autres incursions près de S[t] Jean, sous la conduite d'un nommé Allen, le Gouverneur Carleton, qui était à Montréal, envoya toutes les troupes dont il pouvait disposer se retrancher de leur mieux à S[t] Jean, sous la direction de M. Marre, Ingénieur. Il fit en même temps demander à Québec tous les constructeurs de vaisseaux qu'on put trouver (un certain nombre monta en effet sous la direction du Capitaine Zacharie Thompson [1]) pour bâtir des vaisseaux et des radeaux, afin de remplacer ceux qui avaient été perdus sur le Lac Champlain. Chacun espérait que ces vaisseaux pourraient être lancés à la fin d'Août, et que si on pouvait faire marcher les Canadiens, une expédition serait tentée pour reprendre les forts. On eut alors recours à tous les moyens imaginables pour soulever les Canadiens; mais la nomination de quelques officiers qui avaient été autrefois au service du Roi de France, et de quelques jeunes gens, véritables jouvenceaux, pour commander les milices, leur fut si désagréable que personne ne voulut s'enrôler. Ils se rappelaient fort bien le traitement qu'ils avaient reçu de ces gentilshommes avant la conquête : ils désiraient, par suite, que des anglais pussent les commander. Sur la menace que leur firent quelques-uns de ces jeunes officiers de revenir avec des soldats pour les forcer à obéir, ils se levèrent par corps de douze et de quinze cents, armés de toutes espèces d'instruments, déterminés à se laisser tailler en pièces plutôt que de se soumettre. Le Gouverneur fut obligé de les apaiser [2].

Les deux Fraser, le Capitaine Nairne et le Capitaine

1 Voir *Note* CXXXVII.

2 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 38. On a pu voir, en parcourant les Mémoires précédents si le désir d'être commandés par des anglais entrait pour beaucoup dans la répugnance que le peuple avait à prendre les armes. D'ailleurs le cas auquel il est ici fait allusion a été isolé et non général.

Ecuyer ont été employés auprès et au-dessous de la ville de Québec ; pour engager les *Canadiens* à marcher, mais inutilement, tant était ferme leur résolution de rester neutres.

Les Colonels Claus et Johnson sont arrivés à Montréal par Oswego avec quelques Mohawks [1], lesquels, avec d'autres Sauvages qu'on avait envoyé chercher et qui étaient arrivés vers le même temps,portèrent le nombre des Sauvages à quinze cents hommes, femmes et enfants ; sur ce nombre trois cents guerriers. A l'arrivée de ces sauvages, de nouveaux efforts furent tentés auprès des Canadiens et on répandit plusieurs alarmes fausses et terribles, ce qui en engagea plusieurs à marcher comme volontaires avec quelques sauvages pour faire des reconnaissances : ils se rencontrèrent avec les partis qui marchaient dans le même but, il s'ensuivit des escarmouches qui ont été exagérées à un degré incroyable. A la fin, des sauvages qui s'étaient emparés d'un bateau vide pendant que l'équipage était à terre, furent blessés dans leur fuite. Ceci les affaiblit. Cependant ils tirèrent sur un homme du parti qui était sur le rivage, puis attendant que ce parti fut éloigné, ils descendirent à terre, coupèrent la tête de cet infortuné et l'emportèrent à Montréal. On vit par les papiers qu'il avait dans sa poche que c'était le Capitaine Baker [2]. Il paraît qu'il avait instruction du Général Schuyler de ne faire aucun quartier ni aux Canadiens, ni aux Sauvages. Mais cela paraissant très-impolitique, la nouvelle en a été bientôt contredite. Il y a eu, quelque temps après, une escarmouche, mais le rapport que les Canadiens avaient pris les armes n'était pas vrai. A la fin, les Sauvages ont commencé à se montrer turbulents et ont été parfaitement inutiles.

Le Gouverneur voyant donc se réduire à rien ses efforts pour remplir ses engagements et pour donner des preuves de son influence sur les Canadiens par le moyen de ses amis les nobles de ce pays, a été obligé d'avoir recours aux Anglais qu'on représentait comme une poignée d'hommes de peu d'importance, ne méritant pas l'attention, et encore moins la protection du Gouvernement [3].

* * *

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 41

2 Cf. *Témoin Oculaire*, pp. 40, 41

3 Le ton de toute cette lettre fait assez voir pour qui étaient les sympathies de celui qui l'écrivait.

Camp de Cambridge, 1 octobre 1775.

Nous avons la nouvelle que le Colonel Arnold s'est avancé en sûreté, cinquante milles sur la Rivière Kénébec. Il a trouvé tous les bateaux prêts et s'est remis en route, il y a six jours, avec tout son monde en bonne disposition et toute espèce d'encouragements. Le Capitaine de ce vaisseau dit que s'il arrive à Québec avant que Carleton soit descendu de S<sup>t</sup> Jean avec les troupes, la ville se rendra sans tirer un coup de fusil. C'est là que se trouve le magasin le plus considérable d'armes et d'amunitions qu'il y eût de longtemps en Amérique. Il dit n'avoir pas vu moins de dix mille quarts de caques de poudre, et il y a toutes sortes de munitions en proportion.

* * *

---

Au Major Shirreff, Boston.

Montréal, 19 octobre 1775.

*Cher Monsieur,*

Je sais que votre bonté me pardonnera le trouble que je vous donne, ou vais vous donner, mais la nécessité du temps m'excusera. Voudrez-vous prendre le trouble de faire parvenir les lettres ci-incluses ? Elles sont importantes pour moi et pour ceux à qui elles sont adressées.

Je prendrai la liberté de vous informer que Jean Oreillat[1], monsieur français de cette ville, pour qui j'ai beaucoup d'estime et avec qui j'ai des intérêts commerciaux assez étendus, est maintenant prisonnier chez les rebelles, malheur qui affecte sa famille et ses intérêts. Veuillez bien, cher Monsieur, le faire échanger, si c'est possible, pourvoir à ses besoins et le rendre à sa famille, et vous obligerez considérablement, Cher Monsieur,

Votre dévoué et humble serviteur,

BROOK WATSON.

P. S.—La dernière lettre de M. Oreillat était datée de Ticonderoga, 24 septembre 1775. J'espère faire voile pour Londres dans peu de jours.

B. W.

[1] Cf. *Témoin Oculaire*, pp. 44, 45

A BENJAMIN FANEUIL, JUNIOR, ECUIER, BOSTON.

Montréal, 19 octobre 1775.

*Cher Monsieur,*

J'ai enfin eu la satisfaction que je désirais depuis longtemps d'avoir de vos nouvelles. Le 7 du présent j'ai eu la vôtre du 14 août et aussitôt j'ai fait chercher Mr Bliss par un de mes amis à Québec pour avoir de lui votre lettre du 13 août que je viens de recevoir le 14 du présent, avec les excuses de M. Bliss : il l'avait laissée avec son bagage à bord. Quant à votre lettre en réponse à la mienne du 6 avril, je ne l'ai pas reçue. Vous comprenez combien j'avais d'inquiétudes pour vous et pour Madame Faneuil,mais j'en suis débarrassé maintenant en apprenant que vous avez l'intention d'aller hiverner à la Nouvelle-Écosse, où vous serez certainement en sûreté. L'Amiral ne peut souffrir que les Coloniaux traversent la Baie de Fundy pour s'emparer de cette Province, et les affaires publiques ne peuvent continuer à être administrées comme elles l'ont été jusqu'à présent. D'après le peu de connaissances que j'ai de l'Amérique et des opérations militaires, je crois que le Général Gage ne peut hiverner à Boston, et qu'avant ce temps il aura pris la résolution de s'éloigner. Car s'il y demeure plus longtemps sans prendre un parti, en quittant Boston, il lui faudra quitter l'Amérique. Je veux dire qu'il ne peut hiverner toutes ses troupes à Halifax, par conséquent une partie doit venir à Québec, et il faut pour cela qu'elles soient embarquées à cette heure ou elles ne pourront remonter le fleuve. Le sloop de guerre le *Hunter* est arrivé à Québec. Il nous apporte peut-être là-dessus quelques nouvelles.

Quant à votre intention de quitter l'Amérique au printemps prochain, et d'acheter, avec les restes de votre fortune, une annuité pour votre vie et celle de Madame Faneuil, au cas que les affaires publiques ne changeraient pas pour le mieux, je l'approuve beaucoup et j'espère en même temps que vous ne serez pas forcé de la mettre à exécution. Evidemment, le royaume de la Grande Bretagne ne saurait être gouverné plus longtemps encore par des conseils aussi faibles et des efforts si peu énergiques. Il n'a guère qu'une province d'assurée en Amérique et encore a-t-elle été sur le point de tomber entre les mains des plus misérables bandits. Si les habi-

tants de cette ville n'étaient point sortis, au-devant d'Allen lundi, le 25 du mois dernier, la ville et une partie de la Province auraient été à eux, et cet individu serait probablement le Gouverneur de Montréal. Grâce à Dieu, cette action a changé l'esprit des Canadiens, et j'ai lieu de croire cette province hors de danger, du moins pour cette année, et il n'y a pas de doute qu'elle sera amplement protégée l'année prochaine.

Quant aux affaires de W. et R[1]., j'ai la grande satisfaction de vous informer que je leur ai envoyé, depuis mon arrivée,quarante mille louis sterling,dont trente-deux mille en fourrures, par le navire la *Pomone*, capitaine Green, qui a fait voile de Québec le deux du présent. Si ce n'avait été des malheureux troubles qui règnent cette année, j'aurais envoyé dix mille louis de plus. Mais j'ai lieu d'être content et heureux d'avoir fait un voyage en Amérique en 1775.

La Province de la Nouvelle-Ecosse se trouve très-endettée envers W. et R., et je serais heureux si je pouvais, comme c'est mon désir, la visiter avant de retourner en Angleterre, mais je vois que les affaires de cette province aussi bien que de celle-ci, demandent ma présence à Londres aussitôt que possible. C'est pour cela que j'ai intention de quitter Québec dans le navire *Adamant* vers le dix du mois prochain, espérant arriver le, ou vers le 15 décembre, avant que le Parlement soit ajourné. Si ma présence était absolument nécessaire à la Nouvelle-Ecosse, je m'acquitterais de ce devoir le printemps prochain. En même temps, j'espère que Dieu me fera la grâce que cela ne sera pas nécessaire, car je soupire ardemment après la paix et mon retour.

Vos amis, MM. Jonathan et Isaac Clarke auraient fait de bonnes affaires, si les troubles ne les avaient pas suivis ici. Ils ont longtemps tenu leurs effets empaquetés, prêts à être embarqués. Mais j'espère qu'ils ne seront pas obligés de les expédier. Notre ami Butler m'écrit qu'il est décidé à se rendre à Londres avec sa femme, dans le *Canadien*, capitaine Abbott. Si cela arrivait, j'espère que vous serez à Halifax avant son départ et que vous vous chargerez d'être le procureur de W. et R.

Faites, je vous prie, mes compliments et mes respects affectionnés à Madame Faneuil, et soyez assuré que je suis, cher Monsieur, votre ami affectionné et fidèle.

BROOK WATSON.

1 Watson et Raleigh.

P. S.—Mon ami, Mr Jean Oreillat de cette ville, est maintenant prisonnier des coloniaux. Je l'estime beaucoup, et W. et R. ont de grands intérêts engagés avec lui et son associé M. Foretier. Aux dernières nouvelles que j'ai reçues de lui, il était à Ticonderoga. Maintenant, cher Monsieur, usez de votre influence auprès de M. Gage pour le faire échanger. Tachez qu'il soit relaché et rendu à sa famille : pourvoyez à ses besoins et par là vous rendrez un très-agréable service à votre ami.

BROOK WATSON.

---

A John Butler, Ecuier.

Montréal, 19 octobre 1775.

*Cher Monsieur,*

Je vous ai écrit de Québec, le 18 ultimo, par le *Cellery*, capitaine Hardie, pour accuser réception de la faveur de la vôtre en date du 19 août, et je vous ai fait connaître le triste état de cette Province. Je vous parlais au long des affaires de Kavanagh et je vous priais de louer un vaisseau pour envoyer en Angleterre les huiles et les fourrures de Kavanagh, si quelque accident empêchait le *Canadien* d'arriver, ou s'il était chargé de poisson pour l'Europe. L'*Adamant* est arrivé à Québec après que j'eus loué un autre vaisseau pour transporter la charge que je lui destinais. Pendant que je l'attendais, j'avais pour trente-deux mille livres sterling chargé sur deux bâtiments du pays, au moment où l'on s'attendait d'heure en heure à voir les Bostonais maîtres du pays. J'ai cru que c'était mon devoir, j'ai loué la *Pomone*, Capitaine Green, trois cents soixante-dix louis pour transporter les pelleteries à Londres, et il a mis à la voile le deux du présent. C'était mon intention d'y prendre passage pour m'en retourner : j'avais tout préparé pour cela. Mais j'ai changé de dessein et je suis parti pour Montréal le jour où il a fait voile pour Londres. Je vous assure que toute autre détermination que jaurais prise ne me donnerait pas la moitié de la satisfaction que j'éprouve. Cette ville et la plus grande partie de la Province seraient tombées aux mains des coloniaux le 25 du mois passé, si les habitants n'étaient pas sortis leur livrer bataille. Ils se sont battus, ont remporté la victoire et sauvé le pays, au moins pour un temps.

Le Colonel Allen qui commandait ce misérable parti de pillards (on leur avait promis le pillage de la ville) a été pris avec la plupart d'entre eux. Il est maintenant aux fers, sur le *Gaspé*. Ce combat a changé subitement les dispositions des Canadiens, dont les neuf-dixièmes étaient pour les Bostonais, un grand nombre maintenant a pris les armes pour le Roi; mais l'ennemi est maître du sud du fleuve jusqu'à Verchères, excepté S[t] Jean qu'il tient investi avec aussi peu d'espérance de le prendre, que nous avons de crainte de le perdre. J'ai été bien alarmé en recevant de Boston la nouvelle que Halifax était pris. Mais j'ai été bientôt rassuré par votre lettre, qui ne pouvait mieux arriver, en date du 1er septembre, laquelle a été suivie de celles du 16 et du 21. Je réponds à toutes en ce moment. Je ne doute pas que le commerce soit lent à Halifax; mais je serais bien trompé dans mes calculs s'il ne devait bientôt changer. Je suis persuadé que le Général Gage ne peut hiverner à Boston, et qu'il doit par conséquent envoyer une partie de ses troupes à Halifax et l'autre dans cette province, qui en a grand besoin. Car, quoique les Bostonais ne soient probablement pas sur le point de prendre S[t] Jean, il y a danger, si nous ne sommes pas secourus par les troupes du roi, qu'ils ne s'emparent de cette ville et du reste du pays, excepté Québec. Pour votre Province, je n'ai aucune appréhension qu'elle soit envahie; malgré leurs succès, ils n'enverront jamais un seul de leurs hommes, là où ils ne pourraient les soutenir pendant l'hiver; et de plus, je pense que toute chance de succès leur sera enlevée par l'Amiral qui fera prendre et détruire leurs vaisseaux. Je suis, comme vous, d'avis que si on doit faire une campagne sur terre, il sera mieux de la faire de ce côté, laissant la flotte agir sur les côtes maritimes. Je crains beaucoup que les opérations de l'armée ne vous empêchent, vous et madame Butler, de vous en retourner en Angleterre. Je regrette que son indisposition rende ce voyage nécessaire, mais en même temps j'aurai le plaisir de vous voir là bas. Si tel est le cas, je ne connais à Halifax personne à qui confier les pouvoirs de procureur de Watson et Raleigh. M[r] Faneuil m'écrit qu'il a l'intention d'y hiverner avec Madame Faneuil. S'il arrive avant votre départ, remettez-lui, je vous prie, vos pouvoirs, je lui ai écrit un mot à ce sujet. S'il n'arrive pas, laissez sous clef vos pouvoirs avec vos autres papiers, nos comptes, etc. L'*Adamant* est presque chargé de chêne. Il aura aussi

des pelleteries et une vingtaine de passagers, du commun. C'est mon intention de quitter Québec vers le dix du mois prochain, et j'espère être rendu avant l'ajournement du Parlement à Noël. J'ai lu votre adresse au Roi, Lords et Communes, et je ne puis m'empêcher d'admirer cette bourde. " Nous sommes attachés à notre *Mère Patrie*, dont *plusieurs* de nous sont nés." En voilà une bonne. Dites à mon ami, le Dr Breynton, que je lui ai écrit de Québec le 21 juillet dernier, par le *Cellery* ; j'espérais qu'il m'écrirait un mot de réponse.

Je vous prie, poussez à Londres le moindre chelin de remboursement sur lequel vous pourrez mettre la main, car W. et R. en ont grand besoin dans ce temps de nécessité générale.

Rappelez-moi aux souvenirs de Mme Butler, et croyez que je suis, cher Monsieur, votre ami fidèle et humble serviteur.

BROOK WATSON.

---

Québec, 25 octobre 1775.

Plusieurs rebelles ont déserté et sont venus s'enrôler dans les *Highlanders* du colonel McLean, cent cinquante environ ont passé du côté du major Preston, au Fort St. Jean. Ce fort commence à être court de provisions et bloqué par le corps principal des rebelles, qui est d'environ deux mille hommes. Le général Carleton avec sept cents hommes est actuellement parti pour les secourir : le colonel McLean suit une autre route avec trois cent cinquante hommes. Ils ont l'intention d'attaquer les rebelles dans leurs retranchements, pendant que le major Preston sortira du fort avec sa garnison. Si les rebelles sont battus, le fort sera approvisionné pour l'hiver, sinon, ils feront la meilleure retraite qu'ils pourront sur Montréal. Nous avons ici la chaloupe d'un vaisseau de guerre et un *brig* armé, de la marine royale, sous le commandement d'un lieutenant, et trois ou quatre vaisseaux armés en guerre, montés par environ trois cents matelots engagés par le général Carleton ; nous apprenons qu'un autre bâtiment de guerre remonte le fleuve. Plusieurs personnes prennent leur passage pour l'Angleterre dans les vaisseaux qui partent d'ici. Quelques-uns donneront une idée bien défavorable de notre situation ; mais vous n'avez pas besoin d'ajouter

beaucoup de crédit à ce qu'ils diront, car leur récit sera inspiré par leurs craintes. Walker a été arrêté par ordre du général Carleton, parce qu'il était en correspondance avec les rebelles et qu'il encourageait les Canadiens à prendre les armes. Il est dans les fers à bord du *Gaspé*, vaisseau armé, avec le colonel Allen, de la Nouvelle-Angleterre, le major Moïse Hazen, et le capitaine Turner.

* * *

---

Québec, 25 octobre.

Parmi les bruits, non fondés, qu'on répandait journellement dans le pays, le printemps et l'été derniers, plusieurs avaient rapport à M. Walker de Montréal. Les amis du Bill de Québec étaient si exaspérés contre lui, à cause du zèle dont il fit preuve dans le comité qui rédigea une pétition au Parlement contre ce bill, qu'ils commencèrent à comploter sa perte Quand le Congrès envoya sa première adresse aux Canadiens, et que M. Cushing, qui était une vieille connaissance de M. Walker lorsqu'il résidait à Boston, lui en eut transmis un paquet, imprimé en français, pour la distribuer, M. Walker ne fit aucun secret de ceci, parce qu'il y avait longtemps que nous connaissions cette adresse par les journaux et que des traductions françaises, faites par les Canadiens eux-mêmes, avaient circulé dans le pays. Cependant Rouville et Cugnet prirent de là occasion de dire publiquement au Gouverneur, à sa table, que Walker correspondait avec le Congrès, et quand on insulta d'une manière si indigne, à Montréal, le buste en marbre du roi, le jour même où l'Acte de Québec venait en force, comme je vous l'ai écrit, les ennemis de M. Walker le mentionnèrent encore, comme ayant quelque part dans cette odieuse affaire. Mais heureusement pour lui, si je puis parler ainsi, qu'en ce moment il se trouvait très mal et avait été malade les jours précédents d'un rhumatisme, sous les soins du Dr. Beaumont. Un jour, Rouville se prit de querelle avec lui, sur le marché de Montréal : peu importe la cause de la dispute ; mais Rouville voulut soutenir son dire par cette proposition *que le roi est maître* [1],

1 En français dans la lettre.

c'est-à dire qu'on doit toujours se conformer à sa volonté. M. Walker répondit très froidement: " Pour ce qui est " de M. de Rouville, il peut en être ainsi, puisqu'il mange " le pain de Sa Majesté; mais, ajouta-t-il, je nie que le " Roi soit mon maître. Je le respecte comme mon sou- " verain et Roi légitime, et je suis prêt à obéir à ses ordres " légitimes, mais je ne puis le reconnaître pour mon maître, " quand je ne dépends que de mon industrie. Quand j'en " recevrai un salaire, je le reconnaîtrai pour mon maître." Rouville écrivit aussitôt cette conversation au Gouverneur, et il ajouta qu'il n'avait rien répliqué à M. Walker. Au bout de quelques jours, il reçut une réponse du Gouverneur qu'il montra à plusieurs personnes à Montréal: le Gouverneur louait sa prudence et promettait de ne le point oublier. En effet, il fut bientôt après nommé un des juges de Montréal, à la surprise et au grand étonnement de tous les habitants français de Montréal, qui en avaient une mauvaise opinion et le détestaient à cause de sa conduite lorsqu'il était juge de quelque chose ou d'autre, il y a quelques années, sous le gouvernement français. Ce M. Rouville est remarquable par son empressement à saisir toutes les occasions de se jeter sur le chemin des Anglais de Montréal, parce qu'il parle un peu anglais, pour ramasser toutes les histoires qu'il peut, afin de les envoyer au Gouverneur. C'est si bien connu, que plusieurs personnes se sont amusées à le tromper, en ouvrant, par exemple, leurs lettres au Bureau de Poste, où l'on est toujours sûr de le rencontrer, et mentionnant certaines choses comme s'ils les lisaient dans leur correspondance qui n'en renfermait pas un mot. C'est pendant que M. Rouville était ainsi en quête de nouvelles parmi les Anglais de Montréal, qu'eut lieu, sa dispute avec M. Walker. Cette dispute et un grand nombre d'invectives de quelques MM. de l'armée, qui se sont particulièrement montrés sévères et qui se donnaient des airs, traitant de rebelles les membres de notre comité qui avaient préparé la pétition au Parlement, transformant en esprit d'opposition notre répugnance pour le Bill de Québec, et déclarant espérer recevoir à chaque instant l'ordre de nous arrêter—de pareilles conversations, dis-je, qu'on entendait souvent (mais surtout, je l'avoue, chez les militaires jeunes et inconsidérés), paraissaient avoir une tendance telle qu'elles déterminèrent M. Walker, au mois de mai, à se rendre à sa maison de campagne, à l'Assomption, où il a

une potasserie, pour s'en occuper, ainsi que de sa ferme ; en réalité pour être éloigné de ces conversations et des atteintes de la calomnie. Mais rien n'y pouvait faire. Une lettre ne peut suffire à rapporter tous les bruits artificieux qui ont été semés pour exciter ses concitoyens contre lui, afin de le sacrifier plus aisément à leur ressentiment. Une fois, on rapporta qu'on avait intercepté des paquets de lettres adressées à lui et à d'autres, lesquelles étaient les réponses à d'autres lettres écrites par lui ; une autre fois, que des lettres de lui avaient été saisies; que deux Canadiens qui lui apportaient des lettres du sud avaient été arrêtés et jetés dans les fers, enfin qu'il avait été rejoindre les Provinciaux de l'autre côté du fleuve. Ou bien on affirm qu'il avait été arrêté et emprisonné avec deux autre personnes ; que trois personnes devaient bientôt l'être à Québec ; encore, qu'il avait quitté la province ; enfin, qu'il se fortifiait. Mr John Bonfield, qui avait affaire en haut, s'arrêta chez lui, à l'Assomption, pour lui faire part de tous ces bruits, ajoutant que nous les avions contredits à Québec, publiquement. C'était la première nouvelle qu'il en avait, n'ayant jamais été plus tranquille ni plus à son aise que pendant ce temps. Il n'avait vu personne que ses gens, et s'était toujours occupé sur sa ferme ou amusé à lire. Mais les choses devenant de plus en plus mauvaises, et les préparatifs militaires étant poussées avec vigueur (au point que ceux qui ne portaient point fusil et sabre en parole et en action étaient suspectés de favoriser les Provinciaux) on ne parlait plus que d'emprisonner les gens, et dans ces circonstances c'est toujours M. Walker qu'on désignait le plus souvent. Enfin, le 7 octobre, le postillon rapporta qu'au moment où il quittait Montréal, M. Walker y avait été amené prisonnier, que le général Carleton avait envoyé de Montréal, pendant la nuit, dans le plus grand secret, un officier et trente soldats, qui ne devaient recevoir leurs ordres qu'en arrivant à une certaine place et que ces ordres étaient de prendre M. Walker et de l'amener vivant ou mort, comme disait l'officier. Ils cernèrent donc sa maison au point du jour et le sommèrent de se rendre. Lui, courut à ses armes, préférant perdre la vie que de souffrir ce qu'il pouvait attendre d'une soldatesque, ainsi trompée, dans un moment de trouble comme celui-là. Il se défendit longtemps avec beaucoup de courage, blessa l'officier et un soldat ou deux. A la fin, voyant qu'ils ne pouvaient l'atteindre, ils mirent le feu à la maison. M. et Madame Walker furent

obligés de s'échapper par une lucarne, nus, et ainsi il tomba aux mains des soldats qui se jetèrent sur lui, dit-on, et le battirent sans miséricorde. Il fut amené dans un bateau à Montréal, chargé de fers pesants et on lui refusa papier, plumes, encre et chandelle. On laissa seulement approcher de lui M. Porteous, qui est correspondant de M. John Strettel, de Londres, ami et correspondant de M. Walker. M. Porteous lui obtint l'usage d'une chandelle pour lire. Le postillon qui a apporté ces nouvelles dit que les Canadiens, qui ont été pris dans l'action du 25 septembre contre Allen et Jerry Duggan, auraient déclaré dans l'enquête, quand on leur demandait les raisons de leur entreprise et comment ils pouvaient se croire capables de prendre Montréal avec un si petit nombre d' hommes, "que Duggan leur avait assuré que tous les "Canadiens étaient dans ses intérêts; qu'ils avaient cer-"tainement entendu parler de M. Walker et qu'il devait "les rejoindre avec quatre ou cinq cents hommes." Maintenant, Duggan peut parfaitement avoir dit cela aux Canadiens, sans aucun fondement, mais seulement pour les encourager et maintenir leurs bonnes dispositions. Mais laissons le fait tel qu'il peut être : il n'avait transpiré ni une syllable, ni quoi que ce soit qui fasse connaître sur quelle raison on s'était appuyé pour en agir ainsi, jusqu'à avant-hier, où l'on a entendu un M. employé dans le gouvernement dire qu'il avait assez de preuves pour faire condamner M. Walker. Il affirme que le domestique nègre, de M. Walker, jure qu'un capitaine provincial avait dîné chez son maître, le jour avant l'action, et rapporte une partie de la conversation qui eut lieu à table. D'autres disent qu'il y a des preuves certaines que M. Walker tenait une troupe de Canadiens prête à s'unir aux Provinciaux. Mais je ne le croirai pas sans des preuves rélles et incontestables, car si tel avait été le cas, rien ne les aurait empêchés de réussir. Quant à la présence de ce capitaine Provincial, chez M. Walker la veille de l'action, comme on l'affirme, il me semble que si ce rapport était vrai, il donnerait une preuve très forte en faveur de M. Walker, car au lieu de promettre à ce capitaine de les rejoindre avec les Canadiens qu'il tenait sous son influence, puisqu'il faut supposer que telle était la fausse impression de ce dernier, il a désapprouvé et refusé ce qu'on demandait.

Un citoyen respectable et très-intelligent de cette ville, qui a demeuré pendant quelque temps à Montréal et qui

en est de retour depuis que M. Walker est emprisonné, ne peut donner la moindre créance à tous ces bruits qui circulent parmi le peuple à son grand préjudice, et il ne peut comprendre sur quoi le gouverneur s'appuie pour le persécuter si violemment. Il doit avoir perdu beaucoup par l'incendie de ses maisons, magasin, potasserie, livres, etc., sans parler du cruel, de l'ignominieux traitement qu'on inflige rarement aux filous avant leur conviction.

* * *

---

La Prairie, 3 novembre 1775.

Dieu soit béni ! nos armes sont enfin couronnées de succès. Hier soir la forteresse de St. Jean s'est rendue à notre armée, et nos gens en prennent possession. Notre armée est répandue dans tout le pays—une petite garnison à Chambly—le colonel Easton et le Major Brown, avec environ trois cents Provinciaux, avec le colonel James Levingston et cinq ou six cents Canadiens sont descendus à l'embouchure de la Rivière Sorel, pour s'opposer à cent vingt réguliers et cinq cents Canadiens qui s'y retranchent, —à Longueuil (à trois milles de La Prairie, à deux milles et presqu'en face de Montréal), se trouve le colonel Warren avec environ trois cents hommes du second bataillon et les *Enfants des Montagnes Vertes*. Pour moi, je suis posté à La Prairie avec cent hommes de notre régiment. Je suis à trois lieues de Montréal qui se trouve en face, sur le bord du St. Laurent, au nord-ouest[1] d'ici. Il n'y a pas de troupes à l'ouest de moi. De ce dernier côté, à trois lieues environ se trouve Caughnawaga, où il y a environ trois cents guerriers et tous dans nos intérêts, c'est-à-dire, en style sauvage, strictement neutres.

L'ennemi a fait sur ses bateaux plusieurs attaques contre le régiment du colonel Warren,—une très sérieuse, lundi dernier. Le général Carleton avec St. Luc Lacorne et cinq ou six cents hommes attaquèrent nos gens avec beaucoup de vigueur ; mais ils furent à la fin repoussés avec la perte de cinquante de leurs hommes tués et blessés, parmi lesquels cinq sauvages massacrés. Nous fîmes prisonniers trois Canadiens et deux Sauvages, pas un des nôtres fut même blessé Comme notre armée arrive bientôt, j'espère que M. Carleton suspendra ses opérations de

1 *Sic.*

ce côté du fleuve. Il en aura assez, je pense, à défendre le rivage de son côté. Plusieurs pensent qu'aussitôt que la nouvelle de la reddition du Fort St. Jean sera connue parmi eux, ils cesseront toute opposition. Carleton toutefois est un vieux brave, et peut résister jusqu'au bout. Il a un brig armé et deux petits vaisseaux qui croisent dans les environs de la ville, et un plus grand nombre à l'embouchure de Sorel. Les vaisseaux des marchands, chargés de pelleteries sont près de la ville.

Les Canadiens de ce côté du fleuve nous sont bien dévoués en général, presque unanimement sur la rivière Sorel, où ils sont tous maintenant enrôlés et sous les armes. Ici, ils ne sont pas aussi actifs; mais je pense qu'ils vont commencer à se remuer maintenant, parce qu'ils paraissaient inquiets sur la réduction de St. Jean, et qu'ils ne croyaient pas les Bostonnais—comme ils nous appellent—très-ardents jusqu'au moment de la prise de ce fort.

Pendant le siége, notre armée n'a eu que neuf hommes tués, et cinq ou six blessés, je crois : c'est une protection presque miraculeuse.

On ne saurait trouver de gens plus hospitaliers que les Canadiens. Quand vous entrez chez un paysan, à quelque heure que ce soit, il met aussitôt devant vous un pain et un bol de lait. Tout le pays, aussi loin que le regard peut s'étendre est une plaine basse et marécageuse, que chaque averse couvre d'eau. Les terres sont coupées par de larges fossés qui empêchent les grains d'être noyés. On ne cultive ni blé d'automne ni blé d'Inde ; les légumes sont excellents et les pâturages très-abondants.

Quelqu'un qui arrive des Quartiers Généraux de Cambridge nous informe qu'au moment de son depart, le Général Washington venait de recevoir un exprès d'Arnold annonçant son heureuse arrivée en Canada où il a trouvé la plus cordiale réception.

* * *

---

UN OFFICIER DES TROUPES DE NEW-YORK.

St. Jean, 3 novembre 1775.

Je suis heureux de vous annoncer que j'ai eu l'honneur de prendre possession de ce fort, à la tête de ma compagnie et d'environ deux cents hommes des différents

corps de l'armée, vers neuf heures ce matin, pendant que la garnison, composée d'environ six cents hommes, sortait et mettait bas les armes dans la plaine à l'ouest du fort, aux termes de la capitulation que je vous envoie. Elle a été embarquée immédiatement sur des bateaux et dirigée sur le camp du Capᵉ Mead, de là, elle sera envoyée, sous bonne garde et en diligence, ou à Ticonderoga, ou à Connecticut, ou ailleurs, suivant la direction du Congrès continental. Je vous felicite sincèrement de cet heureux évènement. Il portera, je crois, un coup fatal aux infernales machinations des ennemis de la liberté, et va faciliter la réduction du Canada, et nous assurer les Canadiens. Nous avons dans le fort un magasin militaire considérable, entre autres articles, dix-sept pièces excellentes d'artillerie, en cuivre, dont deux de vingt-quatre, les autres sont des pièces de campagne; deux obusiers royaux, plusieurs mortiers, et un nombre considérable de canons de fer. Il y avait dans la garnison environ cinq cents hommes des troupes régulières, le reste se composait de volontaires Canadiens, en grande partie de la noblesse à en juger par leur apparence, ils sont sur la sellette du repentir.

Vous désirerez sans doute connaître comment nous avons poussé le siége depuis ma dernière lettre, je vais vous donner le détail de nos opérations.

Samedi le 28 du mois dernier, le corps principal de l'armée leva le camp du sud et gagna le nord du fort sous le commandement du Général Wooster. Nous fûmes rejoints dans la soirée par le Général Montgomery, et dans la nuit nous commençames à élever un parapet sur une éminence qui commandait complètement les travaux des ennemis, nous voulions y mettre une batterie de canons et de mortiers; mais les ennemis ne cessèrent d'y lancer force mitraille et boulets, sans nous faire le moindre mal, il est vrai, jusqu'à Mercredi matin, où nous découvrîmes notre batterie. Elle se composait de trois canons de douze, d'un de neuf, de trois mortiers, et avec cela, nous maintîmes un feu continuel une grande partie de la journée, comme aussi avec notre batterie de l'est; les ennemis nous repoussèrent avec vigueur. Tard dans l'après midi, je reçus un message du Général Montgomery m'ordonnant de cesser le feu jusqu'à nouvel ordre. Cet ordre me fut assez désagréable: j'avais sous les yeux plusieurs de mes soldats blessés et mourants. Le Général ordona alors de battre la chamade

et d'envoyer un officier pour sommer le fort de se rendre. Cet officier revint bientôt accompagné de deux officiers, qui furent conduits les yeux bandés, à travers le camp jusqu'à la tente du Général. La conférence fut passablement longue : les deux officiers promirent au Général une réponse de leur commandant pour le lendemain matin, ce qui fut exécuté. Cette réponse portait que si on ne recevait aucun secours dans l'espace de quatre jours, on ferait alors des propositions. Le Général répondit qu'il fallait une réponse explicite le matin suivant, et que dans tous les cas, la garnison serait prisonnière de guerre, et que si l'ennemi avait l'intention de continuer les hostilités, il n'avait qu'à donner le signal par un coup de canon. C'était un assez mauvais plat ; mais il lui fallut le digérer, comme la capitulation vous le fait voir.

Vous excuserez le désordre de ce brouillon, au moment où j'écris il est une heure du matin. Je n'ai pu vous écrire plustôt parce que j'ai passé toute la journée dans le fort à inspecter les magasins, et ce matin, nous allons marcher sur Montréal. Mes doigts et mes sens sont tellement engourdis par le froid que je puis à peine écrire, grâce à un gros vent de nord-est et à la neige qui tombe en abondance. Cependant, je ne suis pas assez insensible, ni assez ingrat pour oublier mon ami.

Votre etc.,

***

P. S. Ma petite compagnie a eu bien du malheur : j'ai eu cinq tués—quatre par l'ennemi, un par accident—et six blessés : un est mort de maladie. C'est autant que toute l'armée a perdu, si l'on excepte la première escarmouche contre les sauvages. Mais il faut s'attendre à cela, puisque le poste de l'homme est aussi le poste du danger.

---

St. Jean, 3 novembre 1775.

Le 28 du mois dernier, le reste de notre armée dont notre régiment fait partie, abandonna le sud-ouest du fort, pour venir au nord camper avec le corps principal.

Le 29, dans la soirée, avec deux cents hommes, je fus compléter une batterie à deux cents cinquante verges du fort, qui tira toute la nuit sur nous.

Le 30, quatre canons et six mortiers furent montés sur la batterie.

Le 31, l'armée est activement employée à préparer une canonnade et un assault, s'il est nécessaire. Aujourd'hui, nous avons reçu la nouvelle que sept cents des nôtres à Longueuil—environ dix-huit milles d'ici—ont repoussé le Gouverneur Carleton, qui avait l'intention de faire lever le siége de St. Jean, avec huit cents hommes. Ça été l'affaire de nos *Enfants des Montagnes Vertes*. Le Gouverneur a eu vingt-cinq hommes tués et et cinquante blessés, sans compter plusieurs prisonniers, parmi lesquels deux sauvages. Carleton a retraité sur Montréal.

1 Novembre. La batterie de canon et de mortiers, de ce côté, et celle de quatre canons, du côté de l'est, ont maintenu un feu continuel toute la journée contre la garnison, qui nous servit bien de son côté. Sur le soir, le général Montgomery envoya un parlementaire au fort avec une lettre pour le major Preston par l'un des prisonniers faits à Longueil, l'informant que Carleton avait été défait et qu'il n'avait plus rien à attendre de ce côté ; qu'en conséquence, pour éviter une plus grande effusion de sang, qui serait causée par une défense inutile et obstinée, il lui recommandait de rendre le fort. En réponse, le major Preston envoya dans notre camp le capitaine Stewart, du 26e, avec un tambour, pour prévenir le général qu'il recevrait une réponse satisfaisante le lendemain matin et qu'en attendant toute hostilité devait cesser.

2 Novembre. Le Capt. Stewart et le Capt. Williams de l'artillerie vinrent vers huit heures du matin avec un drapeau parlementaire, apportant la réponse du Major Preston à la lettre envoyée hier par le général Montgomery. Il lui demandait d'attendre quatre jours pour voir si du secours n'arriverait pas à la garnison pendant ce temps ; que s'il n'en recevait pas il traiterait de la reddition. Le général répondit que vu la saison avancée, il ne pouvait accorder ce délai ; que la garnison devait se rendre prisonnière de guerre. Autrement, il ne pourrait répondre des conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour elle d'une défense inutile, vu l'état où elle se trouvait.

Quant à la vérité de la défaite de Carleton, le général le référa à un autre prisonnier, qui se trouvait sur notre bateau et qu'ils pouvaient interroger ; qu'enfin, s'ils aimaient mieux continuer les hostilités, ils donnassent le signal par un coup de canon sans boulet. Ces Messieurs

revinrent le soir avec les articles de la capitulation. Nous en acceptâmes quelques-uns, rejetâmes les autres, qui furent amendés, renvoyés au fort et enfin acceptés.

Voici en deux mots cette capitulation :

La garnison sortira du fort demain matin avec les honneurs de la guerre : elle mettra bas les armes et sera prisonnière de guerre : elle sera envoyée à Connecticut. Les articles seront publiés par autorité, vous les lirez· Grande quantité de magasins militaires pris, mais nous n'en connaissons pas le détail. Environ six cents hommes prisonners.

Aujourd'hui des détachements de chaque régiment de l'armée ont pris possession du fort et les prisonniers ont été embarqués pour leur destination.

* * *

---

Québec, 9 Novembre, 1775.[1]

Le Lieutenant-Gouverneur Cramahé a dit, avec humeur il y a quelques jours, à M. Macaulay, de cette ville, que c'étaient nos damnés comités qui avaient mis la Province dans cette impasse et avaient empêché les Canadiens de prendre les armes, mais, qu'il en verrait bientôt plus long. Par là, il faut comprendre sans doute que si ces messieurs avaient le pouvoir en mains pour raffermir leur autorité, ils établiraient une Chambre Étoilée pour harasser ceux qui différeraient d'opinion avec eux ou pourraient faire quelques tentatives, par de nouvelles plaintes au roi, pour exposer leurs griefs, car on nous dit que toutes les assemblées sont illégales par la loi martiale. Les nouveaux arrangements du gouvernement, d'après l'acte de Québec, ont rencontré une désapprobation générale. Sans parler des Anglais (qui ne peuvent que le désapprouver, comme étant complètement différent de ce qu'ils avaient attendu et demandé,) les Canadiens en général en ont été mécontents et ont déclaré que ce n'était ni à leur désir ni à leurs solllicitations qu'on l'avait passé : et qu'ils n'avaient eu aucune connaissance de la pétition présentée au Roi par quelques personnes de la Province, raison pour laquelle on a fait

1 Il ne sera pas inutile pour le lecteur de rapprocher les lettres qui suivent des nombreux pamphlets publiés contre le bill de Québec. Nous avons cru devoir conserver la phraséologie embarrassée de l'écrivain.

passer cet acte. Ils disent que cette pétition a été signée principalement par leurs anciens oppresseurs, leurs nobles qui, comme auparavant, ne voulaient rien autre chose que les assujettir. Ils se sont récriés amèrement contre eux, à ce sujet, mais en même temps ils ont donné à entendre qu'ils devaient prendre garde à eux et ne pas s'exposer trop pour obtenir ce qu'ils veulent. Les avocats et les notaires et ceux des citoyens qui avaient été induits à signer la pétition (ou plutôt qui n'avaient osé refuser de la signer, dans la crainte d'être montrés du doigt par les amis de telles mesures) manifestèrent presque unanimement leur désapprobation et leur mécontentement contre l'acte du Parlement, plus particulièrement quand les nominations des membres du nouveau conseil furent faites, et qu'on vit qu'elles ne comprenaient pas d'autres que les nobles ou ceux qui avaient la *Croix de St. Louis*, sans une seúle personne prise dans la classe commerciale des habitants français de la Province. Ceci, avec la faveur d'une demi-paie accordée à un certain nombre d'officiers français qui avaient fait parti d'un semblant d'expédition contre les sauvages, sous le gouverneur Murray ; la nomination comme juges, de Mr. de Rouville à Montréal, et à Québec, de Claude Panet (qui a sa dose tous les jours avant midi) avec des salaires, dit-on, de sept cents louis par année ; en un mot, la profusion et l'audace qu'on mit dans la création des places pour les familiers et les sycophantes dont le gouverneur est continuellement entouré : tout cela a inspiré le plus grand dégoût à tout le monde. Il est vraiment alarmant de voir comment tout cet argent devait être prélevé. La plus légère raison aurait dû porter les Canadiens à s'unir en masse pour demander la révocation de l'acte ; mais personne ne voulut se mettre en avant, ni présenter quelque mesure pour cela, dans la crainte d'être maltraité pour en avoir agi ainsi, maintenant que l'autorité du gouverneur est si grande ; et aussi par l'espérance que nous avions toujours d'apprendre que l'Angleterre avait révoqué ou amendé cet acte.

Pierre Panet, de Montréal, (qui est le frère de l'autre, mais un tout autre homme) devait s'attendre à être fait juge, si quelque français devait l'être. Il a réellement du talent, et a été greffier à la cour des Capitaines de la Milice ,immédiatement après la conquête du pays, on peut presque dire, à la fois greffier et juge en chef. Il

devait certainement, en cette occasion, être préféré de beaucoup à Rouville.

En vérité, la nomination de ce dernier est si blessante pour les canadiens de Montréal, qu'ils en ont été très exaspérés et sur le point de présenter une pétition au Gouverneur contre cette nomination. Mais la prise de *Crown-Point* et les dégats subséquents dans la Province, ont tout arrêté et empêché l'exécution de ce projet.

---

Québec, 9 Novembre 1775.

Les habitants Canadiens de cette Province avouent ouvertement leur affection pour les mœurs et les coutumes anglaises et déclarent qu'ils ne désirent vivre jamais plus tranquilles ni plus heureux qu'ils n'ont fait depuis le commencement du Gouvernement Civil. En vérité, il est surprenant de voir combien ils ont progressé et sesont enrichis en peu d'années, sans doute parce qu'ils ont trouvé un marché excellent pour l'écoulement de leurs produits. Ceci est dû au grand esprit de spéculation et de commerce qui prévaut chez les marchands anglais d'ici et chez leurs amis d'Angleterre, et ne peut, en aucune sorte être attribué aux marchands français, qui n'ont pas du tout le génie du commerce.

L'état florissant de la Province, depuis qu'on y a adopté les lois anglaises, fait que les Canadiens aiment ces lois et qu'ils désirent les voir continuées. On pourrait donner des preuves sans nombre qu'ils les préfèrent aux lois françaises par lesquelles ils étaient autrefois gouvernés; n'était-ce des artifices de quelques personnes, les nobles de la Province, qui ont gagné le support et l'assistance du gouvernement et s'en sont servis pour déguiser la vérité, et empêcher les anciens et les nouveaux sujets, de s'unir afin d'obtenir du Trône une constitution basée sur les lois anglaises. Les étrangers qui sont venus de l'Angleterre ici dans le but de s'enquérir des faits, peuvent, à leur retour, avoir fait des rapports fidèles; cependant on les a renfermés au milieu d'un petit cercle de gens, et ils se sont à peine montrés une fois en public. Ils n'ont pas conversé avec la masse du peuple et par là ils ont été empêchés de connaître la vérité sur l'état réel de la Province, et les sentiments de ses habitants.

De bonne heure au printemps, les Canadiens déclarèrent que les nobles n'avaient aucune espèce d'auto-

rité sur eux et que même leurs Seigneurs n'avaient pas le droit d'exiger leur service militaire. Ils reconnaissaient qu'ils leur devaient le respect, comme Seigneur du Manoir; mais ils soutenaient qu'une fois leurs rentes et toutes les autres dettes équitables payées, ainsi que certains compliments d'usage aux différentes époques, ils ne leur devaient plus rien et n'étaient pas obligés de se soumettre à n'importe quelle domination qu'on croirait pouvoir exercer sur eux. Quelques Seigneurs en effet avaient prétendu à une certaine autorité sur leurs censitaires. Par exemple, dans la seigneurie de la Beauce, derrière la Pointe-Lévi, un jeune seigneur, Mr Taschereau, fit emprisonner un de ses censitaires pour avoir résisté à l'ordre de marcher, contre les Provinciaux, qui envahissaient la Province. Mais il pensa bientôt qu'il serait mieux pour lui de demander l'élargissement du prisonnier et il ne renouvela plus l'expérience sur aucun d'eux. Mais dans d'autres parties de la Province, plusieurs Canadiens ont été menacés du même traitement, s'ils ne prenaient pas les armes sur les ordres de leur Seigneur pour la défense de la Province, et cela afin de les forcer au service par la peur; mais ce mode de commandement eut un effet tout contraire et on vit que les conséquences en seraient fâcheuses. Rien de semblable ne s'était passé avant le Bill de Québec. Mais la plus forte preuve verbale que je puis vous donner de la répugnance des Canadiens pour ce Bill, est celle-ci : Mr John Thompson, qui est un très-honnête homme, me dit hier, qu'il était présent au café, à Montréal, quand Mr James Finlay, de cet endroit, déclara publiquement que le Capitaine de la Milice Française, avait dit en sa présence au Gouverneur Carleton, " Que les Canadiens de cette ville, ne pren- " draient pas les armes comme milice, à moins que le " Gouverneur ne les assurât, sur son honneur, qu'il userait " de tout son crédit pour obtenir la révocation du Bill de " Québec ; " et que là-dessus le Gouverneur leur promit de le faire.* Mais maintenant toutes ces considérations seront bientôt inutiles, puisque nous allons avoir de nouveaux maîtres.

---

Québec, 9 Novembre 1775.

Le motif pour lequel le Gouverneur a établi la loi martiale dans cette Province était qu'il pourrait forcer, au moyen de cette loi, les Canadiens à prendre les armes. car il pensait qu'elle l'autorisait à en agir ainsi. Mais son attente a été complètement déçue. Vraiment, c'était un essai des plus ridicules, vu qu'il n'avait pas de soldats pour faire respecter son autorité ni ses commandements.

On fait circuler des menaces, et de fois à autre, les gens sont emprisonnés par la milice. Samedi, 28 Octobre, Mr John Dyer Mercier, montant à la haute ville, fut saisi par le major de ville, conduit au poste principal et renfermé. Ses papiers furent saisis et examinés, tout cela sur un simple ordre du Lt. Gouverneur, sans qu'on eût allégué contre lui aucun crime ni accusation. Au point du jour le lendemain, il fut embarqué sur le vaisseau de guerre. C'était quelque chose d'alarmant pour les citoyens de Québec qui s'assemblèrent aussitôt et chargèrent trois d'entre eux de voir le Lt. Gouverneur afin de connaître la raison d'une pareille mesure. Il répondit " qu'il avait " eu des raisons suffisantes d'en agir ainsi et qu'il les " communiquerait quand et à qui il jugerait à propos. "

Mais bientôt il en jugea mieux, car le matin suivant il réunit les six Capitaines de la Milice Anglaise et leur communiqua une ou plusieurs lettres interceptées, adressées à Mr Mercier, lesquelles pouvaient justifier la mesure pour la sûreté de la ville. Mais on ne trouva rien venant de lui, ou qui pût servir de preuve pour le convaincre d'aucun crime. Cette communication causa une grande satisfaction.

Pour être juste envers les habitants français de cette Province, il faut dire que ceux d'entre eux qui ont pris les armes pour la défense de la Province ne sont pas encore assez gâtés pour se faire les instruments du pouvoir arbitraire vis-à-vis leurs concitoyens : ils refusent plutôt d'exécuter de tels ordres. Nous avons eu dernièrement un exemple remarquable de ceci à Montréal : Le général qui y commande voulait placer des sentinelles aux deux portes, celle de devant et celle de derrière, chez Mr Walker, pour garder Mme Walker (quoique son mari ne fût pas chez elle, mais prisonnier à bord d'un sloop de guerre). Il choisit pour cela Pascal Piller, habitant français de Montréal, qui avait pris les armes pour la défense de la ville et qui voulait bien faire son tour de garde sur les remparts, pour s'opposer à l'enne-

mi, mais non pas être le geolier de ses concitoyens, il aurait plutôt jeté ses armes, quoiqu'elles lui appartinssent, à ceux qui auraient voulu les prendre pour faire cette besogne.

Le général Prescott, en apprenant ce refus, se désista de la résolution d'établir une garde chez Mme Walker et dit que ce n'était pas la peine de perdre son temps à veiller une vieille femme. Cet exemple fait certainement honneur à l'esprit et au caractère des habitants français qui ont pris rang dans la milice à une pareille époque

Quelque temps après cette affaire, nous apprîmes la reddition du fort Chambly, avec huit officiers et soixante hommes faits prisonniers. On disait alors qu'un plan avait été formé entre le Général Carleton et le Colonel Maclean pour unir leurs forces et marcher au secours du fort St. Jean. On répétait ici que le Général Carleton avait avec lui quinze cents Canadiens. On convint de certains signaux, et le Général Carleton devait traverser le St. Laurent avec son armée qui était formée, premièrement de la milice de Montréal, secondement des Canadiens qu'il avait gardés quelque temps dans la ville, et troisièmement, d'un petit nombre de soldats, une centaine environ, qu'il avait avec lui, et qui auraient conduit les Canadiens; et enfin de quelques sauvages. Ils partirent donc de Montréal avec une grande ardeur, tentèrent de traverser le St. Laurent et d'aborder à Longueuil; mais ils furent si chaudement reçus par les Provinciaux sur l'autre côté de la rivière, que non-seulement ils ne purent faire une descente convenable, mais qu'ils furent mis en désordre et obligés de se retirer avec précipitation.

Quelques-uns d'eux s'échouèrent sur une île et furent sur le point de périr, mais les matelots du *New-England* les sauvèrent. Deux Sauvages furent tués et deux autres faits prisonniers.[1] Le courier suivant nous apprit que les Canadiens, faisant partie de la troupe du Colonel Maclean, informés de cette défaite, l'abandonnèrent et se retirèrent chez eux. Et avant-hier la nuit, un courrier nous apprit que la garnison du fort St. Jean, complètement épuisée, avait capitulé, et était restée prisonnière de guerre; que Montréal était investie, et ses communications avec la campagne entièrement coupées; que les Provinciaux étaient sur l'Ile Ste. Hélène, en face de la ville, et y élevaient une batterie pour la bombarder, si

[1] Voir *Témoin Oculaire*, p. 65, *Mes Services*, p. 259.

l'on refusait de se rendre; et que le Gouverneur Carleton était à bord du *Fell* senau, armé.

Il y a aussi quinze cents Provinciaux arrivés à la Pointe-Lévi. Nous avons entendu parler de leur approche il y a quelques jours, et alors nos gardes ont été doublées. Notre sort (au moins pour quelque temps) doit être bientôt décidé. Il y a quinze commissaires de nommés comprenant les six Capitaines anglais et les six français, et les trois Juges. Trois d'entre eux siégent tous les jours pour examiner les affaires de peu d'importance, donner des passes à tous les canots qui viennent dans la ville ou qui en sortent. Ceci, avec les moyens employés, pour forcer les Canadiens des campagnes environnantes, à servir dans Québec, a si intimidé les habitants, que très-peu d'entre eux s'avanturent de venir à la ville; ainsi nous avons à peine de provisions nécessaires pour subsister, beaucoup moins pour soutenir un siége.

P. S. Juste au moment où je vous écris, un ordre a été donné à huit hommes de chacune des six compagnies de la milice anglaise, de se présenter à la parade, sans armes, afin de recevoir un chelin et une chopine de porter pour la besogne qu'ils ont à faire. Des ordres ont aussi été donnés à une partie des matelots de parader armés: ainsi nous sommes portés à croire que l'intention de notre Gouvernement est de nous forcer à défendre la Ville, et à sacrifier nos vies et nos propriétés. On suppose que le chelin et la chopine de porter, seront considérés comme argent du Roi, afin de nous enrôler et de nous forcer à la discipline militaire. Que le Seigneur nous protége de nos ennemis du dehors et du dedans!

---

Québec, 9 Novembre, 1775.

Il y a environ cinq cents Provinciaux arrivés à la Pointe-Lévi, en face de la ville, à travers les bois, par le chemin de la Chaudière.

Assurément, il doit y avoir eu miracle en leur faveur. C'est une entreprise surhumaine dans cet âge de mollesse. Ils ont voyagé à travers les bois, les marais et les précipices, l'espace de cent-vingt milles, avec toutes sortes de difficultés et inconvénients, lesquels ne pouvaient être surmontés que par des hommes d'un zèle et d'une habileté infatigables.

Le général Carleton est rendu à Québec, mais la Province est contre lui. L'Acte de Québec a mécontenté les neuf-dixièmes des habitants. Accoutumés comme ils ont été à un gouvernement absolu, ils abhorent la tyrannie, cachée sous la feinte et le masque de la loi. On dit que c'est Lord Mansfield qui est l'auteur de ce bill. Lés ministres présents auraient abandonné leur portefeuille depuis longtemps, s'il n'avait pas été leur conseiller.

L'été dernier, on disait le Roi réduit à cette alternative de se défaire ou de ses ministres ou de ses colonies. Il a fait le choix. Il a conservé ses Ministres et perdu l'Amérique.

FIN DU PREMIER VOLUME.

## TABLE DES NOMS PROPRES.


Abott (Capne) 357
Abraham (Côtes d') 1!0
Acadie 252
Adams (Samuel) 223, 287
Adrien (Frère) 206
Afrique 14
Aisenne (*Voir* Hazen)
Albany 101, 144, 145, 151, 152, 153, 324, 225, 339, 341.
Alexis (Frère) 183
Algeo (Captne) 227
Algonquin 260
Allan (Ethan) 29, 39, 45, 49, 50, 51. 72, 73, 167, 227, 230, 255, 277, 316, 349, 351, 352. 356, 359, 364.
Allsopp (Georges) 24, 26, 27, 42.
Américains, 2, 19, 157, 159, 178, 192, 194, 195, 196, 211, 212, 219, 221, 227, 229, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 245, 247, 248, 254, 261, 267, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 282, 285, 340, 341, 353, 356.
Amérique, 18, 22, 35, 57, 89, 90, 91, 149, 211, 341, 355.
" Septentrionale, 4, 15, 18, 19, 22, 25, 35, 57, 89, 100, 163, 333, 334.
André (Lieutenant), 77
Anglais 4, 5, 6, 10, 11, 13, 15, 19, 21, 24, 32, 41, 61, 123, 128, 146. 155, 156, 177, 200, 215, 219, 227, 228, 250, 313, 319, 331, 332, 335, 346, 351, 352, 353, 354, 362.
Angleterre 1, 2, 19, 19, 39, 60, 122, 163, 185, 196, 197, 228, 238, 312, 315, 320, 322, 323, 331, 333, 339, 347, 352, 360.
Angleterre (Nouvelle) 2, 39, 179, 193, 196, 207, 214, 315, 320, 322, 323, 331, 337, 338, 339, 340, 343, 861.
Antil (Edouard) 94, 98.
Antoine 165
Arnold (Benedict) 27, 28, 39, 90, 106, 109, 110, 113, 177, 118, 121, 122, 124, 125, 132, 190, 201, 202, 227, 234, 235, 238, 281, 282, 286 355,
Arpentigni (*Voir* Repentigny),
Asie 14.
Askine (major), *Voir* Skeen
Assomption (l') 49, 51, 54.
Ayshire 348, 362, 363.

Baby (Major) 153, 201, 303, 304, 305, 306, 308, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 329.
Baby (G) 303.
Baby (Pierre) 174, 176, 177. 185.
Badeaux 159, 161. 206, 225, 263
Baker (Capt.) 41, 228. 246, 281, 309, 314, 344, 354.
Bailly (Rév.) 105, 195, 197.
Bancroft, 2.
Barnain 292
Barnain 260, 291, 292.
Baril-Duchesnay 216
Batiscan 217
Baume (Col) 289.
Baucin, 165, 181, 217.
Beaubassin, 167, 307, 308, 316.
Beaubien, Désaulniers, 69, 167
Beauce 109
Beauharnois 267, 277
Beaujeu, (De) 105, 106, 194. 195, 197.
Beaulieu Des Buisseaux 230
Beaumont, 279, 281.
Beaumont (Dr) 361
Beauport, 127, 202, 325.
Beccaria, (Marquis de) 5.
Bécancour, 153, 166, 186, 213.
Becqueta, 153.
Becker, (*Voir* Baker,)
Belestre, (Picotté de) 24, 42, 66, 229, 306, 313, 317, 324, 336.
Belette (Captne) 233.
Belette 198, 207, 208.
Belisle, 218.
Bellarmain, 218.
Bellefeuille, 166, 185, 186, 206, 216.
Belly, 28.
Bennington, 146, 289.
Benoist (Mme) 303, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312 313, 314, 316, 318, 327, 328, 329.
Bergères (*Voir* Des Bergères)
Berneschre, 328.
Berthelot (d'Artigny) 161, 225, 227.
Berthelot, (Amable) 222, 225, 263.
Berthelot (Hon. Juge) 225
Berthier, 54, 154, 170, 177, 178, 217.
Besson, 266.
Bindon, (Benden) 29, 30, 31, 32, 33, 30. 80.
Black, (Dr.) 298.
Blake, (John) 81, 82, 232.
Bleury, (Lieut) 286.
Bliss 356
Blondeau, 205.
Boisseau, 319.
Bolvin, 170.
Bonfield (John) 363
Bonfield (James) 101, 210, 212, 215.

Borde, 269, 270, 276.
Boston, 2, 15, 40, 109, 110, 150, 202, 203, 204, 209, 315, 322, 323, 333, 334, 335, 339, 345, 349, 355, 356, 359.
Bostonnais, 1, 2, 18, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 33, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 79, 80, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 105, 106, 107, 109, 110, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 134, 135, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 153, 154, 164, 165, 166, 167, 168, 173, 174, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 317, 218, 220, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 320, 326, 358, 359, 366,
Boucherville, (Paroisse) 44, 46, 55, 56, 60, 88, 101.
Boucherville, (M. De) 251, 281, 285, 324.
Bouchette, (Capne.) 176, 233, 234.
Bourgoyne, 134, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 239, 288, 289, 293.
Boyer (Capne) 321
Bradt, 347.
Brassard, (Curé) 170.
Breyman (Major) 290, 291.
Brindamour, 202
Breynton (Dr) 360
Brisson, (Augustin) 187.
Bristol, 324.
Brown, (Major) 68, 69, 178, 194, 230, 235, 248, 255, 259.
Bruyère, (De la) 43, 44, 46, 166, 314.
Buron, (Cap.) 171.
Burr (T.) 337.
Burton, (Ralph) 36.
Major Butler, 357, 358.
Butterfield, 236, 277.
Campbell, (Lieut-Col.) 153, 179, 210, 289, 291, 292, 294, 295, 298, 316, 337, 349, 352.
Campion, 43, 44, 260, 314.
Cambridge (camp de) 355
Canada, 1, 2, 3, 4, 19, 24, 28, 38, 39, 42, 52, 54, 61, 68, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 103, 131, 134, 143, 145, 146, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 157, 159, 165, 193, 195, 201, 202, 204, 208, 221, 223, 228, 241, 263, 304, 312, 333, 334, 331, 335, 337 339, 341, 342, 347.
Canada (Bas) 247, 248, 249.
Canada (Haut) 262
Canadiens, 2, 3, 10, 11, 16, 19, 20, 21, 24, 31, 32, 34, 38, 39, 40, 42, 50, 54, 59, 61, 63, 64, 66, 68, 70, 74, 77, 90, 91, 96, 98, 100, 102, 103, 105, 114, 120, 131, 132, 133, 134, 135, 143, 144, 145, 146, 148, 151, 153, 154, 155, 160, 164, 165, 167, 167, 170, 173, 177, 178, 179, 181, 182, 187, 193, 195, 199, 200, 202, 203, 209, 212, 214, 215, 217, 220, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 254, 260, 277, 278, 280, 283, 304, 305, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 331, 332, 335, 339, 341, 342, 344, 349, 349, 351, 352, 359, 364, 366.
Cap-Santé 219
Carden, (Major) 50, 167, 316, 352.

Carignant, (Louis) 81, 310.
Carillon, (Fort) 27, 29, 39, 68, 72, 135, 145, 148, 149, 150, 154, 164, 203, 227, 229, 245, 287, 288, 306, 330, 331, 336, 343, 347, 350, 353 355, 358, 366.
Carleton (Ile) 295, 296.
Carleton (Sir Guy) 2, 21, 22, 24, 25, 26, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 49, 50, 51, 53, 57, 58, 59, 62, 65, 66, 71, 73, 74, 75, 77, 86, 87, 94, 97, 99, 101, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 134, 135, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 150, 151, 154, I55, 156, 164, 165, 173, 174, 176, 177, 182, 185, 186, 187, 189, 190, 195 196, 197, 338, 351, 201, 203, 209, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 238, 239, 240, 242, 259, 260, 262, 284, 285, 286, 287, 312, 313, 320, 324, 334, 337, 339, 344, 345, 347, 353, 355, 360, 361, 365.
Carleton (Lady) 338, 351.
Caroline (méridionale) 4, 18.
Cascades, 226, 275, 277, 283, 294.
Caughnawaga, 347, 348.
Cèdres, 106, 107, 129, 131, 132, 133, 214, 215, 216, 217, 236, 237, 268, 272, 276, 281, 311.
Chabot (Capne.) 173, 230.
Chabotte, 121, 219.
Chalan, (Lord) 338.
Chamberland, 32.
Chambly (Fort) 44, 45, 59, 62, 66, 69, 74, 75, 76, 96, 97, 134, 230, 232. 310, 314, 316, 365.
Chambly, (Paroïsse) 97, 166, 167, 173, 227, 240, 314, 316, 350, 361.
Chambly, (Rivière) 44, 56, 59, 62, 134, 192, 214, 230, 348.
Chamilly, 293.
Champlain, 40, 107, 128, 130, 166, 171, 185, 192, 205, 216, 217, 218, 228, 239, 246, 286, 334, 339, 348, 353.
Champlain (Lac) 134, 135, 143, 144, 150, 192, 336, 337.
Champlain (Sieur) 166.
Chandonnet, 186,
Charlane, 49, 119.
Charlebois, 261.
Charlesbourg, 195, 199.
Chatam (Lord) 338.
Châteauguay, 132, 308.
Chatigan, 33.
Chaouagatsy, 144, 145, 148.
Chaussegros de Lery, 42.
Chénier, 73, 283.
Cherrier (Ptre.) 45.
Chicot, (Paroisse) 170, 171, 174.
Christie, 352.
Clark (Jonathan) 357.
Clarke (Isaac) 357.
Clausse, 41, 50, 315, 347, 348, 354.
Clive, (Lord) 24.
Coll 209.
Collins (John) 42, 345.
Colonies-Unies, 99, 100.

Connecticut, 4, 194, 208, 320, 326, 336, 337, 344, 366.
Connier, (Capne.) 251.
Couque (C.) 246. 257, 277.
Contrecœur, (Pécaudy de) 42.
Contrecœur (M. de) 63.
Corluer 296.
Côteau-des-Hôtres, 247.
Côteau-du-Lac, 269, 270, 272, 276, 283.
Couillard 198.
Courtes-Oreilles, 287.
Courval, 201, 202, 203.
Cramahé (H. T.,) 37, 42, 47, 48, 109, 110, 111, 112, 151, 153. 235, 318.
Cox, (M.) 334.
Cressé, 181,
Crevier, (des chenaux) 187, 188.
Crown-Point, Voir Pointe-à-la-Chevelure.
Cugnet, (T. J.) 24, 26, 27, 112, 125, 142, 307, 318 361,.
Cushing, 361.
Cuthbert (James) 42, 54, 217.
Dailleboust, 253.
Dainse, 171.
Dambourgès, 119.
Daniel, 249.
Daskin, 289.
Deace, 248.
Deane, (Capte) 347.
Déchambault (Voir Deschambault)
Déchamp, 51.
Delisle, 263, 270.
Delzene, 191, 201, 207.
Deneau, 268, 269, 274.
Denis (Sœur) 106, 232,
Denis (M.) 268, 274.
Désautels 50.
Dependance (Mount) 288.
Desbarats, (Delle.) 238.
Des Bergères de Rigauville, 42, 63, 643, 19, 334.
Deschambault, 12, 46, 107, 200, 210, 213, 234.
Deshôtel, voir Desautels.
Desnay, (Capne) 251, 252, 253.
Despins (J.-Bte.) voir Lemoine-Despins.
Dessen, (Capne) 256.
Détroit, 317.
Dobie, (Richard) 32.
Donnelley, 284.
Douglass, 69. (Captne.)
Drummond, (Colin) 42.
Duchesnay, (Juchereau) 320, 321, 324, 325.
Dufey-Desaulniers 31, 34, 37, 53, 96, 97, 312, 249.
Dufey (Mme.) 327.
Dugault, (Jérémie) 44, 49, 113, 182, 318, 347, 351, 352, 364.
Dumas (Alexandre) 119.
Dumont, 37.
Dumillion, 282.

Dunbar, 334.
Dunière, 277, 319.
Dunn, (Thos.) 23, 42.
Dupaul, 219, 238.
Dupré, (fils) 319, 320.
Dupré (Major) 250, 37.
Dupré (Antoine) 74, 250.
Easton (Col.) 178, 180, 233, 234, 235, 365.
Ecossais, 133.
Ecosse (Nelle) 356, 357.
Ecosse, 15, 339, 348.
Edouard, (Fort) 144.
Edwards (P.) 237
Erié, (Lac) 143.
Ermatinger (Laurent) 93.
Eschambault, 324.
Etats-Unis, 2, 254.
Europe, 12, 111, 186, 358.
F. (Capne Forster ?) 237.
Faneuil (Benjamin) 356, 359.
Faneuil (Mme) 356, 357, 359.
Farguson, 217.
Faucher, 161, 206.
Feresson, (Capne) 282.
Ferland (l'abbé) 277.
Finlay (Hugh) 42, 335.
Finlay (James) 81, 82.
Fleming, (Col) 345.
Forster, 128, 129, 131, 132, 236, 237, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 281, 283.
Fortier, 358.
Foucher, 161.
Foulon, 206.
France, 24, 37, 142, 185, 264, 332, 353.
Français, 9, 13, 38, 193, 238, 333, 335.
Franklin, 106.
Franks, 336.
Fraser (Gen.) 134, 149, 219, 238, 239, 284, 285, 288, 289, 295, 353.
Fraser (Jean) 23, 42, 206, 353.
Fraser (Malcolm) 176, 234.
Freeman, 74, 185, 204.
Frenke, 24. 334, 343, 356, 358, 359.
Fundy (Baie de) 356.
Gage (Thomas), 38. 86.
Galette (Fort de la) 33, 61, 106, 128, 131, 132, 145, 212, 215, 267, 269, 270,
Gamelin, (Mme) 265.
Ganounouqoi, 268, 270.
Gaspé, 207.
Gates, (Général) 149.
Gaucher (Mme) 256.
Gauthier (Antoine), 219, 238, 239.
Gentilly, 166.
Georgie, 15.

Georges (Fort) 287, 288, 337, 340, 344, 338, 348.
" (III) 23, 37, 142, 259, 264, 334.
Georges (Lac) 148, 287, 288, 337, 348.
Girfield, 265.
Glasgow, 208.
Godard, 265.
Godwin, (Capne) 227.
Goforth (Wm.) 183, 184, 200, 203.
Gordon, (Capne) 228, 231, 240, 251.
Gosselin (J. Bte) 237.
Grande-Bretagne, 2, 3, 17, 18, 19, 23, 24, 37, 83, 89, 95, 136, 142, 155, 352, 356.
Grande-Pointe, voir pointe-à-la Chevelure.
Grant,, (Major) 145, 238, 239, 264, 319.
Gray (Porteous) 339.
Gray, (Ed. Wm.) 81, 82, 83, 93, 96, 97, 98.
Green (Capne) 356, 358.
Grenadier (Grand-Chef) 248.
Gugy, (Conrad) 42, 181, 182, 193, 194, 211, 212, 214, 217.
Guy (Pierre) 31, 81, 82, 303, 304, 305, 306, 307, 310, 311.
Haldimand (Frédérick) 36, 298.
Hallard (Joseph), 188.
Halifax, 208, 356, 357, 359.
Hamsphire, (New) 4.
Hancock (John), 100.
Hardie (Capne) 358.
Harrison (Edward) 42.
Hart, 181, 204.
Hartford, 338.
Hasaregoua (Martin) 290, 291, 293.
Haywood, 80, 263, 264.
Hazen (Moïse) 28, 45, 68, 70, 71, 73, 74, 94, 98, 101, 105, 132, 164, 167, 193, 199, 250, 251, 252 361,.
Henery, 266, 282.
Hertel de Rouville, 23, 93, 95, 249, 279.
Hervieux, (J.-Bte.) 77.
Hey (Wm.) 38, 42.
Hinman, (Col.) 350.
Hobby, (Major) 248, 344, 350.
Holt, 331.
Hôpital-Général, 121, 122, 125.
Hopkins, (Capne) 208.
Hossorogothon, 294.
Hotgouentagehe, 250, 261,
Hoiawio, 277.
Howe, (général) 202, 203, 204, 209, 345.
Huntley (Richard) 81, 82.
Hughes, (le major) 49, 60.
Hurons, 214, 215.
Igan, 212.
Ile-aux-Tourtes, 281.
Ile-aux-Chevreuils, 143.
Ile-aux-noix, 42, 43, 134, 144, 150, 228, 229, 285, 309, 311, 313, 343, 345, 347, 348, 350.

Ile-du Pas, 234.
Ile-Ronde. 317.
Indépendance (Mont de l') 150, 288
Invalides, 112.
Irlandais, 191,
Irlande, 24, 37, 142.
Iroquois, 51, 52, 276, 316.
Irwin, (Col) 239.
Isidore (R. P.) 168, 206.
Jacob, 254.
Jacques-Cartier, 128.
Jakomon, 290.
Jamson, (le Colonel) 41, 50, 150.
Jautard (Valentin) 86.
Jersey (New) 4, 324, 325, 344.
Johnson (John) 283, 284.
Johnson (Mathew) 250.
Johnson (William) 263, 274.
Johnson, (Col. J. V.) 41, 46, 247, 294, 315, 347, 348.
Johnston (Alexander) 42, 248.
Johnston (Guy) 340, 341, 344, 348.
Jones, (Col) 335.
Jourdain, 262, 263.
Langlois, 219, 235.
Jutras (Joseph) 201.
Kamouraska, 319.
Kavanagh, 358.
Kénébec (Rivière) 355.
Kennedy, (Dr.) 298.
Kent, 4.
Kingston, 268.
Kinner, 251.
Kontitié, 249, 250, 253, 254.
Kouke (Charleau) 257.
Lachenaye, 39.
Lachine, 63, 132, 195, 216, 217, 237, 256, 259, 262, 263, 266, 274, 282, 283, 311, 316, 352.
Lacolle, (Rivière) 228, 244.
Lacomble, 277, 281.
Lacorne, (M.) 75.
Lacorne (St. Luc,) 38, 39, 42, 51, 52, 53, 60, 81, 88, 101, 260, 337, 351, 365.
Lac-des Deux Montagnes, 55, 77, 174, 203, 246, 276, 281, 294, 286, 294.
Lacoste, 66, 76, 231, 232, 261.
Lacouture, 204.
Lafleur, 272, 273.
Laforce, 220.
Laframboise, 185, 188, 191, 193, 194, 195, 201, 216, 217, 219.
Laliberté, 213.
Lalonde (André) 270, 274.
Lorette, 113, 215.
La Magdeleine (M. de) 71.
Lamorandière, 324, 325.
Lamothe, 98, 124, 282, 289.

Lanaudière (fils) 170, 171, 172. 173, 176, 219, 230, 234, 239.
Lanaudière (C. F.) 42, 284, 285, 286, 306, 315, 316, B. 318, 320.
Landron, 114, 219, 238.
Lanoise, 273.
Laplace, (J. V. de) 27, 28.
Laplante, 273,
Laprairie, 45, 46, 58, 68, 79, 214, 247, 252, 254, 255, 256, 259, 284, 293, 313, 316, 352, 365.
L'Arnould (Capne.) 190.
Laronde, 287.
Larose, 181, 182, 183, 193, 219, 238.
Larose, 120.
Launière, 190, 194.
LaValtrie, 87, 178, 217, 233, 234, 324.
Leduc, 73, 74.
Lees, (général) 189.
Lefebvre, (Capne) 278.
Léger, 144, 145, 147, 148.
Lemoine-Despins, 31, 66, 67, 174, 231, 261.
Lenègre (Louis,) 247.
Léonse, 295.
Lepailleur, 24, 336.
Leproust (Mtre.) 161.
Leproust (fils) 181, 212, 213, 214, 216.
Leproust (Officier) 167, 170, 171, 185, 186, 206.
Lernoult, (R. B.) 329.
Lespérance, 64.
L'Etourneau (Chs.) 165.
Léveillé, 44, 45.
Lévesque (Frs.) 42.
Levius, (Pierre). 156.
Livingston, 49, 181, 182, 202, 230, 337, 347, 351.
Livingston (James) 24.
Lévingston (P. V. B.) 338.
Lizotte, 195.
Loizeau, 44, 49, 181.
Londres, 30, 143, 156, 196, 314, 322, 323, 325, 334, 345, 351.
Longueuil, (M. de) 31, 34, 43, 66, 77, 166, 229, 275, 313, 324.
Longueil (Paroisse) 29, 41, 46, 49, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 75, 76, 77, 173, 231, 252, 259, 260, 284, 317, 316.
Longue-Pointe, voir Pointe.
Long-Sault, 277.
Lonval (Chs.) 185.
Lorimier, (Chevalier De) 65, 71, 154, 228, 229, 243, 247, 249, 251, 255, 256, 258, 259, 264, 265, 268, 269, 270, 272, 274, 278, 279, 281, 282, 283, 285, 287, 288, 294, 298, 309, 312.
Lorimier (M. de) 154.
Lotbinière, (Marquis de) 213, 280, 282, 324.
Loubet, 264.
Lorette, 113, 215.
Loup (Rivière-du) 167, 165, 166, 175, 181, 193, 217, 238.
Loutre, (Rivière à la) 150, 154, 285.
Louval (Iles) 185.
Lydia 347.

Mabane (Adam) 23, 42, 319, 333, 334.
Macarty (Mme) 305.
Macbean, 168.
Macdougall, 183, 184, 190.
Machiche, 133, 134, 166, 176, 177, 211, 212, 217, 220, 234, 238, 239.
Mackay (Samuel) 33, 40, 70, 71, 74, 75, 143, 144, 229, 287.
Maclean, 54, 59, 110, 118, 122, 123, 129, 149, 150, 154, 171, 172, 173, 174, 188, 198, 206, 207, 230, 231, 232, 235, 259, 262, 287, 292, 340, 360.
Macuil, 190.
Madère, 298.
Magdeleine (De la) 44, 46, 58, 68, 77, 79, 159, 171.
Magnan, 319.
Maillet, (Joseph) 176, 187, 206, 234.
Mair, 334.
Maisonbasse (Messire) 238.
Malphiot (Frs) 81, 82.
Marchand, 217.
Marguerite (Delle) 326.
Marguerite (Côteau) 238, 239.
Marie, 44.
Marre, 353.
Marshall (l'historien) 59.
Marteilhe (Jean) 23,
Maryland, 4.
Mascouche, 39, 154.
Maskinongé, 166, 177.
Massachusets, 2, 4,
Mathaniel, 337.
Maurice, 207.
McDonnell, 54.
McGill, (James) 81, 82, 97.
McKennis (Daniel) 338.
McLeod, 59, 118.
Mead, 344, 248, 367.
Ménard, 49.
Merlet, (Captne) 170, 171, 177, 178, 179, 216.
Mezière (Pierre) 31, 81, 82.
Mesplets (Fleury) 4.
Michilimakinack, 337.
Middleton, (Henry) 18.
Middleton, (Arthur) 18.
Mijon, 255.
Minson, 80.
Missisaqué, 278.
Missiquoi, 246.
Mohawk, 248, 249, 250, 274, 296, 347, 348, 354.
Monette, 326.
Monin, 69, 70, 73, 74, 75, 217.
Montesquieu, (Baron de) 6, 11.
Montesson (De) 165.
Montgolfier, (Rév.) 95, 312.

Montgomery, 51, 52, 53, 58, 61, 62, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 88, 89, 93, 98, 101, 106, 110, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 122, 123, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 212, 222, 228, 229, 232, 233, 235, 247, 248, 250, 257, 322, 323, 341, 343, 348, 366
Montigny, 66, 131, 278, 282, 313.
Montréal, 21 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 102, 105, 106, 107, 109, 114, 124, 128, 129, 130, 131, 182, 133, 134, 135, 140, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 161, 164, 166, 167, 170, 174, 177, 178, 179, 180, 183, 188, 189, 190, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 201, 202, 204, 205, 207, 212, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 227, 228, 230, 231, 233, 235, 257, 262, 236, 264, 265, 270, 282, 283, 284, 285, 287, 292, 293, 299, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 322, 323, 326, 327, 328, 331, 332, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 349, 351, 352, 353, 354, 356, 358, 361, 362, 363, 364, 365, 367.
Montréalistes, 173, 218.
Moot, 342.
Moquin, 73, 304.
Morriss (Wm.) 174, 177, 206.
Morrisseau, (Curé) 186.
Montesson, 165.
Mott, (Capne) 342.
Murray, (Jacques) 36, 34.
Nairne (Capne), 353.
Napier (Capne.) 234, 346.
Neveu (Butte à) 123.
Nesbit (Gén.). 238.
Nipissingue, 40.
Nicolet, 133, 134, 138, 166, 169, 172, 173, 188, 218, 230.
Nicolet, (Rivière) 238.
Niverville, (Sieur) 45, 60, 171, 176, 181, 206, 234, 239.
Norananville, 206, 211.
Oreillat, (Sir Jean) 44, 45, 355, 358.
Orléans, (Ile) 207, 235, 314, 317, 329.
Outouais, 277.
Oswegathie, 236.
Owen, (Capt) 234.
Painter, 209.
Panet, (Jean Claude) 23, 31.
Panet, (Pierre) 81, 82, 93, 334.
Papillon, (Etienne) 174, 232.
Papillon (Joseph,) 205.
Papineau, 45, 98, 124, 278, 282, 283.
Paradis, 213, 214, 216.
Park, (Capne) 270.
Paterson, (Alexandre) 50, 167, 316, 332, 352.
Pearsea, 345.
Pélissier, 189, 194, 201, 202, 206, 207, 213, 214, 215.
Pensylvanie, 4, 208, 233.
Pepper, (Capne) 207
Perras (Louis) 319, 338.

Perthuis, 43, 44, 166, 247, 314.
Pescholier, (Thomas) 322, 325.
Petit, (Mtre.) 161.
Peyton, (Randolph) 18.
Philadelphie, 3, 4, 17, 100, 101, 343, 346.
Philips, (Captne) 65, 149, 283, 284, 285, 287.
Picard, (Alexandre) 121.
Pillard, (Mtre.) 161.
Pinguet, 319.
Pitt, (Lord) 338, 347, 351, 352.
Plantations, 4.
Pointe-au-Baudet, 272.
Pointe-au-Diable, 236, 272.
Pointe-au-Foin, 269, 271.
Pointe-au-Trembles, 50, 110, 176, 179, 180, 200, 217, 234.
Pointe (Longue) 49, 51, 64, 72, 167, 266, 312, 317, 352.
Pointe (Grosse) 72
Pointe (Grande) 72, 74, 268.
Pointe Claire, 63, 93, 195, 266, 267
Pointe-de-Sable, 287, 288.
Pointe-St. Charles, 80.
Pointe-Levy, 105, 109, 123, 127, 194, 195, 215, 235.
Pointe-du-Lac, 133, 136, 166, 167, 201, 219, 238, 270.
Pointe à la Chevelure, 40, 28, 164, 227, 239, 245, 246, 340, 342, 353.
Pointe-Olivier, 45, 46, 49.
Pointe-au-Fer, 154, 192, 193.
Portelance, 282.
Portneuf, 279.
Porteous, (John) 81, 82, 255, 332, 364.
Pouget, (Captne.) 171.
Poulin, (Mtre) 161.
Powell, (Brigadier) 154.
Pownall, (George) 42.
Pratt, (Sergent-Major) 171.
Prescott, (Général) 43, 50, 53, 65, 88, 173, 178, 235, 309, 312.
Pressé, (Mtre.) 161.
Preston, (Major) 29, 30, 31, 32, 33, 68, 71, 73, 74, 75, 76, 227, 228, 229, 232, 247, 248, 249, 251, 257, 312, 360.
Price, (James) 39, 61, 80, 92, 94, 95, 97, 101, 180, 183, 200, 263, 264, 332, 337, 341.
Providence, 4.
Provinciaux, 163.
Proust, 214.
Quackenbos, (Capne) 345.
Quaker, 18.
Québec, 1, 3, 4, 18, 19; 25, 21, 22, 23, 24, 20, 26, 27, 28, 33, 34, 39, 40, 41, 42, 47, 48, 49, 51, 54, 58, 59, 79, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 98, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 122, 123, 125, 127, 128, 129, 130, 133, 135, 136, 140, 142, 143, 145, 148, 149, 151, 153, 154, 156, 161, 164, 165, 167, 171, 173, 176, 177, 178, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 217, 227, 228, 231, 233, 234, 235, 237, 262, 268, 298, 304, 305, 306, 314, 315, 316, 318, 319,

Québec, 320, 322, 324, 325, 327, 331, 332, 333, 335, 339, 345, 346, 348, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361.
Quebecquois, 235.
Quintal, 63, 64.
Quien-chien, 277, 286.
Rach, 346.
Rainville, 65, 74, 148, 199, 219, 259.
Raleigh, 357, 359.
Rapide des Mille Roches, 277.
Rapide-Plat, 270.
Réaume, (Chs.) 106.
Récollets, (Faubourg des) 34, 41, 80 84, 97, 116, 143, 165, 168, 174, 263, 265, 266.
Régis, 55, 249, 250, 258, 267, 270, 271, 273, 274, 283, 284, 286, 287, 294, 295.
Repentigny, 39.
Rhode-Island, 4, 346.
Richelieu, (Rivière) 89, 128, 134, 234.
Richerville, 63, 64, 74, 259, 319, 334.
Rigauville. Voir Des Bergères.
Ritzma (Col.) 343.
Roach, 346
Robert, 24
Robertson, (Major) 74, 339.
Robin, 15, 124.
Robinson, (Capne) 65, 259, 295.
Rouillard, 172.
Roussaih, (Jacques) 49.
Rouville, 324, 334, 361, 362.
Royal Calendar, 251.
Royal Sauvage, (Régt) 286.
Royalistes, 167, 182, 190, 191, 195, 199, 206, 208, 215, 216, 218, 234, 326.
S. (Gén.—Sullivan ?) 229.
Sacketts, 296,
St. Clément, 168.
" Charles, (Rivière) 123, 168, 321.
" Cuthbert, 171, 217.
" Denis, 45, 106, 174, 214.
" Dizier, (M.) 93.
" Eustache, 172.
" Georges (Dupré) 31, 34, 37, 81, 82, 93, 96, 97.
" St. Ignace, 87.
" François, 169, 187, 218, 269.
" Jean, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 52, 55, 56, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 87, 96, 101, 107, 132, 134, 143, 144, 149, 150, 151, 154, 156, 164, 166, 167, 174, 202, 217, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 239, 240, 246, 248, 250, 252, 257, 259, 262, 263, 284, 285, 286, 287, 293, 307, 308, 309.
" St. Jean, (Rivière) 69, 229, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 324, 338, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 350, 351 352, 355. 359, 360, 365, 366, 368.
" Jean, (Faubourg) 113, 116, 122, 122, 190.
" Joseph, 200, 217,

St. Laurent (Fleuve) 34, 41, 54, 55, 58, 151, 231, 365.
" Léger (Colonel) 144, 145, 147, 148.
" Léonard, 50, 53.
" Louis (Château) 23. 25, 42, 142.
" Louis (Sault) 51, 52, 92, 165, 175, 193, 210, 229, 246, 247, 248, 249, 250, 253, 255, 256, 257, 265, 272, 277,287, 292, 297.
" Luc. Voir Lacorne.
" Maurice, 207.
" Modeste, 168.
" Nicolas, 106.
" Onge, 168, 199, 204.
" Ours-Lechaillon, (Roch) 42, 324.
" Ours, 56, 209.
" Patrice, 191.
" Paul, (Ile) 79, 80.
" Philippe, 65.
" Pierre, (le sieur) 185,
" Pierre (Paroisse) 105, 153, 186.
" Pierre (Lac) 234.
" Pierre le Becquet, 153, 166, 186, 192.
" Régis, 55, 249, 258, 267, 270, 271, 273, 274, 283, 286, 287.
" Roch, (Faubourg) 113, 116, 122, 130.
" Sulpice, 318.
" Thomas, 327, 328.
Ste. Anne, 31, 63, 71, 194, 199, 237, 289, 319.
" Foye, 113, 122, 202, 203.
" Geneviève, 63, 93, 266, 267.
" Hélène (Ile) 66, 166, 231, 260, 317.
" Hélène, (Sœur) 161.
" Thérèse, 169.
Salégouenton, 254.
Saleruoskon (voir) d'Aillebout, 253.
Salomon, (E) 336.
Sanguinet, (Christophe) 93,
Sanguinet, (Joseph) 93.
Sanguinet, (Simon) 93, 106, 107.
Sanguinet, 19, 31, 34, 102, 128, 129.
Sanorese (Philip) 258, 258, 272.
Sarasto, (Rivière) 149, 265, 289, 291.
Saratoga, 292.
Sarault, 321, 322.
Sategaientow (Louis) 254.
Sanguinet, (Chs) 326.
Sattgan, 33.
Sault-aux-Récollets, 93.
Sault Ste. Marie, 337.
Sault St. Louis, 285, 286, 287, 290, 292, 294, 295.
Sault-à-la-Chaudière, 109, 196.
Savanne, 252.
Schuyler (Gén.) 90, 228, 265, 325, 339, 341, 354.
Seneville, (Fort) 283.
Sevestre, (Neuveu) 37, 96, 97, 123, 151, 153, 154.
Sherburne, (Major) 236, 278, 279, 280.
Shirrif (Major) 355.

Shoek bridge 348.
Sills, 185. 194, 202, 216.
Singleton, (Sieur) 150.
Skailer (Louise) 265, 266.
Skeen (Major) 28, 289, 291.
Skene (Philippe) 333, 334.
Skeneborough, 341.
Smith, 277.
Solomon, 24.
Sommaunder, (Lieut) 297.
Sorel, 41, 45, 46, 59, 86, 87, 110, 134, 151, 156, 172, 173, 174, 210, 212, 214, 215, 217, 230, 231, 232, 233, 238, 239, 259, 263, 313, 365, 366.
Sotsichowouane, 238.
Sparks, 27.
Stanwix, 145, 147, 148, 151, 296, 297.
Stansfield, 206, 213.
Stewart, (Capitnine) 67, 77.
Stopford, 227, 228, 230.
Strettel (John) 264.
Strong, (Capne) 68, 77. 164, 164, 229, 248, 250, 249.
Sullivan, (gén.) 238.
Suisse, 15.
Sussex, 4.
Suthurland, 32.
Tahannonsiagon, (Thomas) 256, 257.
Tehasen, (Martin) 253.
Tehosenarenion, 240. 293.
Tehosenarion, 246, 293.
Telwyn, (Lieut.) 234.
Templair, (Colonel) 29, 30, 31, 32, 37, 255.
Teohateken, 250.
Terlaye, (Rév.) 281.
Terrebonne, 38, 39, 154, 164.
Tessier, 167.
Thaiaiake (Chs.) 246, 248, 258,
Thames, 314, 323.
Thehohanogen, (Frs.) 267.
Thibault, (Jacques) 327.
Thomas, 205, 206, 210, 213.
Thomas & Fils, 314, 323.
Thompson, (Gén.) 133, 219, 238, 257, 353.
Thomme, 250.
Tice, (Capne) 229, 248, 249, 344.
Ticonderoga, (Voir Carillon)
Todd, (Isaac) 332, 339.
Toker, 68.
Tonnancour, 165, 166, 169, 176, 181, 184, 185, 191, 192 193, 206, 209, 211, 212, 216, 234.
Tonnancour (Godefroy de) 170, 171, 172, 191, 216, 230.
Tonnancour, (Chevalier de) 170, 172, 173, 176, 184, 230, 234.
Tonnancour (Jos. M.) 338.
Traversy, (Jos.) 187, 188.

Trois-Rivières, 33, 58, 107, 128, 133, 134, 140, 153, 161, 164, 166, 170, 172, 174, 175, 176, 180, 181, 183, 201, 209, 213, 219, 230, 232, 234, 235, 239, ,240, 280, 282.
Trottier, (A) 187.
Tourte, (Capne.) voir Bouchette,
Tryon (Comté de)
Trudeau, 274.
Trumbull, 345.
Tsonnontouan, 277 281,.
Turner, 361.
Ursulines, 161, 168, 175, 196, 199, 210.
Valcourt, (Ile) 286.
Van Waggener (Lieut) 345.
Varennes, 51, 54, 55, 132, 199, 210.
Vaudreuil, (De) 52, 277, 254.
Vaudreuil (Paroisse) 131, 278.
Verchères, 58, 63, 64, 359.
Viger, (le Commandeur) 21, 28, 235, 265, 276, 278, 283, 284, 287, 288.
Ville-Chauve, (Voir Beauharnois)
Virginie, 4.
Voyer, 37, 67.
Waggener, (Van) 345.
Wales (N.) 337.
Walker, (Thomas) 49, 51, 53, 54, 88, 92, 101, 180, 200, 246, 265, 267, 312, 318, 332, 341361, 362, 363, 364, 365.
Wapole, 51.
Ware (fleuve, 4,
Warner (Col.) 227, 231.
Warren (Col) 350
Washington, (Georges) 89, 91, 204, 210.
Waterberry, 342, 343, 350.
Watson (Brook) 338, 350, 355, 357 359, 360.
Watson (Col) 350
Watts, (Capne) 209.
Welles, (Mme) 107, 129.
Wells, (M.) 129.
Welman, (Thomas) 247, 253, 254, 255.
Westminster, 23.
Whigs, 93.
Whilby, 346.
Whitcomb, 240.
Williams, (Capne.) 67, 77,
Williams, (Fort) 142, 235, 249, 337, 340.
Willington, (Lieut) 228.
Wood, 204.
Woodfield, 333.
Wooster, (David) 73, 89, 91, 93, 95, 96, 97, 98, 105, 123, 125, 183, 184, 193, 194, 195, 198, 207, 210, 263, 264, 360.
Yankais (ou Yanqués) 176, 195, 199, 200, 201, 207, 208, 210, 211, 213, 216, 218, 219, 220, 316.
York, (New) 3, 4, 27, 28, 72, 208, 265, 317, 331, 332, 336, 337, 338, 341, 342, 343, 345, 346, 366.

1, 164, 166, 170,
219, 230, 232,

284. 287, 288.

246, 265, 267.

25, 183, 184,

0, 211, 213,

, 337, 338,